

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET
EDUCATIVES**

**UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

**POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES**

**DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES**

DEPARTMENT OF HISTORY

**LES CENTRES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN
CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN (1953-2017)**

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Histoire.

Spécialisation : Histoire économique et sociale

Par

Samuelle Emmanuelle ASSEMBE

Licenciée en Histoire

Sous la direction de

Pr. Moussa II

Maitre de Conférences



Janvier 2023

A

mes Parents Genathant Effila Balla et Marthe Jacquette Nneme Assembe.

REMERCIEMENTS

Nos premiers pas dans le domaine de la recherche des sciences historiques ont été guidés par un certain nombre de personnes à qui nous souhaitons témoigner toute notre reconnaissance ou gratitude. Dans cet élan, notre reconnaissance va en premier lieu au professeur Moussa II, notre directeur de mémoire qui tel un père nous a apporté tout son soutien. Ses conseils nous ont été d'une grande utilité et ont fait germer en nous, la détermination de mener ce travail jusqu'à son terme. Sa simplicité d'esprit ainsi que son sens de l'ouverture ont également été un sujet de motivation supplémentaire. A la suite de notre directeur, nous voulons exprimer notre reconnaissance à tout le corps enseignant du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I, qui nous a encadrés depuis notre entrée à l'université en 2016. C'est grâce à la formation acquise auprès de tous ces enseignants que nous sommes parvenue jusqu'à ce niveau. Comment ne pas exprimer toute notre sincère gratitude à madame Nicole Marie Ntyam du service des archives du Ministère des Affaires Sociales(MINAS) à Mvan. Sa gentillesse et son sens de l'humanité envers nous ont été de véritables sources de motivation pour la poursuite et le parachèvement de ce travail. Dans le même élan, le docteur Alvine Henriette Assembe Ndi trouve ici l'expression de toute notre gratitude pour sa disponibilité et la riche documentation qu'elle a mise à notre disposition.

C'est dans le même ordre d'idées que nous exprimons notre pleine reconnaissance ou gratitude au directeur de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Bétamba(ICE), monsieur Mathieu Meyene Made pour l'accueil qu'il nous a accordée au cours de notre descente sur le terrain. Il a fait preuve d'ouverture et s'est montré très disponible. Nous ne saurions omettre de remercier aussi l'éducateur en chef de l'ICE de Bétamba, monsieur Thomas Abaté qui nous a enrichie sur les méthodes d'encadrement.

Que mon aimable et adorable fiancé Julien Patrick Medza trouve en ce travail, l'expression de notre entière et sincère reconnaissance. Il nous accordé un soutien tant moral qu'affectif. Nous ne saurions manquer de remercier notre aimable sœur ainée Agnès Murielle Essama dont les conseils ont suscité en nous, le courage de croire en nous-même dans le cadre de la rédaction de ce travail. Nous ne saurions manquer de témoigner également toute notre reconnaissance à l'endroit du couple Tsimi et plus précisément à madame Clotilde Bekéné qui nous a hébergé pendant notre séjour à Ntui.

Que les couples Veyu, zougua, fotsing, ewangue, nzali trouvent en ce mémoire, le témoignage de notre entière gratitude pour leurs constants encouragements.

Nous ne saurions également manquer de remercier nos camarades et amis Ali Sossal , Assen Ines Linda, Atangana mengong brice , Madop Paola dont le soutien moral a été important pour la réalisation de ce travail scientifique.

Que tous ceux qui ont de près ou de loin, apporté une quelconque contribution à la réalisation de ce mémoire, reçoivent ici, l'expression de notre gratitude.

SOMMAIRE

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES	vii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : LES ORIGINES DE L'ENCADREMENT DES JEUNES INADAPTES SOCIAUX OU EN CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN.....	21
I. LE DEVELOPPEMENT DE LA DELINQUANCE JUVENILE AU CAMEROUN FRANÇAIS : DETERMINANT DE LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI.....	22
II. LES REPONSES DES AUTORITES FRANCAISES AU PROBLEME DE DELINQUANCE JUVENILE AU CAMEROUN.....	29
CHAPITRE II : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN	44
I. LES BASES JURIDIQUES DE LA POLITIQUE CAMEROUNAISE D'ENCADREMENT DE L'ENFANCE EN CONFLIT AVEC LA LOI	44
II. CARTOGRAPHIE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENFANCE	50
CHAPITRE III : ETUDE MONOGRAPHIQUE DE L'ICE DE BETAMBA.....	83
I. L'ICE DE BETAMBA : HISTORIQUE ET MODE DE FONCTIONNEMENT	83
II. LA TRIPLE DIMENSION DE LA STRATEGIE D'ENCADREMENT DES MINEURS A L'ICE de BETAMBA	102
CHAPITRE IV : EVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE PRISE EN CHARGE DES MINEURS DELINQUANTS A TRAVERS LE CAS DE L'ICE AU CAMEROUN.....	117
I. LES ACQUIS	117
II. LES LIMITES DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI.....	133
CONCLUSION.....	147
ANNEXES.....	151
SOURCES ET REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	167
TABLE DES MATIERES	175

LISTE DES ILLUSTRATIONS

1. Tableaux

1. Esquisse d'emploi de temps journalier des pensionnaires de Malimba	33
2. Evolution numérique des effectifs des pensionnaires de la colonie pénitentiaire de Malimba de 1933 à 1939	34
3. Liste nominative de paiement des indemnisations attribuées aux personnes victimes de la construction de l'ENAAS, en 1989.....	53
4. Aperçu sur la provenance des pensionnaires du CAO de Douala au cours de l'année 1985-1986.....	56
5. Répartition des effectifs de la section scolaire du CAO de Bépanda en 1985-1986.....	57
6. Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon les motifs de placement	61
7. Devis estimatif du projet de construction de l'ICE de Maroua en 1992 (en milliers de FCFA)	62
8. Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon leur occupation en 2003.	64
9. Etat du budget d'investissement public de l'ICE de Maroua en juin 2000.....	65
10. Situation des effectifs de la section scolaire de l'ICE de Maroua en 2003.....	66
11. Répartition des résultats de fin d'année à la section scolaire de l'IEC de Maroua en 2003.	67
12. Résultats de fin d'année à l'ICE de Maroua, année 1999-2000.....	68
13. Répartition par fréquences des différentes maladies affectant les mineurs de l'ICE de Maroua en 1999.....	69
14. Enseignement et volume horaire des cours à l'ICE de Maroua	70
15. Les activités de détente des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000	71
16. Répartition des effectifs des pensionnaires du Home Ateliers par section, année éducative 1997-1998.....	76
17. Répartition des recettes propres du Home Ateliers par section au cours de l'année éducative 1996-1997(en milliers de FCFA)	77

18. Répartition des fonds alloués à la finition des travaux de construction de l'Institut Borstal de Buéa (en millions de FCFA) en 1971	80
19. Liste nominative des directeurs de l'ICE de Bétamba de sa création à nos jours (1953-2022)	89
20. Répartition des mineurs de Bétamba selon le motif de placement, exercice 1999-2000...	92
21. Répartition des effectifs des pensionnaires de l'ICE de Bétamba selon leur âge au cours de l'année éducative 1999-2000	93
22. Emploi de temps journalier des mineurs de la section éducative de l'ICE de Bétamba	97
23. Aperçu sur les recettes des services de l'ICE de Bétamaba au cours de l'année éducative 2001-2000.....	100
24. Effectifs de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, année éducative 1993-1994.....	104
25. Aperçu de quelques institutions majeures de rééducation des mineurs délinquants au Cameroun	119
26. Matériel détournés à l'ICE de Bétamba en 1991	143

2. Graphiques

1. Evolution du nombre de pensionnaires à la colonie pénitentiaire de Malimba 1933-1939 .	35
2. Répartition des effectifs de la section scolaire du CAO de Douala 1985-1986.....	57
3. Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon les motifs de placement	61
4. Devis estimatif du projet de construction de l'ICE de Maroua en 1992 (en milliers de FCFA	62
5. Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon leur occupation en 2003.gg.....	64
6.Répartition du budget d'investissement public de l'ICE de Maroua au cours de l'année 1999-2000.....	65
7. Répartition des effectifs de la section scolaire de l'ICE de Maroua en 2003.	67
8. Répartition des résultats de fin d'année à la section scolaire de l'IEC de Maroua en 2003	68
9. Répartition par fréquences des différentes maladies affectant les mineurs de l'ICE de Maroua en 1999	70
10. Enseignement et volume horaire des cours à l'ICE de Maroua en 1999	71
11. Les activités de détente des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000	72

12. Répartition des effectifs des pensionnaires du Home Ateliers par section, année éducative 1997-1998.....	76
13. Répartition des recettes propres du Home Ateliers par section au cours de l'année éducative 1996-1997(en milliers de FCFA)	77
14. Répartition des fonds alloués à la finition des travaux de construction de l'Institut Borstal de Buéa (en millions de FCFA).....	81
15. Répartition des mineurs de Bétamba selon le motif de placement, exercice 1999-2000...	92
16. Aperçu sur les recettes des services de l'ICE de Bétamaba au cours de l'année éducative 2001-2002.....	100
17. Effectifs de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, année éducative 1993-1994.....	104
18. Aperçu sur les capacités d'accueil des centres d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun	120

3. Photos

1: Une vue des pavillons des Agneaux et brebis de l'ICE de Bétamba	94
2: Une vue du bâtiment principal et de l'entrée de l'ICE de Bétamba.....	94
3: Une vue de la section scolaire de l'ICE de Bétamba	105
4: Une vue de l'atelier de mécanique automobile de l'ICE de Bétamba	110
5: Une vue de face d'un bâtiment réalisé par les pensionnaires de l'atelier maçonnerie de l'ICE de Bétamba sous la supervision de leurs encadreurs.....	114
6: Une vue des mineurs en pleine activité dans les ateliers mécanique de fabrication et électricité	123

LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES

AAIED : Association d'Assistance à l'Intégration des Enfants Défavorisés

ARSM : Appel à la Réinsertion Sociale des Mineurs

BBCB : Bulu Blind Center de Buea

BIP : Budget d'Investissement Public

BIR : Bataillon d'Intervention Rapide

BPIT : Programme d'Investissement Triennal

CAED : Centre d'Accueil des Enfants en Détresse

CAM : Centre d'Accueil des Mineurs

CAO : Centre d'Accueil et d'Observation

CAOR : Centre d'Accueil, d'Observation et de Rééducation

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CD : Conseil de Direction

CDE : Convention relative aux Droits de l'enfant

CEI : Cours Élémentaire Première Année

CE II : Cours Élémentaire Deuxième Année

CEMO : Centres d'Education en Milieu Ouvert

CEPE : Certificat d'Etudes Primaires et Élémentaires

CES : Collège d'Enseignement Secondaire

CES : Conseil Economique et Social

CETIC : Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial

CETY : Centre d'Ecoute et de Transit de Yaoundé

CH : Chambre de Conseil

CJD : Centre des Jeunes Délinquants

CM : Conseil de Maison

CMFJ : Centre Multifonctionnel de Formation des Jeunes

CM I : Cours Moyen Première Année

CM II : Cours Moyen Deuxième Année

CNRH : Centre National de Réhabilitation des Handicapés

CP : Colonie Pénitentiaire

CP : Cours Préparatoire

CREMF : Centres de Rééducation en Milieu Fermé

CRMA : Centre de Récupération des Mineurs Abandonnés

CTA : Centres de Technologie Appliquée

EDR : Ex-Enfants de la Rue

EFEAS : Ecole Fédérale des Educateurs et des Assistants Sociaux

EMO : Education en Milieu Ouvert

ENAAS : Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales

ENEAS : Ecole Nationale des Educateurs et Assistants Sociaux

EPS : Education Physique et Sportive

ERE : Ecole de Réforme d'Enugu

FIDES : Fonds d'Investissement et de Développement Economique et social

FNE : Fonds National de l'Emploi

HA : Home Ateliers

ICE : Institution Camerounaise de l'Enfance

IH : Industrie d'Habillement

INJS : Institut National de la Jeunesse et des Sports

INTS : Institution Nationale du Travail Social

LCI : *Lions Club International*

MB : Menuiserie Bois

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINDUH : Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat

MINEDUC : Ministère de l'Education Nationale

MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

MINJEC : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base

NPGES : Nouvelle Politique de Gestion des Etablissements Spécialisées

NTIC : Nouvelles Techniques de Communication et de l'Information

OCB : Office Camerounaise de la Banane

ONG : Organisations Non Gouvernementales

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

SASP : Services des Affaires Sociales de la Population

SDN : Société Des Nations

TP : Travaux Pratiques

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNODC : Office des Nations Unies Contre la Drogue



RESUME

L'encadrement de l'enfance en conflit avec la loi au Cameroun constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement. Elle tire ses racines ou origines de la période coloniale française. En effet, les autorités françaises à qui la gestion du Cameroun avait été confiée successivement par la Société Des Nations (SDN) et l'Organisation des Nations Unies(ONU) sont les premiers initiateurs de la politique d'encadrement des mineurs délinquants dans ce territoire. Pendant la période de mandat, une première tentative de création d'une structure ou institution visant l'encadrement des mineurs délinquants avait été entreprise. Elle s'était concrétisée à travers la mise sur pied de la colonie pénitentiaire de Malimba par Edéa en 1933. Cette première tentative avait été un échec, puisque la structure avait été fermée dès 1939. C'est pendant la période de tutelle que cette politique d'encadrement avait pris un tournant décisif suite à la mise en place effective d'un service social au Cameroun français suivie par la naissance des deux institutions d'encadrement des mineurs délinquants à savoir l'Institution Camerounaise de l'Enfance(ICE) et le Centre d'Accueil et d'Observation de Douala(CAO) en 1953. Après l'indépendance, du Cameroun, plusieurs autres structures ont vu le jour notamment, le CAO de Bafoussam, l'ICE de Maroua, le Home Ateliers de Douala (HA), le Bortstal Institute de Buéa etc. Ces différentes institutions d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi qui existent au Cameroun ont pour mission, la réinsertion ou la resocialisation des mineurs inadaptés sociaux à travers trois grands axes, à savoir, l'action éducative (prise en charge psycho-sociale), scolaire et rattrapage scolaire ; l'apprentissage des métiers ou la formation professionnelle. C'est à partir de ces grands piliers que notre étude qui est centrée sur une étude de cas à savoir l'ICE de Bétamba, vise à examiner ou évaluer la pertinence ou l'efficacité des politiques d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun. Pour sa réalisation, nous avons fait recours à plusieurs sources. Il s'agit des sources primaires écrites (archives du MINAS), les sources orales obtenues à travers divers entretiens, les sources secondaires (thèses mémoires, articles et ouvrages) et enfin, les sources iconographiques. Il ressort globalement que, les stratégies de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun ont obtenu quelques résultats positifs, mais restent dans la plupart des cas inefficaces. Ce qui fait dire que leurs résultats sont mitigés.



ABSTRACT

The supervision of children in conflict with the law in Cameroon is a major concern for the government. It has its roots or origins in the French colonial period. Indeed, the French authorities to whom the management of Cameroon had been entrusted successively by the League of Nations (SDN) and the United Nations (UN) are the first initiators of the policy of supervision of juvenile offenders in this territory. . During the mandate period, a first attempt to create a structure or institution aimed at supervising juvenile delinquents had been undertaken. It had materialized through the establishment of the penal colony of Malimba by Edéa in 1933. This first attempt had been a failure, since the structure had been closed in 1939. It was during the period of supervision that this policy framework had taken a decisive turn following the effective establishment of a social service in French Cameroon followed by the birth of the two institutions for the supervision of juvenile delinquents, namely the Institution Camerounaise de l'Enfance (ICE) and the Douala Reception and Observation Center (CAO) in 1953. After Cameroon's independence, several other structures were created, notably the CAO of Bafoussam, the ICE of Maroua, the Home Ateliers of Douala (HA), the Bortstal Institute of Buéa, etc. These various institutions for supervising minors in conflict with the law that exist in Cameroon have the mission of reintegrating or resocializing socially maladjusted minors through three main axes, namely, educational action (psycho-social care), school and remedial education; apprenticeship in trades or vocational training. It is from these main pillars that our study, which is centered on a case study, namely the ICE of Bétamba, aims to examine or evaluate the relevance or effectiveness of policies for the supervision of juvenile offenders in Cameroon. For its realization , we made recourse to several sources . These are written primary sources (MINAS archives), oral sources obtained through various interviews, secondary sources (dissertations, articles and books) and finally, iconographic sources. Overall, it emerges that the rehabilitation strategies of minors in conflict with the law in Cameroon have obtained some positive results, but remain ineffective in most cases. This means that their results are mixed.

INTRODUCTION

I- CONTEXTE DE L'ETUDE

Le phénomène de délinquance juvénile constitue à ce jour un défi majeur pour toutes les sociétés modernes, qu'elles soient dites développées ou en développement, du Nord ou du Sud. Il s'agit d'un véritable effet de mode pour toutes ces sociétés. Le Cameroun n'en constitue pas alors une exception et la situation en matière de conflictualité juvénile avec la loi semble même très préoccupante, à considérer les multiples cas de violence observés en milieu scolaire ces dernières années, pour ne mentionner que ces cas-là. Il pose ainsi, selon que la jeunesse constitue un enjeu crucial pour l'avenir des sociétés humaines, un véritable défi quant à sa prise en charge. Ainsi, cette prise en charge du phénomène d'inadaptation sociale ou de conflictualité juvénile avec la loi rentre en droite ligne des dispositions relatives aux droits fondamentaux de l'enfant, plus précisément, ceux relatifs à sa santé mentale¹.

De manière générale, la philosophie qui sous-tend cet encadrement ou cette prise en charge de l'enfance inadaptée sociale ou en conflit avec la loi qu'on soit dans un pays développé ou en développement, notamment en Afrique et au Cameroun, consiste souvent à rechercher des alternatives à la prison pour les mineurs. Cette quête d'alternatives à la prison pour les mineurs ayant commis des délits ou même parfois des crimes et condamnés par les juges répond à une volonté de protéger ces derniers des prisonniers adultes qui pourraient les pervertir ou endurcir davantage au cas où ils étaient installés au sein d'un même établissement pénitencier².

Cet impératif d'alternative à la prison pour les délinquants mineurs est d'autant plus nécessaire au Cameroun comme dans un nombre important de pays africains. Ces derniers ne disposent presque pas toujours non seulement de juridictions pour mineurs, mais encore moins d'établissements pénitenciers spécifiques à ces derniers. La logique d'ensemble ici repose souvent sur un principe consistant à couper le jeune du milieu qui a causé son inadaptation. Il est placé dans des centres spéciaux où il est procédé à sa rééducation psycho-sociale, et où il lui est dans le même temps, inculqué un apprentissage professionnel. Cette forme d'encadrement tridimensionnelle vise à assurer la resocialisation du jeune mineur délinquant. Il faut à la réalité reconnaître qu'au Cameroun, comme dans la quasi-totalité des pays d'Afrique noire, les moyens adéquats destinés à la résorption de ce fléau restent limités, sinon, dérisoires.

¹ T.S. Barry, "Quid du droit à la santé mentale de l'enfant particulièrement vulnérable : enfant réfugié, enfant en conflit avec la loi, enfant impliqué dans les conflits armés...", *Revue de l'Université de Moncton* n°1-2, volume 46, 2015, p. 61. (pp. 61-88).

² P. Myriam Isimat-Mirin, "Les alternatives à la détention des mineurs en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire", *Revue de l'Université de Moncton*, numéro hors-série, 2017, p. 145.

Phénomène méconnu des sociétés traditionnelles africaines précoloniales où l'enfant considéré comme fauteur de trouble était puni très souvent à travers un châtiment corporel, la notion de justice pour mineurs adossée à leur encadrement dans les centres de rééducation en Afrique ne se développa au Cameroun et partout ailleurs en Afrique qu'avec l'instauration de l'ordre colonial³. Ce fut plus précisément à la veille des indépendances, notamment dans les cours de l'après seconde guerre mondiale que la France décida de formaliser sa politique d'encadrement de la jeunesse inadaptée sociale ou en conflit avec la loi dans l'ensemble de ses colonies y compris au Cameroun qui était non pas une colonie au sens formel du terme, mais plutôt un territoire de l'Organisation des Nations Unies placé sous la tutelle de la France et de la Grande Bretagne.

Cette mise en place d'une politique d'encadrement formel des jeunes inadaptés sociaux des possessions coloniales françaises d'Afrique et du Cameroun concordait avec l'évolution de cette politique en France. Car, ce fut au lendemain de la seconde Guerre Mondiale que la France elle-même mis un coup d'accélérateur ou formalisa sa propre politique de prise en charge des jeunes en danger moral⁴. Si pour ce qui est du Cameroun on peut situer les premières véritables initiatives en matière de prise en charge des mineurs délinquants à partir de 1946-1947⁵, de telles actions avaient été observées de manière plus précoce dans certaines colonies comme le Sénégal qui abritait la capitale de l'ex Afrique Occidentale Française (AOF) et où on vit apparaître les premières écoles pénitentiaires entre 1888 et 1927⁶.

La perspective historique de notre étude impose dans une certaine mesure que nous revenions sur la dynamique de ce phénomène au Cameroun.

Au Cameroun sous administration française, l'après seconde guerre mondiale fut donc cruciale dans l'évolution des questions liées à la prise en charge ou l'encadrement des jeunes dits en conflit avec la loi. Si une telle évolution fut dans une large mesure liée à l'explosion du phénomène de délinquance juvénile, laquelle se manifestait par un nombre de délits assez importants constatés par les services de judiciaires et de police dans les grandes villes comme Yaoundé et Douala, elle était aussi davantage le fruit des réformes sociales qu'entreprit la France au cours de cette même période dans l'ensemble de ses territoires coloniaux en Afrique

³ Myriam Isimat-Mirin, "Les alternatives à la détention"..., p. 145.

⁴ M. Capul (Dir.), *L'invention de l'enfance inadaptée. L'exemple de Toulouse Saint-Simon (1950-1975)*, Toulouse, éditions érès, 2010, p. 13.

⁵ Il convient de préciser que ce fut au cours de ces années que les premiers projets relatifs à l'idée de mise en place de centres de rééducation pour mineurs délinquants germa chez les autorités coloniales françaises au Cameroun.

⁶ F. Bernault (Dir.), *Enfermement, prison et châtiment en Afrique du 19^{ième} siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999, pp. 205-255.

subsaharienne. Ces réformes sociales étaient toutefois loin d'être le résultat d'une volonté française de voir évoluer les peuples desdits territoires. Elles étaient davantage le résultat des exigences que posa l'ONU à l'ensemble des puissances coloniales au lendemain de la seconde guerre mondiale et lesquelles exigences consistaient à la mise en place des conditions socio-économiques destinées à garantir l'évolution et l'épanouissement des populations en vue de les préparer à leur future autogestion. Dans le cas de la France, fut institué un plan de développement socio-économique des territoires coloniaux soutenu par le FIDES (Fond d'Investissement et de Développement Economique et Social) initié par Albert Sarraut⁷. Cette politique se traduisit par la mise en place d'un service social au Cameroun par arrêté N 2763 du 1^{er} Aout 1950. C'est alors que les premiers centres spécialisés dans l'encadrement des mineurs délinquants virent le jour au Cameroun sous tutelle française. Il s'agissait notamment de l'institution camerounaise de l'enfance de Bétamba (ICE) en 1953 et le centre d'accueil et d'observation de Bépanda (CAO).

Il convient tout de même de rappeler qu'avant le milieu des années 1940 et le début des années 1950, le phénomène de délinquance juvénile, fruit de la fracture sociale causée par le système discriminatoire de la colonisation, était déjà observé et pris en charge, certes de manière désinvolte en l'absence de juridiction pour enfant au Cameroun. Les premières réponses données à ce phénomène grandissant furent pour la plupart limitées. La première tentative de mise sur pied d'une structure destinée à accueillir et encadrer les mineurs délinquants fut la création de la colonie pénitentiaire de Malimba en 1933. Cette dernière ne connut pas de succès tant elle fut fermée en 1939 du fait que les pensionnaires s'étaient tous échappés, faute de surveillance.

Après l'accession à l'indépendance, les nouvelles autorités du jeune Etat furent également face à la délinquance juvénile. Ils inscrivaient alors leurs réponses dans la même perspective des continuités des politiques héritées de la période coloniale. Mais, le temps aidant, elles mirent sur pied un certain nombre d'éléments qui leurs permirent de s'approprier l'encadrement des jeunes en conflit avec la loi. C'est dans cette perspective que fut créé le ministère des affaires sociales et qu'au fur et à mesure le nombre d'institutions dédiées aux questions d'enfance inadapté sociale ou en conflit avec la loi se multiplia.

S'agissant de la nature de la politique d'encadrement dont nous parlons, il faut dire qu'elle repose globalement sur l'un des principes cher à Michel Foucault à savoir surveiller et

⁷ Homme politique et Ministre des colonies français. En 1921 Il va présenter au parlement français un plan d'aide pour les colonies ; mais de finance, ce plan se concrétisera des décennies plus tard après la deuxième guerre mondiale.

punir. En d'autres termes, la politique d'encadrement consiste à extraire le jeune mineur du milieu qui a fait germer en lui l'inadaptation sociale et à le rééduquer dans une enceinte close ou l'on procède alors à une correction du comportement adossé à l'apprentissage d'un métier. C'est ce qui fait dire dans une certaine mesure que ces centres constituent des sortes de prisons pour mineurs. C'est une politique qui dans son origine comme nous avons signalé plus haut recours à la correction comme mode de redressement des mineurs. Il est certes vrai qu'actuellement, et ce contrairement à la période coloniale, le supplice ou châtement ont été éliminés⁸. Plusieurs types de centres dédiés à l'encadrement des enfants en conflit avec la loi ont ainsi vu le jour. On distingue ainsi les Centres d'Accueil et d'Observation(CAO), les Centres de Transit, des Centres de rééducation, les Centres d'hébergement, les Home Ateliers, etc. Nous allons apporter des détails sur la spécificité de ces différents centres dans notre deuxième chapitre. Pour ce qui est des textes qui régissent le fonctionnement de ces institutions spécialisées du MINAS, ils s'articulent autour du décret du premier ministre de la de 2001⁹ et le code pénal de 2016.

Il reste cependant regrettable que les textes qui existent au Cameroun jusqu'à ce jour n'aient pas encore de manière formel commué les centres de rééducation des jeunes en danger moral en centres de promotion des peines alternatives pour mineurs délinquants ou en conflit avec la loi.

II- RAISONS DE CHOIX DU SUJET

Le choix de la présente thématique est loin d'être un fait de hasard. De ce fait, plusieurs raisons ont conduits à l'élaboration de cette thématique.

La première raison qui a aiguisé notre curiosité à explorer ce champ est la volonté de se choisir un thème de recherche une fois rendu en cycle de recherche. Ceci s'est renforcé avec l'ambition de passer du statut d'observateur de la connaissance à celui de producteur de la connaissance scientifique.

La seconde raison quant à elle est liée à notre passion pour les questions relatives à la jeunesse délinquante. De nombreuses émissions telles que "jeunesse parlons-en", "family show", diffusées aussi bien dans la chaîne télévisée que radiophonique CRTV ont attiré notre attention alors que nous n'étions qu'une jeune adolescente. Une fois parvenu en cycle de

⁸ Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard..., 1975, p. 14.

⁹ Le décret n 2001 /110/ PM du 20 mars 2001 fixant l'organisation et le fonctionnement des institutions publiques d'encadrement de la petite enfance au Cameroun.

recherche, il nous a semblé opportun d'approfondir notre curiosité en faisant de ce questionnement une étude scientifique.

La troisième raison qui nous a motivés à choisir cette thématique est l'assassinat du jeune enseignant survenu au lycée de Nkolbisson par son élève en 2020. Cet incident a marqué l'esprit de tous les camerounais en général et le nôtre en particulier car il montre le danger que cours le corps enseignant dans l'exercice de ses fonctions à cause de la recrudescence de la délinquance juvénile en milieu scolaire au Cameroun.

III- CADRE CHRONOLOGIQUE

La chronologie est un outil incontournable dans l'écriture de l'histoire. C'est dire qu'il n'est pas envisageable pour l'historien d'engager une recherche historique si au préalable, il n'a pas situé le fait à étudier dans le temps et même dans l'espace. Allant dans ce même sens l'historien emblématique et pan africaniste Joseph Ki-Zerbo écrivait : "L'historien qui veut remonter le passé sans repères chronologiques ressemble au voyageur qui parcourt dans une voiture sans compteur, une piste sans borne kilométriques¹⁰". Jean Pycke quant à lui pense que la chronologie constitue "la charpente du passé¹¹". Il faut tout de même relever que si la chronologie est si importante, pour la recherche en histoire, le choix de celle-ci ne se fait pas de manière hasardeuse. Ainsi, notre chronologie qui couvre la période 1953-2017 n'a pas été déterminée de façon quelconque. Ainsi la première borne à savoir 1953 renvoie à la création de la toute première institution de grande envergure d'encadrement des jeunes mineurs délinquants au Cameroun sous administration française. Il s'agissait notamment de l'Institution Camerounaise(ICE) de Bétamba et du CAO de Bépanda. La seconde borne qui est 2017 ici renvoie à l'octroi d'une somme de 2,2 milliards de FCFA par le président de la république Paul Biya pour la réfection total de l'ICE de Bétamba qui était déjà dans un état de délabrement avancé. Ces travaux de réhabilitation et de modernisation avaient été conduits par le génie militaire. Ces travaux ont donc redoré le blason de cette institution qui est la plus ancienne et la plus vaste en matière de rééducation des mineurs délinquants au Cameroun.

¹⁰ J. Ki -Zerbo, *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972, p. 6.

¹¹ J. Pycke, *La critique historique*, Louvain, Bruyland-académie, 3^{ème} édition, 2000, p. 33.

IV- INTERET DE L'ETUDE

Cette étude revêt un modeste intérêt au plan à la fois scientifique, politique et social.

Sur le plan scientifique, cette étude permet de revisiter de manière critique et ce dans le champ de l'histoire sociale, la politique camerounaise en matière d'encadrement des jeunes inadaptés sociaux ou en conflit avec la loi. A cette fin, elle s'inscrit dans la dynamique de l'historiographie de la délinquance et de la déviance au Cameroun. Par ailleurs, on constate que l'étude permet également d'apporter une contribution à l'histoire des catégories marginales et vulnérables au Cameroun. Notons que jusqu'à ce jour, il n'existe pas une étude spécifique sur tous les centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun et plus précisément sur l'ICE de Bétamba qui est notre étude de cas. Nous devons également dire que notre mémoire est une modeste contribution à la connaissance des structures d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun.

Du point de vue politique et social, cette étude permet de revisiter les pratiques et les normes en vigueur dans les centres de resocialisation des jeunes inadaptés sociaux. A cet effet, Elle permet de mettre en exergue les failles de ces politiques au Cameroun. Elle permet alors d'emblée de constater qu'il existe un vide juridique quant à ce qui concerne les prisons pour mineurs au Cameroun. Par ailleurs, elle contribue à de mettre au grand jour le regret, l'absence de références à cette catégorie vulnérable dans le cas des peines alternatives promues par le code pénal de 2016. Aussi pourrait-elle alors constituer une sorte d'interpellation aux autorités pour une véritable prise en compte des peines alternatives ainsi que des juridictions et prisons spécifiques aux mineurs inadaptés sociaux. Il semble donc plus que jamais urgent de formaliser et de rendre effectif l'encadrement des jeunes inadaptés sociaux au Cameroun.

V- CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

La présente étude s'inscrit dans un cadre théorique et conceptuel qu'il convient de préciser.

a. Cadre conceptuel

Ici, nous avons retenu quelques concepts clés que nous tenons alors à définir. Ceci nous permettra alors de bien les comprendre ou manier. Emile Durkheim avait compris la nécessité de clarifier les concepts lorsqu'il affirmait que tout chercheur doit au préalable définir les concepts de son étude dans l'optique d'éviter des confusions¹². Ainsi, les concepts autour desquels tourne le présent travail et qui nécessite une clarification dans le cadre de la présente

¹² E. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1983, p. 15.

étude sont entre autres : enfant en conflit avec la loi, (en danger moral, inadapté social, en difficulté etc.) encadrement, éducation et rééducation.

- **Education** : selon l'étymologie, le mot éducation vient du latin *Educere* qui veut dire, conduire. De ce point de vue, éduquer, consiste à conduire un individu, ou à la guider, mieux, à lui montrer le chemin à suivre. Pour la sociologie de l'éducation, éduquer consiste à mener un individu asocial à devenir social. En d'autres termes, on part du constat que l'enfant à qui on inculque un certain nombre de valeurs et de normes sociales au départ n'en dispose pas, et de ce fait, il n'a pas encore intégré les valeurs de sa société et on l'amène à les intégrer. L'éducation peut donc en toute simplicité désigner un processus ou une action de transmission des valeurs et des normes acceptées par la société à l'enfant¹³. On peut également dire que l'enfant est comme dans un état de nature, ou d'animalité à sa naissance. L'éduquer revient alors à conduire l'enfant hors de son animalité, en vue de l'aider s'adapter dans son environnement social en perpétuelle mutations. C'est donc au travers de l'éducation que l'enfant apprend à vivre en harmonie avec son environnement social en respectant les normes, valeurs et lois de ce dernier.

Lorsqu'il commence à transgresser ces lois, il entre en conflit non seulement avec lesdites lois, mais également avec la société, et là, il y a lieu de le rééduquer.

- **Rééducation** : Parler de rééducation, suppose déjà qu'au départ, l'éducation a échoué, et qu'il faudrait remédier à cet échec. Elle traduit l'échec du processus normal d'éducation, voire de socialisation¹⁴. On peut la définir comme étant la reprise d'une éducation défailante, insuffisante ou manquée. Elle renvoie également à un ensemble d'activités propres à corriger la personnalité façonnée par l'influence de certains facteurs négatifs endogènes (hérédité, maladie) et exogènes (milieu de vie, famille, école, atelier, bandes etc.). La rééducation est également une action de réajustement de la conduite, du comportement, déviant ou perturbé de l'enfant, dans le but de réduire ou d'annuler les insatisfactions ou les frustrations. Elle repose sur deux principaux volets. Il s'agit de la dimension réadaptative et de la dimension réinsertionniste¹⁵. Selon Pierre Voirin, la rééducation n'est rien d'autre que la "la reprise tardive d'une éducation manquée¹⁶". Dans le cadre de notre mémoire, nous allons considérer la rééducation comme étant une action qui consiste à remédier aux défaillances de l'éducation

¹³ D. Djiogap, *La rééducation des Enfants inadaptés sociaux au Cameroun*, Bafoussam, Editions de la Catho, 2022, p. 19.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ P. Voirin, *La rééducation des jeunes en difficulté*, Toulouse, Editions Privat, 1972, p. 13.

chez les mineurs à travers une restructuration de leur personnalité et la formation professionnelle.

- **Enfant en conflit avec la loi :**

Selon le ministère des affaires social camerounais, un enfant en conflit avec la loi désigne toute personne de moins de 18 ans qui a commis seul ou en coaction une infraction ou qui en est complice ou accusée. Il s'agit d'un enfant dont les agissements tombent sous le coup de la loi et qui est appelé à faire face au système institutionnel de réparation des torts causés à autrui ou à la société¹⁷. Un enfant en conflit avec la loi est également un enfant dit inadapté social. Par inadaptation, on peut comprendre ici, l'incapacité pour une personne à s'adapter dans son milieu social ou de vie, son environnement. Il s'agit aussi d'une personne qui n'est pas en phase avec la réalité du monde ambiant et surtout qui n'arrive pas à assumer son rôle dans la société en perpétuelle mutation dans laquelle il vit. Un enfant inadapté social est donc ce jeune adolescent ou ce mineur qui présente un trouble affectif ou un quelconque dysfonctionnement, parfois associé à d'autres handicaps qui l'empêchent de s'intégrer ou de s'adapter à son milieu familial ou social¹⁸.

On peut aussi dire qu'un enfant inadapté social est celui qui présente un défaut d'intégration aux exigences sociales dues à un handicap physique, à une déficience intellectuelle ou à des troubles de caractère nécessitant des mesures éducatives spéciales¹⁹.

- **Enfant en danger moral :** un enfant en danger moral est un enfant qui se trouve dans une situation qui l'expose à la délinquance. Il se trouve en fait au seuil de la délinquance. Il peut également être défini comme tout enfant dont la santé, la sécurité, l'éducation et la moralité sont compromises. Comme exemples nous pouvons prendre le cas des enfants qui fréquentent les casinos à longueur de journée, les vidéoclubs, qui traînent dans les rues, vagabonds, ou membres de bandes²⁰.

Si ces définitions se rejoignent sur la majorité des points à quelques exceptions près, force est de noter que ce travail portant sur la question de la prise en charge des enfants en conflit avec la loi au Cameroun va plus s'appuyer sur la définition donnée par le MINAS. Toutefois et à toutes fins utiles, il faudrait retenir qu'enfance en conflit avec la loi correspond ou englobe enfance inadaptée sociale, enfance irrégulière, en danger moral, délinquante, etc.

¹⁷ <http://www.Minas.gov.consulté> le 26/07/2021

¹⁸ Djogap, *La rééducation des Enfants...*, p. 39.

¹⁹ Ibid., p. 40.

²⁰ Ibid.

- **Encadrement** : la définition du concept d'encadrement dans le cadre de notre étude nous impose à prendre en compte la dimension à la fois sociale et pénale.

Du point de vue social, on entend par encadrer une personne revient à assurer auprès de cette dernière un rôle de direction, de formation et d'orientation. Le terme direction ou orientation sous-tend l'action de guider, d'exercer une influence, d'animer ou de surveiller²¹. Pris dans ce sens, l'encadrement suppose l'existence d'un encadreur qui a une position sociale, détient une autorité morale lui permettant d'assister ou d'orienter une personne²².

Du point de vue pénal, l'encadrement renvoie aux limites que le droit pénal impose aux individus qui entrent en conflit avec la loi. Il s'agit d'avantage de la réponse pénale à une infraction commise par un individu. Rapportant cette façon de voir aux mineurs en conflit avec la loi, on entendra par encadrement l'ensemble des dispositions ou des réponses pénales qu'élabore le droit pénal en vue d'apporter une réponse à la situation de défiance vis-à-vis de la loi portée aux mineurs.²³

b. Cadre théorique de l'étude

Le terme théorie tire ses origines du grec "théoria" qui signifie contempler, observer ou examiner. Dans cette perspective, Marion Vorms définit théorie comme "la forme que prend en général la connaissance qui résulte des observations et des expérimentations des scientifiques sur un domaine particulier"²⁴. C'est donc dire en d'autres termes qu'une théorie scientifique est un ensemble de lois et d'hypothèses basées sur l'observation et l'examen des phénomènes. Dans le cadre de notre étude, nous allons nous appuyer sur quelques théories relatives à la délinquance juvénile. Il s'agit des théories qui essaient de rendre compte ou d'expliquer ce phénomène. Ainsi, nous aurons deux catégories de théories. D'une part, nous avons les théories qui stipulent que la délinquance juvénile est innée ou héréditaire, on peut alors les qualifier de théories déterministes de la délinquance juvénile. D'autre part, nous avons des théoriciens qui pensent que ce phénomène est lié à l'environnement socio-économique et familial de l'enfant.

Parmi les théories qui stipulent que la délinquance est un phénomène héréditaire, on retrouve l'anthropologie criminelle encore appelée théorie du délinquant né de Césaire Lombroso. Selon ce théoricien d'origine italienne, certains hommes naissent déjà avec les

²¹ N. Chevrier, "Etude descriptive des pratiques d'encadrement des tuteurs en entreprise qui favorise l'apprentissage des stagiaires dans un programme de formation professionnel en alternance", Mémoire de Maîtrise en éducation, université du Québec à Montréal, 2016, p.10.

²² R. Sainsalieu, "L'expérience sociale de l'encadrement", *L'identité au travail*, 2014, p.263.

²³ <http://www.Archives-ouvertes.fr> consulté le 24/07/2021 à 11h : 30 mn.

²⁴ M. Vorms, *Qu'est-ce qu'une théorie scientifique?*, Paris, Editions Vuitton, 2011, p.1.

germes de la délinquance²⁵. Cet auteur soutenait donc que les personnes qui ont été elles-mêmes délinquantes, donnent nécessairement naissance à des enfants délinquants. Il a soutenu cette théorie en 1887 dans un traité intitulé "Etude anthropologique et psychiatrique". Il pensait en fait que le délinquant même s'il était jeune constituait une menace, mieux un microbe dont on devait se débarrasser. Il avait eu plusieurs disciples dont les plus proches étaient Frechner et Dutouryo. Ses disciples comme lui-même ont essayé de définir le délinquant de par sa physionomie (gens maigres, géants, anguleux, agressifs etc.). Pour eux, l'environnement social n'avait pas assez d'influence sur le délinquant²⁶. C'est donc de cette théorie que sont nées d'autres théories de la délinquance comme l'Hérédité criminelle, la psychologie criminelle, la psychiatrie criminelle etc. toutes ces théories soutiennent que la délinquance est dans les gènes. On peut leur appliquer l'adage, "Tel père, tel fils"²⁷. Cette théorie est donc en phase avec notre mémoire en ce qu'elle est même la toute première théorie à essayer d'expliquer scientifiquement l'origine du phénomène de délinquance. En plus, certains parents délinquants peuvent réellement transmettre ce fléau à leurs enfants. Nous pouvons aussi dire que, si l'hérédité nous montre que nous héritons de certains caractères de nos parents, cela peut aussi être le cas pour la délinquance.

Contrairement à ces théories déterministes que nous venons d'évoquer, d'autres théoriciens pensent plutôt que la délinquance est un phénomène qu'on ne peut pas expliquer en dehors de la société²⁸. C'est dans ce sens que J. Lacan et M. Cenac disaient que, ni le crime, ni le délit ne peuvent se concevoir en dehors de leur référence sociologique²⁹. Pour ces auteurs, ce sont les facteurs sociaux ou environnementaux qui peuvent être à la base du développement de la délinquance juvénile. Ces auteurs sont alors du courant qui explique la délinquance à partir des références extérieures à l'enfant. Nous disons extérieures, parce que dans le cas de la première théorie que nous avons énoncée, les causes sont plutôt endogènes, donc à l'intérieur de l'enfant lui-même. Selon eux, si l'enfant habite des quartiers où la criminalité est grande, marche avec d'autres enfants déviants, il a de fortes chances de devenir lui aussi délinquant. Cette théorie soutient aussi que les difficultés économiques, la fracture sociale des familles sont aussi à prendre en compte. Cette deuxième théorie est aussi en rapport avec notre mémoire parce que, dans nos recherches, nous avons pu voir des cas de mineurs délinquants qui étaient

²⁵ Djiogap, *La rééducation des Enfants...*, p. 47.

²⁶ D. Bachet, "La délinquance juvénile : notions théoriques et conséquences pratiques", *Raison Présente* n°42, 1977, pp. 87-93.

²⁷ Djiogap, *La rééducation des Enfants...*, p. 49.

²⁸ J. Dyan "Comprendre la délinquance ?", *Revue de l'Adolescence* n° 4, 2012, pp. 881-917.

²⁹ Ibid.

des enfants issus des familles soit pauvres, soit de parents divorcés ou même, abandonnés ou sans parents. Mais nous pensons que dans le cadre de notre travail, les deux théories peuvent être évoquées dans la mesure où on trouve des délinquants héréditaires et d'autres qui le deviennent à cause de l'influence de leur environnement social.

VI. LA REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE

La littérature sur les questions de l'inadaptation irrégulière, en danger morale ou en conflit avec la loi est relativement dense. Mais elle est restée peu abondante dans l'univers de la science historique au Cameroun. C'est dire que ce champ est resté longtemps l'apanage des sociologues et des psychologues. Mais au fil du temps l'historiographie de l'enfance délinquante a peu à peu engagé amorphe à travers nombre de publications. L'observation globale des travaux publiés dans ce domaine fait Etat de ce qu'au Cameroun la majeure partie des publications a porté sur l'étude parcellaire de quelques centres dédiés aux questions d'encadrement de l'enfance difficile. Notre étude s'inscrit dans cette même perspective mais s'en distingue par le fait qu'elle entend étudier non pas un seul centre mais presque tous ces centres. Toutefois, elle va faire une étude de cas en prenant comme exemple l'ICE de Bétamba. L'organisation de notre revue consiste à présenter les travaux qui parlent de manière générale sur les politiques d'encadrement de l'enfance difficile en général que ce soit au Cameroun ou ailleurs ainsi que ceux ayant trait à cette thématique au Cameroun. Mais nous avons aussi retenu quelques études sur l'enfance malheureuse. Pour ce qui est des travaux sur l'enfance en conflit avec la loi en général, nous avons retenu les travaux de Michel Foucault,³⁰ Florence Bernault³¹, Henry Gaillac³² et enfin Maurice Capul³³. Le second pallier constitué des publications relatives aux centres d'encadrement au Cameroun.

Dans le premier pallier, le premier travail dont nous faisons allusion est l'ouvrage collectif dirigé par Florence Bernault³⁴. Dans cet ouvrage, les différents auteurs mettent en exergue les différents instruments répressifs apparus en Afrique depuis la période de la traite transatlantique jusqu'aux prisons du génocide Rwandais en passant par les institutions pénitentiaires mises en place pendant la colonisation et les asiles d'aliénés coloniaux etc. Cet ouvrage montre en réalité que les châtiments, avaient servis d'instrument de contrôle et de soumission des africains. Les mineurs n'avaient pas été épargnés par cette pratique. C'est ce que souligne par exemple le

³⁰ Foucault, *Surveiller et punir...*,

³¹ F. Bernault, *Enfermement, prison et châtiments en Afrique du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Kartala, 1999.

³² H. Gaillac, *Les maisons de correction 1830-1945*, Edition Cujas, 1971.

³³ M. Capul, *L'invention de l'enfance inadaptée. L'exemple de Toulouse Saint-Simon (1950-1975)*, Toulouse, Editions Eres, 2010.

³⁴ Bernault, *Enfermement, prison...*,

chapitre neuf de l'ouvrage intitulé *Marginalité juvénile et enferment à l'époque coloniale : les premières écoles pénitentiaires du Sénégal, 1888-1927*³⁵. Cet ouvrage est important pour notre étude en ce qu'il nous renseigne que la dimension répressive de l'institution pénitentiaire en Afrique et l'institution en charge des questions de l'enfance difficile dans le même continent tire son origine de la colonisation occidentale. Mais la limite de cet ouvrage par rapport à notre travail est qu'il porte sur l'institution pénitentiaire en Afrique en général et n'accorde pas une attention particulière au Cameroun.

L'ouvrage de Henry Gaillac³⁶ quant à lui examine l'évolution des centres correctionnels encre appelés maisons de correction en France. Elles remontent leur évolution depuis les années 1830 jusqu'à leur suppression en 1945. Cet auteur montre qu'à partir de 1945 la France a réformé sa politique sociale en matière correctionnelle en passant des maisons de correction aux centres de rééducation. Le lien qui existe entre ces deux catégories d'institution est qu'elles sont toutes dédiées au redressement et à la resocialisation par la punition des mineurs. L'on peut alors à cet effet estimer que les politiques mises en place par la France dans ses colonies et au Cameroun à partir des années 50 en matière d'encadrement de l'enfance difficile s'inspiraient largement ou exclusivement de ces mêmes pratiques en métropole. En d'autres termes, il s'agit de montrer que les centres d'encadrement de l'enfance difficile en Afrique noire et au Cameroun ont hérité de cette pratique venue de France. Si cet ouvrage est important en ce qu'il nous informe sur les origines des politiques d'encadrement de l'enfance en Afrique noire et partant au Cameroun, il reste qu'il demeure généraliste comme le précédent et ne traite pas spécifiquement de cette question au Cameroun.

Dans le même sillage, l'ouvrage de Maurice Capul s'intéresse à la genèse du phénomène de l'enfance inadaptée en France précisément en prenant l'exemple de la fondation Saint Simon de Toulouse. Cet ouvrage montre que l'idée de l'enfance inadaptée remonte au milieu du XIXe siècle³⁷. Mais d'après cet auteur, ce fut à partir des années 50 que les politiques en matière d'encadrement de cette catégorie marginale ont réellement vu le jour. Cet ouvrage est important dans la mesure où il permet de comprendre l'évolution de la politique sociale en matière d'encadrement de l'enfance inadaptée a eu ses prolongements dans les colonies françaises. Mais comme tous les autres ouvrages, il n'évoque pas de manière spécifique cette situation au Cameroun.

³⁵ Bernault, *Enfermement, prison...*, p. 206.

³⁶ Gaillac, *Les maisons de correction...*,

³⁷ Capul, *L'invention de l'enfance...*,

Dans son ouvrage Michel Foucault³⁸ montre que la prison en tant qu'institution de redressement des individus dans la société a échoué et il plaide pour le remplacement de la prison qui selon lui est un instrument de surveillance et de contrôle. Les centres de rééducation des enfants inadaptés sociaux sont aussi rangés dans cette catégorie d'instruments de surveillance. Ce qui revient à dire que même ces centres conçus pour assurer le contrôle et le redressement des jeunes mineurs inadaptés sociaux ont échoué. C'est un ouvrage comme ceux qui l'ont précédé met l'accent sur le système d'encadrement par la correction d'où notre intérêt pour ce dernier. Mais une fois de plus, cet ouvrage centre beaucoup plus son attention sur la société française et ne fait pas cas des sociétés africaines encore moins du Cameroun.

Après avoir analysé quelques travaux sur l'encadrement des mineurs délinquants en France et dans une certaine mesure en Afrique, nous allons maintenant parler des travaux qui existent sur ce sujet au Cameroun.

Au niveau du Cameroun, le premier travail qui traite des centres de rééducation des mineurs délinquants au quel nous nous intéressons ici est le mémoire de master de Edwige Agnès Mengue³⁹. Dans ce mémoire, l'auteure présente d'abord le cadre juridique de la politique camerounaise d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun. Après cela, elle ressort les mécanismes d'encadrement ainsi que quelques structures.

Par ailleurs elle s'intéresse à l'exemple d'un ancien délinquant. Dans l'ensemble, Edwige Mengue montre que la politique d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun est une préoccupation majeure de la part des pouvoirs publics camerounais et repose sur la formation socio-professionnelle. Après ces analyses, elle conclut que les nombreux cas de récidive de la part des mineurs passés dans les centres de rééducation montrent que cette politique est un échec au Cameroun. Ce mémoire a été intéressant pour notre étude car, nous avons pu apprendre sur certains textes ainsi que le mode de fonctionnement de certaines structures d'encadrement des mineurs délinquants. Mais à la différence de notre mémoire, le travail d'Edwige Mengue ne traite que du CAO de Douala et de l'Institut Borstal de Buéa. Elle ne parle pas de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Bétamba qui est notre étude de cas.

³⁸ Foucault, *Surveiller et punir...*,

³⁹ E.A. Mengue, "Les structures sociales d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun : étude comparative entre le Centre d'accueil et d'Observation de Douala et du Borstal de Buéa 1953-2017", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019.

Après le travail d'Edwige Agnès Mengue, nous traitons maintenant de deux ouvrages écrits par Monsieur David Djiogap, ancien directeur de l'ICE de Bétamba entre 1993 et 1997. Le premier de ses ouvrages que nous commentons ici est celui produit en 1995⁴⁰.

Dans cet ouvrage, l'auteur retrace l'historique de la création de l'ICE de Bétamba. Il aborde également le système d'encadrement des mineurs dans cette institution. Cet encadrement selon l'auteur a trois aspects, la rééducation du comportement à travers des activités psycho-sociales, le rattrapage scolaire et enfin, la formation aux métiers. Il présente aussi un certain nombre de textes de cette structure comme le décret relatif à son organisation ainsi que son règlement intérieur. Par ailleurs, l'auteur aborde l'histoire du "pont de l'enfance" qui est liée à l'ICE de Bétamba. Cet ouvrage nous offre des informations importantes sur le contexte de création de l'ICE de Bétamba qui est un de nos chapitres, ainsi que sur son mode de fonctionnement. Mais, dans cet ouvrage, l'auteur ne parle pas des autres structures d'encadrement des mineurs délinquants comme les CAO, l'ICE de Maroua, le Borstal Institute etc. en plus de cela, il ne s'arrête qu'en 1995 dans son étude de l'ICE. Nous étudions par contre presque toutes les structures et l'ICE en particulier jusqu'en 2017.

Dans son second ouvrage paru en 2022⁴¹, l'auteur retrace l'historique de la rééducation des enfants délinquants au Cameroun depuis la période coloniale. Il établit aussi la différence qui existe entre éducation et rééducation. Ainsi, il montre que l'éducation est une action qui consiste à transmettre les connaissances, les valeurs et les normes naturellement acceptées par la société à l'enfant. La rééducation selon cet auteur suppose un échec du processus normal d'éducation, voire de socialisation. En plus de cela, l'auteur présente les différents centres de rééducation des mineurs au Cameroun. Il arrive à la conclusion selon laquelle la rééducation des mineurs délinquants au Cameroun est un échec à cause du fait que les écoles de formation des éducateurs spécialisés ont été abandonnées. Cet ouvrage est très important dans notre étude parce qu'il nous permet de comprendre les fondements même du travail de rééducation ainsi que son historique au Cameroun. Mais, nous devons dire que ce livre, n'a fait que présenter les structures d'encadrement des mineurs délinquants. Il ne traite pas vraiment du fonctionnement de ces structures à travers le temps et n'aborde l'ICE de Bétamba que de façon légère.

⁴⁰ D. Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise de l'enfance de Bétamba, tome I*, Ntui, Collection Voix des enfants inadaptés sociaux, 2^{ème} édition, 1995.

⁴¹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*,

La thèse d'Alvine Henriette Assembe Ndi⁴² est également importante dans notre étude. En effet, cette auteure traite des droits de l'homme au Cameroun entre 1960 et 2013. Elle montre que le Cameroun n'est pas le centre des ténèbres en matière de droits de l'homme comme on l'a toujours pensé. Elle montre à partir du président Ahidjo jusqu'à l'actuel président Paul Biya, comment les droits de l'homme ont été mis en œuvre. Elle aborde aussi la protection des enfants. C'est ainsi qu'elle fait allusion à l'ICE de Bétamba et à l'Ecole Fédérale des Assistants Sociaux(EFEAS) créée en 1966. Cette école formait les assistants sociaux. L'importance de ce travail dans notre étude est qu'il nous donne les raisons de la création de l'ICE de Bétamba et celle de la création de l'EFEAS que nous étudions aussi. Mais nous devons dire que cette auteure n'aborde ces structures que de façon légère et n'approfondie pas son analyse sur elles. Les autres structures d'encadrement des mineurs délinquants ne même pas évoquées.

A la suite de la thèse d'Alvine Assembe, nous pouvons aussi évoquer celle d'Idrissou Alioum⁴³. Dans cette thèse, l'auteur traite de la naissance et de l'évolution de l'institution carcérale au Cameroun pendant la colonisation française. Il aborde son étude en partant du système d'enferment pendant la période précoloniale, sans oublier la période du protectorat allemand, avant d'arriver à la période française proprement dite. En parlant de la période française, l'auteur parle de l'encadrement des mineurs délinquants à travers la colonie pénitentiaire de Malimba qui constitue le tout premier cadre d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun. Cette allusion à la colonie pénitentiaire de Malimba nous a permis de comprendre les premiers pas de l'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun. Mais, la thèse d'Idrissou n'aborde pas d'autres structures coloniales d'encadrement des mineurs délinquants comme le CAO de Bépanda à Douala et l'ICE de Bétamba. Il ne parle non plus des structures qui sont nées après la colonisation, car son étude s'arrête en 1960.

VII. PROBLEMATIQUE

Le phénomène de délinquance juvénile au Cameroun prend de l'ampleur au fil des années.

Il remonte même à la période coloniale. Face à l'expansion de ce fléau, un certain nombre de structures d'encadrement des mineurs atteint par ce phénomène ont été mise en place depuis la période coloniale. Ainsi, le modèle de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun a donc été calqué sur celui qui avait été mis en place par l'administration coloniale

⁴² A.H. Assembe Ndi, "La problématique des droits de l'homme au Cameroun (1960-2013)", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019.

⁴³ Idrissou Aloum, " Les prisons au Cameroun sous-administration française, 1916-1960", Thèse de Doctorat P.h/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005.

française. Nous devons préciser qu'en principe, les mineurs en conflit avec la loi désignent ceux qui ont été soit condamnés par les tribunaux, soit dont les affaires sont en instance. La mise en place des structures d'encadrement de cette catégorie sociale vulnérable que représentent les enfants en conflit avec la loi au Cameroun vise à éviter à ces derniers des prisons ordinaires ou pour adultes. Car, en les mêlant aux adultes, on craint que ces derniers ne les pervertissent davantage. Nous pouvons donc dire que les centres de rééducation pour mineurs délinquants sont des structures alternatives à la prison pour cette catégorie sociale. Mais, le code pénal de 2016 qui introduit les peines alternatives au Cameroun n'accorde pas d'importance aux peines alternatives pour mineurs. Les différentes structures que sont les Institutions Camerounaises de l'Enfance (ICE de Bétamba et ICE de Maroua), les Centres d'Accueil et d'Observation (CAO de Douala Bépanda, de Bafoussam et de Bertoua), le Borstal de Buéa etc. jouent à peu près le rôle de centres alternatifs à la prison pour mineurs, même si tous les mineurs qu'on y place ne sont pas forcément condamnés par la loi.

Ces structures dans leur ensemble ont pour mission de rééduquer les mineurs délinquants afin que ces derniers puissent rejoindre leurs familles et la société. Le système de rééducation dans ces centres repose sur trois points : la rééducation du comportement à travers une intervention psycho-sociale, la ré-scolarisation, et enfin la formation professionnelle ou l'apprentissage de métiers. Mais les capacités de ces centres ne peuvent pas permettre d'accueillir tous les enfants délinquants. De plus, on observe des cas de récidives, et le suivi de ces enfants après le passage dans ces structures n'est pas toujours assuré, et depuis 2008, l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales(ENAAS) qui formait les encadreurs des mineurs dans ces centres ne fonctionne plus. Notre étude pose donc le problème de l'inefficacité des politiques d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun. L'objectif de notre mémoire est d'évaluer ou d'examiner la pertinence de ces centres dans la rééducation des mineurs délinquants au Cameroun. C'est pour atteindre cet objectif que nous avons élaboré notre question centrale qui est la suivante : quelle évaluation peut-on faire des structures en charge de l'encadrement des jeunes inadaptés sociaux au Cameroun et plus précisément l'ICE de Bétamba? En d'autres termes, ces structures sont-elles efficaces et permettent-elles de manière optimale à juguler ce phénomène ?

VIII. METHODOLOGIE

La réalisation de cette étude a nécessité l'usage d'une pluralité de sources comme l'exige la méthodologie en histoire. Ces sources sont de trois ordres. Il s'agit des sources primaires, des sources secondaires, et des sources iconographiques. Les sources primaires utilisées dans notre travail peuvent être subdivisées en deux principales catégories. C'est ainsi que nous avons les

sources primaires écrites et les sources orales. Les sources primaires écrites utilisées ici sont constituées de documents d'archives collectés pour l'essentiel au centre d'archives du ministère des affaires sociales (MINAS). Ces documents d'archives sont composés de rapports d'activités annuels des centres de rééducation des mineurs délinquants, de procès-verbaux, des correspondances, des décrets etc. Pour ce qui est du traitement des sources archivistiques, nous avons procédé à l'élaboration des fiches de synthèse d'archives comme on nous l'a enseigné au séminaire "Réflexion et argumentation en histoire".

Ces fiches ont été utiles pour l'élaboration de notre plan de travail. Les sources archivistiques ont été complétées par les sources orales. Les sources orales que nous avons utilisées ici ont été collectées à partir d'un échantillonnage représentatif. Cet échantillonnage comprenait les cibles suivantes : les responsables de l'ICE de Bétamba qui est notre étude de cas, certains responsables du MINAS, quelques mineurs délinquants (à l'ICE de Maroua notamment), quelques moniteurs des ateliers professionnels de l'ICE de Bétamba, les populations environnantes etc. La collecte des données ou informations orales auprès de ces différents informateurs a été réalisées à partir d'une méthode mixte associant parfois approche qualitative et quantitative. Mais nous avons plus privilégié la méthode qualitative. C'est pourquoi nous avons administré un guide d'entretien à ces informateurs. Les entretiens que nous avons eus avec nos informateurs étaient des interviews individuelles (directeur de l'ICE de Bétamba, éducateur en chef, moniteurs). On a aussi utilisé certains entretiens en groupe notamment avec les quelques mineurs que nous avons rencontrés. Consciente que "les témoins ne doivent pas être forcément crus sur paroles, les plus naïfs des policiers le savent bien"⁴⁴, comme le dit Marc Bloch, nous avons procédé au recoupage, à la transcription et à la confrontation de ces différents témoignages oraux. Nous les avons également confrontés aux sources écrites.

Pour ce qui est des sources secondaires, elles sont constituées de quatre principaux types de documents à savoir, les thèses, les mémoires, les ouvrages, et enfin, les articles scientifiques. Ces sources ont été collectées dans divers centres de documentation ou bibliothèques. C'est ainsi que les mémoires et les thèses ont été consultés à la bibliothèques de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines(FALSH), la bibliothèque du Cercle Histoire Géographie Archéologie(CHGA), la bibliothèque du Cercle Philosophie-Psychologie-Anthropologie et Sociologie(CPPAS). Les ouvrages quant à eux ont été obtenus pour certains, à la bibliothèque privée ou personnelle du docteur Assembe Ndi Alvine Henriette, au centre de documentation

⁴⁴ Bloch, *Apologie pour l'histoire...*, p. 50.

du MINAS, à Mvan. Le traitement de ces documents secondaires nous a amené à établir les fiches de lecture. Les informations collectées dans ces documents secondaires ont aussi été confrontées à celles des autres types de documents, c'est-à-dire les archives et les sources orales.

En ce qui concerne les sources iconographiques, elles ont été collectées au cours de notre décente sur le terrain à Bétamba. Elles sont alors constituées des différentes prises de vue que nous avons effectuées nous-même.

L'histoire quantitative et sérielle⁴⁵ a été convoquée ici pour rendre compte de la dimension chiffrée ou statistique du présent travail. Cette approche chiffrée de par l'ampleur du phénomène étudié s'articulera plus autour de l'histoire sérielle⁴⁶. Par ailleurs, l'analyse qui soutient le présent travail s'inscrit dans une dynamique à la fois diachronique et synchronique prenant en compte à la fois la dimension chronologique et thématique.

IX. DIFFICULTES RENCONTREES

Notre recherche comme toute activité scientifique a rencontré des obstacles ou difficultés. Ces difficultés ont alors retardé le parachèvement de notre travail. Ainsi, la toute première difficulté que nous pouvons évoquer ici est notre déception vécue à l'ICE de Bétamba lorsque nous nous sommes rendue pour la première fois pour chercher les archives. En effet, nous croyions pouvoir les obtenir au sein de l'institution. Malheureusement, le directeur nous a fait savoir que le centre d'archives de Bétamba avait été emporté par les flammes lors d'un incendie. Nous ne savions où commencer à ce moment-là. Nous avons passé beaucoup de mois à attendre alors une autorisation du ministre des affaires sociales afin d'avoir accès aux archives de son département ministériel. C'est donc dans le centre des archives du MINAS que nous avons collecté l'essentiel des documents d'archives de notre mémoire. Comme autre difficulté, nous pouvons mentionner le manque de fichier au sein de l'ICE de Bétamba ou des centres sociaux du MINAS pouvant nous permettre d'avoir une traçabilité sur les anciens pensionnaires et ce qu'ils sont devenus.

Or, des entretiens avec ces derniers allaient améliorer la qualité de notre mémoire en lui fournissant plus d'informations. Nous avons aussi eu une difficulté dans le traitement des différentes séries statistiques. Les séries étaient parfois trop longues, parfois floues. Il ne nous

⁴⁵ R. Ebalé, *Initiation aux méthodes quantitatives pour historiens*, Yaoundé, Editions d'Armathée, 2014, p. 19.

⁴⁶ Si l'histoire sérielle fait partie de l'histoire quantitative, elle s'en distingue en ce qu'elle étudie les phénomènes à une micro-échelle, alors que l'histoire quantitative elle s'intéresse au phénomène qui sont du ressort de la macro-échelle.

a pas également été possible de rencontrer certains anciens directeurs de l'ICE de Bétamba. En effet, nous n'avons pas pu obtenir leurs contacts surplace. Nous pensons que si nous les avions interviewés, nous aurions encore mieux conduit notre recherche. L'une des plus grosses difficultés ou déception a été de constater que l'Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales(ENAAS) ne fonctionne plus depuis 2008 et il n'existe là-bas à Elig-Essono, aucune archive sur cette structure. Actuellement, nous avons trouvé qu'on y héberge les migrants de retour volontaire.

X. PLAN DU MEMOIRE

Malgré les difficultés que nous avons évoquées plus haut, nous avons quand-même pu réaliser notre mémoire qui comporte quatre chapitres.

Le premier chapitre présente les origines de l'encadrement des jeunes inadaptés sociaux ou en conflit avec la loi. Nous évoquons ici, les fondements de la politique d'encadrement des mineurs délinquants d'une part, puis d'autre part, nous traitons des premières mesures qu'avait élaborées l'administration coloniale française pour juguler ce phénomène.

Le deuxième chapitre fait une cartographie des centres d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun. Pour cela, il présente d'abord quelques textes ainsi que les acteurs de l'encadrement des mineurs délinquants avant de s'intéresser aux différentes structures dédiées à l'encadrement des mineurs en conflit avec la loi proprement dites.

Dans le troisième chapitre nous faisons une monographie d'un centre de rééducation pour mineurs délinquants à savoir l'ICE de Bétamba. Nous passons ainsi en revue les différentes stratégies de rééducation en vigueur dans ce centre.

Le quatrième et dernier chapitre quant à lui est consacré au bilan critique de la rééducation des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun. Ici, nous ressortons les acquis, c'est-à-dire les avancées, ensuite les limites pour terminer par quelques perspectives.

CHAPITRE I : LES ORIGINES DE L'ENCADREMENT DES JEUNES INADAPTES SOCIAUX OU EN CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN

La délinquance juvénile est l'un des problèmes majeurs auxquels l'administration coloniale française a fait face en Afrique noire francophone en général et au Cameroun en particulier¹. Ce phénomène était dû à l'exclusion sociale et à la recrudescence de la pauvreté qui frappait les populations indigènes. Ce qui entraînait un exode massif de la frange majoritairement jeunes de ces populations des zones rural vers les centres urbains à la recherche de conditions de vie meilleures. De ce fait, ces jeunes sans qualification et sans encadrement étaient devenus oisifs dans les villes. La conséquence immédiate de cet état de choses est le fait que ceux-ci avaient commencé à commettre de nombreux délits (vols, agressions etc.) pour subvenir à leurs besoins.

C'est ce qui explique l'explosion du phénomène d'inadaptation ou de délinquance juvénile au Cameroun sous administration coloniale française. Les autorités coloniales dès le départ n'avaient pas pris ce fléau à la mesure de son ampleur. Et ce n'est que de façon timide qu'elles avaient entrepris les premières mesures destinées à encadrer ces jeunes inadaptés sociaux. Ces premières réponses avait conduit au tout premier établissement pénitencier pour mineurs délinquants à savoir la colonie pénitentiaire de Malimba à partir de 1933². Mais après la seconde guerre mondiale, les autorités françaises ont élaboré une véritable politique sociale et procédèrent dès 1953 à la création de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Bétamba en même temps que les missionnaires canadiens créaient le Centre d'Accueil et d'Observation de Bépanda(CAO). Dans ce chapitre, nous présentons d'une part les causes de la délinquance juvénile au Cameroun pendant la période coloniale d'une part, et d'autre part, nous nous intéressons à la manière dont les autorités françaises avaient essayé de gérer ce problème.

¹ Ce phénomène a même été en partie causé par le système colonial qui était venu déstructurer le tissu social des sociétés africaines.

² Idrissou, "Les prisons au Cameroun" ..., p. 254.

I. LE DEVELOPPEMENT DE LA DELINQUANCE JUVENILE AU CAMEROUN FRANÇAIS : DETERMINANT DE LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Au Cameroun, comme on avait pu l'observer partout ailleurs en Afrique, la colonisation est venue créer des bouleversements qui ont affectés toutes les franges de la population dite indigène, et celle des jeunes plus précisément. Chez cette catégorie sociale somme toute fragile ou vulnérable, l'une des principales conséquences de l'instauration de l'ordre social moderne fut le développement de l'inadaptation ou de la délinquance juvénile. Cette dernière qui constitue en fait une défiance par rapport aux lois inégalitaires instituées par l'ordre colonial nous amène alors à parler de conflit avec la loi. Bien qu'ayant pris conscience de l'émergence de cette délinquance juvénile dans les grandes villes du Cameroun comme Douala et Yaoundé, les autorités françaises, conscientes du danger que représentait ce phénomène, le traitèrent avec mollesse, et négligence au départ, c'est-à-dire, jusqu'à la période d'après seconde guerre mondiale³.

Dans cette première articulation, nous présentons les causes du développement de la délinquance juvénile au Cameroun. Pour y parvenir, nous distinguons d'abord les causes générales qui peuvent conduire au développement de l'inadaptation sociale chez les jeunes, puis nous voyons comment les pratiques de la colonisation ont contribué au développement de ce fléau au Cameroun sous administration française.

A. APERÇU SUR LES CAUSES GENERALES DE LA DELINQUANCE JUVENILE

L'instauration du système colonial en Afrique en général et au Cameroun a entraîné de nombreux bouleversements aussi bien au plan économique, culturel que social. L'un des bouleversements majeurs de cette rencontre déformante entre l'Afrique et l'Europe fut l'émergence de la délinquance juvénile surtout dans les centres urbains. Cette délinquance était le fruit de l'exclusion sociale et s'exprimait par nombre important de délits. De façon générale, les spécialistes de la rééducation font savoir qu'il existe deux grandes causes de l'inadaptation sociale chez les mineurs⁴. Ainsi, nous avons les causes internes ou endogènes, et les causes externes ou exogènes. Dans cette articulation, nous nous intéressons à ces deux types de causes

³ Djiogap, *La rééducation des Enfants...*, p. 39.

⁴ Ibid.

de l'inadaptation sociale chez les mineurs en conflit avec la loi. Notons ici que, notre objectif est juste de ressortir en théorie, les causes générales de la délinquance.

1. Causes endogènes

Le développement de la délinquance chez les mineurs peut être interne selon les spécialistes de la rééducation. Ainsi, on parle de causes endogènes. Les théoriciens de la dimension interne de la délinquance chez les mineurs s'inspirent souvent de l'anthropologie criminelle la psychologie criminelle, de la psychiatrie criminelle. L'anthropologie criminelle est une science qui étudie les dimensions de l'homme. C'est à partir d'elle qu'est née la criminologie⁵. Elle a été pensée par plusieurs théoriciens dont l'un des tout premiers fut l'italien César Lombroso. Ce dernier avait soutenu la thèse du délinquant né dans un traité qu'il avait intitulé "Etude anthropologique et psychiatrique"⁶. Il pensait ainsi que certains hommes naissaient déjà délinquants⁷. Pour lui, le délinquant était donc un microbe qu'il fallait à tout prix éloigné de la société. Cet auteur italien a eu plusieurs disciples qui comme lui pensaient qu'on ne pouvait trouver les causes de la délinquance qu'à l'intérieur du délinquant, fut-il mineur⁸. Pour cet auteur et pour ces disciples, les facteurs sociaux n'ont pas beaucoup d'influence sur les délinquants⁹. Notons qu'à la suite de l'anthropologie criminelle, il y a l'hérédité criminelle. Comme l'anthropologie criminelle, elle voit les causes de la délinquance à l'intérieur du délinquant. Elle ajoute à cela, le fait que la délinquance est dans les gènes et se transmet donc du parent à l'enfant¹⁰. Pour soutenir cet argument, l'hérédité criminelle s'est appuyée sur le cas d'un certains "JUC". Selon l'hérédité criminelle, sur 409 descendants, du nommé JUC, on a dénombré 70 délinquants et 170 prostituées¹¹. La psychologie criminelle elle essaie de classer les criminels ou délinquants à partir du tempérament. Ainsi, elle distingue quatre types de tempéraments chez les délinquants.

On a ainsi, les mélancoliques, les sanguins, les flegmatiques et enfin, les coléreux¹². La psychiatrie criminelle elle aussi explique les causes de la délinquance à l'intérieur de l'individu.

⁵ A. Llorca, "La criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle", *Raisons Politiques* n°17, 2005, pp. 47-64.

⁶ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 45.

⁷ Ibid.

⁸ Nous devons préciser que, cet auteur italien a eu plusieurs disciples. Mais sa conception du délinquant était un peu trop subjective car pour lui, le délinquant pouvait se reconnaître par sa taille, la taille de ses oreilles, et même la forme de sa tête. Ainsi, il expliquait que les délinquants avaient toujours de petites têtes, de larges oreilles... d'autres disciples de cet auteur tels que Fechner et Dutouryo.

⁹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 46.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid., p. 49.

¹² Djiogap, *La rééducation des Enfants...*, p. 50.

Elle stipule qu'il y a des individus qui naissent malades. Ces derniers se comportent donc comme de véritables malades. De façon générale, nous disons que les facteurs endogènes sont alors généralement biologiques ou génétiques. C'est pourquoi nous pouvons alors y voir une sorte de déterminisme. Certaines études comme celles que nous avons évoquées plus haut, les facteurs d'ordre physiologique et génétiques peuvent favoriser la naissance et le développement des comportements antisociaux chez les individus, fussent-ils mineurs. Ces études s'appuient sur le fait que certains enfants qui se conduisent mal ressemblent souvent à leurs géniteurs qui à leur âge se comportaient de la même manière. Le cas des enfants délinquants nés de parents réputés voleurs ou criminels en est un exemple. Nous pouvons donc dire enfin de compte que, les facteurs ou causes internes de la délinquance sont ceux qui sont inhérents à la génétique et à la physiologie des individus. Après avoir ainsi parlé des facteurs endogènes de la délinquance, nous allons maintenant nous intéresser aux facteurs exogènes.

2. Causes exogènes

Les causes exogènes de la délinquance juvéniles sont celles acquises par le délinquant. Elles stipulent que c'est la société qui arrive à créer la délinquance chez les mineurs. Ces facteurs externes peuvent être de plusieurs ordres. C'est ainsi que nous avons des facteurs environnementaux, les facteurs économiques, les facteurs sociaux, géographiques, etc.

Les facteurs sociaux peuvent être aussi combinés avec les facteurs dits géographiques. En effet, les enfants qui vivent dans certaines agglomérations ou dans certains quartiers à risque sont souvent exposés au phénomène de délinquance juvénile par rapport à ceux qui vivent dans les villages ou campagnes par exemple¹³. Ainsi, les enfants des quartiers comme la Briqueterie, cité Messa, Mvog-Ada, Mini-ferme, Elig-Edzoa à Yaoundé sont vraiment exposés à la délinquance juvénile. Dans d'autres villes du Cameroun comme Douala, on trouve aussi des quartiers dangereux pour les enfants. Nous voyons donc à travers ces quelques petits exemples comment l'environnement peut influencer la délinquance.

Sur un autre plan, les facteurs sociaux peuvent aussi renvoyer à l'environnement familial. Ainsi, nous avons pu retenir les facteurs tels que le manque d'autorité parentale, les conflits familiaux, les ménages séparés ou éloignés disloqués ou divorcés sont autant de causes du développement de la délinquance juvénile. En effet, par manque d'autorité parentale, nous entendons les cas où les parents ont démissionnés ou sont absents et n'assument pas toujours leurs responsabilités. De nos jours, le durcissement des conditions de vie, la recherche effrénée

¹³ Djiogap, La rééducation des enfants..., p. 56.

de l'argent détériorent sérieusement la cohésion dans les familles. Certains enfants ne passent que très peu de temps avec leurs parents. Les enfants qui ne vivent donc pas sous l'autorité de leurs parents, sont abandonnés à eux-mêmes. Certains conflits au sein des couples rendent peu propices l'épanouissement des enfants qui sont alors souvent enclin à développer des comportements antisociaux. Notons également que les nombreuses affectations arbitraires séparent souvent les enfants de l'un ou même parfois des deux parents. Ceux-ci pour des raisons professionnelles sont souvent obligés de laisser l'éducation de leurs enfants à d'autres personnes ou même, à personne. On voit souvent par exemple pour ce qui est des enseignants, certaines affectations en milieu d'années scolaire. Ces actes administratifs causent des préjudices sans précédents au bon fonctionnement des ménages d'une part, mais également à l'harmonie du couple¹⁴. Tout ceci a donc de graves répercussions ou conséquences sur l'éducation des enfants au sein de la cellule familiale¹⁵.

Nous devons aussi indiquer que les problèmes économiques rendent aussi difficiles la vie et engendrent la pauvreté et la misère. Le manque de moyen pour parfois assurer la scolarisation des enfants est aussi un facteur important du développement de la délinquance juvénile. Par ailleurs, les phénomènes comme les conflits armés qui provoquent le déplacement massifs des populations des zones de guerre vers d'autres zones sont également des facteurs importants du développement de la délinquance juvénile.

C'est le cas des déplacés internes et des réfugiés. Au Cameroun par exemple, la crise anglophone a poussé au déplacement forcé, de nombreuses populations. Les conditions de vie de ces dernières ne sont pas toujours faciles dans les zones où elles s'installent. Ceci oblige alors souvent les enfants qui parfois ont perdu tous leurs parents à développer toute sorte de comportements antisociaux pour essayer de survivre. C'est ainsi que les vols, les viols, la prostitution etc. sont observés¹⁶.

D'autres fléaux sociaux comme l'alcoolisme, la drogue, aggravent l'inadaptation sociale des jeunes. Nous ne pouvons pas sous-estimer ici le rôle des réseaux sociaux et des médias. Aujourd'hui, avec les réseaux sociaux, les jeunes sont exposés à toute sorte de dépravation avec les contenus à caractère sexuel, homosexuel, etc. A tout ceci, on peut ajouter les phénomènes de bandes. En effet, certains enfants développent l'inadaptation sociale en fréquentant des mineurs présentant des caractères déviants.

¹⁴ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 57.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

Après avoir présenté les causes générales de la délinquance chez les mineurs, nous allons à présent nous intéresser aux facteurs qui ont contribué à son développement au Cameroun pendant la période coloniale ainsi qu'à son mode d'expression ou sa manifestation.

B. LES CAUSES COLONIALES DE LA DELINQUANCE JUVENILES ET SON EXPRESSION

La colonisation a déstructuré les sociétés traditionnelles africaines. Ce qui fait que de nouveaux phénomènes tels que la délinquance juvénile sont nés, notamment dans les espaces urbains créés par les colons. Dans cette articulation de notre travail, nous essayons de voir comme est ce que la colonisation a pu provoquer le développement de la délinquance juvénile au Cameroun. Après cela, nous présentons les diverses manières avec lesquelles se manifeste la délinquance juvénile.

1. La colonisation comme cause de la délinquance juvénile au Cameroun français

L'inadaptation ou la délinquance qui se développa chez les jeunes camerounais ou indigènes sous la période de l'administration coloniale française pouvait s'expliquer par des facteurs de deux ordres. D'une part, elle pouvait être liée à des facteurs internes qui se résument aux aspects psychologiques et psychiatriques, d'autre part, cela pouvait être le résultat des raisons exogènes, c'est-à-dire, celles relatives aux conditions socio-économiques précaires dans lesquelles ils vivaient. Ce sont d'ailleurs ces mêmes deux types de facteurs qui continuent jusqu'à ce jour à expliquer ce phénomène auquel il faut ajouter le développement des nouvelles technologies. C'est en fait, une correspondance de l'éducateur-assistant social de la prison centrale de Yaoundé, adressée à madame le ministre adjoint de la santé publique et de la population, datant de 1971¹⁷, lors de nos descentes sur le terrain qui nous a suggéré cette approche. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvions traiter ce sujet sans essayer d'analyser sa partie plus ou moins psychologique.

La ville coloniale développa de par son caractère aussi bien illusoire qu'attractif l'inadaptation sociale des jeunes africains et camerounais plus particulièrement, toute chose qui explique la flambée du phénomène de délinquance juvénile dans les grands centres urbains à l'époque. Ces derniers continuent même d'ailleurs jusqu'à présent à servir de cadre d'expression à ce phénomène. Cette inadaptation était généralement le fruit de la nature discriminatoire du système colonial.

¹⁷ AMINAS, Correspondance de l'éducateur-assistant social au centre éducatif de la prison centrale de Yaoundé adressée à madame le ministre-adjoint de la santé publique et de la population, 1971.

L'observation d'un ensemble de comportements déviants dans les grandes métropoles au Cameroun sous domination française, était due à un ensemble de facteurs conjugués. C'est dire que le phénomène de délinquance juvénile dans les espaces urbains en contexte colonial ne procédait pas d'un simple fait de hasard. Les raisons de cet état des choses étaient donc nombreuses. L'une des premières raisons en la matière est sans doute l'attractivité des centres urbains qui présentaient des cadres d'espoir et d'amélioration des conditions de vie de par les activités lucratives qui s'y pratiquaient. Dans cette optique, ville de Douala de par le port qui s'y trouve et les intenses activités économiques qu'on y menait, fut alors un véritable creuset de la délinquance juvénile. En effet, de nombreux jeunes désertaient les zones rurales environnantes et même lointaines dans l'espoir de trouver un emploi. Cette forte ruée des jeunes vers cette ville constitue à notre sens la première cause de délinquance. D'un autre point de vue, ces jeunes étaient pour la plupart du temps non scolarisés, sans qualification pour prétendre obtenir facilement un emploi¹⁸. La ville était alors pour eux pour parler comme Jean Marc Ela, un lieu d'illusion. Ces jeunes manquaient d'encadrement familial. Nombre d'entre eux vivaient en effet chez de vagues parents dont certains avaient même une moralité douteuse à en croire les rapports de l'administration coloniale française.

Notons par ailleurs, le système colonial qui était discriminatoire et ségrégationniste n'en est pas moins une raison de cette situation. L'exclusion sociale dont faisait face les parents autochtones de ces jeunes les mettait sans nul doute dans une situation d'incapacité à pouvoir subvenir à leurs besoins. Les années 1930, furent à cet effet particulièrement difficile du fait de la grande récession économique mondiale amorcée à la suite d'un crash boursier aux Etats-Unis.

2. Les modes d'expression du phénomène

Si l'inadaptation sociale chez les mineurs s'exprime de façon plus ou moins identiques au Cameroun autant sous la période coloniale que celle qui l-y a succédée, les modalités qui président à ce phénomène, du fait des dynamiques modernes liées surtout à la mondialisation ne sont pas toujours les mêmes. Cette articulation entend ainsi ressortir à partir de quelques fonds d'archives outre les modalités qui conduisent à l'éclosion de l'inadaptation sociale chez les mineurs délinquants. Ceci suppose dans un souci d'énonciation chronologique des évènements de prendre en compte ces modalités sous la période coloniale et postcoloniale.

¹⁸ AMINAS, Correspondance de l'éducateur-assistant social au centre éducatif de la prison centrale de Yaoundé adressée à madame le ministre-adjoint de la santé publique et de la population, 1971.

En effet sous la période coloniale, le système de ségrégation et de marginalisation des populations dites "indigènes", dans un système d'économie monétaire ou moderne contribua pour beaucoup à l'expansion de la misère sociale, ce qui ne manqua pas, d'affecter les catégories juvéniles des populations africaines, et par ricochet, celles du Cameroun. En effet, en instaurant un système économique monétaire ; l'ordre colonial qui n'était quasi exclusivement aux mains des colons, excluait une bonne frange de la population. Cette frange marginale et exclue du système économique alors instauré ; ne pouvait que manquer de moyens nécessaires à, l'encadrement de leur progéniture et à l'insertion de cette dernière aux exigences de la modernité. Ce fut donc sans surprise que cette dernière se retrouva très tôt en difficulté surtout dans les centres urbains, ce qui par voie de conséquence les contraignait à ne recourir qu'au vis pour survivre. Il convient alors un tant soit peu, que l'on s'attarde ne fuisse que de façon sommaire à l'impact qu'eurent les centres urbains sur le développement de l'inadaptation sociale chez les mineurs délinquants pendant la période coloniale.

Devant la nécessité de subvenir à leurs besoins dans un contexte difficile, une certaine frange de jeunes arrivées dans les grandes villes coloniales n'eurent d'autres options que de verser dans le vis. Ce dernier s'exprimait alors au travers de moult infractions et actions de vandalisme dont se rendaient coupables les mineurs en question. Aussi, vol à la tire, tentative de vol, complicité de vol, vagabondage, école buissonnière, refus d'aller à l'école, fréquentation de bandes ; opposition plus ou moins ouvertes aux parents, constituent la trame non exhaustive, bien entendu, des différentes expressions de l'inadaptation sociale chez les mineurs dits délinquants en période coloniale¹⁹. Cette délinquance qui est le fruit d'une mauvaise adaptation de l'enfant dans le milieu dans lequel ce dernier est sensé se développer²⁰.

Après l'accession à l'indépendance, le phénomène d'inadaptation sociale mu par les crises sociale et économique en cours dans la société continuèrent et continuent même dans une large mesure de s'exprimer sous des modalités plus ou moins similaires à la période coloniale. Mais les avancées technologiques dues notamment à l'apparition des Nouvelles Techniques de Communication et de l'Information(NTIC) ont donné un ce phénomène une toute autre ampleur. Ainsi cette inadaptation peut-elle s'exprimer outre sous les formes déjà ci-haut évoquées ; sous la formes d'addiction aux drogues et autres stupéfiants, l'addiction aux réseaux sociaux avec leurs lots de désagréments et bien d'autres encore.

¹⁹ J. Ntonga, "Mémoire de fin d'étude, école fédérale d'éducateurs et assistants sociaux de Bétamba", 1978, p. 6.

²⁰ Ibid.

Il faut dire que de toutes les façons, chaque délinquant a sa personnalité qu'il convient d'étudier sans préjugés pour pouvoir le resocialiser. Lorsqu'un délinquant ou mieux, un mineur délinquant commet une infraction ou une faute, on doit considérer que cela est largement dû à sa personnalité. La faute ou l'infraction commise ne constitue qu'un très bref moment de la vie du délinquant. Pour donc bien le rééduquer, il est nécessaire au préalable de chercher à connaître les circonstances antérieures de l'acte et les antécédents légaux, son histoire personnelle, sa situation et son environnement social²¹. En principe, l'étude de la personnalité du mineur inadapté social ou délinquant implique ou nécessite la contribution de plusieurs praticiens en observation sociale ou en intervention médico-sociale à savoir les médecins, les psychologues, les sociologues, les criminologues, les psychiatres, les psychanalystes, les inspecteurs ou assistants sociaux²²etc.

Nous comprenons alors que la question de la rééducation des mineurs en conflit avec la loi n'est pas alors chose facile. On doit réellement disposer des personnes ressources formées à cette tâche. Le problème qui se pose donc souvent dans cette délicate mission est souvent celui de la ressource humaine de qualité.

II. LES REPONSES DES AUTORITES FRANCAISES AU PROBLEME DE DELINQUANCE JUVENILE AU CAMEROUN

L'expansion du phénomène de délinquance juvénile au Cameroun français n'avait pas laissé les autorités coloniales indifférentes. Mais il faut préciser que dans un premier temps, elles ont traité cela avec beaucoup de légèreté. Nous avons pu distinguer au total deux grandes périodes de traitement de ce phénomène. La première a été caractérisée par un certain laxisme et la deuxième a été quant à elle marquée par une relative amélioration de la politique de prise en charge ou d'encadrement des mineurs délinquants. La première période couvre l'espace de temps de l'entre deux guerres mondiales et la seconde s'étend sur l'espace de temps compris entre la fin de la deuxième guerre mondiale et l'accession à l'indépendance. Cette deuxième période est marquée par la mise sur pied du service social.

²¹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 59.

²² M. Ancel, *La défense sociale nouvelle*, Paris, Editions CUJAS, p. 216.

A. LA REPOSE AVANT LA STRUCTURATION DU SERVICE SOCIAL : LA CREATION DE LA COLONIE PENITENTIAIRE DE MALIMBA

Dans cette articulation, nous étudions la manière avec laquelle les Français avaient essayé de résoudre le problème de délinquance juvénile au Cameroun avant la structuration du service social. Quand nous disons avant la structuration du service social, nous n'entendons pas prétendre qu'il n'y avait pas quelques actions ou initiatives à caractère social dans la période de l'entre-deux guerres. Nous voulons juste préciser que c'est à la fin de la seconde guerre mondiale que les Français réellement structurer le service social. Ainsi, la création de la colonie pénitentiaire de Malimba en 1933 est une sorte d'action sociale même si elle est jugée non efficace.

Face à l'augmentation du nombre de détenus mineurs dans les prisons de Douala et Yaoundé, et du fait de la proportion de plus en plus grande des mineurs délinquants, l'administration coloniale française décida de créer la colonie pénitentiaire de Malimba en 1933²³. Cette colonie pénitentiaire qui devait servir de centre de rééducation pour ces mineurs en conflit avec la loi constitue la toute première structure de ce genre au Cameroun. Elle avait été annexée à une école de pêche qui existait déjà dans la circonscription administrative d'Edéa. L'objectif de cette articulation consiste à présenter le contexte de création de la colonie de Malimba tout en insistant sur son aspect géographique d'une part, puis d'autre part, nous voulons parler de la manière dont les mineurs étaient encadrés au sein de cet établissement.

1. Le contexte de création et aperçu géographique de la colonie pénitentiaire de Malimba

L'administration coloniale française dès la prise de possession du Cameroun avait beaucoup négligé la question de la prise en compte des mineurs dans son système pénitencier. Or, dans les deux principales grandes villes, le phénomène de délinquance juvénile était une réalité et croissait avec acuité²⁴. Mais, les jeunes qui étaient affectés par ce phénomène et qui étaient coupables devant les juridictions ne disposaient pas de prisons ni de tribunaux spéciaux à eux dédiés. Ce qui fait que les mineurs en question étaient souvent enfermés dans les mêmes prisons que des prisonniers adultes qui risquaient d'empirer leur situation. Cet état de négligence des autorités françaises peut se vérifier par le fait que les textes concernant les prisons ne se penchaient pas trop sur les jeunes délinquants. Ainsi l'un des premiers textes concernant les prisons et publié par le gouverneur Fourneau en octobre 1918 sur l'organisation

²³ Idrissou, "Les prisons au Cameroun"..., p. 253.

²⁴ Ibid.

de la prison de Douala ne faisait même pas allusion aux mineurs²⁵. C'est à partir de 1929 que pour la première fois on commence à parler du statut du prisonnier mineur indigène²⁶. Dans la même lancée, un arrêté publié en juillet 1933 mentionnait aussi le fait qu'il fallait un traitement spécial pour les mineurs dans les prisons. Sauf que les jeunes délinquants ou coupables devant la loi continuaient à être incarcérés avec les prisonniers adultes. La seule différence que l'on pouvait voir était que ces jeunes devaient être installés dans des quartiers séparés de ceux des adultes. Ceci signifie qu'il n'existait pas de prison pour mineurs encore moins de centres de rééducation pour ceux-ci. On peut comprendre alors que c'était dans le but de vouloir concrétiser la séparation entre prisonniers mineurs et adultes que les Français avaient décidé de créer la colonie pénitentiaire de Malimba. Cette dernière a vu le jour par l'arrêté du 7 décembre 1933²⁷. Cette colonie qui devait devenir un établissement pénitencier pour mineur avait été mélangé à une école de pêche qui existait déjà depuis longtemps sur l'île de Malimba.

Le choix de l'île de Malimba pour abriter la toute première colonie pénitentiaire du Cameroun français n'était un fait de hasard. Le but de l'administration française était de couper les jeunes délinquants qui devaient habiter la colonie de tout contact avec la terre ferme, ce qui devait rendre impossible la volonté de ces derniers de vouloir s'évader²⁸. La situation géographique de l'île était donc pour cela idéale. Car cette dernière était constituée de deux embranchements du fleuve Sanaga. Elle couvrait une superficie d'environ 200 hectares. En partie entourée de l'océan surtout vers l'ouest, cette île était dans son ensemble par la forêt dense. Aucune route terrestre ne permettait donc d'accéder à cette île. Le seul moyen de s'y rendre ou d'atteindre la terre ferme à partir de l'île était la voie fluviale et nécessitait l'utilisation de pirogues à moteurs²⁹. La zone rurale habitée la plus rapprochée de l'île était située à six kilomètres. Pour pouvoir atteindre Douala et Edéa qui étaient les deux principaux centres urbains les plus proches, il fallait huit heures de navigation à travers un canot à moteur³⁰. Ces conditions nous permettent de constater que l'île était difficilement accessible et favorisait de par sa position un meilleur contrôle des pensionnaires. La vue de la mer ou de l'océan d'un

²⁵ ANY, APA, *Journal Officiel des Territoires Occupés de l'Ancien Cameroun*, Arrêté du 13 octobre 1918 organisant le régime de la prison de Douala, p. 158.

²⁶ Idrissou, "Les prisons au Cameroun"..., p. 254. La précision est faite sur mineur indigène dans le sens où le 30 novembre 1928, un décret portant sur le système de liberté surveillée et sur les juridictions spéciales pour mineurs avait été publié, sauf que ce dernier ne concernait que les mineurs blancs et assimilés et ne prenait pas en compte les mineurs indigènes.

²⁷ Idrissou, "Les prisons au Cameroun"..., p. 256.

²⁸ Ibid., p. 260.

²⁹ Ibid., p. 256.

³⁰ Ibid.

côté, l'étendue du fleuve Sanaga de l'autre côté sans oublier l'immense forêt dense devaient normalement décourager les jeunes à envisager à s'évader.

Nous retenons donc que la colonie de Malimba fut créée dans le but d'essayer de contenir le phénomène de délinquance juvénile qui était assez poussé dans les villes comme Douala et Yaoundé. Car ces jeunes étaient souvent mélangés dans les prisons ordinaires avec les prisonniers adultes qui étaient susceptibles de les pervertir davantage. Cette création d'une colonie pénitentiaire à Malimba constituait une première au Cameroun français. Or dans d'autres colonies comme au Sénégal, les établissements pénitenciers réservés aux mineurs délinquants en opposition avec la loi avaient vu le jour un peu plus tôt. On peut citer comme exemple les cas de la colonie pénitentiaire agricole de Bambey créée en 1916 sans oublier l'école pénitentiaire des pères du Saint-Esprit dont le but était de dompter la nature rebelle des enfants mineurs délinquants à travers le travail, l'Évangile et le fer³¹. Après avoir parlé de la création de la colonie de Malimba, il va être à présent question de nous occuper de son encadrement des enfants.

2. Les conditions d'encadrement des mineurs délinquants

La colonie pénitentiaire de Malimba qui a ouvert ses portes en 1933 avait pour but de servir de cadre de redressement moral pour les mineurs délinquants qu'on y envoyait et qui étaient en conflit avec la loi. Il s'agissait aussi de former ces jeunes à un métier manuel qui pouvait leur permettre de se réinsérer dans la société une fois sortis de la colonie. Ceci devait permettre vaincre leur nature rebelle ou délinquante par le travail et le redressement ou la rééducation morale. Mais comme le constate monsieur Idrissou Alioum dans sa thèse de doctorat, il n'existait à proprement parler, aucune réglementation notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la colonie en matière d'encadrement moral³².

Les mineurs qui étaient envoyés à Malimba étaient soumis à un certain emploi de temps rude. Ainsi, la journée du mineur délinquant débutait à 5h30 minutes et s'achevait à 18h30 minutes. Ce qui fait un ratio de 13h d'occupation sur les 24h que compte une journée. Sur les 13h d'occupation, diverses activités ponctuées d'une pause de deux heures de temps qui intervenait entre 11 heures et 13 heures de la journée y étaient menées. Ainsi, après le réveil et l'appel qui étaient entre 5 heures 30 et 6 heures, les jeunes mineurs délinquants débutaient leur journée par une heure de gymnastique (6h-7h), puis enchaînaient par le travail manuel qui consistait souvent au nettoyage des plantations du directeur de l'école de pêche et ainsi qu'à

³¹ Bernault, *Enfermement, prison...*, pp. 209-215.

³² Idrissou, "Les prisons au Cameroun"..., p. 263.

l'entretien du camp³³. Ce travail manuel couvrait la plus grande partie du temps car il partait de 7heures à 11heures puis reprenait de 14heures à 18 heures et trente minutes après la pause qui venait entre 11 heures et 13 heures. Le temps réservé à l'école était lui seulement d'une heure entre 13heures et 14 heures³⁴. Ce tableau donne une idée de cet emploi de temps.

Tableau 1: Esquisse d'emploi de temps journalier des pensionnaires de Malimba.

Horaires	Activités
5h30	Réveil
6h	Appel
6h-7h	Gymnastique
7h	Travail de nettoyage
11h-13h	Repos
13h-14h	Ecole
14h-18h30	Travail
14h-18h30	Coucher

Source : ANY, APA 10115/B, Prisons (1933-40), Colonie pénitentiaire de Malimba, Idrissou, "Les prisons au Cameroun", p. 266.

L'école dont il est question ici était essentiellement consacrée aux cours de pêche surtout lors des toutes premières années qui suivaient la création de la colonie pénitentiaire. Ces enseignements se réduisaient à la confection des filets et lignes de pêche et des séances de pêche en mer et en rivière³⁵. L'autre pan de l'éducation proprement dite était trop limité, l'école ne disposant que d'un seul moniteur peu qualifié. Mais peu de temps après, les cours de pêche avaient été suspendus et les mineurs furent uniquement utilisés comme main d'œuvre dans les travaux manuels.

Pour ce qui est de la ration, cette dernière était modique et était constituée de macabos-patates-ou d'ignames de riz de sel de poisson d'huile de palme³⁶. Elle s'élevait à environ 0,75franc par jour et par pensionnaire³⁷. La mauvaise qualité de l'alimentation qui était aussi insuffisante exposait les colons régulièrement à des maladies. La prise en charge au plan de la

³³ Idrissou, "Les prisons au Cameroun" ..., p. 267.

³⁴ Ibid., p. 266.

³⁵ Ibid., p. 267.

³⁶ Ibid., p. 265.

³⁷ Idrissou, "Les prisons au Cameroun" ..., p. 267.

santé était aussi négligée. Car, il n'y avait pas d'infirmier ni d'infirmière dans cette colonie. La colonie faisait souvent l'objet d'une inspection sanitaire par an par un médecin en provenance d'Edéa, ce qui était quasiment insuffisant.

Pour ce qui est du logement, la colonie était dotée de quatre cases construites en matériaux provisoire du pays. Ces cases disposaient de trente-sept lits en bambou garnis d'une paille en toile à sac sur lesquels devaient dormir les mineurs³⁸. A ces trente-sept lits, s'ajoutaient Une natte en rotin et une couverture qui étaient distribuées à chaque pensionnaire³⁹. En outre, les mineurs étaient dotés de deux tenues obligatoires. Une tenue était réservée pour le travail, tandis que l'autre était consacrée aux jours de fêtes⁴⁰. Idrissou décrit ces tenues en ces termes :

La première comprenait un pagne et un tricot, tandis que la seconde se composait d'une culotte courte et d'une chemisette. Sur les tenues marquées du sigle CP (Colonie Pénitentiaire) était inscrit le numéro de leur propriétaire, correspondant au numéro matricule sous lequel le jeune colon était enregistré sur le registre d'écrou⁴¹.

Le nombre de pensionnaire dans la colonie variait selon les années. Ce nombre traduisait soit la rudesse de la justice d'une part, soit l'évolution de la délinquance d'autre part. Nous pouvons avoir une idée sur les effectifs de cette colonie en prenant appui sur les travaux du professeur Idrissou. Le tableau ci-dessous pris dans ces travaux est une illustration.

Tableau 2: Evolution numérique des effectifs des pensionnaires de la colonie pénitentiaire de Malimba de 1933 à 1939

Années	Nombre de Mineurs
1933	16
1934	20
1935	24
1936	23
1937	36
1938	38
1939	36

Source : ANY, APA 10115/B, Prisons (1933-40), Colonie pénitentiaire de Malimba et Idrissou, "Les prisons au Cameroun" ..., p. 254.

³⁸ Ibid., p. 264.

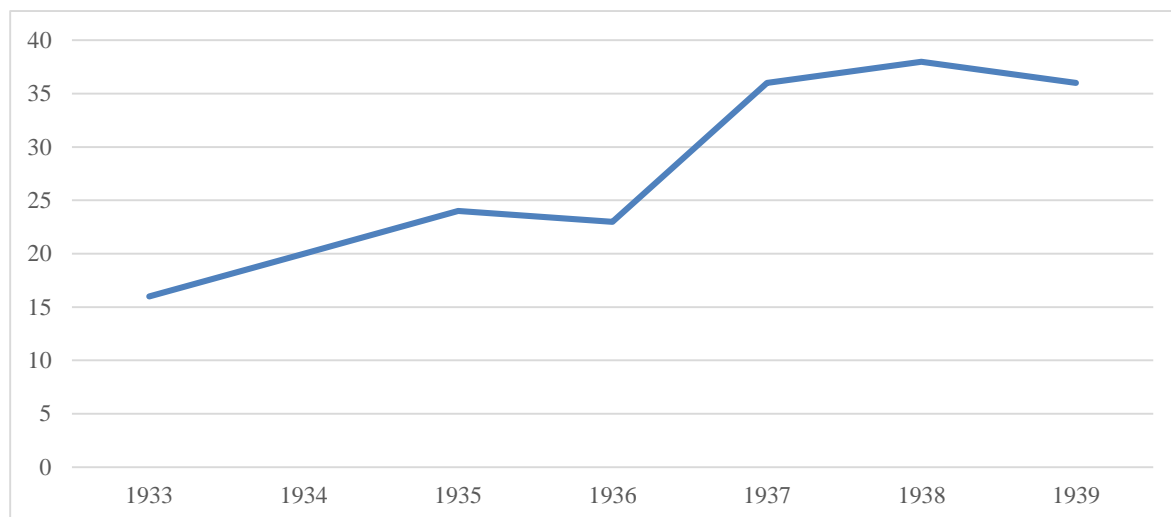
³⁹ Arrêté du 08 juillet 1933 réglementant le régime pénitentiaire au Cameroun, JOCF, 1933, p.38. cité par Idrissou, "La prison au Cameroun" ..., p. 264.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid. "

Notre tableau a été accompagné d'un graphique qui permet de mieux comprendre l'évolution des effectifs de la colonie pénitentiaire de Malimba. Il s'agit du tout premier cadre de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun.

Graphique 1: Evolution du nombre de pensionnaires à la colonie pénitentiaire de Malimba 1933-1939



Source : ANY, APA 10115/B, Prisons (1933-40), Colonie pénitentiaire de Malimba et Idrissou, "Les prisons au Cameroun" ..., p. 254.

Le tableau et le graphique ci-dessus montrent que l'évolution du nombre de pensionnaires à Malimba a été positive en valeur absolue. Car on est parti de 16 pensionnaires en 1933 à la création pour atteindre 36 pensionnaires à la fermeture en 1939. L'année qui a connu la plus grande augmentation est 1938 avec 38 pensionnaires. Elle est suivie par les années 1939 et 1937 où on avait enregistré 36 pensionnaires. Nous ne devons pas oublier de dire que la colonie pénitentiaire connaissait de nombreux problèmes de fonctionnement. Ainsi, pour ce qui concerne la surveillance ou la discipline, il était difficile de maintenir l'ordre. Car, trois agents de surveillance pour une moyenne de trente pensionnaires étaient insuffisants. Ces agents étaient composés du moniteur de l'école de pêche, d'un indigène recruté par le directeur de la colonie et un garde. Ceux-ci n'avaient en fait, aucune formation ou qualification en matière d'encadrement des mineurs⁴². Le directeur avait confié la garde parfois au pensionnaire le plus âgé⁴³. C'est pour quoi on observait de nombreux cas d'évasion de colons qui arrivaient à s'échapper malgré que la colonie fût isolée de la terre ferme. On peut par exemple parler du cas de l'année 1936 où 5 mineurs avaient réussi à fuir. Il était même aussi arrivé que les mineurs

⁴² Idrissou, "La prison au Cameroun" ..., p. 269.

⁴³ Ibid.

commettent des vols dans la colonie. C'est ainsi qu'un mineurs avait commis un vol avec effraction dans le domicile du directeur du centre au mois de mars 1937⁴⁴. Nous devons dire en réalité que les conditions de vie difficile de vie dans ce centre pénitencier étaient l'une des principales causes de fuite des mineurs.

En plus de ces problèmes de surveillance, la colonie n'avait pas une bonne gestion. Les registres étaient souvent mal tenus. Les pièces demandées pendant le séjour de chaque délinquant à la colonie étaient constituées :

- d'une lettre du Commissaire de la République autorisant l'envoi à la
- Colonie pénitentiaire;
- une fiche signalétique ;
- une copie de jugement ;
- un extrait du registre d'écrou ;
- l'inventaire des effets emportés ;
- le certificat médical au départ ;
- la fiche médicale durant la détention ;
- la fiche pénitentiaire qui comprend les punitions encourues durant la détention ;
- les appréciations trimestrielles sur la conduite de chaque détenu⁴⁵.

Au demeurant, nous retenons de cette première articulation que la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun sous domination française dans l'entre deux guerre fut laxiste et négligée. Or dans le même temps, la France avait pris ce phénomène un peu plus au sérieux dans d'autres colonies comme au Sénégal où des premières écoles pénitentiaires destinés aux mineurs en conflit avec la loi virent le jour entre 1889 et 1927⁴⁶. Ce ne fut qu'après la seconde guerre mondiale que cette politique d'encadrement des mineurs délinquants prit effectivement forme comme on le verra à la prochaine articulation.

B- LA REPONSE DES AUTORITES FRANCAISES AU PHENOMENE DE DELINQUANCE JUVENILE APRES LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE : LA MISE EN PLACE DU SERVICE ET LA CREATION DES PREMIERES STRUCTURES

C'est au lendemain de la seconde guerre mondial que le service social prend effectivement au Cameroun part l'arrête n°2763 du 01 aout 1950 du haut-commissaire Roland Pré. Une telle

⁴⁴ Idrissou, "La prison au Cameroun" ..., p. 269.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ I. Thoub, " Marginalité juvénile et enfermement à l'époque coloniale : les premières écoles pénitentiaires du Sénégal, 1888-1927", in F. Bernault(Sd), *Enferment, prison...*, p. 205.

initiative en trait en rupture d'avec la politique passive qui avait juste ici eu cours en la matière. Toutefois, il s'agissait d'une politique qui tirait ses racines de la vision française du service social est fut étendue Cameroun non pas de la volonté délibérée de l'autorité coloniale française mais plutôt des pressions de l'ONU. De manière globale, ce fut le plan FIDES institué en 1946 par Albert Sarraut alors ministre des colonies qui servit de terreau à cette politique la présente articulation entend ainsi d'une part, présenter les sources française du service social au Cameroun et d'autre part, montre comment ce dernier fut matérialisé aux premières heures de sa mise en œuvre. Cette partie a pour objectif de montrer comment le service social en tant que réponse à l'inadaptation fut mis en place d'une part. D'autre part, nous montrons comment cette mise en place d'un véritable service social a conduit à la création de certaines structures destinées à encadrer les mineurs délinquants au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Ces premières structures de l'ère coloniales que sont l'ICE de Bétamba et le CAO de Bépanda existent jusqu'à nos jours.

1. La mise en place du service social au Cameroun français

La fin de la seconde guerre mondiale vit émerger une nouvelle organisation internationale dont la vocation était de promouvoir une paix et un ordre mondial plus durables⁴⁷. Cette organisation fit aussi pression sur les différents empires coloniaux afin que ces derniers puissent améliorer les conditions de vie des populations des territoires qu'ils occupaient. C'est dans cette lancée que la France engagea un processus de réforme de sa politique colonial dans l'ensemble de son empire colonial en général et au Cameroun en particulier. Ces réformes de nature économique et sociale étaient sous-tendues par un instrument appelé Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social(FIDES). Nous pouvons ainsi dire que c'était à partir des orientations de ce fonds que le service social a été institué au Cameroun et qu'en même temps, les premières structures destinées à encadrer les jeunes en conflit avec la loi ont vu le jour par ricochet.

Avant la fin de la seconde guerre mondiale, il n'existait pas un service social au sens formel au Cameroun français. Cela ne veut pas quand-même dire que des actions à nature sociale n'y étaient pas menées. Car des centres de santé, des hôpitaux, des écoles existaient déjà. Nous estimons d'après nos archives que la mise en place d'un service social doté d'unités institutionnelles n'a effectivement été possible qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ce sont les exigences que l'ONU posait aux puissances coloniales dans leurs divers empires

⁴⁷ Thoub, " Marginalité juvénile et enferment"... , p. 205.

coloniaux qui avaient contraint ces dernières à entreprendre des réformes politiques, économiques et sociales dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations des territoires qu'elles occupaient et exploitaient. Nous devons préciser qu'avant l'ONU, la Société Des Nations(SDN) avait déjà exigé des puissances coloniales d'assurer le mieux-être des populations des territoires qu'elles occupaient, c'est-à dire, d'améliorer leurs conditions de d'existence par le développement prioritaire des programmes sociaux et économiques⁴⁸. Mais ces conditions économiques et sociales favorables furent parfois implémentées mais de façon discriminatoire, car uniquement réservées aux cadres de l'administration coloniale et à toute la population blanche tout court⁴⁹. Nous comprenons donc que ce n'était pas forcément parce que la France voulait tant améliorer les conditions de vie des indigènes qu'elle entreprit des réformes dans les colonies et au Cameroun plus précisément. Nous devons aussi par ailleurs noter toute proportion gardée que, ces réformes procédaient aussi d'une autre part de la volonté de la France d'essayer d'assouplir sa politique coloniale dans ses territoires qui lui avaient apporté une aide substantielle et vitale pendant la guerre. Pour pouvoir tout compte fait implémenter cette politique, Albert Sarraut alors ministre des colonies mit sur pied le plan FIDES à partir de 1946.

Ce plan consistait à intensifier les investissements dans le domaine économique et social. Ceci passait par la modernisation des certaines structures économiques et sociales. Les fonds de ce plan FIDES provenaient toutefois en partie de l'épargne prélevée sur les colonies et plus précisément de la Caisse Française d'Outre-Mer (CFOM). Il ne fait donc pas de doute que c'est à partir des fonds de ce plan que le service social fut effectivement mis en place au Cameroun. Car, ce fut en 1947, soit un an après l'élaboration du plan FIDES que le service social vit le jour à travers la création d'une Direction des Affaires Sociales et Culturelles. Cette direction était régie par l'arrêté n°3234 du 22 novembre 1947⁵⁰. Le 1^{er} août 1950, il fut créé un service des affaires sociales et de la population au sein du Haut-Commissariat de la République française au Cameroun⁵¹. La création de ces différents services rattachés au grand service social traduisait quelque peu l'intérêt que le gouvernement français attachait relativement à la cause sociale. Dans l'analyse, une telle initiative ne s'éloignait pas de l'idéologie humanitaire, salvatrice, civilisationniste. C'est pour abonder dans ce sens que Yarro Tagoumthé interprétant le service social colonial écrivait :

⁴⁸ J. Yarro Tagoumthé, "Travail social au Cameroun : identité et enjeux", Mémoire de maîtrise en sciences sociales, Université de Montréal, 1990, p. 30.

⁴⁹ Ibid., p. 31.

⁵⁰ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 1.

⁵¹ Ibid.

En faisant passer la civilisation occidentale pour la civilisation par excellence, dont il faut exporter les bienfaits et lumières vers les peuplades barbares et primitives d'Afrique, les Européens laissent croire que la motivation première de leur entreprise coloniale est d'ordre humanitaire⁵².

C'est donc dans le cadre de ce service social structuré que la question de l'encadrement des mineurs délinquants avait été prise en compte. Car c'est à partir de ce moment que le Haut-commissaire de la république française au Cameroun chargeait le chef service des affaires sociales et culturelles de prendre des contacts et de coordonner les efforts. Ceci devait aboutir à la création d'un centre spécialisé pour enfance abandonnée ou délinquante⁵³. Les services des affaires sociales de la population (SASP) avaient comme autre mission, la protection des victimes d'un certain nombre de fléaux sociaux. Il s'agissait notamment des fléaux tels que la prostitution, l'alcoolisme, la délinquance juvénile, les enfants en détresse, et danger moral⁵⁴. Avant de passer au prochain point, nous voulons dire qu'au Cameroun français, quelques dispositions relatives à la protection de l'enfance existaient même un peu avant la création d'un service social structuré. Nous pouvons donc comme exemple, prendre les cas:

- Du décret du 30 novembre 1928 instituant les juridictions spéciales et le régime de liberté surveillée pour les mineurs dans les colonies d'outre-mer de la France ;
- Le décret du 30 octobre 1935 relatif à la protection de l'enfance en danger moral⁵⁵.

2. La structuration de la politique d'encadrement de l'enfance en conflit avec la loi en France et sa transposition au Cameroun

Dans cette sous articulation, nous voulons montrer que l'élaboration d'un service social en bonne et due forme au Cameroun sous administration française suivie de la mise sur pied d'une politique plus ou moins cohérente en matière d'encadrement de l'enfance en conflit avec la loi alla quelque peu de pair avec l'évolution de cette même politique en France et en épousa dans le fonds, la philosophie. En effet, la création effective des premiers centres de rééducation des jeunes en conflit avec la loi au Cameroun coïncida avec de nombreuses réformes entreprises en la matière en France. Elle permit aussi au Cameroun qui était véritablement défavorisé en termes de structures de prise en charge des mineurs dits délinquants, contrairement à certains autres territoires comme le Sénégal, d'essayer de rattraper son retard. Car, au Sénégal, la France procéda à la mise en place des institutions pénitentiaires à vocation de réinsertion des jeunes à partir de 1888, date à laquelle la première école pénitentiaire à savoir l'école pénitentiaire des

⁵² Yarro Tagoumthé, "Travail social au Cameroun" ..., p. 26.

⁵³ Djiogap, *La rééducation des enfants* ..., p. 27.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Idrissou, "Les prisons au Cameroun" ..., p. 253.

Pères du Saint-Esprit vit le jour⁵⁶. Nous devons rappeler que cette négligence de cette frange vulnérable de la société au Cameroun pouvait s'expliquer par le fait que le Cameroun au sens juridique pur du terme n'était pas une colonie française. Mais lorsque nous nous référons aux dispositions de la SDN, une telle posture devient relative, tant cette dernière interpellait plutôt les pays mandataires à améliorer les conditions de vie des populations des territoires qu'ils occupaient.

Quoiqu'il en soit, la politique d'encadrement de l'enfance en conflit avec la loi élaborée par la France au Cameroun comme partout ailleurs en Afrique reposait sur les mêmes logiques que celle pratiquée en métropole, avec peut-être, ceci de particulier qu'elle pouvait n'être que plus condescendante dans les colonies vu le caractère essentiellement discriminatoire de la colonisation. En effet, c'est en 1944 dans la France dite des années noires en pleine seconde guerre mondiale que la France a réellement procédé à l'organisation du secteur de l'"Enfance inadaptée"⁵⁷. Avant cette période, ce secteur n'était pas vraiment bien structuré. C'est dans ce sens que J. Jover disait que ce secteur était encore "mal situé aux confins de l'assistance, l'éducation, de la justice et de la médecine"⁵⁸. C'est le Conseil Technique de l'Enfance Déficiante en Danger Moral(CTEDDM) qui avait proposé la nomenclature "jeunes inadaptés"⁵⁹.

Le principe d'isolement ou le régime d'internat qui caractérise l'ensemble des structures qui gèrent les enfants en conflit avec la loi au Cameroun a été hérité de la France. L'un des exemples parmi tant d'autres en le centre de rééducation de Toulouse Saint-Simon fondé en 1942⁶⁰ qui marquait en France le début d'une vraie structuration et unification du secteur des enfants délinquants dans leur prise en charge⁶¹. Il est donc clair que c'est du modèle français que se sont inspirées les structures d'encadrement de la jeunesse délinquante au Cameroun indépendant. Ce modèle d'encadrement repose sur l'internement des mineurs et l'apprentissage de métiers. En effet, les autorités françaises estimaient que l'inadaptation sociale observée chez les jeunes que ce soit en France que dans les colonies était le résultat du manque de moyens. En permettant alors aux mineurs délinquants d'apprendre un métier, cela pouvait les détacher des fléaux comme le vol, le viol, le vagabondage, etc.

⁵⁶ I. Thioub, "Marginalité juvénile et enfermement à l'époque coloniale : les premières écoles pénitentiaires du Sénégal, 1888-1927", in Bernault(Sd), *Enferment, prison...*, pp. 205-209.

⁵⁷ Capul, *L'invention de l'enfance inadaptée...*, p. 20.

⁵⁸ J.Jover et als, *L'enfance en difficulté dans la France des années 40. L'exemple de Toulouse Saint-Simon*, Toulouse, Erès, 1999, p. 330.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Capul, *L'invention de l'enfance inadaptée...*, p. 21.

⁶¹ Jover et als, *L'enfance en difficulté dans la France...*, p. 330.

3. La création des deux premières structures d'encadrement des mineurs au Cameroun

Dans le but de rendre concrète l'élaboration du service social, l'administration coloniale française au Cameroun décida de créer dès 1953 l'ICE de Bétamba. Elle fut secondée la même année par les missionnaires catholiques d'une congrégation canadienne qui eux avaient créé le CAO de Bonakwang aujourd'hui connu sous le nom de CAO de Bépanda. Etant donné que nous faisons une étude de cas sur l'ICE de Bétamba, nous allons insister ici que sur des généralités concernant cette structure. Nous allons revenir sur leur création avec de façon plus détaillée dans les prochains chapitres.

a. La création du centre des jeunes délinquants de Bétamba (CJD)

Dans le but de passer des paroles aux actes, l'administration coloniale française au Cameroun a créé le centre des jeunes délinquants de Bétamba. C'est ce centre qui est devenu l'ICE de Bétamba. Nous allons détailler cette création dans notre troisième chapitre qui est entièrement consacré à l'ICE de Bétamba. Mais nous devons quand-même dire un mot dessus ici-là. Ainsi, ce centre est né à la même période où une grande conférence internationale sur la délinquance juvénile se tenait à Dar-Es-Salam en Tanzanie. Cette structure avait été créée par l'administration coloniale française après la conférence de Dar-Es-Salam⁶². La mise en place d'une structure dédiée à l'encadrement des mineurs en conflit avec la loi à cette période différait de la première période qui était celle d'avant deuxième guerre mondiale. Car la création de la colonie pénitentiaire de Malimba n'avait pas vraiment été pensée. Or, pour le centre des jeunes délinquants de Bétamba qui est devenu ICE de Bétamba, le projet avait commencé à être nourri à partir de 1946-1947. Ceci avait coïncidé avec la mise en place du service social au Cameroun français⁶³. En effet c'est à travers les constats du développement de la délinquance dans les centres urbains du territoire qui avait poussé les Français à réfléchir sur la mise en place d'une telle structure. C'était le Haut-Commissaire de la république française de l'époque monsieur Soucadaux qui avait initié cette création d'une structure dédiée à la prise en charge des jeunes délinquants⁶⁴. Cette structure contrairement au centre de Malimba devait être mieux organisée. Elle avait été dotée de quelques éducateurs et moniteurs comme nous allons le voir dans notre troisième chapitre qui étudie l'ICE comme une étude de cas. Monsieur Basile Bélinga un informateur à Bétamba nous disait que c'était monsieur Guy René Okala, originaire de

⁶² Djiogap, *Tout sur l'institution Camerounaise...*, p. 1.

⁶³ Yarro Tagoumthé, "Travail social au Cameroun"..., p. 26.

⁶⁴ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 27.

Bangassina, donc des environs de Bétamba qui avait pesé de tout son poids pour que cette structure soit installée à Bétamba⁶⁵. Ce centre avait une vocation de prison pour jeunes délinquants au départ. C'est pourquoi monsieur Basile nous disait que les populations qui l'avaient compris à l'époque avaient demandé à Guy René Okala si la seule chose qu'il pouvait apporter à la localité n'était que la prison⁶⁶. Ceci montre donc que dès le départ, les populations n'étaient pas contentes de ce centre. Mais malgré cette déception de la part des populations, le centre avait été officiellement ouvert en 1953. Mais elle avait reçu ses premiers pensionnaires en 1952⁶⁷.

b. La création du CAO de Douala

Pendant que l'administration coloniale française créait le Centre des Jeunes Délinquants à Bétamaba dans le Mbam, une congrégation chrétienne à savoir, la congrégation des pères canadiens procédaient à la création du Centre d'Accueil et d'Observation de Bonakwamang, devenu aujourd'hui, CAO de Bépanda. Ce centre a lui été créé en 1953 comme l'ICE de Bétamaba. Nous allons aussi revenir un peu plus en profondeur dans notre deuxième chapitre. Ce centre avait été créé à cause du fait que la ville de Douala connaissait une explosion du phénomène de délinquance juvénile. Les frères canadiens de l'Eglise catholique de Douala voulaient contribuer apporter un soutien aux enfants mineurs abandonnés, ou maltraités soit par leurs parents, soit par leurs tuteurs. Nous devons rappeler que tout ceci se passait pendant une période trouble d'avant l'indépendance⁶⁸. C'est donc pourquoi cette congrégation canadienne avait décidé de créer un centre pour la récupération des mineurs abandonnés (CRMA)⁶⁹.

Bien que ce centre ait été créé par les missionnaires, ce dernier connaissait d'énormes problèmes financiers pour assurer son bon fonctionnement. C'est la raison pour laquelle l'administration coloniale française apportait son aide à cette congrégation qui l'aidait à lutter contre le fléau de la délinquance juvénile. Même après l'indépendance, ce centre a continué à avoir des difficultés de fonctionnement, ce qui a poussé les missionnaires canadiens à abandonner leur initiative à l'Etat du Cameroun. Il faut que nous disions que l'administration française avait assuré le fonctionnement de cette structure en apportant des contributions

⁶⁵ Basile Bélinga, 88 ans, notable à la chefferie de Bétamba, Bétamba 12 décembre 2020.

⁶⁶ Ibidem.

⁶⁷ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 29.

⁶⁸ Ibid., p. 28.

⁶⁹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 29.

financières et en coordonnant dans un premier temps ses activités en collaboration avec les religieuses qui travaillaient dans cette institution⁷⁰.

Notons également qu'en cette même période, une action éducative spécialisée auprès de la maison des nourrissons de Déido à Douala avait été également créée en 1950⁷¹. L'administration coloniale française avait confié sa gestion à une sœur religieuse de la congrégation des sœurs du Saint Esprit⁷².

Au terme de notre chapitre initial, nous pouvons simplement constater que la question de l'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun est un héritage de la colonisation française. En effet, comme nous l'avons vu, c'est sous la période française que les premières institutions dédiées à l'encadrement ont vu le jour. Leur création faisait suite à l'explosion de la délinquance juvénile qui se développait dans les grands centres urbains de l'époque à savoir Yaoundé et Douala. Ces structures avaient pour but d'éviter la prison classique aux mineurs. Les autorités françaises estimaient que le fait de mélanger les mineurs à ceux déjà adultes, contribuait au développement d'une plus grande perversité. On peut alors au total dire que, trois différentes institutions en rapport avec la rééducation des mineurs en conflit avec la loi ont existé au Cameroun français. Il s'agissait de la colonie pénitentiaire de Malimba qui était un mort-né, l'ICE de Bétamba, et enfin, le CAO de Douala. Ce sont ces institutions dont a hérité le Cameroun a hérité quand il accédait à l'indépendance. La stratégie de rééducation mise en œuvre dans ces centres a inspiré les autorités du Cameroun indépendant. Il s'agit d'une stratégie axée ou basée sur l'apprentissage des métiers, la rééducation psycho-sociale et la scolarisation, comme instrument de récupération des mineurs en danger moral. Après son accession à l'indépendance, le Cameroun a nationalisé les structures d'encadrement des mineurs délinquants laissés par les Français. D'autres institutions ou structures ont vu le jour après les indépendances. Elles reprennent largement l'esprit de celles de la période coloniale. Dans le prochain chapitre, nous essayons de faire une cartographie de ces institutions qui œuvrent pour l'encadrement de la jeunesse délinquante au Cameroun.

⁷⁰ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 29.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid.

CHAPITRE II : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN

Dans but de juguler le phénomène d'inadaptation sociale chez les au Cameroun, une série d'institutions spécialisées rattachées au Ministère des Affaires Sociale(MINAS) furent créées. Ces institutions dont la vocation est de curer l'inadaptation et réinsérer les jeunes tombés sous le charme d'un vis multiforme comme évoqué au précédent chapitre, se distinguent les uns des autres soit de par leur taille, soit de par l'étendue de leurs compétences. Elles couvrent pour l'essentiel une bonne frange du territoire national¹. Ce chapitre a ainsi pour objet de faire une présentation globale desdites institutions en insistant sur leur répartition sur l'étendue du territoire national. Pour y parvenir, trois axes de réflexion ont été envisagés. Le premier s'articule autour du cadre réglementaire ou juridique de ces institutions, le second quant à lui porte sur leurs typologies.

I. LES BASES JURIDIQUES DE LA POLITIQUE CAMEROUNAISE D'ENCADREMENT DE L'ENFANCE EN CONFLIT AVEC LA LOI

Dès son accession à l'indépendance, le Cameroun était confronté à plusieurs défis. Au rang de ces défis, figurait en bonne place celui de l'encadrement de sa jeunesse en général, et celle en conflit avec la loi en particulier. Cette volonté de protéger sa jeunesse et l'enfance de façon plus large va se traduire par la signature d'un certain nombre de conventions tant sur le plan international que régional. Le Cameroun avait aussi dans ce même ordre d'idées mis sur pied diverses structures. Dans cette articulation nous avons pour objectif de présenter quelques conventions signées ou ratifiées par le Cameroun à l'échelle internationale et même régionale. Nous voulons aussi ressortir quelques acteurs en charge de l'encadrement de l'enfance en conflit avec la loi.

¹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 29.

A. APERCU SUR LES TRAITES ET CONVENTIONS SIGNES PAR LE CAMEROUN EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans cette partie, de notre travail, nous présentons quelques textes signés au plan international et régional en matière de protection de l'enfance en général, et de l'enfance en conflit avec la loi de manière particulière. Nous n'allons toutefois pas présenter tous ces textes.

1. Les conventions internationales

Pour assurer la protection de l'enfance en générale, et l'enfance en conflit avec la loi en particulier, le Cameroun a signé un certain nombre de textes. On peut citer comme exemple de textes signés et ratifiés par le Cameroun, la Convention relative aux Droits de l'enfant (CDE). Ce texte avait été ratifié le 11 janvier 1990². A la suite de ce texte, le Cameroun a aussi ratifié son protocole. Ainsi, le 5 mai 2001, le Cameroun signait le protocole facultatif concernant la vente des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie³. Cette convention avait été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des nations unies⁴. Elle a été adoptée sur recommandation de la troisième commission de l'assemblée générale de l'ONU⁵. Elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. A travers cette convention, a fait de l'enfant, un véritable sujet de relations internationales⁶. Elle appelait les Etats à agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant⁷. Avant même cette convention des nations sur la défense des droits de l'enfant, nous avons la déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU. On peut même alors dire que la convention relative aux droits de l'enfant tire son origine de la déclaration universelle des droits de l'homme. Il en est même également de tous les autres textes internationaux concernant la question de protection des enfants. Si nous essayons de revenir à la déclaration universelle des droits de l'homme, nous pourrions dire que protéger les droits de l'homme revient aussi à protéger les enfants qui sont aussi des personnes humaines à part entière. Le volet de cette déclaration qui parle de l'éducation concerne

² E. Ndjéré, "Protection juridique et judiciaire des enfants au Cameroun. Législation moderne et coutumière (droit social, droit civil, droit pénal)", in T. Agossou (éd.), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 200, pp. 11-118.

³ Ibid.

⁴ M. Zani, "La convention des nations unies relative aux droits de l'enfant. Réflexions sur un troisième projet de protocole facultatif prévoyant un mécanisme de plainte", *Etudes Internationales* n°4, volume 42, 2011, pp. 511-519.

⁵ M. Bennouna, "La convention des nations unies relative aux droits de l'enfant", *Annales Françaises du Droit International* n° 35, 1989, p. 436.

⁶ Ibid.

⁷ Zani, "La convention des nations unies" ..., p. 511.

directement l'enfant. Car l'éducation pour tout enfant est obligatoire selon cette déclaration universelle des droits de l'homme⁸.

Dans le même sillage, des textes internationaux sur la protection des mineurs, nous avons l'ensemble des règles minima pour le traitement des mineurs. Ce document qui est issu aussi des normes de l'ONU, est un important guide non seulement pour la gestion des établissements pénitentiaires, mais aussi pour ce qui est des modalités de formation et d'éducation des mineurs⁹. Et qui dit mineur, incluent aussi même les mineurs privés de liberté ou même ceux placés dans les structures de rééducation. L'article 65 de ce document stipule en fait que :

Le traitement des individus condamnés à une peine ou mesure de privation de liberté doit avoir pour but autant que la durée de la condamnation le permet, de créer en eux, la volonté et les aptitudes qui leur permettent après leur libération, de vivre en respectant la loi et de subvenir à leurs besoins. Ce traitement doit être de nature à encourager le respect d'eux-mêmes et à développer leur sens de la responsabilité¹⁰.

Nous voyons donc à travers ce texte que le Cameroun essaie de donner aux mineurs délinquants placés dans les structures de rééducation qui leur sont ouvertes, des formations pratiques et professionnelles qui ont pour objectif de permettre aux mineurs de mieux s'insérer dans la société lorsqu'ils ressortent.

Comme autre texte international traitant des questions de protection des mineurs, nous pouvons citer l'ensemble des règles minima des Nations Unies sur l'administration de la justice pour mineurs adopté en 1985 à Beijing en Chine. Ce document de l'ONU vise à protéger les mineurs incarcérés. Il stipule que le mineur incarcéré reçoive une formation professionnelle ou qu'il continue ses études si l'âge ne lui permet encore¹¹. L'article 26 de ce traité est assez explicite quand il stipule dans son premier alinéa que : La formation et le traitement des mineurs placés dans une institution pénitentiaire ou dans une institution spécialisée de rééducation, ont pour objet de lui assurer assistance, protection, éducation et compétences professionnelles afin de l'aider à jouer un rôle constructif et productif dans la société¹². Dans son alinéa2, ce texte dit que le mineur doit recevoir une attention particulière pendant la durée de sa détention ou son placement dans une structure spécialisée. Cette attention suppose sa prise en charge complète sur le plan sanitaire, éducatif, professionnel, psychologique, afin d'assurer son développement harmonieux. Par ailleurs ce texte demande de favoriser la coopération entre les ministères et les

⁸ Nations Unies, "La déclaration universelle des droits de l'homme", p. 12.

⁹ Mengue, "Les structures d'encadrement" ..., p. 22.

¹⁰ Ce texte avait été adopté le 30 mai 1955.

¹¹ Mengue, "Les structures d'encadrement" ..., p. 25.

¹² Ibid.

services en vue d'assurer une formation scolaire, ou s'il y a lieu, une formation professionnelle adéquate aux mineurs placés dans une institution spécialisée pour qu'ils ne soient pas désavantagés dans leurs études en quittant cette institution¹³. Nous voyons donc ici qu'un accent est mis sur la rééducation du mineur à travers une réinsertion socio-professionnelle¹⁴. Enfin, nous pouvons citer comme autre texte international traitant des mineurs délinquants, les règles des nations unies pour la protection des mineurs privés de liberté¹⁵.

2. La législation nationale : cas du décret du premier ministre sur les centres de rééducation.

Au Cameroun, il existe un certain nombre de textes qui encadrent la protection des mineurs en général, et les mineurs en conflit avec la loi en particulier. Nous ne pouvons pas présenter tous ces textes. Nous avons juste choisi quelques-uns. Comme premier texte, nous avons le décret du premier ministre du 20 mars 2001¹⁶. D'après ce décret, les mineurs inadaptés sociaux ou délinquants doivent être encadrés dans les centres ou établissements publics de prévention de l'inadaptation sociale et de resocialisation. Les mineurs dont il est question d'encadrer dans ces centres sont :

- les mineurs abandonnés ;
- les mineurs en détresse ;
- les mineurs en danger moral
- les mineurs délinquants¹⁷.

L'article 3 de ce décret précise que les institutions d'encadrement et de rééducation des mineurs inadaptés sociaux comprennent :

- les centres d'accueil et d'Observation,
- les centres de rééducation,
- les centres de transit
- les centres d'hébergement
- les home-ateliers.

¹³ Mengue, "Les structures d'encadrement" ..., p. 25.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ T. S. Barry, "L'examen de l'article 37 de la convention relative aux droits de l'enfant et des règles et principes des nations unies relatifs à prévention des libertés des enfants en conflit avec la loi", *Revue de l'Université de Moncton*, numéro hors-série, 2017, pp. 83-104.

¹⁶ A. MINAS, Décret n°2001/109/PM du 20/03/2001 portant organisation et fonctionnement des institutions publiques d'encadrement des mineurs et rééducation des mineurs inadaptés sociaux au Cameroun.

¹⁷ Ibid.

L'âge des mineurs au moment où ils entrent dans une institution publique d'encadrement et de rééducation est fixé comme suit :

- 10 à 14 ans pour les Centres d'Accueil et d'Observation(CAO),
- 12-17 ans pour les centres de rééducation (ICE de Bétamba et ICE de Maroua)
- 04 à 14 ans pour les centres d'accueil et de transit
- 06 ans à la majorité civile pour les centres d'hébergement
- 14 à 18 ans pour les Homes-Ateliers¹⁸.

C'est alors l'occasion pour nous de ressortir la différence qui existe entre ces différents centres. Ainsi, on entend par CAO, tout établissement destiné à recevoir en observation des mineurs en danger moral, pour une évaluation de leur situation en vue d'un retour en famille, placement familial, placement institutionnel¹⁹. Comme exemple nous avons le CAO de Douala, le CAM de Bertoua et le CAO de Bafoussam.

Un centre de rééducation lui est tout établissement destiné à accueillir les mineurs de l'un ou l'autre sexe inadaptés sociaux, en vue de restructurer leur personnalité et de favoriser leur meilleure réinsertion sociale, notamment à travers l'acquisition d'une autonomie, au sens de responsabilité et de productivité²⁰. Comme exemple on a l'ICE de Bétamba et l'ICE de Maroua, le Borstal Institute de Buea. Les autres centres seront définis dans les sections du travail que nous leur avons consacrées.

B. ACTEURS ET CADRE JURIDIQUE NATIONAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Pour mener à bien sa politique d'encadrement de l'enfance en tant que catégorie vulnérable en général, le Cameroun s'appuie sur des acteurs tant locaux qu'internationaux. Dans cette section de notre travail, nous essayons de présenter cette gamme d'acteurs variés. Nous commençons par les acteurs internationaux et terminons par les acteurs locaux ou nationaux.

1. Les acteurs internationaux et leur soutien à la protection de l'enfance en conflit avec la loi

Plusieurs acteurs internationaux appuient le Cameroun dans sa politique d'encadrement des enfants en général, et des enfants en conflit avec la loi en particulier. Ces acteurs sont à la fois institutionnels et non institutionnels. En d'autres termes, il s'agit des Etats, des Organismes internationaux, les Organisations Non Gouvernementales etc. Au rang des organismes

¹⁸ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 37.

¹⁹ Ibid., p. 35.

²⁰ Ibid.

internationaux qui interviennent dans l'encadrement des enfants en conflit avec la loi au Cameroun, nous pouvons citer l'Unicef (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) qui soutient le Cameroun dans la prise en charge des enfants vulnérables²¹. Ainsi, l'UNICEF s'appuie sur la convention des nations unies pour pouvoir agir en matière de protection de l'enfant en conflit avec la loi. Nous devons dire que cette convention reconnaît plusieurs droits à l'enfant. Mais, elle ne vise pas à promouvoir l'enfant-roi²². C'est pour cette raison que l'enfant qui commet un délit doit être redressé mais avec des mesures spéciales. C'est dans le cadre de l'application de ces mesures spéciales que l'UNICEF appuie le Cameroun.

La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine(OUA) en 1990 énumère les devoirs et responsabilités de l'enfant (respect des parents, des supérieurs, des personnes âgées, rendre service à la communauté²³ etc.). Cela veut donc dire que l'enfant qui enfreint la loi doit être recadré. L'UNICEF est donc le plus grand partenaire du Cameroun en ce qui concerne l'encadrement des enfants en général, et celui des enfants en conflit avec la loi en particulier.

A part l'UNICEF, d'autres partenaires comme Plan Cameroun interviennent également dans l'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun²⁴. D'autres associations caritatives comme Caritas, Lions Club International Emeraude (LCI), et bien d'autres ONG internationales appuient le Cameroun à travers divers dons dans sa politique d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi²⁵. Ceux offrent parfois, du matériel de couchage, des savons, des vêtements, des savons sans oublier les denrées alimentaires. La coopération française n'est pas en reste dans l'action d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun. Elle a par exemple contribué au financement du Centre d'Accueil des Enfants en Détresse de Yaoundé(CAED) en 2000²⁶. La Chine a également déjà apporté son soutien au Cameroun dans le domaine de l'enfance. C'est ainsi qu'elle a appuyé les structures comme le CAED, le Centre National de Réhabilitation des Handicapés, Bobine d'Or qui est une structure d'encadrement des jeunes filles vulnérables²⁷. D'autres acteurs que nous ne pouvons pas mentionner ici interviennent également dans la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun.

²¹ F.P. Etémé, "Partenariat entre acteurs internationaux et structures locales d'encadrement des enfants vulnérables dans le département du Mfoundi 1977-2018), Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2021, p. 80.

²² Commission Internationale des Juristes(CIJ), "Les droits de l'enfant en Afrique", Rapport d'un séminaire régionale, Abidjan, 1996, p. 3.

²³ Ibid.

²⁴ Etémé, "Partenariat entre acteurs"..., p. 83.

²⁵ Ibid.

²⁶ Ibid., p. 80.

²⁷ Ibid.

2. Les acteurs locaux

Au niveau national, plusieurs structures accompagnent le MINAS dans la prise en charge des mineurs inadaptés sociaux. Ces structures sont alors ses partenaires. Il s'agit notamment : du Centre National de Réhabilitation d'Etoug-Ebé (CNRH), le Bulu Blind Center de Buea(BBCB), le Centre de Promotion de la Femme pour le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille(MINFOPROFF), les Centres de Technologie Appliquée(CTA), les Centres de Jeunesse ou Centre Multifonctionnels(CMFJ) des Jeunes pour le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique(MINJEC)²⁸. On a également les Centres d'Encadrement des Jeunes pour le Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat(MINDUH), les Centres Educatifs des Quartiers des Mineurs des différentes prisons centrales et principales et les juridictions spéciales pour mineurs jugés en Chambre de Conseil (CH)²⁹. Nous devons aussi dire Que certaines Organisations Non Gouvernementales(ONG) et autres associations participent aussi à leur manière à l'encadrement de ces enfants inadaptés sociaux. C'est par exemple le cas des organisations comme l'Appel à la Réinsertion Sociale des Mineurs(ARSM), l'Association d'Assistance à l'Intégration des Enfants Défavorisés(AAIED)³⁰ etc. Nous pouvons donc dire que le gouvernement ou le MINAS bénéficie donc de l'apport d'autres acteurs qui aident à leur manière à résoudre le problème de délinquance juvénile au Cameroun.

II. CARTOGRAPHIE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Dans cette partie, nous voulons ressortir à peu près toutes les structures qui s'occupent de l'encadrement des enfants en conflit avec la loi au Cameroun. Nous devons alors dire ici que nous allons parler de deux types de structures. Ainsi, nous aurons les structures de formations des encadreurs ou assistants sociaux d'une part, puis d'autre part, nous allons parler des structures d'encadrement des mineurs délinquants proprement dites.

A. LES STRUCTURES DE FORMATION DES ASSISTANTS SOCIAUX (EFEAS-ENEAS-ENAAS-INTS)

Une fois devenu indépendant et après avoir nationalisé les structures d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi créées par les Français, le Cameroun devait se doter de ses propres éducateurs. En d'autres termes il devait lui-même former ses assistants sociaux afin que ces

²⁸ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 37.

²⁹ Ibid.

³⁰ M. Morelle, "Les enfants de la rue à Yaoundé(Cameroun) et à Antananarivo(Madagascar)", *Autrepart* n°45, 2008, pp. 43-57.

derniers assurent les formations ou la rééducation des mineurs qui devaient être placés dans les institutions spécialisées chargées de réinsérer les jeunes en conflit avec la loi. C'est pour cette raison que le président Ahidjo a créé l'Ecole Fédérale d'Educateurs et d'Assistants Sociaux(EFEEAS) en 1968³¹. Cette structure a connu une évolution au fil du temps et est tour à tour devenu ENEAS et ENAS en 1980. Dans cette articulation, nous allons présenter le contexte dans lequel cette institution qui a presque disparu est née d'une part, puis d'autre part, nous allons essayer de retracer son évolution d'autre part.

1. Contexte et enjeux de la création de l'EFEEAS

Le Cameroun, au moment où il accède à l'indépendance et hérite du même coup des centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi créés par les Français à savoir l'ICE de Bétamba et le Centre d'Accueil et d'Observation de Bépanda ne disposait à proprement parler pas de la ressource humaine interne à même de gérer ces structures. Elles avaient pendant longtemps continué à être gérées par les coopérants européens.

C'est ainsi que l'ICE de Bétamba jusqu'après sa rétrocession au Cameroun a continué à être dirigée par son tout premier directeur de l'époque colonial, monsieur Pierre Colonna, un français d'origine corse³². Ainsi, en matière d'encadrement des mineurs, surtout pour ce qui est des assistants sociaux, le Cameroun n'en disposait pas et était toujours dépendant des coopérants. C'est donc dans le but de pouvoir disposer des cadres nationaux que le premier président camerounais à savoir Amadou Ahidjo avait procédé le 15 octobre 1968, à la création de l'Ecole Fédérale d'Encadreurs et Assistants sociaux(EFEAS³³). A sa création, cette école avait pour siège Bétamba lieu où se trouve l'ICE. On peut ainsi comprendre que la logique de son implantation à Bétamba était d'assurer directement l'encadrement des mineurs qu'on installait dans cette localité. D'ailleurs, les vestiges de cette école à Bétambe se trouvent juste à quelques mètres de l'ICE. Au moment de sa création, le but principal de cette école était d'assurer la formation professionnelle des éducateurs et assistants sociaux en matière de protection de l'enfance, de l'individu et de la famille³⁴. En outre, elle devait également assurer la prévention et le traitement de l'inadaptation juvénile et sociale³⁵. Il avait par ailleurs été prévu que les activités de cette école soient ultérieurement étendues à la formation d'autres catégories de personnel social.

³¹ A.MINAS, Décrit n°68/DF/421 du 15 octobre 1968 portant création et statut de l'EFEEAS

³² Djiogap, *Tout sur l'institution...*, p. 3.

³³ A.MINAS, décrit n°68/DF/421 du 15 octobre 1968.

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

Elle était placée sous l'autorité du Commissaire Général à la Santé Publique et à la Population (CGSPP). Les différents organes qui constituaient cette structure étaient : une direction, un conseil de direction, un conseil d'étude, et enfin un conseil de discipline. Pour pouvoir intégrer cette école par voie de concours, les jeunes camerounais devaient :

- être âgé de 17 ans au moins et 25 ans au plus ;
- être physiquement apte à la fonction publique fédérale (FPF)
- être titulaire d'un probatoire ou première partie du baccalauréat ancien régime³⁶.

Nous devons néanmoins signaler qu'au cours de ses premières années de fonctionnement, le probatoire n'avait pas été exigé. C'est pour cette raison que le décret présidentiel précisait que : "toutefois, pendant une période transitoire de trois ans pour compter du 1^{er} janvier 1969, le probatoire ne sera pas exigé³⁷". Certains anciens militaires remplissant toutes les conditions d'admission pouvaient aussi intégrer cette école³⁸.

2. L'évolution de l'EFEAS à l'INTS

Après le référendum de 1972, la dénomination du Cameroun a changé. On est passé de la république fédérale du Cameroun à la république unie du Cameroun. C'est ainsi que plusieurs institutions qui portaient la marque fédérale changèrent de dénomination. C'est dans cette lancée que l'EFEAS a changé sa dénomination et est devenue Ecole Nationale des Educateurs et Assistants Sociaux (ENEAS³⁹).

Après quelques années, au début des années 1980, l'ENEAS a changé de nom à son tour et est devenue Ecole Nationale des Assistants des Affaires Sociales(ENAAS). Le siège qui était alors jusqu'ici à Bétamba près de l'ICE est ramené à Yaoundé.

Après plus de vingt ans de fonctionnement, l'ENAAS change aussi de dénomination et devient Institution Nationale du Travail Social (INTS) en application du décret n°2006/302 du 21 septembre 2006⁴⁰. L'un des objectifs de la requalification de l'ENAAS qui a débouché à l'INTS a été la volonté de mettre à la disposition de la société camerounaise des travailleurs sociaux de haut niveau. Ceux devaient être capables d'aider à résoudre les problèmes sociaux de l'heure⁴¹. Il n'était plus question de se limiter juste aux problèmes de l'enfance inadaptée ou en danger moral. Les problèmes auxquels l'INTS devaient répondre étaient notamment :

³⁶ A.MINAS, décret n°68/DF/421 du 15 octobre 1968.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ A.MINAS, Correspondance du ministre des Affaires Sociales au ministre des finances relative à la construction de l'INTS.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

l'inadaptation des jeunes, les dysfonctionnements familiaux, l'exclusion sociale, les fléaux sociaux et la pauvreté⁴². A son ouverture, l'INTS comptait 200 étudiants et son budget de départ était de 685 millions de FCFA⁴³. Il semble toutefois que cette institution n'a jamais été concrètement construite. Car depuis que la fin de l'EFEAS, et de l'ENEAS, le cadre de formation des assistants sociaux a quitté Bétamba et s'est déplacé pour Yaoundé. Pour construire les locaux de l'ENAAS à Yaoundé, un terrain de 10 hectares a été acquis au lieu-dit Nyom, dans l'arrondissement de Yaoundé premier auprès des populations autochtones, les Baaba⁴⁴. Ces populations Baaba dont les terres avaient été prises étaient de la famille de monsieur Joachim Nomo à qui la gestion du dossier était confiée⁴⁵. Ces populations avaient reçu des indemnités. Nous n'avons pas pu avoir accès à tout le dossier relatif à ces indemnités. Mais le tableau qui vient ici plus en bas permet d'avoir une idée des paiements au cours de la cinquième commission.

Tableau 3: Liste nominative de paiement des indemnités attribuées aux personnes victimes de la construction de l'ENAAS, en 1989

Nom et prénom	Montants en milliers de FCFA
Nnomo Joachim	2 511 000
Beyala Eloundou	1 210 000
Mette Onana	860 000
Eyébé Essimi Jean	345 500
Madame Eyébé née Badiang Vérone	280 000
Messi Essimi Dieudonné	402 000
Ossomba Ndzié François	266 000
Nkoa André	338 900
Madame Nkoa née Obanga Eugénie	152 000
Amoah Nkoah	103 500
Abada Joseph	228 300
Ndzié Odile	122 200
Abo,o Agnès	137 500
Ndzenge Annie Isabelle	106 400
Total	7 063 300

Source : A.MINAS, Procès-verbal de l'état de paiement des indemnités attribuées aux personnes victimes de destruction de cultures dans le cadre de la construction de l'ENAAS, 1989.

⁴² A.MINAS, Correspondance du ministre des Affaires Sociales au ministre des finances relative à la construction de l'INTS.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ A.MINAS, Lettre n°002061/19 du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat du 15 mai 1987 relative à la construction de l'ENAAS.

⁴⁵ Ibid.

La commission qui était venue procéder à ce paiement était composée de plusieurs personnes. On avait ainsi :

- Le Sous-préfet de Yaoundé premier de l'époque monsieur Zomo Nga Onana, président de la commission,
- Le représentant du commandant de brigade,
- monsieur Ndzana Menyé II, chef de groupement,
- monsieur Tchana David, représentant des services des domaines et du cadastre ;
- monsieur Minkala Christophe, chef de poste agricole à Nkoladom ;
- le représentant du chef de village de Nyom II ; etc.

Le montant global de ces indemnisations était de 7 998 900 FCFA⁴⁶.

Au cours de l'année éducative 2000-2001, le budget de l'ENNAS était de 117 millions de FCFA⁴⁷.

A côté du budget annuel, l'ENNAS avait un Budget de Programme d'Investissement Triennal (BPIT). Ce dernier dans les années 2000-2001 était de 139 500 000 FCA⁴⁸. Nous devons rappeler que depuis pratiquement 2008, le concours des travailleurs sociaux a été suspendu et l'INTS ne fonctionne plus. Actuellement c'est à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature que sont formés ces travailleurs sociaux.

B. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLITS AVEC LA LOI PROPREMENT DITES

Au Cameroun, les centres dédiés à la rééducation et à la resocialisation des mineurs en danger moral ou en conflit avec la loi sont de plusieurs catégories. Ces centres se distinguent les uns des autres non seulement de par leur vocation, l'étendue de leur action mais également la durée du placement. Toutefois, étant donné que pour leur essentiel, ces centres s'appuient, ou du moins sont sensés s'appuyer sur un personnel qualifié, il a semblé nécessaire pour nous de prendre aussi en compte les centres de formation de la ressource humaine employée à cet effet en leur sein. De ce fait, pour ce qui est des centres d'encadrement, nous distinguons les centres à vocation transitoire, les centres de rééducation et enfin de compte, les centres de formation du personnel y affecté.

⁴⁶ A.MINAS, Procès-verbal de l'état de paiement des indemnités attribuées aux personnes victimes de destruction de cultures dans le cadre de la construction de l'ENNAS, 1989.

⁴⁷ A.MINAS, Rapports d'activités et projet de budget de l'ENNAS, exercice budgétaire 2000-2001.

⁴⁸ Ibid.

1. Les Centres D'Accueil et d'Observation (CAO) : cas du CAO de Douala Bépanda

Avant de présenter les CAO au Cameroun, nous voulons d'abord donner leur définition. Ainsi, on entend par CAO, tout établissement destiné à recevoir en observation des mineurs en danger moral, pour une évaluation de leur situation en vue d'un retour en famille, placement familial, placement institutionnel⁴⁹. Au Cameroun, on compte trois CAO, le CAO de Douala Bépanda, le CAO de Bertoua encore appelé Centre d'Accueil des Mineurs de Bertoua(CAM), et enfin le CAO de Bafoussam⁵⁰. Mais nous n'allons pas traiter de tous ces CAO ici. Ainsi, nous allons nous focaliser sur le plus ancien d'entre eux, à savoir le CAO de Douala Bépanda.

Il a été créé en 1953 au même moment que naissait l'ICE de Bétamba. Il avait été créé à la demande des autorités coloniales françaises⁵¹. Il est l'initiative des missionnaires canadiens de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes du Canada (IFECC)⁵². Cette institution a été créée pour les mêmes raisons que l'ICE de Bétamba. En effet, la ville de Douala exerçait une forte attraction sur les jeunes. Ils faisaient donc tout leur possible pour rejoindre cette ville. Souvent sous-qualifiés, ces derniers se trouvaient dans l'obligation de pencher vers le vice pour survivre. La conséquence était qu'ils commettaient un nombre important de délits. Les missionnaires canadiens qui voyaient en cela un danger pour cette jeunesse s'étaient alors engagés à faire quelque chose pour sauver cette jeunesse en perdition morale.

Les moyens dont disposaient ces missionnaires étaient très limités. En 1956, le CAO de Douala comptait 15 assistantes sociales et 3 monitrices⁵³. Il a été confié à l'Etat du Cameroun, en 1972⁵⁴. Il s'agit d'une institution publique de rééducation qui accueille, héberge et rééduque à court terme, les mineurs délinquants, inadaptés ou abandonnés⁵⁵. Tout comme les ICE, il a à sa tête un directeur suivi d'un adjoint et des chefs de section scolaires et professionnelle. Il est administré par un conseil de direction et un conseil de maison.

Il compte aussi comme les ICE une section scolaire, une section professionnelle, des pavillons pour héberger les mineurs, un centre de santé, des ateliers, une cuisine etc. Le profil des mineurs placés dans ce centre est le même que ceux placés à Bétamba. C'est dire qu'ici on a d'une part des placements administratifs, et d'autre part les placements judiciaires. Les

⁴⁹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 35.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ A.MINAS, Rapport d'activités du CAO, exercice 1985-1986, p. 1.

⁵² A.MINAS, Correspondance du chef service social au Cameroun adressée à monsieur le directeur des finances à Yaoundé relativement à la rétribution du frère Alfred.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ A.MINAS, Rapport d'activités du CAO, exercice 1985-1986, p. 1

pensionnaires qu'on place dans ce centre peuvent provenir de plusieurs zones. Mais la préférence est le littoral et les zones environnantes. Le tableau que nous dressons en bas montre en 1986 un exemple de provenance des pensionnaires du CAO de Douala.

Tableau 4: Aperçu sur la provenance des pensionnaires du CAO de Douala au cours de l'année 1985-1986

Province de provenance	Nombre
Littoral	12
Centre	10
Ouest	6
Sud	2
Total	30

Source : A.MINAS, Rapport d'activités du CAO, exercice 1985-1986, p. 1.

Ce tableau nous montre que la majorité des pensionnaires de cette structure venaient du littoral, ce qui est logique puisque c'est dans cette région qu'est implanté le centre. Le centre vient en second rang bien qu'il existe une structure plus proche à savoir Bétamba. Le sud du certainement de l'éloignement enregistre le plus faible chiffre. On retient alors tout l'effectif du CAO en 1986 était de 30 pensionnaires.

Après avoir ainsi présenté le CAO, nous voulons à présent essayer de voir comment se passe l'encadrement dans cette structure. Pour cela, nous allons d'une part parler de la section scolaire et d'autre part de la section professionnelle.

a. La section scolaire du CAO de Douala

Comme nous allons le voir au troisième chapitre avec le cas de l'ICE de Bétamba, le CAO dispose d'une section scolaire à cycle complet allant de la sil au cours moyen deux (CMII⁵⁶). Cette section accueille aussi bien les pensionnaires en âge de scolarisation que les enfants du quartier Bépanda là où est situé le CAO. On peut donc dire qu'il y a d'une part les internes et d'autre part les externes. Cette section regroupe trois catégories d'élèves. Il s'agit des élèves internes dits "inadaptés sociaux", les élèves externes dits "normaux" provenant des quartiers environnants, et enfin les élèves externes présentant des troubles de comportement placés et

⁵⁶ A.MINAS, Compte rendu du XIème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990, p. 3.

suivis par les centres d'éducation en milieu ouvert (CEMO) de Douala⁵⁷. Le tableau ci-dessous montre la répartition des effectifs de la section scolaire en 1990.

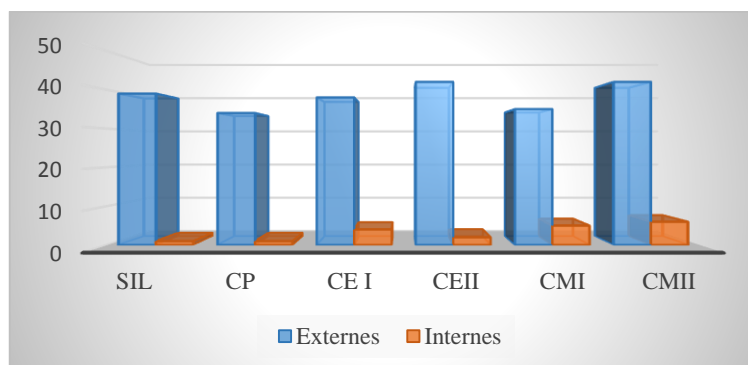
Tableau 5: Répartition des effectifs de la section scolaire du CAO de Bépanda en 1985-1986

Classes	Externes	% externes	Internes	% internes	Total global par classe	% global par classe
Sil	39	17	01	5	40	16,06
CP	34	15	01	5	35	14,05
CE I	38	17	04	21	42	16,86
CEII	42	18	02	11	44	17,67
CMI	35	15	05	26	40	16,06
CMII	42	18	06	32	48	19,27
Total	230	100	19	100	249	100

Source : A.MINAS, Compte rendu du XIème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990, p. 3.

Ce tableau est associé à un graphique. Ce dernier nous permettra de mieux comprendre les répartitions des effectifs au sein de la section scolaire du CAO de Douala.

Graphique 2: Répartition des effectifs de la section scolaire du CAO de Douala 1985-1986



Source : A.MINAS, Compte rendu du XIème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990, p. 3.

Quand observe le tableau et le graphique ci-dessus, on remarque les élèves externes sont supérieurs en nombre que les élèves internes c'est-à-dire les pensionnaires. Car sur un total de 249 élèves que comptait la section scolaire au cours de l'année 1990, on avait 230 externes contre seulement 19 internes. Les externes représentaient 92,36% des élèves contre seulement

⁵⁷ A.MINAS, Compte rendu du XIème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990, p. 3.

7,63% pour les internes. Ceci nous permet de comprendre que cette section scolaire est d'une grande importance même pour les enfants des populations riveraines du CAO qui ne sont pas forcément des pensionnaires. Si la supériorité en nombre des externes est globale, elle l'est aussi dans chaque classe de la sil au CMII⁵⁸. Il n'existe ici aucune classe où les internes égalent les externes. De façon générale, la classe la plus peuplée était le cours moyen II avec un effectif de 48 élèves, soit 19,27% de l'ensemble des classes. La classe la moins peuplée était le Cours Préparatoire (CP).

La supériorité des élèves externes n'a pas seulement été au niveau de l'effectif total. On a aussi constaté cette supériorité dans le cadre des examens officiels et autres.

b. La section professionnelle du CAO de Douala

Cette section vise aussi à former les pensionnaires à un certain nombre de métiers. Cet apprentissage a pour but de faciliter leur réinsertion future lorsque ces derniers vont sortir du centre. En outre, elle vise à faire acquérir des aptitudes professionnelles ainsi que le goût du travail chez le mineur. Certains mineurs du centre sont orientés vers les CETIC. Il s'agit très souvent des mineurs présentant des aptitudes requises dans l'accès aux classes préparatoires au Certificat d'Aptitude Professionnelle(CAP). Cette section apparaît donc comme l'une des structures motrices du CAO⁵⁹. Elle participe à la rééducation de l'enfant inadapté par le travail⁶⁰. Dès le départ, cette institution dans son aspect professionnel ne se limitait à la formation pédagogique à travers une activité pédagogique spéciale. Mais la Nouvelle Politique de Gestion des Etablissements Spécialisées(N.P.G.E.S) mise en place dans les années 1990 est venue donner un nouveau souffle. A partir de ce moment, le centre a commencé à se lancer dans l'activité de production et de commercialisation⁶¹. La formation professionnelle ici concerne plusieurs métiers. Ainsi, nous avons la couture, la menuiserie bois(MB), l'Industrie d'Habillement(IH), la maçonnerie, etc. Cette formation professionnelle a un aspect théorique et un aspect pratique. L'aspect théorique correspond à la technologie alors que l'aspect pratique correspond aux Travaux Pratiques (TP).

Dans la section menuiserie bois par exemple, les pensionnaires apprennent à confectionner plusieurs objets. Avant cela, on leur apprend la théorie de la menuiserie. Ainsi, en première année, ils apprennent au plan théorique les leçons suivantes : l'historique et

⁵⁸ A.MINAS, Compte rendu du XIème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990, p. 3.

⁵⁹ A.MINAS, Rapport du XIème conseil de direction du CAO de Bépanda-Douala, session du 29 janvier 1992.

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Ibid.

connaissance de la menuiserie, l'étude générale du matériau bois, la vie de l'arbre, les essences, les ennemis du bois, la protection du bois, le séchage du bois, la classification des outils à mains (outils de frappe, outils de coupe, outils de rabotage, outils de traçage etc⁶²). Pour ce qui est de l'aspect pratique en première année, les mineurs apprennent entre autres : le sciage du bois en long et de travers, la position à adopter pour un bon sciage, l'entretien des outils, le rabotage, la connaissance des différentes faces du bois etc. notons aussi que certains pensionnaires bénéficient des formations en menuiserie métallique. On les forme à l'usage des tubes carrés ou rectangulaires, les types de fer et plus précisément les fers plats etc.⁶³ A part la section menuiserie, on a aussi la section maçonnerie.

Dans cette section, les pensionnaires du CAO apprennent aussi bien la théorie que la pratique de la maçonnerie. Sur le plan théorique, ils apprennent : l'histoire de la maçonnerie, l'outillage et les machines, l'outillage individuel et collectif, outillage mécanique, matériaux naturels (sable, gravier, moellons, granulets, personnel de construction à savoir le personnel de direction (ingénieurs et architectes), le personnel d'exécution (conducteurs de travaux, chefs de chantiers, chefs d'équipes⁶⁴ etc.

Dans l'aspect pratique, les mineurs délinquants apprennent lors de leur première année de formation en maçonnerie à : confectionner les échafaudages, les échelles, la préparation du mortier et du béton, la reprise des ouvrages en béton, le terrassement (déblai, et remblai), les différentes formes de fouilles, la construction d'une fondation (étude du terrain, définition et semelles). On y apprend aussi la maçonnerie de moellon, en béton ordinaire, béton armé, maçonnerie bauchée et⁶⁵c. lorsqu'ils arrivent en deuxième année, les mineurs de la section, maçonnerie apprennent aussi le nivellement, le chaînage, la liaison des murs et des poteaux, la confection des linteaux, le coffrage, le scellement et le descellement des fenêtres, des portes, des antivols etc⁶⁶.

En dehors des sections menuiserie et maçonnerie, on retrouve aussi la section industrie d'habillement. C'est dire qu'on forme les pensionnaires aux métiers de la couture. On apprend ainsi aux mineurs, l'étude du matériel de couture, l'entretien des machines à coudre, l'étude des

⁶² A.MINAS, Rapport du XIème conseil de direction du CAO de Bépanda-Douala, session du 29 janvier 1992, p. 2.

⁶³ Ibid., p. 6.

⁶⁴ Ibid., p. 2.

⁶⁵ Ibid., p. 5.

⁶⁶ Ibid.

différentes pièces de couture, etc. Après avoir parlé du CAO de Douala, nous allons à présent nous focaliser sur le CAO de Bafoussam.

2. Les ICE : cas de l'ICE de Maroua

La montée en force de la délinquance dans la ville de Bertoua à la fin des années 1980 et au début des années 1990 a conduit les autorités à construire une institution camerounaise de l'enfance dans cette ville. Elle s'est largement inspirée de celle de Bétamba que nous allons étudier dans notre troisième chapitre comme cas de figure. Dans cette articulation, décrivons d'abord le contexte et le processus de création, puis, nous abordons son mode de fonctionnement.

a. Contexte et processus de création

Au début, l'ICE de Maroua a commencé comme un Centre d'Accueil et d'Observation. On l'appelait alors Centre d'Accueil d'Observation et de Rééducation de Maroua(CAOR) en 1989. Mais après qu'il a été baptisé ICE de Maroua.

En général, l'ICE de Maroua a pour but de recevoir en vue de l'observation de leur comportement, leur rééducation, et leur réinsertion, dans leur milieu social habituel, des enfants et adolescents délinquants en danger moral ou présentant des troubles de comportement⁶⁷. Elle accueille sous le régime de l'internat, les garçons âgés de 10 à 16 ans présentant une intelligence normale. La durée du placement est de 1 à 3 ans. La direction de l'ICE de Maroua peut organiser des sessions de semi-liberté pour des besoins de formation ou de perfectionnement des mineurs. Les motifs de placements des mineurs ici sont près que totalement identique à ceux des autres centres qui œuvrent à l'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun. Dans notre prochain tableau, nous essayons de voir ces motifs-là.

⁶⁷ A.MINAS, Décret de création de l'ICE de Maroua.

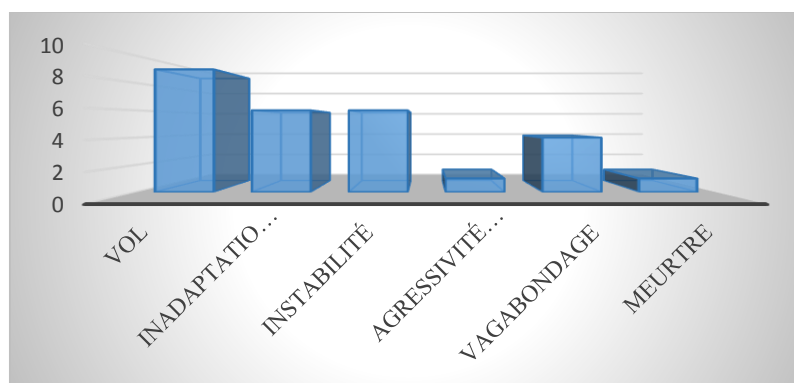
Tableau 6: Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon les motifs de placement

Motifs du placement	Effectifs
Vol	09
Inadaptation scolaire	06
Instabilité	06
Agressivité anormale	01
Vagabondage	04
Meurtre	01
Total	27

Source : AMINAS, Procès-verbal du cinquième de direction, p. 8.

Le tableau que nous venons de dessiner est suivi d'un graphique qui permet de mieux percevoir les proportions des différents motifs ayant conduit au placement des mineurs au sein de l'ICE de Maroua.

Graphique 3 : Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon les motifs de placement



Source : AMINAS, Procès-verbal du cinquième de direction, p. 8.

Ce tableau et ce graphique nous indiquent qu'en 2000, l'effectif des mineurs de l'ICE de Maroua était de 27 pensionnaires. Et sur ces 27 pensionnaires, le vol était le plus grand motif de placement. Car on a pu recenser 9 cas de vol. Ce qui est aussi frappant ici, c'est le fait qu'on retrouve même un mineur ayant commis un meurtre⁶⁸. On recense au total, six grands motifs. Il s'agit du vol, l'inadaptation scolaire, l'instabilité, l'agressivité anormale, le vagabondage et enfin, le meurtre.

⁶⁸ A.MINAS, Décret de création de l'ICE de Maroua.

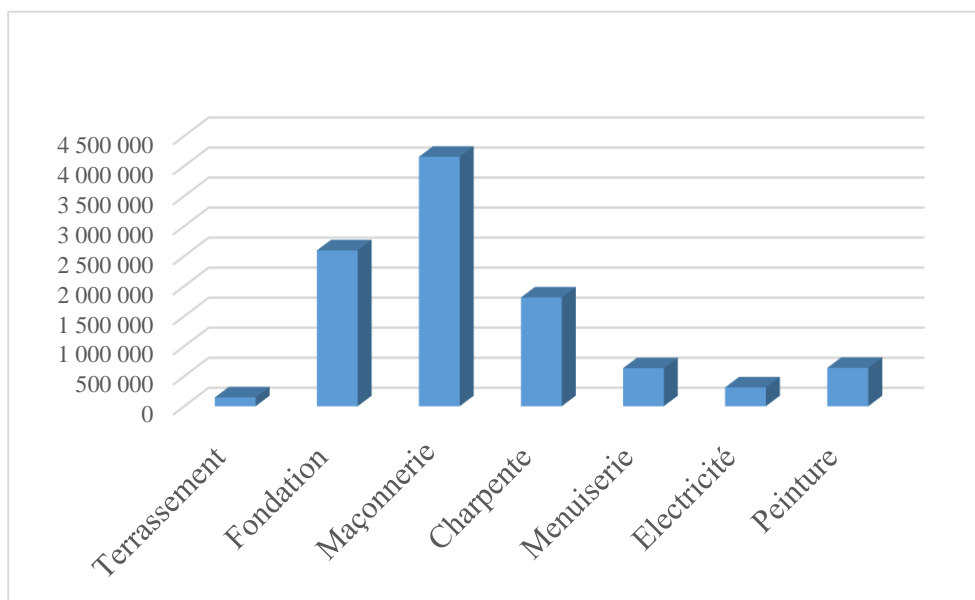
Tableau 7: Devis estimatif du projet de construction de l'ICE de Maroua en 1992 (en milliers de FCFA)

Activités	Coût en
Terrassement	147 560
Fondation	2 595 360
Maçonnerie	4 154 150
Charpente	1 811 500
Menuiserie	633 200
Electricité	312 500
Peinture	638 830
Total	10 293 100

Source : AMINAS, Devis estimatif de la construction de l'ICE de Maroua.

Le tableau ci-dessus est accompagné d'un graphique qui permet d'avoir une meilleure lecture des données qu'il contient.

Graphique 4: Devis estimatif du projet de construction de l'ICE de Maroua en 1992 (en milliers de FCFA)



Source : AMINAS, Devis estimatif de la construction de l'ICE de Maroua.

Notre graphique et notre tableau nous permettent de comprendre que le budget de construction initial de l'ICE de Maroua était faible. Un plus de la moitié de ce budget initial avait été consacré aux travaux de maçonnerie incluant la fondation (65.57%). Toutefois, il reste évident que la mobilisation des fonds supplémentaires était nécessaire pour assurer le parachèvement de ces travaux. Après avoir ainsi présenté le processus de construction de l'ICE de Maroua, nous présentons à présent son mécanisme de fonctionnement.

b. Fonctionnement

L'ICE de Maroua fonctionne à peu près comme l'ICE de Bétamba. Elle est gérée par un directeur suivi d'un adjoint qu'on appelle éducateur en chef. Le conseil de direction a pour rôle d'assister le directeur dans l'orientation de la politique de l'ICE. C'est lui qui le rapport d'activités annuel. Il adopte aussi les projets de budget et les programmes annuels⁶⁹. Il se réunit au moins une fois par semestre⁷⁰. Après le conseil de direction, vient le conseil de maison. Celui-ci a à sa tête le directeur de l'ICE. C'est à travers ce conseil de maison que se gère l'ICE en interne⁷¹.

Les modes de placement des mineurs délinquants ici sont les mêmes que ceux de l'ICE de Bétamba et même du CAO. Pour être placé à l'ICE de Maroua, le mineur doit présenter les pièces ci-après :

- Une demande timbrée ;
- Un extrait de jugement ou une ordonnance de placement
- Un extrait d'acte de naissance,
- Un certificat médical attestant que le mineur est physiquement et mentalement sain ;
- Un engagement parental légalisé
- Un rapport d'observation délivré par les services du MINAS de la zone d'où provient le délinquant⁷².

Sa capacité d'accueil est de 60 places. Tout comme les autres institutions qui prennent les enfants délinquants en charge au Cameroun, l'ICE de Maroua a une section scolaire une section professionnelle. Dans le tableau suivant, nous présentons la répartition des effectifs de l'ICE de Maroua selon ses spécialisations.

⁶⁹ A. MINAS, Résolutions du quatrième conseil de direction de l'ICE de Maroua, 30 juin 1999, p. 2.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid., p. 4.

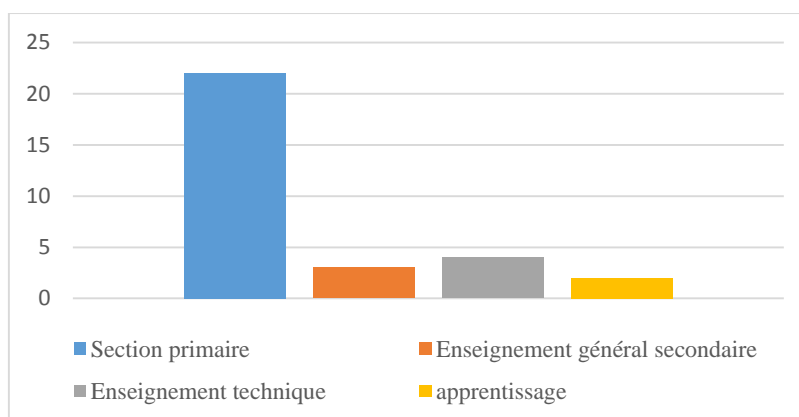
Tableau 8: Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon leur occupation en 2003.

Occupation	Effectifs	%
Section primaire	22	70,98
Enseignement général secondaire	03	9,69
Enseignement technique	04	12,92
apprentissage	02	6,47
Total	31	100

Source : AMINAS : Bordereau d'envoi récapitulatif des pièces adressé au Ministre des affaires sociales et de la condition féminine, p. 6.

Pour mieux cerner les répartitions contenues dans notre tableau n°......, il a semblé important pour nous de faire dessiner un graphique.

Graphique 5: Répartition des effectifs des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua selon leur occupation en 2003.gg



Source : AMINAS : Bordereau d'envoi récapitulatif des pièces adressé au Ministre des affaires sociales et de la condition féminine, p. 6.

Notre tableau et son graphique montrent que les effectifs des mineurs délinquants à l'ICE de Maroua étaient trop faibles. Mais ces effectifs ne traduisent que les pensionnaires. Car, nous avons noté qu'ils ne sont pas les seuls à bénéficier des formations professionnelles et même scolaires dont l'ICE dispose. Les enfants des populations environnantes envoient aussi leurs enfants. La faiblesse des effectifs de mineurs délinquants observée ici peut être due au fait qu'en 2002, on avait enregistré 12 fugues ou même évasions⁷³.

⁷³ A.MINAS : Bordereau d'envoi récapitulatif..., p. 7.

Toujours concernant le fonctionnement, nous avons essayé de nous intéresser aux moyens de financements de l'ICE de Maroua. Cette institution étant une structure étatique, elle tire la plus grande part de ses financements de l'Etat. Mais à côté de ses fonds, ses différents ateliers et les objets que les mineurs fabriquent sans oublier les dons, sont aussi des sources de revenus. Son budget est aussi souvent découpé en plusieurs sections ou domaines. Ainsi, il existe le budget de fonctionnement, le Budget d'Investissement Public(BIP) et enfin, les recettes et les dons. Dans un tableau que nous dessinons ici plus bas, nous essayons de voir comment se présentent les ressources financières de l'ICE de Maroua en 2000. Nous allons nous en tenir au budget d'investissement public d'une part, et au budget de fonctionnement d'autre part.

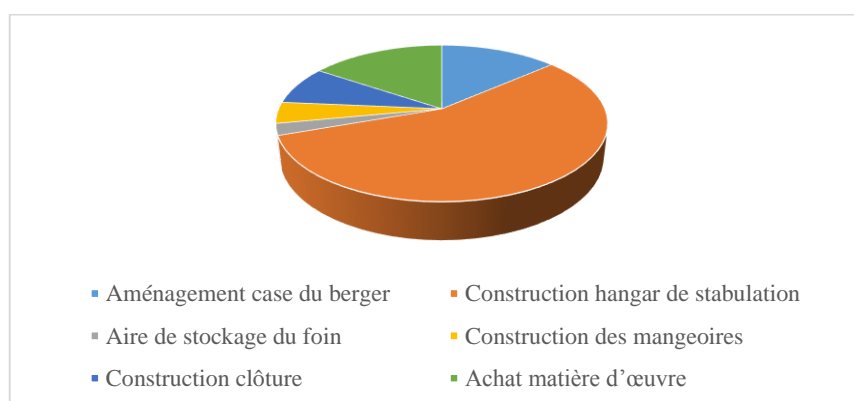
Tableau 9: Etat du budget d'investissement public de l'ICE de Maroua en juin 2000

Rubrique	Montant
Aménagement case du berger	1 700 000
Construction hangar de stabulation	7 000 000
Aire de stockage du foin	300 000
Construction des mangeoires	550 000
Construction clôture	1 000 000
Achat matière d'œuvre	1 950 000
Total	12 500 000

Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000

Dans le but de mieux étayer de façon visuelle les données contenues dans notre tableau n°9 nous avons jugé qu'il était important ou nécessaire de dresser le graphique ci-dessous.

Graphique 6: Répartition du budget d'investissement public de l'ICE de Maroua au cours de l'année 1999-2000



Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000

Notre tableau et son graphique nous permettent de comprendre que le plus gros montant de la construction est allé ou dépensé à la construction du hangar de stabulation. C'est la construction de l'aire de stockage du foin qui a reçu le plus faible montant, soit 300.000 FCFA.

c. La section scolaire de l'ICE de Maroua

L'ICE de Maroua dispose d'une section scolaire comme toutes les autres structures en charge des questions de l'enfance en conflit avec la loi au Cameroun. Le but de cette section est d'assurer le rattrapage scolaire chez les jeunes qui ont pris du retard dans leur cursus scolaire et qui ont un comportement déviant et qui sont placés en son sein. Par ailleurs, ceux qui suivent normalement leurs études, la section scolaire assure juste la continuité. Les élèves de cette section ne sont pas uniquement les pensionnaires. Les enfants des populations environnantes bénéficient également de cette section scolaire de l'ICE de Maroua. Le tableau qui vient ici plus bas montre les effectifs de cette section au cours de l'année éducative 2002-2003.

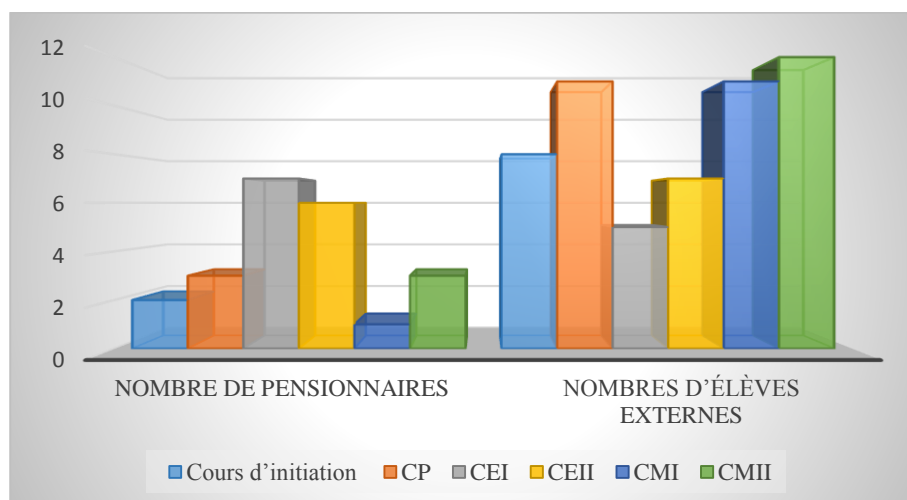
Tableau 10: Situation des effectifs de la section scolaire de l'ICE de Maroua en 2003.

Classes	Nombre de pensionnaires	Nombres d'élèves externes	Total
Cours d'initiation	02	08	10
CP	03	11	14
CEI	07	05	12
CEII	06	07	13
CMI	01	11	12
CMII	03	12	15
Total	22	54	76

Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, premier semestre 2003, p. 4.

Notre tableau est suivi d'un graphique qui essaie de mieux traduire la réalité de la comparaison des effectifs de la section scolaire.

Graphique 7: Répartition des effectifs de la section scolaire de l'ICE de Maroua en 2003.



Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, premier semestre 2003, p. 4.

En observant notre tableau et notre graphique, nous constatons que les effectifs des externes dans la section scolaire sont supérieurs à ceux des pensionnaires pour le compte de l'année 2003. Car sur un total de 76 élèves, l'on retrouve 54 externes et seulement 22 internes. Les externes représentaient à eux seuls 71,05% des effectifs contre seulement 28,94% pour les internes. Mais il y a autre chose qui peut se dégager de ce graphique et de ce tableau. Cette autre chose est le niveau général d'effectif qui semble trop faible. Mais la supériorité des effectifs des élèves externes nous amène à comprendre que cette section éducative est importante pour les mineurs délinquants d'une part et davantage pour les populations d'autre part. Dans le prochain tableau, nous allons essayer de comparer ces effectifs en ce qui concerne les résultats scolaires de l'année 2003.

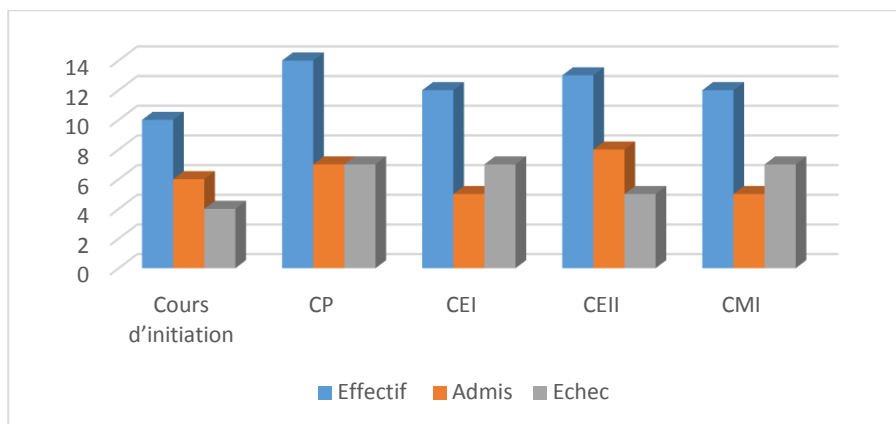
Tableau 11: Répartition des résultats de fin d'année à la section scolaire de l'IEC de Maroua en 2003.

Classes	Effectif	Admis	Taux de réussite(%)	Echec	Taux d'échec (%)
Cours d'initiation	10	06	60	4	40
CP	14	07	50	07	50
CEI	12	5	41	7	59
CEII	13	08	61	5	39
CMI	12	05	41	7	59
Total	61	31	50,81	30	49,18

Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, premier semestre 2003, p. 4.

Après avoir dressé notre tableau, il nous a semblé important de représenter ses données sous la forme graphique. Ceci nous permet de mieux apprécier les écarts.

Graphique 8: Répartition des résultats de fin d'année à la section scolaire de l'IEC de Maroua en 2003



Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, premier semestre 2003, p. 4.

Dans ce tableau et dans son graphique, nous pouvons constater que le taux de réussite général de la section scolaire de l'ICE de Maroua était très moyen en 2003⁷⁴. Ce dernier était de 50,81%⁷⁵. Le taux d'échec quant à lui était de 49,18%. La classe qui a eu le plus grand taux de réussite au cours de cette année était le CEII avec 61% de taux de réussite. Les classes qui avaient connu les plus grands taux d'échec étaient le CEI et le CMII avec 59% de taux d'échec chacune. La faiblesse globale des effectifs peut être aussi due aux difficultés que connaît la scolarisation dans cette zone. Certains parents préfèrent parfois d'orienter leurs enfants vers l'école coranique ou vers les activités agro-pastorales⁷⁶. Nous n'avons pas malheureusement eu accès aux résultats de la classe du CMII. Un autre tableau datant de l'année 1999-2000 nous permet de comparer les réussites chez les pensionnaires et chez les externes à l'ICE de Maroua.

Tableau 12: Résultats de fin d'année à l'ICE de Maroua, année 1999-2000

N° d'ordre	Réussite	Echec	Taux de réussite(%)	Taux d'échec(%)
1-Pensionnaires	05	6	45,45	54,55
2-Externes	03	04	42,85	57,15
Total	08	10	44,15	55,85

Source : A.MINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua 1999-2000, p. 4.

⁷⁴ A.MINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, premier semestre 2003, p. 4.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ Ibid.

Ce tableau montre combien les effectifs étaient faibles en 2000 dans la section scolaire de l'ICE de Maroua. On constate aussi que les pensionnaires avaient connu plus de réussite que les externes. Leur taux de réussite était de 45,45% alors pour les externes était 42,85%. Dans l'ensemble nous voyons aussi que ces résultats scolaires n'étaient pas trop satisfaisants. Le taux de réussite global était de 44,15% et le taux d'échec lui était de 55,85%.

d. La formation professionnelle

Tout comme l'ICE de Bétamba, la rééducation au sein de l'ICE de Maroua passe par l'apprentissage de métiers, la formation scolaire, et la prise en charge psycho-sociale. En dehors de la formation professionnelle, l'ICE de Maroua assure aussi la prise en charge de la santé de ses pensionnaires. Elle dispose alors d'un centre de santé.

Dans ce centre, on administre les soins de santé aux mineurs en situation de maladies⁷⁷. Nous ne voulons pas ici trop nous étendre sur cette question de la prise en charge des mineurs au plan de leur santé. Mais nous avons trouvé important d'indiquer à travers un tableau, les différentes maladies dont souffraient les mineurs de l'ICE de Maroua en 1999.

Tableau 13: Répartition par fréquences des différentes maladies affectant les mineurs de l'ICE de Maroua en 1999

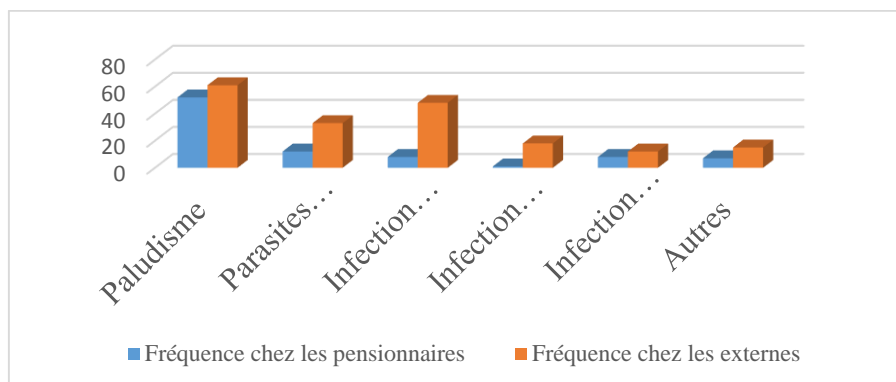
Maladies	Fréquence chez les pensionnaires	Fréquence chez les externes	Fréquences totales
Paludisme	52	61	113
Parasites intestinaux	12	33	45
Infections respiratoires	8	48	56
Infections urinaires	01	18	19
Infections cutanées	8	12	18
Autres	7	15	22
Total	88	187	275

Source : A.MINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999, p. 11.

A la suite de notre tableau n°13, nous avons fait recours au graphique ci-dessous pour mieux l'étayer.

⁷⁷ A. MINAS, Résolutions du quatrième conseil, p. 11.

Graphique 9: Répartition par fréquences des différentes maladies affectant les mineurs de l'ICE de Maroua en 1999



Source : A.MINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999, p. 11.

Nous constatons que la maladie la plus récurrente dans le centre de santé de l'ICE de Maroua est le paludisme. Sa fréquence est grande chez les pensionnaires et chez les externes. Ce qui nous fait dire que c'est l'une des maladies les plus répandues dans cette localité. Car à lui seul, le paludisme enregistre le nombre de fréquence le plus élevé, soit 113 fréquences⁷⁸. Chez les mineurs délinquants, il accumule 52 fréquences⁷⁹. L'autre maladie qui frappe beaucoup les pensionnaires et les externes ici est l'infection respiratoire. Les parasites intestinaux occupent aussi une place de choix avec une fréquence de 45.

Tableau 14: Enseignement et volume horaire des cours à l'ICE de Maroua

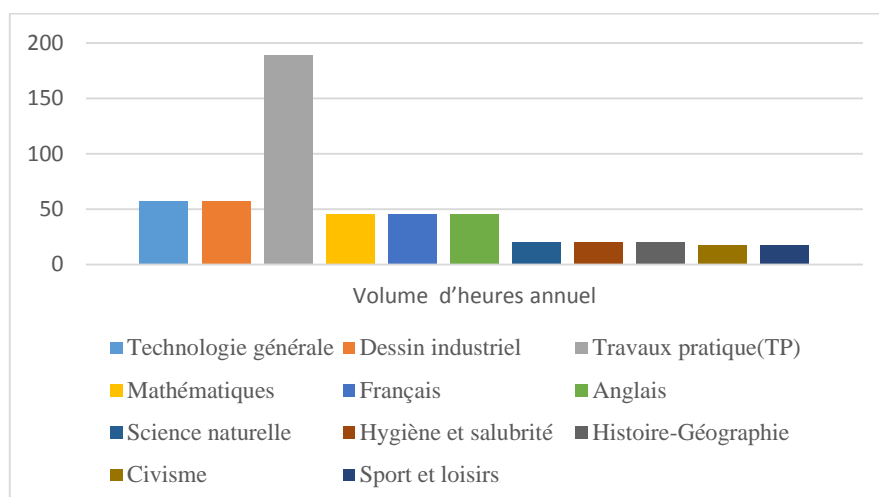
Matière	volume d'heures hebdomadaires	Volume d'heures annuel
Technologie générale	03	57
Dessin industriel	03	57
Travaux pratique(TP)	08	189
Mathématiques	02	46
Français	02	46
Anglais	02	46
Science naturelle	01	20
Hygiène et salubrité	02	20
Histoire-Géographie	01	20
Civisme	01	18
Sport et loisirs	01	18
	25	538

Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999, p. 11

Pour mieux comprendre notre tableau, nous avons dressé un graphique à sa suite.

⁷⁸ A.MINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999, p. 11

⁷⁹ Ibid.

Graphique 10: Enseignement et volume horaire des cours à l'ICE de Maroua en 1999

Source : AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999, p. 11.

Ce tableau et ce graphique laissent croire que les mineurs à l'ICE de Maroua apprennent un peu de tout. Etant des enfants pour la plupart en conflit avec la loi, les cours de civisme qui sont dispensés pourraient participer à leur réinsertion dans la société. Mais notre plus grand constat ici est que les travaux pratiques ou en atelier sont prédominants avec un volume de temps de 189 heures par an⁸⁰. Même s'il est relativement faible en termes de volume horaire (18heures par an), le civisme qu'on inculque aux mineurs de l'ICE de Maroua est important. Car il peut permettre à ces mineurs de mieux renouer avec les valeurs de la société.

Pour essayer de rendre le séjour des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua un peu plus agréable, des loisirs des animations sportives sont organisés. Notre tableau qui va suivre essaie de donner une idée de cette autre méthode de rééducation.

Tableau 15: Les activités de détente des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000

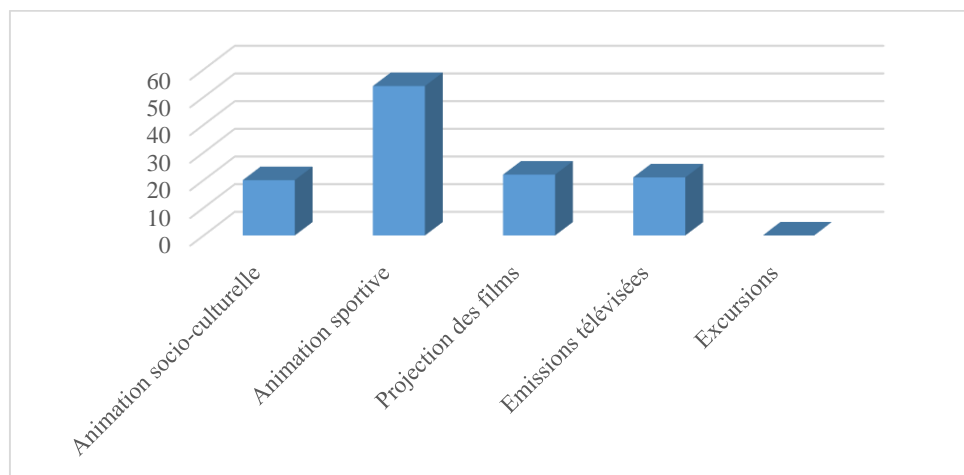
N°	Rubrique	Fréquence
1	Animation socio-culturelle	20
2	Animation sportive	54
3	Projection des films	22
4	Emissions télévisées	21
5	Excursions	00

Source : AMINAS, Compte de gestion de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000, p. 5.

⁸⁰ AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999, p. 11.

Le graphique qui suit notre tableau permet de mieux voir la fréquence des différentes activités de détente pratiquée à l'ICE de Maroua au cours de l'année éducative indiquée plus haut.

Graphique 11: Les activités de détente des mineurs délinquants de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000



Source : AMINAS, Compte de gestion de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000, p. 5.

Ce tableau et son graphique nous révèlent d'abord que l'ICE de Maroua ne se limite pas seulement aux activités professionnelles et scolaires des mineurs. Elle leur permet en théorie de se détendre. Cette détente repose sur cinq principales activités à savoir, les animations socio-culturelles, animations sportives, la projection des films et émissions, et enfin les excursions⁸¹. Ces activités participent donc aussi à la rééducation des mineurs et à leur resocialisation. Nous constatons d'ailleurs que ces activités que nous pouvons qualifier de ludiques occupent une place de choix dans le système de rééducation de cette institution. L'activité sportive reste cependant la plus pratiquée.

3. Le home ateliers de Douala et le Borstal Institute

Dans cette section, nous voulons présenter le Home Ateliers (HA) et le Borstal Institute de Buéa qui sont aussi des centres de prise en charge des mineurs en conflit avec la loi. Ainsi, nous commençons par le Home Ateliers et nous terminons par le Borstal Institute.

⁸¹ A.MINAS, Compte de gestion de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000, p. 5.

a. Le Home Atelier (HA)

Dans cette sous articulation, nous présentons le Home Ateliers en prenant en compte son contexte de création ainsi son organisation, et son mode de fonctionnement.

- Contexte de création et objectifs

Depuis la période colonial, la délinquance juvénile a émergé au Cameroun surtout dans les grandes villes comme nous l'avons souligné dès le départ de ce travail. Ce phénomène a affecté et continue à affecter à la fois les jeunes garçons et les jeunes filles. Mais l'administration coloniale qui a commencé l'œuvre de la rééducation des mineurs délinquants au Cameroun avait négligé les jeunes filles en danger moral, comme si ces dernières n'avaient pas elles aussi droit à la protection. Cette politique d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi a continué à discriminer la frange féminine des jeunes en danger moral même après l'accession du Cameroun à l'indépendance. Nous voulons par-là dire que les autorités du jeunes Etat du Cameroun n'avaient rien fait pour essayer d'encadrer les jeunes filles délinquantes. Ceci se vérifie par le fait que toutes les institutions d'encadrement des mineurs délinquants créées pendant la colonisation dont avait hérité le Cameroun, étaient exclusivement réservées aux jeunes garçons comme si la protection de l'enfance était seulement réservée aux garçons. Les centres comme l'ICE de Bétamba, ou le CAO de Douala qui existaient déjà quand on a accédé à l'indépendance ne recevaient et ne continuent aujourd'hui qu'à recevoir uniquement les jeunes garçons. Or, le phénomène d'inadaptation sociale des jeunes filles qui se manifestait par des fugues, prostitution, déperdition scolaire etc. a commencé aussi à prendre de l'ampleur.

C'est alors cette montée de l'inadaptation chez la jeune fille qui avait longtemps été négligée qui a conduit le président de la république à signer dès 1985 un premier décret allant dans le sens de la protection de la jeune fille inadaptée sociale ou en danger moral⁸². Ce décret quand nous le lisons instituait les établissements spécialisés de rééducation et de réinsertion des jeunes femmes inadaptées sociales ou en danger morale ou issues de familles nécessiteuses⁸³. Mais c'est effectivement en 1986 que le projet de construction réel du Home Ateliers de Douala voit le jour. C'était grâce à un arrêté du président de la république datant du 22 septembre 1986⁸⁴.

⁸² A.MINAS, Décret n°85/256 du 26 février 1985 portant institution et organisation des Home-Ateliers au Cameroun.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ A.MINAS, Arrêté n°477/CAB/PR du 22 septembre 1986 portant création du Home Ateliers de Douala.

En clair, cette institution a vu le jour Sa construction avait nécessité du temps et des moyens financiers. Son siège dans les années 1998 était basé dans l'enceinte de l'ex Office Camerounaise de la Banane(OCB⁸⁵). Ainsi, le Home Ateliers de Douala est un centre de rééducation et de formation professionnelle pour jeunes mineures en détresse, désœuvrées ou délinquantes et dont l'âge varie entre 15 et 21 ans⁸⁶. Il a vu le jour sur la base d'un vaste programme gouvernemental de de défense sociale et est doté d'une capacité de 100 places.

Son objectif est de promouvoir une rééducation et une réhabilitation des jeunes filles en danger moral, désœuvrées, issues de familles indigentes en vue de leur réinsertion sociale et professionnelle⁸⁷. Il se propose de faciliter la réinsertion, la rééducation et l'intégration de la jeune femme inadaptée sociale.

Nous comprenons donc que le Home Ateliers est une institution qui a pour vocation de rééduquer la jeune fille comme c'est le cas des ICE de Bétamba et de Maroua ou les CAO de Douala et de Bafoussam. Après avoir décrit le contexte de création du Home Ateliers de Douala, nous allons à présent présenter ses activités. En d'autres termes, nous allons nous intéresser à son mode d'organisation et de fonctionnement.

- **Organisation et fonctionnement**

Le Home Ateliers est la forme féminine des ICE et des CAO. C'est peut-être la raison pour laquelle elle dispose d'un mode d'organisation similaire au leur. Ainsi, le décret de 1985 portant institution et organisation des Home Ateliers au Cameroun définit le mode d'administration du Home Ateliers. Selon ce décret, l'administration du Home Ateliers comprend :

- Un conseil de direction ;
- Une direction ;
- Une commission de recrutement ;
- Et un conseil de maison⁸⁸.

A l'image des CAO et des ICE, le Home Ateliers de Douala dispose d'une section scolaire et d'une section professionnelle. L'un des supports de l'action de rééducation menée au HA est

⁸⁵ AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 4.

⁸⁶ AMINAS, Protocole de financement du home ateliers de Douala par le ministère français des affaires étrangères en vue de l'aménagement et de la réhabilitation du home ateliers, 14 février 2001, p. 1.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ AMINAS, Décret n°85/256 du 26 février, portant création du home ateliers

la formation professionnelle qui doit permettre aux pensionnaires après un fructueux de trois ans dans l'institution, de créer et de gérer à titre individuel ou collectif des unités de production viables. Ce qui peut participer à les rendre financièrement autonomes. Les jeunes filles placées dans ce centre rencontrent souvent de nombreuses difficultés. Pour pallier ces difficultés, de la plupart des pensionnaires à accéder aux enseignements théoriques et pratiques en ateliers, et en gestion, (en raison de leur niveau scolaire très bas), la section scolaire et éducation sociale procède à une presque alphabétisation⁸⁹. Dans les ateliers, les pensionnaires bénéficient des cours théoriques et pratiques. On leur enseigne différentes sortes de matières premières ainsi que leur provenance, les opérations de préparation etc. Les activités de formation professionnelle de cette institution comprennent :

- La couture et la broderie
- Tapisserie ou tissage des tapis ;
- La teinture sur tissus ou batik-tritik ;
- La céramique d'art (utilitaire et de fantaisie)

Dans les ateliers de couture et de couture et broderie, les cours théoriques et pratiques portent sur les points de base et d'ornement, le travail à la machine, la couture d'assemblage, la broderie des nappes. Au cours de l'année éducative 1996-1997, les jeunes filles de la section couture et broderie du Home Atelier avaient réalisé 24 pièces de services et 10 rochettes⁹⁰. Au cours de l'année suivante, c'est-à-dire 1997-1998, leur production avait augmenté avec 13 nappes, 22 soutiens gorges, 22 slips etc.⁹¹

Dans les ateliers de batik-tritik notamment en première et en deuxième année, les cours théoriques et pratiques portent sur les notions de base, le plissage à la main, la ligature, les points de remplissage, les séances de teinture. Pour des raisons de concision, nous ne pouvons pas présenter ici tous les ateliers. Mais à l'aide d'un tableau qui va suivre, nous mettons en relief les effectifs du home ateliers en 1997-1998.

⁸⁹ AMINAS, Présentation des activités du Home Ateliers, p. 1.

⁹⁰ AMINAS, Rapport d'activités du Home Ateliers, exercice 1996-1997, p. 6.

⁹¹ Ibid.

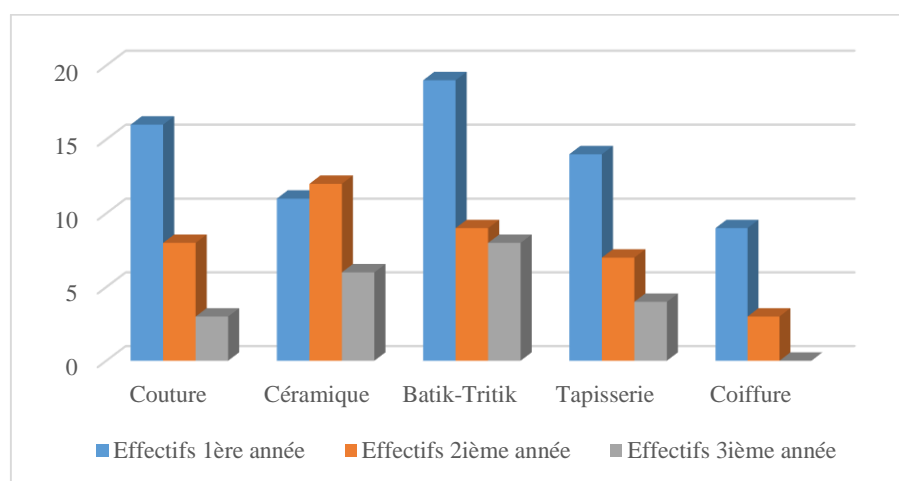
Tableau 16: Répartition des effectifs des pensionnaires du Home Ateliers par section, année éducative 1997-1998

Ateliers	Effectifs 1 ^{ère} année	Effectifs 2 ^{ième} année	Effectifs 3 ^{ième} année	Total
Couture	16	08	03	24
Céramique	11	12	06	29
Batik-Tritik	19	09	08	36
Tapiserie	14	07	04	25
Coiffure	09	03	0	12
Total	69	39	21	129

Source : AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

Pour avoir une meilleure lecture de ce tableau, nous avons dressé le graphique ci-dessous.

Graphique 12 : Répartition des effectifs des pensionnaires du Home Ateliers par section, année éducative 1997-1998



Source : AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

Ce tableau ainsi que son graphique montrent que les effectifs étaient dans l'ensemble plus élevés en première année toutes spécialités confondues. De manière générale, c'est la filière Batik-tritik qui dominait en termes d'effectifs avec un total de 36 pensionnaires en 1998⁹². La filière céramique suivait avec 29 pensionnaires. La filière qui avait peu d'effectif était la coiffure avec seulement 12 pensionnaires. Ceci s'explique juste par le fait que cette filière avait

⁹² AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

été introduite de façon tardive au HA. Ce n'est en effet qu'en 1996 que la coiffure a été introduite à titre expérimental⁹³. Nous devons préciser que ces différents ateliers du HA produisent certains revenus qui sont reversés au trésor public, une partie à l'institution et l'autre aux pensionnaires. Le tableau qui nous dressons un peu plus bas donne un aperçu des recettes issues des prestations du HA en 1997.

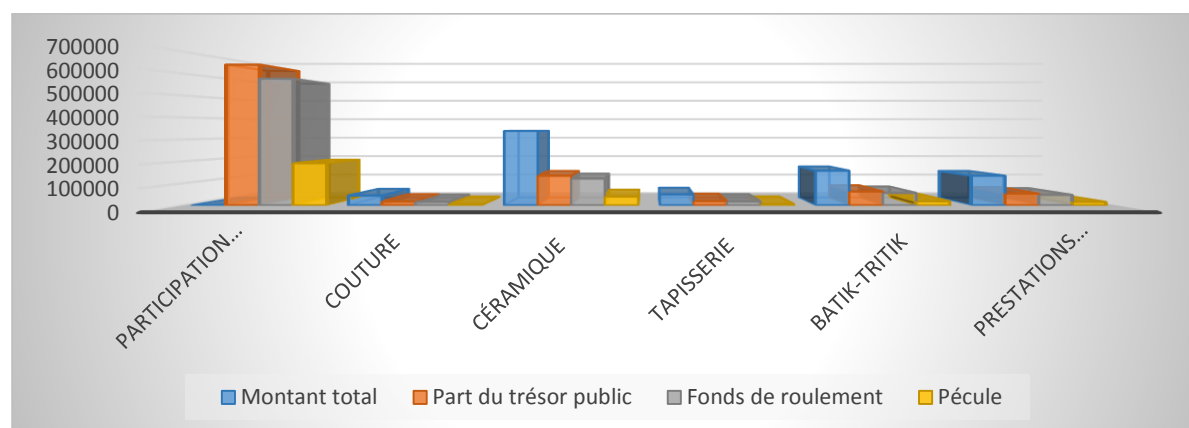
Tableau 17: Répartition des recettes propres du Home Ateliers par section au cours de l'année éducative 1996-1997(en milliers de FCFA)

Rubriques	Montant total	Part du trésor public	Fonds de roulement	Pécule
Participation des parents	1 600 000	640 000	576 000	192 000
Couture	44 900	17 960	16 164	5 388
Céramique	338 425	135 370	121 833	40 611
Tapisserie	50 000	20 000	18 000	6000
Batik-Tritik	157 725	63090	56 781	18 927
Prestations services	135 000	54 000	48 000	16 200
Total	2 326 050	930 420	837 378	279 126

Source : AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

Nous avons fait un graphique à la suite de notre tableau pour mieux exprimer la répartition des recettes du Home Ateliers de Douala entre 1997 et 1998.

Graphique 13: Répartition des recettes propres du Home Ateliers par section au cours de l'année éducative 1996-1997(en milliers de FCFA)



Source : AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

⁹³ AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

Notre tableau et son graphique associé montrent que les unités professionnelles du Home Ateliers de Douala sont productives. Car pour l'année 1996-1997 qui concernent notre tableau et notre graphique, elles ont produit pour un montant de 2 326 050 FCFA. Nous comprenons aussi que ces fonds produits par le Home Ateliers ne lui appartiennent pas totalement car une partie est reversée au trésor public, une autre partie injectée dans le fonctionnement et enfin une petite part aux pensionnaires. Le fait que ces filles commencent déjà à faire entrer les revenus étant encore en formation signifie dans une certaine mesure, elles pourront davantage faire une fois installées à leur propre compte chacune.

En dehors de cette formation professionnelle qui vise la réinsertion socioprofessionnelle ou socio-économique, il est aussi question de la rééducation du comportement de mineures délinquantes à travers les causeries éducatives. Ces causeries éducatives portent sur divers thèmes de société tels que le mariage, les conflits conjugaux, etc. il existe également comme dans les centres pour garçons délinquants, des séances de rééducation psycho-sociale. Dans le cadre de l'entretien psycho-social, on note plusieurs types d'entretiens. Il s'agit des entretiens d'arrivée, des entretiens individuels, les entretiens ordinaires, les entretiens suivis, les entretiens sur les conflits familiaux et conjugaux⁹⁴.

b. Le Borstal Institut de Buea (BIB⁹⁵)

Alors que l'ICE et le CAO de Douala existaient déjà dans la partie francophone du Cameroun, la partie anglophone du Cameroun au moment de l'indépendance n'avait pas d'institution de prise en charge des mineurs délinquants. Pendant la période coloniale, le Cameroun sous administration britannique avait été purement et simplement rattaché à la partie Est du Nigeria. Les cas de délinquance dans cette partie du Cameroun étaient donc gérés à Enugu⁹⁶. C'est l'Ecole de Réforme d'Enugu (ERE) qui s'en chargeait. En d'autres termes, avant la réunification, on envoyait tous enfants délinquants à l'institution de l'enfance située à Enugu. Dans cette institution de l'Enfance d'Enugu, on enseignait aux mineurs délinquants à lire et écrire. On leur apprenait aussi certains métiers dans le but de faciliter leur réinsertion dans la société. Les métiers qu'ils apprenaient étaient : la charpenterie, la cordonnerie, l'agriculture, la

⁹⁴ AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 3.

⁹⁵ L'institut borstal tire son nom d'un village près de Rochester à Kent en Grande Bretagne. En effet, il s'agit d'une structure qui abritait les mineurs délinquants en Grande Bretagne. C'est donc en s'inspirant du modèle d'encadrement des mineurs délinquants de la Grande Bretagne que les autorités de l'ex-Cameroun occidental avaient décidé qu'il soit créée dans cette partie, une institution de l'enfance délinquante ayant pour but de resocialiser les mineurs délinquants à travers la formation professionnelle. On retrouve ce même type de structures dans presque tous les pays ayant connu l'influence britannique. C'est ainsi qu'au Nigeria et au Ghana, on retrouve les Borstal Institut.

⁹⁶ AMINAS, Historique du Bortal Institut, p. 1.

maçonnerie, la couture etc⁹⁷. Quand les enfants quittaient cette institution, ils étaient capables de se donner un emploi et ils n'étaient plus nuisibles pour la communauté. Lorsque la partie du Cameroun sous administration britannique accède à l'indépendance et décide de se rattacher à l'ancien Cameroun français en 1961, l'Ecole de Réforme d'Enugu ne pouvait plus continuer à recevoir les mineurs délinquants de cette partie du Cameroun. La distance même sous la période coloniale était d'ailleurs très longue. Ainsi, le besoin d'une institution de l'enfance pour l'Etat fédéré du Cameroun occidental a commencé à se poser dès l'année 1962⁹⁸. La mise en place d'une telle institution dans le Cameroun occidental était un impératif. Car, le nombre de délinquants grandissait dans cet Etat fédéré. Une étude approximative réalisée entre 1962 et 1963 avait révélé qu'un total de 428 garçons âgés de 15 à 21 ans avaient transgressé la loi, et avaient donc été emprisonnés⁹⁹. Une fois en prison, ils étaient mêlés aux prisonniers adultes qui les pervertissaient davantage. Les autorités ainsi que les familles de ces enfants s'étaient rendu compte que ces enfants devenaient plus malhonnêtes et endurcis lorsqu'ils sortaient de prison. Ils étaient en effet devenus plus nuisibles lors de leur sortie de prison.

Compte tenu de cette situation, il fallait à tout prix remédier en créant une institution de l'enfance dans le Cameroun occidental. Cette institution devait permettre d'observer les jeunes délinquants et de leur donner une éducation adaptée qui devait faire d'eux des citoyens utiles. En effet, on s'était aperçu que les envoyer en prison ne changeait pas grand-chose. C'est alors la raison qui a poussé le gouvernement du Cameroun occidental à créer une institution de l'enfance. Pour cela, le gouvernement du Cameroun occidental avait sollicité l'aide de la Grande Bretagne. En 1964, ce problème avait été discuté entre l'autorité de l'Etat fédéré du Cameroun occidental et le consul de Grande Bretagne à Buéa¹⁰⁰. Ce dernier s'était montré favorable et avait promis de transmettre la doléance aux autorités britanniques. Le gouvernement du Cameroun occidental voulait en fait que la Grande Bretagne lui apporte un soutien en termes de personnels, formation du personnel local, ainsi que l'obtention des équipements. Convaincu des commentaires favorables du consul britannique, le gouvernement du Cameroun occidental décida dépenser un montant de 30 millions de FCFA pour amorcer les travaux de construction. Cette somme avait été approuvée par le budget de l'exercice 1965/1966¹⁰¹. La capacité d'accueil de cette institution à sa création était de 120. C'est dire que cette institution à ses

⁹⁷ ⁹⁷ AMINAS, Historique du Bortal Institut, p. 1.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Ibid.

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ Ibid.

débuts pouvait accueillir 120 mineurs. Le plan de construction de départ comprenait les bâtiments suivants :

- 6 dortoirs pour 120 garçons
- 1 bâtiment administratif en étage ;
- 1 réfectoire ;
- 1 magasin central ;
- 1 ensemble de bâtiments pour la détention des mineurs délinquants ;
- 1 atelier mécanique (automotrice et maréchalerie) ;
- 2 ensembles de bâtiments pour salles de classe ;
- 1 charpenterie et 1 menuiserie ;
- 1 atelier pour briqueteurs et maçons ;
- 1 poste des malades et dispensaire
- 1 chapelle
- Des logements pour le corps enseignant¹⁰².

Jusqu'à l'exercice budgétaire de 1969-1970, le montant total des dépenses de construction était de 31 millions de FCFA. Mais pour parachever les constructions, il fallait encore dépenser 22 millions de FCA en se servant de la main d'œuvre des prisonniers¹⁰³. Ce montant qui restait pour terminer les travaux du Borstal Institut peut être perçu dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18: Répartition des fonds alloués à la finition des travaux de construction de l'Institut Borstal de Buéa (en millions de FCFA) en 1971

Rubrique	Montant
Substruction	3 799 810
Travail de béton	3 023 390
Travail des briques	3 007 320
Toiture	593 340
Charpenterie et menuiserie	2 042 220
Travail des métaux	318 000
Installations électriques	1 320 000
Plomberie-sanitaire	583 910
Plâtres et achèvement	2 441 160
Vernissage	208 530
Peinture et décor	892 500
Ameublement	2 321 800
Transport	1 023 649
Imprévus	503 500
Total	22 000 000

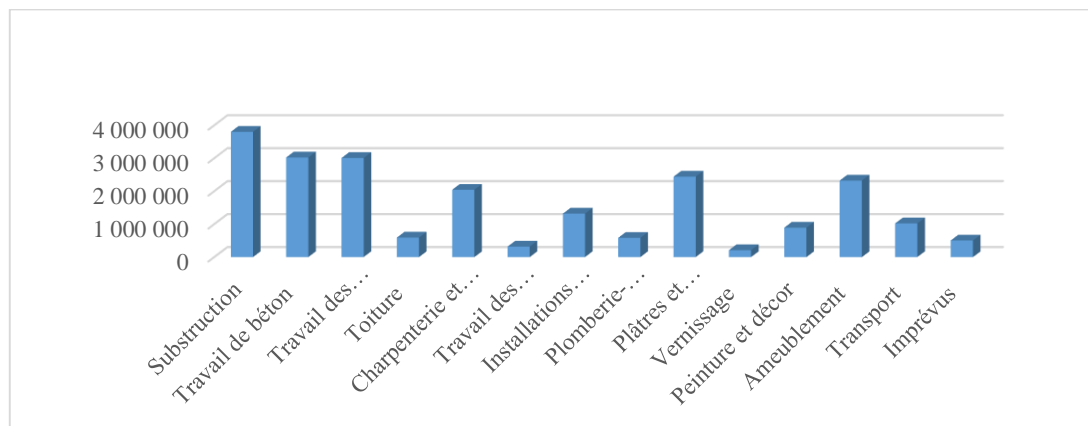
Source : AMINAS, Extrait du budget estimatif des finitions de la construction de l'Institut Borstal de Buéa, 1971, p. 4.

¹⁰² AMINAS, Historique du Bortal Institut, p. 1.

¹⁰³ Ibid.

Après ce tableau, suit notre graphique qui nous permet de mieux comprendre la manière dont les fonds destinés aux finitions du Bortstal Institute.

Graphique 14: Répartition des fonds alloués à la finition des travaux de construction de l'Institut Borstal de Buéa (en millions de FCFA)



Source : AMINAS, Extrait du budget estimatif des finitions de la construction de l'Institut Borstal de Buéa, 1971, p. 4.

L'observation de ce tableau ainsi que le graphique qui l'accompagne permet de comprendre que les travaux de finition de cette institution avaient nécessité un montant de 22 millions de FCFA. Cette somme avait été orientée vers les travaux relatifs à la substruction, le travail de béton, les briques, la toiture, la charpenterie, la plomberie sanitaire, l'ameublement, le vernissage¹⁰⁴...

4. Les centres de transit et d'hébergement

Les centres d'accueils et de transit sont des établissements destinés à recevoir provisoirement les mineurs abandonnés, en détresse, en vue de trouver leurs parents ou tuteurs, ou alors de faire aboutir la procédure de placement familial. Nous pouvons citer comme exemple, le CRASER de Yaoundé¹⁰⁵. Les centres d'hébergement quant à eux désignent tout établissement destinés à recevoir les mineurs abandonnés, en détresse ou provenant des structures aux autres institutions d'encadrement à savoir les centres d'accueil et de transit, les CAO et les centres de rééducation.¹⁰⁶ Notre deuxième chapitre avait pour objet de faire un aperçu des différentes structures d'encadrement pour mineurs délinquants au Cameroun. Nous avons pu constater qu'il existe cinq types de centres pour mineurs délinquants au Cameroun. Il s'agit notamment des centres d'accueil et d'observation(CAO), les home ateliers(HA), les

¹⁰⁴ AMINAS, Extrait du budget estimatif des finitions de la construction de l'Institut Borstal de Buéa, 1971, p. 4.

¹⁰⁵ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 36.

¹⁰⁶ Ibid.

centres de rééducation, les centres d'accueil et de transit, et enfin les centres d'hébergement. Dans notre troisième chapitre, nous allons faire une étude de cas. Cette étude de cas a été portée sur l'ICE de Bétamba qui est avec le CAO de Douala, le plus ancien centre de rééducation pour mineurs délinquants au Cameroun.

CHAPITRE III : ETUDE MONOGRAPHIQUE DE L'ICE DE BETAMBA

L'ICE de Bétamba constitue avec le CAO de Douala les plus anciennes structures en matière d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun¹. Elle est en revanche de loin, la plus grande institution en charge de l'enfance en conflit avec la loi au Cameroun de par son étendue et de son caractère symbolique. Elle a été créée pendant la période coloniale et a encadré à ce jour de centaines voire des milliers d'enfants. C'est d'ailleurs sur l'inspiration du système d'encadrement en vigueur dans cette institution que d'autres ont été créées au Cameroun. Il s'agit d'un système d'encadrement reposant sur trois principaux piliers. Le premier est relatif à la scolarisation, le second à la rééducation du comportement et le troisième à la formation professionnelle. La philosophie d'ensemble ici consiste à déraciner les jeunes délinquants du milieu qui a causé leur inadaptation sociale et les placer dans un régime d'internat dans le centre de Bétamba où en fonction de leur âge et de leurs compétences, ils sont orientés. Dans ce chapitre, et plus largement dans cette étude, nous avons décidé de prendre l'ICE comme étude de cas en raison de sa dimension symbolique et en tant que plus ancienne institution ayant traversé des décennies. Pour analyser le système d'encadrement à l'ICE, nous avons structuré notre chapitre en trois grands axes majeurs de réflexion. Le premier comme c'est une monographie revient sur l'historique et le mode fonctionnement. Le deuxième axe examine le système d'encadrement. Le troisième et dernier axe quant à lui s'intéresse à l'insertion des jeunes une fois sortis du centre.

I. L'ICE DE BETAMBA : HISTORIQUE ET MODE DE FONCTIONNEMENT

L'ICE de Bétamba a ouvert ses portes en 1953 et constitue à ce jour le centre de rééducation des enfants en conflit avec la loi le plus emblématique au Cameroun. Sa création fait suite au constat de recrudescence de la délinquance dans les grandes villes du Cameroun par l'administration coloniale française. Elle intervient aussi dans le sillage des réformes sociales entreprises par la France suite aux pressions de l'ONU après la deuxième guerre mondiale. Ces réformes qui furent portées par le FIDES avaient conduit la France à véritablement structurer le service social au Cameroun notamment à partir de 1947². Cette

¹ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 1.

² Ibid.

première articulation de notre troisième chapitre a pour objectif de décrire l'historique de la création de l'ICE de Bétamba d'une part, puis parler de son mode de fonctionnement d'autre part.

A. HISTORIQUE DE LA CREATION DE L'ICE

La création de l'ICE en 1953 par l'administration coloniale française obéissait à sa volonté de vouloir encadrer et protéger l'enfance dite en danger moral. Cette institution épousait la philosophie des autres institutions créées par la France dans d'autres colonies de son empire coloniale et était en même temps en cohérence avec les pratiques en matière d'encadrement de l'enfance en danger moral en France. Le modèle de colonie pénitentiaire pour mineur en alternative à un emprisonnement classique semble avoir guidé l'esprit de ceux qui avaient créé cette structure. Le système d'isolement en vigueur montre que le but recherché était véritablement de séparer les jeunes du milieu qui avait provoqué leur inadaptation sociale. Ainsi, dans cette première sous articulation de notre premier axe de réflexion ici, nous insistons parlant de la création de l'ICE, sur les raisons qui ont poussé au choix du site de Bétamba, d'une part et d'autre part sur son processus de construction.

1. Les raisons de l'implantation de l'ICE à Bétamba

Dans cette articulation, nous allons donner les raisons qui ont poussé ou conduit à l'implantation du Centre des Jeunes Délinquants(CJD) devenu ICE à Bétamba. L'ICE de Bétamba est située dans le département du Mbam et Kim dont le chef-lieu est Ntui dans la région du centre. Elle se trouve à 90 km de Yaoundé en passant par Nachtigal et à 120 km de la capitale lors que l'on passe par Sa'a, via le pont de l'enfance³. Nous allons revenir vers la fin de cette description sur l'histoire de ce pont dit de l'enfance⁴. Cette institution née en 1953 après la tenue de la conférence internationale sur l'enfance de Dar-Es-Salam avait d'abord pour nom "Centre des Jeunes Délinquants (CJD) ". Le choix du site de Bétamba par Ntui par les autorités coloniales françaises tenait à des raisons à la fois stratégiques et économiques. Il convient d'abord de signaler que le site dans lequel cette structure a été placée à sa création appartenait aux missionnaires catholiques de la congrégation des Pères du Saint-Esprit appelée "Spiritaino". Cette congrégation qui s'y était installée dans ce site depuis 1919 dépendait du diocèse de Nkongsamba⁵. L'administration coloniale avait donc négocié avec cette

³ AMINAS, Extrait du budget estimatif des finitions de la construction de l'Institut Borstal de Buéa, 1971, p. 4.

⁴ Le nom pont de l'Enfance comme nous allons le voir devant tient au fait que ce pont avait été en partie construit pour faciliter l'accès à l'ICE, donc pour soulager les souffrances de l'enfance en danger morale camerounaise.

⁵ Djiogap, *Tout sur l'Institution camerounaise...*, p. 1.

congrégation pour occuper ce terrain. Pour cela, elle avait dédommagé ladite congrégation. Cette dernière a été obligée de quitter Bétamba et de s'installer en plein centre urbain à Ntui. Nous pouvons donc au vue de ce que nous venons de dire que le choix de ce site tenait à sa situation stratégique ainsi qu'au fait qu'un certain nombre d'équipements y existaient déjà, notamment les équipements laissés par les missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit.

Sur le plan stratégique, le centre était enclavé entouré de part et d'autre par le fleuve Sanaga, le plus long du Cameroun, et l'immense forêt dense de l'autre côté. Nous tenons à remarquer qu'au moment de la création de l'ICE, la seule manière de rejoindre Ntui et Bétamba était par voie de Bac notamment par Natchigal. Du côté de Sa'a l'accès y était véritablement presque impossible. Du coup, les jeunes délinquants installés à l'ICE étaient pratiquement coupés du reste du monde. L'existence d'un grand fleuve comme la Sanaga entouré de surcroît par une épaisse forêt dense ne pouvait que dissuader les jeunes à tenter de s'échapper.

Nous comprenons donc que la logique de l'isolement systématique guidait le choix de ce lieu. Nous pouvons même dire que l'idée de départ était la création d'une sorte de colonie pénitentiaire. On pensait que en isolant ces jeunes dans un tel lieu enclavé, on les éloignait des grands centres urbains qui avaient provoqué leur inadaptation sociale. Le principe semblait donc de surveiller au maximum les mineurs. Une autre raison non moins stratégique que la première semble aussi avoir incité les administrateurs coloniaux français à créer ce centre à Bétamba en pleine forêt équatoriale. Il s'agit notamment de la raison économique. En effet, il s'agit d'une zone aux multiples potentialités agricoles⁶. Les terres étant fertiles, l'ICE allait être très largement être autonome en termes d'approvisionnement en denrées alimentaires. On pouvait trouver en effet sur place l'essentiel des denrées alimentaires qui devaient servir à la nutrition des pensionnaires. En outre, il était même prévu que l'ICE dispose de ses propres champs ou alors laisse cultiver ses parcelles par des tiers contre rémunération en nature.

2. La petite histoire du pont de l'enfance en liaison avec l'ICE de Bétamba

Nous avons annoncé plus haut que c'est la situation d'enclavement de l'ICE qui avait conduit à la construction du "pont de l'enfance". En effet, dans le cadre de la coopération Cameroun-Suisse, deux experts de l'Enfance suisse à savoir Monsieur Zoumbak et André Dunaud avaient effectué une mission à l'ICE de Bétamba dans le but d'engager des travaux d'extension qui s'étaient achevés en 1973 par l'inauguration officielle de l'ICE par le premier

⁶ Djiogap, *Tout sur l'Institution camerounaise...*, p. 1.

ministre de l'époque à savoir Paul Biya⁷. Après l'engagement des travaux d'extension de l'ICE, une haute autorité helvétique en visite au Cameroun a décidé d'aller voir les travaux qu'effectuaient ses compatriotes. Ceci devait lui permettre de voir aussi le cadre physique de l'ICE de Bétamba. Parti de Yaoundé très tôt le matin en compagnie de ses collaborateurs en passant par la nationale n°1, ces derniers sont arrivés au bord du fleuve Sanaga par Batchenga aux environs de huit heures. Leur véhicule était en tête de file. Mais une fois au bord du fleuve, le Bac, seul moyen de traverser le fleuve était géré par un fermier ou exploitant agricole était du côté de Yaoundé comme tous les matins. C'est dire qu'on faisait tout pour que le soir, le Bac soit ramené du côté du fleuve qui regarde vers Yaoundé. Arrivés les premiers et leur véhicule étant le seul sur le bac, le conducteur refusa de les faire traverser seuls. Il leur demanda d'attendre que le nombre de véhicules à bord atteigne au moins la dizaine. L'attente fut très longue environ une quarante minutes⁸.

Pendant leur longue attente, les visiteurs suisses s'étaient faits piqués par les moustiques et les moustiques. Après avoir enfin traversé le fleuve, les visiteurs suisses ont tenu une séance de travail avec leurs compatriotes surplace. Dans les divers, l'hôte de marque suisse a raconté sa mésaventure à ses compatriotes suisses. Ces derniers lui ont fait savoir que son attente d'une heure quarante minutes n'était pas longue qu'il fallait parfois patienter toute une matinée entière pour traverser car il y avait souvent des colonnes de véhicules de part et d'autre de la rivière. Ils lui indiquèrent aussi d'autres désagréments tels que les pannes à répétition du bac, le manque de carburant etc. par ailleurs, les compatriotes suisses n'ont pas manqué de dire à leur supérieur hiérarchique que cette localité était dangereuse à certains moments de la journée. C'est à la suite de ces constats malheureux que la haute autorité suisse et sa suite décidèrent de s'engager à financer la construction d'un pont sur la Sanaga par Nachtigal pour faciliter l'accès à Ntui et à Bétamba. L'idée ici était d'aider ses frères suisses et sauver par ricochet les mineurs⁹.

Une fois retourné en Suisse cette autorité a lancé une vaste sensibilisation en direction de ses compatriotes et d'autres organismes ou personnes de bonne volonté. Cette sensibilisation visait à collecter les fonds en faveur de l'enfance camerounaise. C'est ainsi que la confédération suisse et l'"Association des Enfants du Monde"(AEM) suisse ont fait des dons. Les fonds collectés permirent d'acheter un pont en Suisse. Le gouvernement camerounais a également contribué à la réalisation de ce projet. Mais une fois le pont arrivé au Cameroun,

⁷ Djiogap, *Tout sur l'Institution camerounaise...*, p. 3.

⁸ Ibid., p. 7.

⁹ Ibid., p. 8.

son lieu d'implantation a changé. Le pont qui devait être installé à Natchiga avait été plutôt construit à Mbanga à 16 km de Bétamba en passant par Sa'a. La principale raison qui guida ce changement d'orientation était liée au projet d'installation des jeunes planteurs. Car mille familles du département de la Lékié devaient être installées dans le Mbam et Kim. Ainsi, le péage que les Suisses avaient prévu installé au niveau du pont en vue de reverser les fonds à l'ICE fut supprimé¹⁰. Quatre ministres avaient soutenu ce détournement de pont. Il s'agissait de :

- Delphine Tsanga(MINAS)
- Charles Onana Awana(Finances)
- Kwayep Enock(Administration Territoriale)
- Dr. Meikano Abdoulaye (Plan et Aménagement du Territoire).

Monseigneur Jean Zoa ainsi que toutes les fortes élites de la Lékié avaient aussi fortement contribué à détourner ce projet de sa trajectoire initiale. Le nom pont de l'enfance est donc seulement resté à titre indicatif. La décision d'implanter un centre de rééducation de l'enfance en conflit avec la loi dans la localité de Bétamba pendant la colonisation ne relève pas du simple fait du hasard. Le choix de cette localité rurale

B. LE FONCTIONNEMENT

Le but de l'ICE est de permettre aux mineurs délinquants qui lui sont confiés l'exercice de leurs qualités humaines afin qu'ils accèdent à l'autonomie et à la responsabilité sur les plans affectif, moral, professionnel et social¹¹. Pour atteindre cet objectif, l'ICE se dote d'un certain fonctionnement et dispose de nombreux services. Dans cette articulation, nous présentons son organisation et ses infrastructures.

1. Architecture institutionnelle et organisationnelle de l'ICE

L'ICE de Bétamba dépend du ministère des affaires sociales dont elle est une structure spécialisée. C'est-à-dire que c'est ce ministère qui assure sa tutelle institutionnelle. Elle fonctionne à travers trois instances. Nous avons le conseil de direction(CD), la Direction et le Conseil de Maison (CM).

¹⁰ Djiogap, *Tout sur l'Institution camerounaise...*, p. 3.

¹¹ AMINAS, Décret n°73/333/ du 25 juin 1973 portant organisation et fonctionnement de l'ICE de Bétamba, article1.

a- Le Conseil de Direction

Le conseil de direction est la plus haute institution de la gestion de l'ICE. Son principal rôle consiste à assister le directeur dans l'orientation de la politique de cette institution. C'est lui qui approuve le budget de celle-ci et arrête toutes les mesures administrative et éducative destinées à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de cette structure¹². A ce titre, il prend connaissance du rapport annuel d'activités que le directeur doit rédiger. Pour sa composition, elle est diversifiée et a évolué certainement. Selon le décret du 25 juin 1973, il est composé de personnalités issues de plusieurs ministères. C'est ainsi que nous avons le président qui est issu du ministère de la santé publique, le représentant du Conseil Economique et Social(CES), un représentant du ministère des finances, le procureur près la cour d'appel de Yaoundé, le directeur des affaires judiciaires du Ministère de la Justice, du directeur de l'enseignement technique du MINEDUC, du directeur de l'enseignement primaire et maternel etc. Ces nombreuses personnalités qui composent le conseil de direction nous montrent que la prise en charge de l'enfance implique plusieurs acteurs dont les principaux selon nous sont ceux de la justice, l'éducation et la santé. La justice parce que les enfants à encadrer ici sont des délinquants, donc en conflit avec la loi. La santé parce que la délinquance est même en quelque sorte une question de santé. Et l'éducation par ce que c'est par l'éducation qu'on peut vraiment récupérer ces enfants. Ce conseil de direction se réunit sur convocation de son président chaque fois que celui-ci le juge nécessaire, mais au moins une fois par semestre¹³.

b- La Direction

L'ICE fonctionne sous les commandes d'un directeur assisté d'un directeur adjoint. Ces derniers sont nommés d'après le décret de 1973 par arrêté du président de la république. Au moment de ce décret, ces deux avaient respectivement rang de chef service et adjoint au chef service dans l'administration centrale. Ces deux tiennent le conseil de maison mais assistent au conseil de direction avec voix consultative. Pour les tâches relatives au volet éducatif, le directeur peut se faire assisté par un éducateur en chef, un chef de section de la formation professionnelle et technique un chef de la section enseignement primaire et enfin d'un chef de la documentation. Ces personnels sont nommés par décision du ministre des affaires sociales¹⁴.

¹² AMINAS, Décret n°73/333/ du 25 juin 1973 portant organisation et fonctionnement de l'ICE de Bétamba, article2.

¹³ Ibid.

¹⁴ Djiogap, *Tout sur l'Institution camerounaise...*, p. 38.

Dans le tableau ci-dessous, nous essayons de répertorier tous les directeurs ayant servi à l'ICE de sa création à nos jours.

Tableau 19: Liste nominative des directeurs de l'ICE de Bétamba de sa création à nos jours (1953-2022)

Noms des directeurs	Période de fonction
1. Colonna Pierre	1953-1968
2. Mbas Ngan Jean	1968-1976
3. Egbang E. Denis	1976-1978
4. Eko'o Mengata Salomon	1978-1979
5. Mbida Nama Maurice	1979-1983
6. Foka T. Pierre	1983-1989
7. Ehongo Camille	1989-1991
8. Bim à Goufan Raphael	1991-1993
9. Djiogap David	1993-
10. Gambesso Bernard	1997-2003
11. Meyila Placide	2003-2005
12. Wetemdié Emmanuel	2005-2008
13. Ngué Dieudonné	2008-2011
14. Eyock Pierre Théophile	2011-2017
15. Messa Leba Thomas	2017-2019
16. Mabali Louis Oswald	2019-2020
17. Meyeme Made Mathieu	2020-

Sources : AICE Bétamba, Liste nominative des directeurs de l'ICE de sa création jusqu'à nos jours (1953-2022)

Comme on peut le voir l'ICE de Bétamba a déjà eu 17 directeurs qui se sont succédés à sa tête. Toutefois, c'est le premier directeur, Colonna Pierre un français d'origine corse qui a eu le plus long règne, soit 15 ans (1953-1968¹⁵). Le tout premier directeur d'origine camerounaise de l'ICE était monsieur Mbas Ngan Jean. Il avait géré l'ICE de Bétamba de 1968 à 1976. Mabali Louis Oswald est cependant le directeur qui a eu le plus court règne (2019-2020).

¹⁵ AICE Bétamba, Liste nominative des directeurs de l'ICE de sa création jusqu'à nos jours (1953-2022).

c- Le conseil de maison

Ici, nous n'aurons pas assez à dire. Le conseil de Maison constitue la plus haute instance au niveau interne à l'ICE. Il est constitué du directeur de l'ICE d'une part, et de l'ensemble du personnel d'encadrement d'autre part. Il se réunit à la convocation du directeur, ou à défaut, à l'initiative des 2/3 de ses membres¹⁶. A travers ce conseil de maison, le directeur et son adjoint s'assurent du suivi de toutes les activités éducatives et administratives de l'institution¹⁷. C'est ainsi qu'ils veillent à la discipline, l'organisation et le contrôle du travail des éducateurs ainsi que sur leur engagement ou dévouement¹⁸.

2. Aperçu sur les procédures de placement et les infrastructures ou services de l'ICE

Dans cette partie nous avons pour objectif de présenter les l'ensemble du processus de placement des mineurs délinquants à l'ICE d'une part, et d'autre part, les différentes infrastructures que cette institution regorgent pour abriter les mineurs.

a. Les procédures et types de placement

Pour ce qui est du processus de placement, il concerne les conditions d'admission, ainsi que le type de placement. Si nous commençons par le type de placement, nous diront qu'il existe deux grands types de placements. C'est ainsi que nous avons les placements sur ordonnance des tribunaux pour les jeunes délinquants reconnus coupables de délits ou crimes, les placements à la demande des services des affaires sociales etc. quant au profil des mineurs placés, il ne comprend pas seulement les jeunes condamnés par la loi. C'est pour cela que parmi les pensionnaires placés à l'ICE on distingue :

- Les délinquants ;
- Les enfants caractériels et asociaux divers, c'est-à-dire les enfants qui souffrent d'un trouble de comportement, d'affectivité et de la personnalité dans son ensemble ;
- Les cas sociaux (orphelins, démunis...)
- Les enfants de la rue¹⁹ et enfin

¹⁶ AMINAS, Décret n°73/333/ du 25 juin 1973 portant organisation et fonctionnement de l'ICE

¹⁷ Mbemo, "Protection psychologique des minorités sociales : le cas des enfants de l'Institution camerounaise de l'enfance de Bétamba", Mémoire de DEA en psychologie de l'enfant, Université de Yaoundé I, 2004, p. 13.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Il faut dire que les enfants de la rue ne sont pas normalement destinés à ce type de centre. En effet, selon l'éducateur en chef et le directeur de l'ICE de Bétamba, les enfants de la rue ne peuvent pas vraiment être rééduqués dans un milieu clos. En devrait plutôt les amener dans les centres d'Education en Milieu Ouvert(CEMO).

- Les inadaptés scolaires légers ; provenant de toutes les régions du Cameroun²⁰.

Dotée au départ d'une capacité de 120 places l'ICE de Bétamba fonctionne sous le régime d'un internat. La durée du placement va de 1 à 3 ans. Elle peut dans certains cas atteindre 4 ans²¹. Notons que certains enfants des villages qui entourent l'ICE de Bétamba peuvent être autorisés à suivre une formation ou alors fréquenter son école primaire. Ces derniers ne sont pas internés comme c'est le cas pour les mineurs venus d'ailleurs. Ces enfants en provenance des villages environnants, sont régis par le régime d'externat.

Pour être admis à l'ICE, plusieurs conditions qui peuvent se résumer en deux sont à remplir. Ces dernières concernent le volet administratif d'une part, et le trousseau c'est-à-dire l'ensemble des effets que le jeune doit apporter au moment d'intégrer l'institution.

- **Les conditions administratives**

Du point de vue des conditions administratives, nous retenons que pour être admis à l'ICE, le mineur doit:

- être de sexe masculin et âgé entre 12 et 16 ans ;
- être de bonne santé et d'intelligence normale ;
- disposer d'une copie d'acte de naissance ainsi que d'un extrait de jugement ou ordonnance de placement
- disposer d'un certificat médical et de scolarité ;
- un engagement légalisé des parents ou tuteurs
- une ordonnance de placement (judiciaire ou administrative²²).

Quant au trousseau, il doit comporter sept principaux types d'effets. Il s'agit notamment du couvert, des objets de toilette, des tenues vestimentaires ordinaires, des tenues de fête et de sport, de la literie, et de divers d'autres types d'outils²³. Le couvert comprend : un plat, une fourchette, une cuillère, et un gobelet. Pour ce qui est de la literie, elle comprend : une couverture et un oreiller. Les effets de toilette sont eux constitués d'une serviette, une brosse à dents, une paire de sandalettes, un peigne et seau. Les effets vestimentaires de type ordinaire sont composés de : trois pantalons au moins, trois chemises, une culotte, un pull-over, un tablier bleu ou kaki pour apprentis uniquement. Pour ce qui est des tenues de fête nous avons : une chemise blanche, une cravate ou nœud papillon noir ; une paire de chaussures fermées de

²⁰ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 11.

²¹ Ibid.

²² Ibid., p. 12.

²³ Ibid.

couleur noire et une paire de chaussettes noires. La tenue de sport qui n'est pas en reste comporte : un maillot ; un short de couleur bleue ; une paire de tennis etc. En dehors de ces effets que nous venons de mentionner, le mineur délinquant doit disposer de divers autres outils tels que les coupe-ongles ; les livres et les cahiers (pour ce qui est des mineurs de la section scolaire) ; outillage technique selon le type d'apprentissage pour les mineurs de la section professionnelle ; quatre cartes demi photos ; de l'argent de poche dont le montant dans les années 1990 était de 10.000 FCFA minimum, ainsi qu'une contribution de 25 000 FCFA²⁴. Avec le temps, ces montants ont évolué. Pour ce qui est de la contribution parentale, elle s'élève à 150.000 FCFA par an²⁵. Nous ne pouvons pas omettre de parler dans cette section de quelques motifs qui conduisent souvent au placement des mineurs à Bétamba. En même temps nous trouvons aussi important de parler de l'âge moyen des mineurs. C'est pourquoi nous proposons les deux tableaux ci-après.

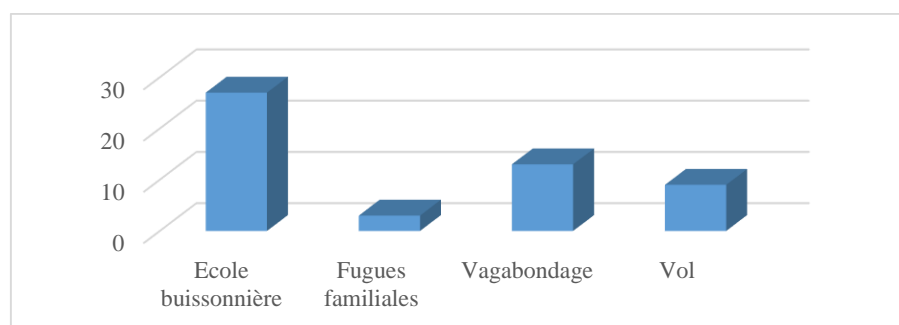
Tableau 20: Répartition des mineurs de Bétamba selon le motif de placement, exercice 1999-2000

Motifs de placement	Effectifs	%
Ecole buissonnière	27	52.94
Fugues familiales	03	5.88
Vagabondage	13	23.52
Vol	9	17.06
Total	52	100

Source : AMINAS, Rapport annuel d'activités de l'ICE de Bétamba, exercice 1999-2000

Après le tableau, nous avons dressé un graphique pour avoir une idée plus nette de cette répartition.

Graphique 15: Répartition des mineurs de Bétamba selon le motif de placement, exercice 1999-2000



Source : AMINAS, Rapport annuel d'activités de l'ICE de Bétamba, exercice 1999-2000

²⁴ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 12.

²⁵ Meyeme Made Mathieu, 45 ans environ, directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba 9 août 2022.

Le tableau et le graphique ci-dessus ne couvrent pas la vie entière de l'ICE. Ils permettent quand-même d'avoir une idée des motifs qui ont conduit au placement des mineurs au cours de l'année éducative 1999-2000. Nous constatons que l'essentiel des placements était dû à quatre motifs : l'école buissonnière (52.94%), le vagabondage (23.52%), et enfin le vol (17.06%). Pour ce qui est de l'âge, nous avons aussi dressé un tableau pour la même année éducative.

Tableau 21: Répartition des effectifs des pensionnaires de l'ICE de Bétamba selon leur âge au cours de l'année éducative 1999-2000

Age	Effectif	%
13 ans	4	7.84
14 ans	4	7.84
15 ans	13	25.45
16 ans	14	27.47
17 ans	10	19.60
18 ans	6	12.76
19 ans	0	0
Total	51	100

Source : AMINAS, Rapport annuel d'activités de l'ICE de Bétamba, exercice 1999-2000

Pour ce qui est de l'âge, nous constatons qu'au cours de l'année éducative 1999-2000, ce dernier variait de 13 à 18 ans. Avec le temps, il est arrivé que des mineurs au-delà de 18 ans soient souvent placés à l'ICE.

b. Les infrastructures ou équipements de l'ICE

Pour pouvoir assurer de façon efficace l'encadrement des mineurs qui lui sont confiés, l'ICE de Bétamba dispose de plusieurs services ou infrastructures. Ainsi l'on distingue au niveau du logement, des habitations construites pour le personnel, les différents pavillons qui hébergent les mineurs. Ces pavillons dans lesquels vivent les mineurs pendant tout leur séjour dans cette institution sont au nombre de trois et arborent plusieurs noms. C'est ainsi qu'on distingue le pavillon des agneaux, le pavillon des brebis et enfin le pavillon lumière. Il faut dire que les noms de ces pavillons changent au gré de la vision de certains directeurs de l'ICE. Ainsi, ces pavillons portaient les noms suivants avant le changement qui a abouti aux actuels noms. Le pavillon appelé aujourd'hui "pavillon des agneaux" s'appelait autrefois "Adamaoua", l'actuel pavillon des brebis lui était appelé "Mamfé" tandis que le pavillon "lumière" était appelé

"Salamain"²⁶. Ces différents pavillons ont ensemble une capacité d'accueil de 240 places. Il faut souligner qu'à sa création, l'ICE avait une capacité d'accueil de 120 places²⁷. La capacité d'accueil de ces pavillons a doublé et est passée de 120 à 240 à partir de 2017. En effet, c'est en 2017 que le président la République, Paul Biya a décidé de rénover et de moderniser l'ICE de Bétamba en octroyant une dotation financière de 2,5 milliards de FCFA²⁸. Ces travaux de rénovation ont été réalisés par le génie militaire. C'est à la suite de cette rénovation que le nombre de places de l'ICE a doublé. Ces différents pavillons sont équipés aux frais de l'Etat. A leur arrivée, les pensionnaires trouvent des lits et des matelas prêts pour les accueillir²⁹.

Photo 1: Une vue des pavillons des Agneaux et brebis de l'ICE de Bétamba



Source : Clichés auteure, Bétamba 10 août 2022

En plus de ces pavillons d'hébergement, l'on a une pour les activités socio-culturelles ainsi que les causeries éducatives. En outre, l'ICE dispose d'une infirmerie dont le but est d'assurer la prise en charge sanitaire des mineurs de l'ICE.

Photo 2: Une vue du bâtiment principal et de l'entrée de l'ICE de Bétamba



Source : clichés auteure, Bétamba, 10 août 2022.

²⁶ Abaté Thomas, 43 ans environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

²⁷ A.MINAS, Historique de l'ICE de Bétamba, p. 2.

²⁸ <https://www.cameroon-tribune.cm>

²⁹ Abaté Thomas, 43 ans environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

Notons aussi que parmi les infrastructures, il y a les différents ateliers. Ces derniers correspondent aux différentes spécialités techniques d'apprentissage. C'est ainsi qu'on a les ateliers de la section mécanique automobile, l'atelier de la section menuiserie bois, l'atelier de la section Mécanique de fabrication, hôtellerie et restauration, Il existe aussi un bâtiment qui abrite les services de l'économiste ainsi que la cuisine. Les toilettes sont plus ou moins bien entretenues.

L'ICE dispose d'une cuisine qui sert de cadre de nutrition pour les pensionnaires. Cette cuisine ouvre ses portes à 8h30 minutes. Elle doit être correctement nettoyée avant le début de la cuisson des aliments par les cuisiniers qui sont obligés de porter des tabliers pendant la durée des travaux en cuisine³⁰. L'accès des pensionnaires (serveurs) à la cuisine est strictement interdit avec l'heure du retrait des repas pour le réfectoire³¹. Toutefois, il est interdit aux cuisiniers de se servir des pensionnaires comme main d'œuvre dans la cuisine. Les pensionnaires ne peuvent aider à ravitailler la cuisine en eau que s'il y a panne d'eau courante. Ce travail se fait par les éducateurs de groupes selon un programme établi à cet effet au niveau de la section éducative³². Ce sont les pensionnaires qui sont chargés de ravitailler cette cuisine en bois de chauffage chaque samedi. Il existe deux grands horaires de nourriture à savoir 12heures 15 et 19heures³³. Les repas qui sont servis aux pensionnaires sont plus ou moins variés. Ils se composent de légumes, tubercules, céréales etc. Les salles de classe, le bloc administratif, et l'infirmerie font aussi partie des locaux de cette institution. Notons aussi que l'ICE de Bétamba dispose aussi d'un important domaine d'une étendue de 104hectares 33 ares à Biatangana par Mbangassina³⁴. Comme nous allons le voir dans le dernier chapitre, cet espace fait l'objet de conflit avec les populations riveraines.

c. Emploi de temps et règlement intérieur

L'ICE fonctionne sur la base d'un règlement intérieur et d'un emploi de temps stricts. Ce règlement intérieur définit les droits et les obligations des mineurs ainsi que ceux du personnel de l'ICE de Bétamba. Concernant les pensionnaires, l'article 4 du règlement intérieur

³⁰ AMINAS, Dossier historique, règlement intérieur de la cuisine de l'ICE de Bétamba.

³¹ Ibid., voir article 5.

³² Ibid., voir article 9.

³³ Ibid., voir article 11.

³⁴ AMINAS, Rapport d'activités annuel de l'ICE, exercice 2000-2001, p. 5.

de 1991 reconnaît les droits aux pensionnaires. Ces droits peuvent être résumés en ces quelques points :

Pendant le séjour à l'ICE, le pensionnaire a droit :

- Au logement ;
- Aux repas ;
- Aux soins médicaux ;
- L'encadrement psycho-social à caractère familial ;
- Des entretiens psychologiques individualisés ou de groupes ;
- Des activités socio-éducatives ;
- Des cours pratiques et théoriques dans le cadre d'apprentissage des métiers³⁵ etc.

Au-delà des droits, les pensionnaires ont aussi des obligations. Tout manquement à ces obligations entraîne des sanctions qui peuvent aller de l'avertissement au blâme. La définition de la sanction est fonction de la gravité de l'inconduite observée. Sa détermination relève donc de la compétence des éducateurs. Les sanctions corporelles sont proscrites dans cette institution³⁶. Mais nous devons noter que si les punitions corporelles sont actuellement interdites à l'ICE, cela n'avait pas toujours le cas avant. Car, nous constatons que le premier directeur de cette structure à savoir monsieur Pierre Colonna avait des méthodes de sanction rudes et sévères qui allait jusqu'à la bastonnade. David Djiogap qui a été l'une des directeurs de l'ICE dans les années 1990 déclare que :

Monsieur Colonna aurait aussi aménagé un "château", une espèce de cellule hermétiquement fermée où l'on gardait les mineurs récalcitrants ou ayant tenté une fugue et ramenés par la suite. Durant son séjour dans le "château", le mineur recevait un maigre repas on lui servait un peu d'eau. Mais il avait droit à un "copieux repas de bastonnade par jour ; car pour ces éducateurs, les oreilles du nègre se trouvaient aux fesses³⁷".

Si le règlement intérieur que nous venons d'évoquer prévoit des sanctions négatives, c'est-à-dire les punitions, il dispose aussi des récompenses. Ainsi, en cas d'amélioration du comportement, les récompenses suivantes sont attribuées aux pensionnaires :

- Les félicitations verbales publiques ;
- L'autorisation de sorties hebdomadaires ;
- Des lettres de félicitation
- L'inscription au tableau d'honneur ;

³⁵ AMINAS, Extrait de la décision ministérielle n°95 portant règlement intérieur de l'ICE de Bétamba, article 6.

³⁶ Ibid.

³⁷ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise*, p. 3.

- L'admission en colonie de vacances ;
- Les vacances scolaires en famille.

Toutes ces récompenses sont attribuées par la direction de l'ICE, sur proposition du conseil de maison³⁸.

Le personnel encadrant de l'ICE n'est toutefois pas exempt de discipline. Ainsi, il est par exemple interdit au personnel de :

- Se présenter au travail en état d'ébriété ou de se livrer pendant les heures de travail à des activités sans rapport avec le fonctionnement de l'institution
- D'utiliser le matériel de l'institution à des fins personnelles ;
- Créer du désordre et de tenir des propos injurieux ou contraires aux bonnes mœurs ;
- Provoquer des réunions susceptibles de perturber la bonne marche du service³⁹ etc.

Par ailleurs, pour ce qui concerne l'emploi de temps journalier, il faut dire qu'il est saturé. Le tableau ci-après en donne une idée plus précise.

Tableau 22: Emploi de temps journalier des mineurs de la section éducative de l'ICE de Bétamba

Horaires	Activités
6h	Levée-tâches matérielles, toilette, petit déjeuner
7h 15 mn	rassemblement
7h30-9h30	Classes et travaux d'ateliers
9h30-10h	Pause
10h-13h	Classes et travaux d'ateliers
13h15mn	Début temps familial (sieste et repas)
15h30mn-16h30mn	Travaux agro-pastoraux
16h30mn-18h	Sport et loisirs
18h-19h	Toilette
19h30 mn	Repas
20h15mn-21h30mn	Etude surveillée, entretiens divers, animation socio-culturelle
22h	Coucher

Source : Extrait règlement intérieur de l'ICE de Bétamba, article 14.

Car la journée du mineur délinquant commence à 6heures du matin et se termine à 22 heures. Ce qui fait que le mineur reste occupé en permanence tout le long de la journée.

³⁸ AMINAS, Extrait de la décision ministérielle n°95 portant règlement intérieur de l'ICE, article 8.

³⁹ Ibid.

3. Les ressources de l'ICE

Dans cette articulation, nous distinguons deux grands types de ressources. C'est ainsi que nous avons les ressources financières d'une part, et les ressources humaines d'autre part.

a. Les ressources financières

L'ICE de Bétamba est une institution publique dépendante de l'Etat et plus précisément du ministère des affaires sociale qui en assure la tutelle comme c'est d'ailleurs le cas pour les autres institutions spécialisées. De ce fait, les ressources financières de base à partir desquelles l'ICE fonctionnent proviennent de son ministère de tutelle, le MINAS. Mais au-delà du MINAS, l'ICE reçoit aussi des dons de natures à la fois financière et matérielle de la part d'organismes philanthropiques⁴⁰. Ces fonds issus d'organismes philanthropiques se font toutefois de façon ponctuelle. En plus de ces dons, l'ICE pour essayer de combler le budget qui n'est pas toujours à la hauteur des besoins offre des prestations de services à travers ses pensionnaires. Les ressources issues de ces prestations sont souvent reversées à l'ICE. En outre, pour assurer son auto-provisionnement en denrées alimentaires, l'ICE qui s'étend sur près de 40 hectares cède parfois ses parcelles de terrains à des tiers qui doivent reverser une partie de la production à l'institution.

Dans le même ordre d'idées, des fermes ont souvent été créées dans l'ICE. Toutes ces initiatives nous montrent que l'ICE dispose de ressources complémentaires et est toujours en quête de diversification de ses ressources. Cette volonté de doter cette institution de moyens financiers supplémentaires à commencer à se manifester dès les premières années d'existence de l'ICE. En effet, la première tentative de création d'une structure ayant vocation de procurer des ressources complémentaires à cette institution remonte à 1954, soit un an après son ouverture. Au cours de cette année-là, il avait été initié une tentative de création d'une coopérative agricole. Le but de la création de ladite coopérative était de rendre rentable les différents ateliers dont disposait l'ICE⁴¹. A cet effet, le tout premier directeur de l'ICE, Pierre Colonna écrivait alors ce qui suit au ministre de l'intérieur du Cameroun (le Cameroun avait le statut en ce moment précis, d'Etat sous-tutelle) : "Depuis 1954, nous avons tenté de créer une coopérative qui nous permettrait de rendre rentables les différents ateliers que groupe l'institution⁴²". Nous tenons à préciser que cette coopérative que voulait créer Pierre Colonna,

⁴⁰ AMINAS, Fiche de présentation de l'ICE de Bétamba.

⁴¹ AMINAS, Correspondance du directeur de l'ICE adressée à monsieur le ministre de l'intérieur en faveur de la création d'une coopérative à l'ICE, 23 février 1959.

⁴² Ibid.

premier directeur de l'institution ne devait pas fonctionner selon les mêmes règles d'une coopérative ordinaire. C'est dans ce sens qu'il écrivait :

Mais cette coopérative, contrairement aux règlements du système coopératif qui prévoient la participation financière des membres qui la composent et la réserve d'un pourcentage des bénéfices pour chacun des participants, les jeunes délinquants de Bétamba qui arrivaient en effet démunis de tout ne pouvaient être à même de verser une part sociale⁴³.

Mais il nous semble important de dire qu'une partie des ressources issues des prestations de l'ICE est souvent reversée aux pensionnaires pour les encourager. L'esprit de la création de la toute première coopérative nous permet même de comprendre qu'au début, il était question de reverser ces fonds aux jeunes délinquants à la sortie afin de leur permettre de se resocialiser aisément⁴⁴. C'est dans ce sens que le premier directeur Pierre Colonna estimait que :

Si le principal objet de cette coopérative est de permettre à l'Etat, sans qu'il ne lui en coûte rien de fournir aux mineurs dont il a la charge un pécule qui leur permettrait de se reclasser plus aisément à leur libération, il ne saurait être question d'un partage pur et simple des bénéfices. La conduite, la volonté de mieux faire de chaque jeune doivent, si l'on veut que l'œuvre éducative entreprise porte réellement des fruits, influencer de façon considérable sur la répartition de ce pécule⁴⁵.

On s'aperçoit donc que le but de rentabilité ici était aussi d'amener les mineurs à un meilleur engagement à mieux faire. C'est la raison pour laquelle il pouvait en cas de sanction pour faute grave, advenir que ledit pécule soit suspendu en totalité ou en partie au mineur par les éducateurs. En outre, il était prévu que les ressources issues des activités de l'ICE contribuent à son extension. Le directeur Colonna écrivait à cet effet :

Sur un autre plan, la mise en rentabilité des ateliers nous permettrait, une fois la part réservée aux péculs des garçons retirée, de consacrer une partie des bénéfices dont le pourcentage serait à fixer à des aménagements, à la création de nouveaux ateliers, aux paiements des moniteurs chargés de les faire fonctionner(...). Ce système nous permettrait d'élargir, sans que l'Etat participe aux frais, la gamme des métiers enseignés⁴⁶.

Pour revenir au budget, en provenance de l'Etat ce dernier est souvent variable d'une année à l'autre. Ce dernier couvre deux principaux aspects à savoir le budget de fonctionnement et le budget d'investissement public⁴⁷. Pour nous résumer, nous dirons que le budget global de l'ICE provient de quatre grandes sources. Il s'agit du budget de fonctionnement, le budget d'investissement public, les recettes issues des services et des dons divers⁴⁸.

⁴³ AMINAS, Fiche de présentation de l'ICE de Bétamba.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ AMINAS, Projet de budget de l'ICE de Bétamba, exercice 1998-1999.

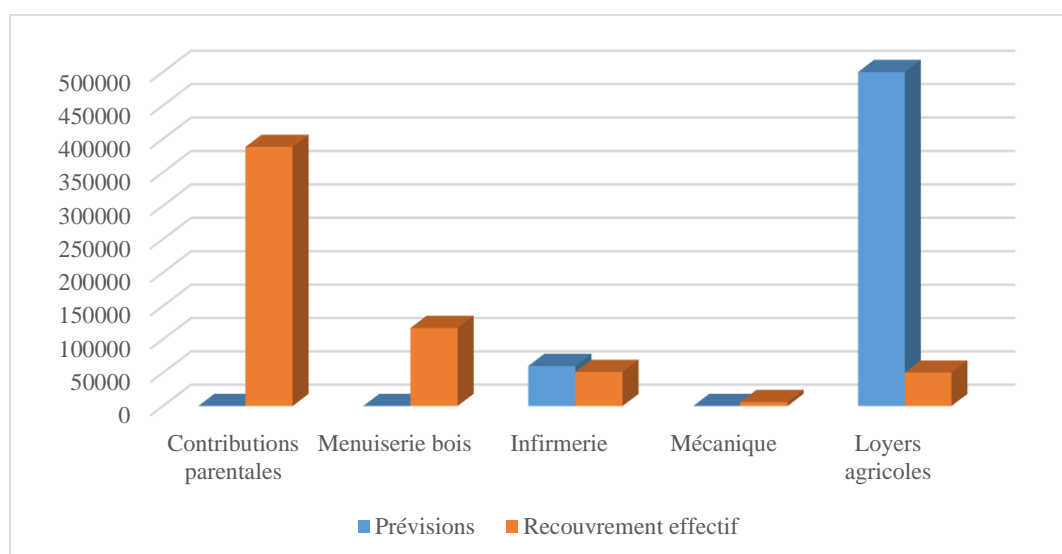
⁴⁸ Ibid.

Tableau 23: Aperçu sur les recettes des services de l'ICE de Bétamaba au cours de l'année éducative 2001-2000

Nature de la recette	prévisions	Recouvrement effectif	Balance	Observations
Contributions parentales	1 000 000	388 000	-612000	Faible effectif des pensionnaires
Menuiserie bois	400 000	117 000	-283 000	Arrivée des raboteuses plus performantes à Ntui
Infirmierie	60 000	51 000	-10 000	Utilisés pour renouvellement des stocks de médicaments
Mécanique	-	6000	+6000	-
Loyers agricoles	500 000	50 000	- 4500	Les planteurs de Tohota refusent de payer le loyer agricole
Total	1 026 000	642 000	-6	

Source : AMINAS, Compte de gestion ICE de Bétamba, exercice 2001-2002, p. 1.

Graphique 16: Aperçu sur les recettes des services de l'ICE de Bétamaba au cours de l'année éducative 2001-2002



Source : AMINAS, Compte de gestion ICE de Bétamba, exercice 2001-2002, p. 1.

Le tableau et le graphique ci-dessus nous permettent de comprendre les différentes sources de provenance des recettes de l'ICE de Bétamba. Nous nous apercevons au cours de l'exercice étudié que les recettes dans leur ensemble avaient été inférieures aux prévisions. C'est ainsi qu'on note un manque de l'ordre de 638 000 FCFA⁴⁹. Le plus grand manque vient des contributions parentales. Ces dernières étaient prévues à hauteur de 1 000 000 de FCFA. Mais dans les faits, seuls 388 000 FCFA avaient effectivement été versés. Cette situation est causée par le fait qu'en cette année, les effectifs de l'ICE étaient trop faibles⁵⁰. Les ateliers n'avaient non plus produit les résultats qu'on attendait. Par ailleurs, ce tableau et son graphique nous renseignent aussi que les terres de l'ICE sont aussi une grande source de revenus. Elles sont mises en location. Mais malheureusement, les cultivateurs qui les occupent refusent généralement de reverser les droits à l'ICE. C'est pourquoi au lieu des 500 000 FCFA qu'ils devaient reverser à l'ICE entre 2001 et 2002, seul 50 000 furent effectivement versés⁵¹.

b. Les ressources humaines de l'ICE de Bétamba

L'ICE de Bétamba dispose d'un personnel qui assure la gestion des ressources humaine et des ressources matérielles. Ces ressources humaines peuvent être réparties en personnel administratif et technique. Le personnel administratif est constitué de :

- un directeur (Mathieu Meyeme made en fonction depuis 2020 ⁵²
- un inspecteur des affaires sociales
- un directeur adjoint
- un économiste
- un assistant principal des affaires sociales
- un chef de section documentation
- un comptable matière agent de l'Etat

Le personnel technique peut être repartie en trois catégories .C'est ainsi nous avons le personnel éducatif qui comprend :

- un éducateur en chef actuellement en la personne de monsieur Abate Thomas
- Des assistants des affaires
- Les éducateurs de groupe
- Des éducateurs spécialisés

⁴⁹ AMINAS, Compte de gestion ICE de Bétamba, exercice 2001-2002, p. 1.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² AMINAS, Rapport d'activités annuels de l'ICE de Betamba ; exercice 2000-2001, p. 1.

- Les intervenants sociaux (ce sont des personnes qui n'ont pas une formation spécialisée en assistance sociale mais qui ont été recruté sur la seule base de leurs diplômes académiques⁵³.

Les moniteurs techniques :

Ils interviennent dans les différentes sections techniques de l'ICE de Betamba. C'est à eux qu'est confiée la formation professionnelle des mineurs dans les ateliers. On retrouve ainsi des moniteurs de la section mécanique automobile, de la section mécanique de fabrication (soudure), moniteur de la section menuiserie, moniteur de la section hôtellerie et restauration, moniteur de la section vannerie, maçonnerie, électricité, etc.

La troisième catégorie est le personnel enseignant : c'est le personnel qui intervient dans la section scolaire et rattrapage scolaire. Ce personnel enseignant est dirigé par un chef de section scolaire, instituteur de l'enseignement général. Tous les enseignants de l'ICE sauf quelques cas de vacataires dépendent du ministère de l'éducation. Le personnel d'appui et d'infirmier : ici on retrouve les cuisiniers, agents de laboratoire etc.

II. LA TRIPLE DIMENSION DE LA STRATEGIE D'ENCADREMENT DES MINEURS A L'ICE de BETAMBA

La ligne pédagogique suivie par l'ICE de Bétamba dans sa dynamique de resocialisation des jeunes inadaptés sociaux repose sur une stratégie de traitement en système d'internat. Par traitement ou resocialisation en internat, il faudrait entendre ici toutes les activités ou tâches qui se déroulent dans une institution en vue d'aider les jeunes inadaptés sociaux à résoudre leurs problèmes. Ce qui pourrait alors faciliter leur accession à l'autonomie et à la responsabilité sur les plans personnel, social, ainsi que leur réinsertion harmonieuse dans les différents milieux de vie⁵⁴. Cette stratégie de rééducation vise globalement à utiliser l'apprentissage d'un métier via formation professionnelle comme un instrument de resocialisation efficace. Elle repose pour l'essentielle sur trois principaux piliers à savoir l'éducation scolaire ordinaire, la formation professionnelle et enfin, la rééducation psychosociale. La formation professionnelle qui constitue l'un des instruments moteur ici repose sur l'apprentissage de plusieurs métiers à savoir la mécanique, la menuiserie, la couture, la vannerie, l'agriculture et l'élevage⁵⁵. Pour ce qui est de l'enseignement général, ce dernier ne comprend que la section primaire. Mais actuellement, plusieurs pensionnaires résidant dans le centre fréquentent les écoles secondaires

⁵³ Abate Thomas, 43 ans environ, actuellement éducateur en chef de l'ICE de Betamba, Betamba le 9 Aout 2022.

⁵⁴ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 10.

⁵⁵ Ibid.

environnantes, tan-disque des enfants des villages environnants sont envoyés à l'école primaire de l'ICE. Dans cette section, notre objectif est donc de voir comment de manière factuelle se déroule l'encadrement des mineurs à l'ICE de Bétamba. Pour cela, nous l'avons subdivisé en trois principales parties. La première s'articule autour de la formation scolaire et la rééducation du comportement. La deuxième est axée sur l'encadrement professionnel via l'apprentissage d'un métier, alors que la dernière partie porte sur le suivi postcure ainsi que l'un des bénéfices de l'ICE pour la localité à savoir le pont de l'Enfance.

A. L'ENCADREMENT SCOLAIRE ET PSYCHO-SOCIAL

Dans cette partie, nous allons traiter de la prise en charge scolaire d'une part, et de l'encadrement psycho-social d'autre part.

1. La section scolaire

Dès sa création en 1953, l'ICE disposait déjà d'une section scolaire. Cette section existe encore jusqu'à ce jour. Cette école primaire de l'ICE comprend un cycle complet. Elle est ouverte à l'intention des pensionnaires les plus jeunes mais également pour le rattrapage scolaire des retardés scolaires⁵⁶. L'école primaire de l'ICE de Bétamba reçoit non seulement les pensionnaires en rééducation, mais également les jeunes du village et les enfants du personnel⁵⁷. Cette section scolaire a pour principale mission de s'occuper du rattrapage scolaire des pensionnaires. A sa création, sa gestion était assurée par un instituteur en la personne de Bébé Charles⁵⁸. Il était assisté de deux maitres.

Il s'agissait de monsieur Pascal Etoua Akam et de monsieur Etienne Beh. En 1959, l'arrivée de monsieur Richard Mbambat a permis que l'école primaire de l'ICE de Bétamba devienne un centre d'examen au Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires(CEPE⁵⁹). Ceci fut aussi favorisé par l'action de monsieur Henri Bala Mbarga, alors directeur de l'enseignement primaire au Cameroun. Au cours de cette année-là, deux élèves sur six furent admis à l'examen CEPE. Il s'agissait de Dang André qui est plus tard entré dans l'armée et de Edouard Bengono⁶⁰. A ce jour, ce sont les instituteurs contractuels affectés par le MINEDUB qui assurent l'animation de cette section. Les pensionnaires placés dans cette section participent aux examens officiels tels le CEP et le concours d'entrée en sixième. Il existe aussi à Bétamba

⁵⁶ AMINAS, Dossier historique, Fiche de présentation de l'ICE de Bétamba, p. 3.

⁵⁷ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 13.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Ibid., p. 4.

⁶⁰ Ibid.

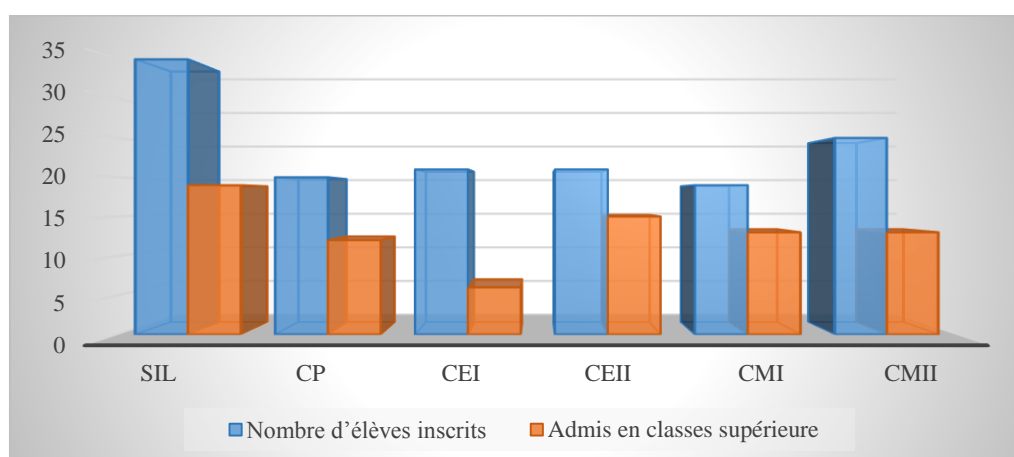
des élèves qui sont au secondaire. Ils fréquentent les établissements secondaires de Ntui et environs et rentrent le soir. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des effectifs de cette section. Comme on a souligné plus haut, la section scolaire de l'ICE de Bétamba reçoit les pensionnaires et enfants du personnel en mode interne. Elle reçoit aussi les enfants du village Bétamba et même ceux de ses environs. C'est même également le cas pour les différents ateliers de l'ICE comme on va le voir par la suite. Le tableau ci-dessous présente les effectifs de cette section au cours de l'année éducative 1993-1994.

Tableau 24: Effectifs de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, année éducative 1993-1994

Classes	Nombre d'élèves inscrits	%	Présents	%	Admis en classes supérieure	%	Redoublants	%
Sil	35	25	29	21,84	19	24	10	19
CP	20	14	20	14,80	12	15	8	15
CEI	21	15	21	15,84	6	8	15	28
CEII	21	15	21	15,84	15	19	6	11
CMI	19	13	19	13,84	13	17	3	6
CMII	25	18	24	17,84	13	17	11	21
Total	141	100	134	100	78	100	53	100

Source : AMINAS, Rapport annuel de l'ICE de Bétamba, année éducative 1993-1994.

Graphique 17: Effectifs de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, année éducative 1993-1994



Source : AMINAS, Rapport d'activité annuel de l'ICE, exercice budgétaire 93-94.

Ce tableau et son graphique nous font comprendre qu'en 1993-1994 l'effectif de la section scolaire était de 134 au total sur 141 inscrits. La sil était la classe qui avait le plus grand effectif.

Nous devons préciser que ces effectifs comprenaient non seulement les pensionnaires, mais également des enfants du village Bétamba et la progéniture de certains encadreurs.

Photo 3: Une vue de la section scolaire de l'ICE de Bétamba



Source : Cliché auteur, 10 août 2022.

Ce bâtiment de la section scolaire de l'ICE de Bétamba a aussi été rénové et comporte six classes du cycle complet de l'enseignement primaire. Après avoir parlé de la section scolaire, nous allons à présent nous intéresser à la prise en charge psycho-sociale.

2. La prise en charge psycho-sociale

La prise en charge psycho-social est un instrument important dans le processus de rééducation des mineurs en conflit avec la loi. Elle consiste à apporter aux mineurs des solutions à certaines déficiences qu'ils présentent. C'est ce qu'on appelle rééduquer le comportement. Elle se déroule généralement soit en groupe, soit de façon individuelle. Le but visé ici est souvent de les départir des tendances antisociales et des habitudes vicieuses qui les caractérisent au départ⁶¹. Ceci permet de préparer les mineurs à réintégrer la société et ses bonnes mœurs. Les éducateurs s'attaquent aux différentes carences qui ont conduit les jeunes à l'inadaptation sociale. Les éducateurs ici pour réaliser cette action, répartissent les pensionnaires en six groupes⁶². Cette tâche psycho-éducative repose sur quatre étapes. Ces étapes au plan pratique sont progressives et unitaires⁶³. On distingue ainsi la première étape qui renvoie au déconditionnement, la seconde étape qui renvoie au ré conditionnement la troisième étape qui porte sur l'action par groupe et enfin la quatrième étape qui est la personnalisation⁶⁴.

⁶¹ AMINAS, Rapport d'activités annuel de l'ICE de Bétamba, exercice 2000-2001, p. 7.

⁶² Ibid., p. 12.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ Ibid., p. 8.

a. Le déconditionnement

Ici on soumet les jeunes à des tâches spécifiques pour les départir de leurs comportements asociaux. Cette action dure quatre à six mois. Il s'agit d'une période d'observation intense. Cela permet d'établir des diagnostics fiables. Au cours de l'exercice 2000-2001, 16 jeunes avaient été placés à l'ICE pour vol et vagabondage. Après être passés au déconditionnement, il s'est avéré que seul un était véritablement voleur et deux des vagabonds⁶⁵. Les 13 autres enfants souffraient d'un manque d'autorité parentale⁶⁶. Les enfants qui présentent un niveau d'agressivité élevé sont déconditionnés par le biais du travail manuel. Ce travail permet de dégager leur trop plein d'énergie par le sport et le travail manuel. En somme, ici, les éducateurs contrôlent systématiquement les pensionnaires, même dans les salles de classe, vérifient leurs cahiers, matériels de travail et en même temps les occupent de manière rationnelle afin d'éviter qu'ils soient oisifs⁶⁷.

Notons en outre que, les techniques de déconditionnement sont basées sur la technique du réflexe conditionné découverte par Pavlov en 1927⁶⁸. Le déconditionnement est ainsi, l'application sur l'homme de la technique du réflexe conditionné du chien de Pavlov. Il consiste à agir sur les facteurs de l'inadaptation soit en changeant le milieu de vie de l'enfant (milieu qui a créé et a été témoin de ses mauvais agissements ou de sa mauvaise conduite), soit en le maintenant dans son cadre familial ou alors à l'envoyant dans un centre d'éducation en milieu fermé ou internat. Ceci permet alors de mettre l'enfant inadapté social à l'abri des erreurs éducatives constatées, des carences affectives et autres déficiences ou défaillances familiales qui l'ont conduits à l'inadaptation sociales⁶⁹.

b. Le ré conditionnement

Le ré conditionnement est une technique de substitution des valeurs et comportements sociaux acceptables aux comportements antisociaux. Il se pratique en internat à travers diverses activités auxquelles on soumet les enfants afin d'occuper systématiquement et rationnellement leur temps à longueur de journée. Ces activités peuvent se décliner en : levée, toilettes, tâches matinales, petit déjeuner, études, classes ou ateliers, pause, activités de loisir (le sport, animation culturelle, colonies de vacances etc.), causeries éducatives, repas, coucher etc. nous comprenons donc qu'en bref, le reconditionnement consiste à remplacer la mauvaise conduite

⁶⁵ AMINAS, Rapport d'activités annuel de l'ICE de Bétamba, exercice 2000-2001, p. 7.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 100.

⁶⁹ Ibid.

et le comportement antisocial ou peu honorable du mineur inadapté social pour les remplacer par des valeurs communément acceptées par la société dans laquelle il vit à travers diverses tâches et activités⁷⁰. Il constitue également une technique thérapeutique qui consiste à faire disparaître pratiquement et systématiquement chez l'enfant ou le mineur délinquant, le comportement initial jugé indésirable, pour lui substituer un autre plus adapté et socialement admis. Ceci lui permet donc ainsi de se sentir à nouveau plus accepté et plus intégré dans son environnement. C'est une technique de rééducation plus en vigueur dans le monde anglo-saxon notamment aux Etats-Unis d'Amérique et en Angleterre où elle est désignée sous le vocable de *Behaviour Therapy*. Elle a été inventée par un certain J. Wolpe en 1958 dans une publication dont le titre était *Psychotherapy by reciprocal inhibition*⁷¹.

Les élèves placés pour cause d'école buissonnière sont le plus concernés. Pour ces pensionnaires, on systématise :

- L'étude surveillée (5 jours/semaine) ;
- Les cours de répétition
- Les entretiens individuels et en groupes ;

Pour les jeunes reconnus agressifs, le ré conditionnement consiste à la promotion de la culture du fair-play, les entretiens sur des thèmes spécifiques et l'action de présence. On essaie aussi autant que possible d'agrémenter le séjour des pensionnaires à travers des jeux divers, l'animation socioculturelle et sportive, l'amélioration des repas en quantité et en qualité⁷².

c. L'action par le groupe

On cherche à socialiser le jeune en l'intégrant dans un groupe d'autres jeunes où il peut apprendre de nombreuses valeurs. Le but est d'amener le jeune à apprendre ce qu'il y a de positif chez d'autres. Ceci peut alors constituer un puissant outil thérapeutique pour les pensionnaires. C'est dans ce sens qu'on peut choisir d'envoyer un jeune dans tel ou tel pavillon ou dans telle ou telle chambre après diagnostic dans un groupe éducatif. Ainsi, un pensionnaire agressif est parfois envoyé dans une chambre où se trouvent des pensionnaires modérés. Un malpropre dans une chambre où vivent des pensionnaires plus ordonnés. Pour ce qui est du travail manuel, un plus faible est toujours envoyé à côté d'un plus fort. Le but de cette action de groupe est de créer l'osmose. Cette osmose lorsqu'elle est créée, peut favoriser l'amélioration de la conduite des mineurs.

⁷⁰ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 100.

⁷¹ J. Wolpe, *Psychotherapy by reciprocal inhibition*, Stanford University Press, 1958.

⁷² Ibid.

d. L'action de personnalisation

La personnalisation qui constitue l'autodétermination du sujet, est l'étape ultime du traitement institutionnel. Cette phase concerne plus souvent les jeunes de deuxième et troisième année de placement. Ici on apprend au jeune à appréhender le réel, à faire des choix, à prendre des décisions et à assumer ses responsabilités. Ceci permet aux pensionnaires de mettre les mineurs en confiance en eux-mêmes et en autrui. On les entretient ainsi par des jeux de rôles, l'initiation à la gestion de l'argent, la tenue de certaines responsabilités comme celle de chef de groupe ou de responsables rotatifs de service à la cuisine afin d'amener chacun à s'assumer. La personnalisation du mineur inadapté social constitue donc son évolution vers une réelle autonomie⁷³. Au-delà de tout ce que nous venons de dire, il existe aussi une action de conscientisation qui se fait généralement par le moyen des causeries éducatives. Les jeunes pensionnaires sont parfois éduqués sur des thématiques de société et de jeunesse telles la consommation des drogues et autres stupéfiants, l'alcool, les maladies sexuellement transmissibles etc. Après avoir étudié l'encadrement des mineurs de l'ICE de Bétamba à travers ses sections éducatives et rééducative, nous allons à présent nous intéresser à la formation professionnelle.

Les jeunes sont ainsi mis en observation.

B. L'ENCADREMENT SOCIOPROFESSIONNEL

Dans la ligne éducative ou de rééducation de l'ICE de Bétamba, la formation professionnelle occupe une place de choix. En d'autres termes, en politique de rééducation, la formation professionnelle constitue un puissant instrument de reclassement social pour les pensionnaires. Pendant son séjour, le pensionnaire suit une formation à la fois théorique et pratique qui lui permettra, après son placement de s'occuper et de en produisant et de pouvoir de manière autonome résoudre ses problèmes élémentaires⁷⁴. Les formations professionnelles offertes à l'ICE sont les suivantes : maçonnerie, mécanique automobile et ajustage, menuiserie bois, vannerie, couture, travaux agricoles et petit élevage⁷⁵ etc. Ce sont ces formations professionnelles que nous présentons ici comme outils de rééducation⁷⁶. En d'autres termes, nous voulons dire que la protection psychologique et sociale dont bénéficient les mineurs de Bétamba lors de leur encadrement et de leur rééducation favorise leur réinsertion sociale⁷⁷.

⁷³ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 101.

⁷⁴ AMINAS, Dossier Historique, Fiche de présentation de l'ICE de Bétamba, p. 2.

⁷⁵ Ibid.

⁷⁶ AMINAS, Programme de formation pratique, 1ère année mécanique générale, p. 2.

⁷⁷ Mbemo, "Protection psychologique des minorités", p. 3.

Nous tenons à rappeler que les jeunes sont orientés dans les différents ateliers après avoir subi un test et selon aussi leur préférence professionnelle⁷⁸.

1. Les ateliers de menuiserie, de mécanique auto et mécanique de fabrication

Ici nous allons traiter des ateliers menuiserie, mécanique automobile et mécanique de fabrication.

a. Les ateliers de mécanique auto et mécanique de fabrication

Dans la section mécanique automobile, deux types de formation sont données aux mineurs ou apprentis comme c'est aussi le cas dans les ateliers de menuiserie et de maçonnerie. Ces formations sont à la fois théoriques et pratiques. Le but ici est de faire du mineur ou de l'apprenti, un mécanicien en bonne et due forme capable de vivre de cette activité au sortir de l'ICE. Déjà même qu'étant encore en formation, les jeunes sont souvent sollicités à faire certaines prestations rémunératrices dont une partie des fonds est reversée à l'ICE. Le jeune y apprend dans un premier temps de la mécanique générale qui sert de tronc commun pour accéder lors que c'est possible aux activités des ateliers de mécanique auto, de menuiserie métallique et autres métiers voisins⁷⁹. L'objectif de la formation en mécanique générale est d'assurer la transmission aux pensionnaires ou apprentis des techniques de base de la mécanique. En d'autres termes, cette formation a pour but d'inculquer à l'apprenant un ensemble de connaissances aussi bien théoriques que pratiques sur la profession de l'ouvrier mécanicien. Ceci implique les travaux à exécuter, les qualités d'un mécanicien, la méthode de travail d'un mécanicien etc.⁸⁰. Sur le plan théorique, le mineur apprend :

- Etude générale de l'automobile (histoire de l'automobile, constitution de la voiture, caractéristiques générales de la voiture, parties du véhicule
- Vérifications élémentaires du véhicule (niveau d'huile moteur, frein, eau batterie, radiateur, fonctionnement des différents feux vérification de la pression sur les pneus etc.
- Connaissance du moteur⁸¹ etc.
- la sécurité du garage et de l'atelier ceci (précautions générales, circulation dans les ateliers, lutte contre les incendies du circuit électrique prévention des accidents etc.)

Ces techniques de base que les jeunes pensionnaires placés à l'ICE apprennent en première année mécanique sont entre autres :

⁷⁸ Abaté Thomas, 43 ans environ, éducateur en chef de l'ICE de Bétamba, Bétamba 9 août 2022.

⁷⁹ AMINAS, Programme de formation pratique, 1ère année mécanique générale, p. 2.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Ibid., p. 4.

- Le limage de l'acier, cuivre, aluminium ;
- L'équerrage
- Le parallélisme
- Le sciage (sciage de larges épaisseurs, le sciage de faibles épaisseurs, le sciage de la tôle) ;
- Le traçage (traçage avec réglet à la pointe à tracer, le traçage en l'air, le traçage des trous débouchants et des trous borgnes
- Le filetage
- Maîtrise de l'outillage d'atelier de base (clés à main et tournevis
- Maîtrise de l'outillage spécifique (diverses pinces, extracteurs divers etc.)
- Maîtrise de matériaux de boulonnerie, visserie, rondelles, matières plastiques métaux de diverses qualités
- Vidange, serrage des boulons⁸² etc.

Les mineurs sont souvent capables d'exercer certaines prestations en mécanique auto pendant même qu'ils sont encore à l'ICE. C'est ainsi qu'ils savent faire certains dépannage tel le collage des roues, la recharge des batteries de voitures, la soudure et la peinture, la réparation des véhicules⁸³, etc.

Photo 4: Une vue de l'atelier de mécanique automobile de l'ICE de Bétamba



Source : Clichés auteure, Bétamba, 10 août 2022.

Nous devons noter aussi que pour ce qui est de la section mécanique automobile, il arrivait que ses élèves soient parfois envoyés en stage de perfectionnement. Ces stages de perfectionnement étaient aux frais de l'Etat. La note ministérielle demandant leur mise en stage stipule d'ailleurs que : « Les frais de transport et de séjour des intéressés sont à la charge du

⁸² AMINAS, Programme de formation pratique, Ière année mécanique générale, p. 2.

⁸³ A MINAS, Programme d'action de l'ICE de Bétamba, exercice budgétaire 1994-1995, p. 26.

ministère de la santé et de l'assistance publique⁸⁴". Ainsi, en 1973, par exemple, six pensionnaires de cette section avaient bénéficié de ce stage. Trois d'entre eux avaient été envoyés au garage administratif central de Yaoundé. Les trois autres avaient été envoyés au garage annexe de Douala⁸⁵. Les jeunes qui avaient été envoyés au garage administratif de Yaoundé étaient : Binyugé Hans, Ngana Joseph et enfin Mvelé Menyé Jule⁸⁶. Ce stage pratique était prévu pour une période de huit mois⁸⁷. Par ailleurs, à une certaine période, les jeunes pensionnaires de la section mécanique automobile étaient appelés à recevoir des cours théoriques et pratiques en conduite automobile. En d'autres termes, on leur apprenait à conduire. Pour pouvoir bénéficier de cette formation en conduite automobile, le jeune pensionnaire devait être âgé d'au moins 16 ans⁸⁸.

Le premier atelier de mécanique automobile a contribué à former les pensionnaires jusqu'à l'obtention du CAPI. Ce dernier avait été équipé par la Suisse et l'Allemagne. En plus de l'équipement, l'Allemagne et la Suisse avaient souvent envoyé leurs coopérants à Bétamba dans le cadre de la formation des mineurs de la section mécanique auto. On peut par exemple citer les coopérants suisses comme Barraud et Munier et des Allemands comme Udo Schmitt et Shaaf⁸⁹.

b. L'atelier de menuiserie bois

Dans cette section, nous allons voir comment se passe la formation dans les ateliers de menuiserie bois et de maçonnerie. Mais nous commençons par la menuiserie pour terminer par la maçonnerie. Dans la section menuiserie, la formation est aussi pratique et théorique comme nous avons vu pour le cas de la mécanique auto. Dans cette section professionnelle, l'objectif est de permettre aux apprentis de recevoir des connaissances qui feront d'eux de véritables menuisiers capables de vivre de ce métier au sortir de Bétamba. Ils ont aussi la possibilité d'aller continuer ou approfondir cette formation une fois qu'ils sont sortis. Cette formation varie selon que le pensionnaire est en première année, en deuxième ou en troisième année. De manière générale, la formation dans son volet théorique consiste à l'apprentissage de :

- L'historique de la menuiserie ;
- La vie de l'arbre ;

⁸⁴ AMINAS, Note de madame le vice-ministre de la santé et de l'assistance publique relative à l'octroi d'un stage professionnel aux pensionnaires de l'ICE, juillet 1973.

⁸⁵ Ibid.

⁸⁶ Ibid.

⁸⁷ AMINAS, Note de service n°417/NS/MINFI/AG, du ministre des finances, Charles Onana Awana.

⁸⁸ AMINAS, Programme d'action de l'ICE, année éducative 1998-1999, p. 4.

⁸⁹ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 6.

- La section transversale de l'arbre ;
- La variation de structure ou d'aspect du bois ;
- Vices et défauts du bois ;
- Protection du bois ;
- Bois amélioré
- Panneaux contreplaqués ;
- Les panneaux de fibres de particule ;
- Colles naturelles et artificielles ;

Cette formation théorique en menuiserie comporte un volet spécifique sur le dessin technique. Ainsi, concernant le dessin technique, on apprend aux mineurs :

- L'écriture bâton ;
- L'utilisation des instruments de dessin ;
- La mise en page ;
- Les vues
- Les cotisations ;
- Les notions de coupes et de section

Après trois mois de cours théoriques, une évaluation est faite pour tester le niveau de compréhension des différentes notions. Pour ce qui est de la pratique, les mineurs suivent le même programme que la formation des élèves candidat au Certificat d'Aptitude Professionnelle(CAP). Cependant, ils reçoivent d'autres cours complémentaires. Ces derniers s'éloignent un peu dans le fond des premiers⁹⁰. La formation pratique en menuiserie comprend plusieurs activités. Nous ne pouvons pas toutes les citer ou énumérer ici. Ainsi, nous avons retenu quelques-unes de ces activités. Nous basons sur ce tableau qui fait la répartition des activités de formation en première année de menuiserie-bois à l'ICE de Bétamba.

- **Premier mois de formation** : au cours du premier mois de formation dans la section menuiserie bois de l'ICE de Bétamba, les jeunes apprennent le sciage du bois, le corroyage du bois, le perçage du bois, et le support de vêtements
- **Deuxième mois** : pendant le deuxième mois on apprend l'exécution des tenons et des mortaises, l'entaillage du bois, le clonage, l'échelle simple, la fabrication des tabourets, bancs de cuisine

⁹⁰ AMINAS, Programme de Formation en première année de menuiserie-bois à l'ICE de Bétamba

- **Troisième mois** : ici on apprend l'enfourchement, l'exécution des rainures, l'exécution des feuillures et moulures, la confection des battants des portes
- **Quatrième mois** : au cours de ce mois on apprend à faire des assemblages à tenons et mortaise avec épaulement, des tables avec pieds tournés, le tournage des pieds de tables
- **Cinquième mois** : on apprend à fabriquer des chaises carrées, les chantournements, le bourrage et les finitions artisanales
- **Sixième mois** : utilisation du placage et du formica, l'assemblage à tenon et mortaise borgne, lit avec longerons en bois massif et chevet en contreplaqué
- **Septième mois** : pose des serrures, pose de la quincaillerie de rotation, rabotage du bois, mortaisage du bois⁹¹ etc.

2. L'atelier de maçonnerie

Tout comme la menuiserie, la formation des mineurs en maçonnerie a un volet théorique et un volet pratique. Les cours théoriques sont souvent d'abord les premiers qu'on donne aux pensionnaires de cet atelier. Ces cours théoriques sont axés sur l'orientation professionnelle, l'histoire de la maçonnerie, les différents outillages de la maçonnerie à savoir l'outillage collectif et l'outillage individuel, la connaissance des matériaux naturels (sable, gravier, moellons, granulets⁹² etc. On leur apprend aussi à connaître le personnel de construction. Il s'agit :

- Du personnel de direction qui comprend les ingénieurs et les architectes
- des conducteurs de travaux qui comprennent les chefs chantiers et les chefs d'équipes,
- le personnel d'exécution qui est constitués de manœuvres⁹³.

Sur le plan pratique, on leur apprend la construction des échafaudages, des échelles, la préparation du béton (béton armé, béton de propreté), la mortier, comment engager les travaux de reprise d'un ouvrage en béton, la réalisation des travaux de terrassement, les déblais, les remblais, la réalisation des fouilles, comment réaliser une fondation (étude du terrain, définition et semelles, la maçonnerie de moellon, en béton ordinaire, en béton armé maçonnerie de bauchée. Toutes ces activités pratiques que nous venons de citer sont apprises en première année de maçonnerie. Dès la deuxième année, on apprend aux pensionnaires de l'atelier maçonnerie à faire les implantations porteurs et non porteurs, la maçonnerie de brique, la maçonnerie de parpaings, la maçonnerie de pierres, la maçonnerie d'agglomérés, l'ouverture

⁹¹ AMINAS, Programme de Formation en première année de menuiserie-bois à l'ICE de Bétamba, p. 2.

⁹² Ibid., p. 4.

⁹³ Ibid.

des seuils, les appuis, les enduits, la réalisation des trottoirs⁹⁴ etc. Par ailleurs, d'autres aspects de la maçonnerie comme l'élévation des murs, le crépissage, le lissage du sol, les travaux de plomberie sont aussi enseignés. La photo ci-dessous présente une maison réalisée par les pensionnaires de l'atelier maçonnerie de l'ICE de Bétamba sous la conduite de leurs encadreurs.

Photo 5: Une vue de face d'un bâtiment réalisé par les pensionnaires de l'atelier maçonnerie de l'ICE de Bétamba sous la supervision de leurs encadreurs



Source : Photos monsieur Tewouo Souleymane, moniteur de l'atelier mécanique de fabrication, année éducative 2021-2022.

Nous devons dire que cette photo comporte deux aspects de la formation des mineurs de l'ICE de Bétamba. Les travaux de maçonnerie sur ce bâtiment sont réalisés par les mineurs de l'atelier maçonnerie avec leurs encadreurs ou moniteurs. La porte en fer qu'on voit est plutôt une réalisation des pensionnaires de l'atelier mécanique de fabrication ou métallurgie.

En plus des activités professionnelles présentées ici, il existe d'autre comme la restauration, l'agriculture, la vannerie, l'électricité etc. nous n'avons pas eu assez de documents là-dessus, c'est la raison pour laquelle nous ne les avons pas développées dans notre mémoire.

C. ACTIVITES LUDIQUES ET SITUATION DES MINEURS A LEUR SORTIE DE L'ICE DE BETAMBA

En plus des activités de rééducation à travers la formation professionnelle, des activités ludiques sont souvent organisées dans le but de permettre aux jeunes de bien. Dans cette section, nous parlons de ces activités ainsi que du sort des mineurs à leur sortie.

⁹⁴ AMINAS, Programme de formation en première année de maçonnerie à l'ICE de Bétamba, p. 5.

1. Les activités ludiques

Il faut noter que l'ICE n'est pas seulement le lieu de formation professionnelle et scolaire. La rééducation des mineurs délinquants passe aussi par un certain nombre d'activités ludiques. Ces activités tout comme les différentes formations qu'ils reçoivent ont pour but de permettre au jeune d'engager un processus de retour dans la société de laquelle il s'est éloigné par son comportement asocial. Ainsi, la pratique de certaines activités telles que le sport participe aussi à l'épanouissement et à la resocialisation des mineurs. Des colonies de vacances souvent organisées rentrent dans ce même cadre. Il s'agit de promouvoir des actions allant dans le sens de l'ouverture des jeunes de Bétamba à l'environnement extérieur⁹⁵. Ces colonies de vacances visent aussi de permettre aux jeunes de voyager. Ces voyages leur permettent de changer leur cadre de vie traditionnel qui est clos. Ceci leur permet également de faire des rencontres avec les jeunes d'autres centres de rééducation. Des échanges d'expériences ont souvent lieu lors des rencontres. D'un autre côté, les colonies de vacances ont pour but de susciter chez les mineurs le sentiment qu'ils sont pris en compte par les pouvoirs publics et même par la communauté tout entière⁹⁶. Ces colonies avaient généralement lieu après les examens à la fin du mois de juin⁹⁷. Pour le compte de l'année 1994 par exemple, l'organisation de la colonie de vacances des mineurs délinquants de Bétamba avait coûté de façon prévisionnelle, une somme de 660.000 FCFA⁹⁸.

En plus des colonies de vacances, d'autres activités sont pratiquées pour détendre les pensionnaires. C'est le cas des activités sportives. Au départ, les activités sportives pratiquées à l'ICE étaient juste limitées au Football et au Volley-Ball. Mais à partir de 1959, avec l'arrivée du premier maître d'Education Physique et Sportive(EPS), d'autres sports ont commencé à être pratiqués⁹⁹. Nous avons aussi noté lors de notre passage à l'ICE que d'autres activités cette fois socioculturelles aident aussi à resocialiser les mineurs de l'ICE de Bétamba. Pour permettre le partage d'expériences, certaines rencontres entre anciens pensionnaires et nouveaux sont parfois organisées. C'est ainsi que sous la direction de monsieur David Djiogap en 1994 par exemple, une telle rencontre s'est tenue. Les dépenses de cette rencontre s'étaient élevées à 500 000 FCA. D'ici le mois de novembre 2022, à l'occasion de la célébration du 70^{ième} anniversaire de l'ICE de Bétamba, une rencontre entre actuels pensionnaires et anciens en

⁹⁵ AMINAS, Fiche technique de micro-projet relatif à l'organisation d'une colonie de vacances pour les mineurs de Bétamba, année 1994, p. 45.

⁹⁶ Ibid., p. 46.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ibid., p. 49.

⁹⁹ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 5.

provenance de nombreux pays dans le monde aura lieu à Bétamba¹⁰⁰. Cette rencontre est l'initiative de l'actuel directeur, monsieur Meyeme Made Mathieu.

2. La situation des mineurs à la sortie de l'ICE de Bétamba

Après la sortie des mineurs de l'ICE de Bétamba, il est prévu que ces derniers soient encadrés par les centres sociaux qui les ont placés. Ce sont ces centres qui doivent assurer leur suivi postcure. Ce suivi doit en principe permettre à ces mineurs de s'insérer ou envoyer ceux qui sont sans famille dans certains centres. Des rapports doivent souvent être rédigés et envoyés aux institutions qui les ont encadrés. Ceci doit permettre de mieux évaluer leur processus de resocialisation. Mais, il n'y a aucune traçabilité à ce niveau. C'est le directeur actuel de l'ICE de Bétamba et son éducateur en chef qui nous ont dit cela sur le terrain lors de notre enquête de terrain à Bétamba. De façon générale, il avait été prévu qu'à leur sortie, les mineurs ont la possibilité de :

- de s'installer à leur compte soit individuellement, soit en coopérative ;
- trouver un emploi dans le secteur privé ou public
- de poursuivre leurs études soit dans un collège d'enseignement technique ou un lycée d'enseignement général
- poursuivre leur apprentissage dans un atelier ou chantier, etc.

Nous devons enfin dire que pendant leur séjour à l'ICE de Bétamba, les mineurs ne sont pas totalement coupés du reste du monde ou de leurs familles. Ils entretiennent ainsi des relations nourries et entretenues avec leurs familles, et le reste de la société. Pour cela on leur permet parfois d'aller en vacances ou congés en familles, les familles envoient des mandats ou colis à leurs enfants. Par ailleurs, les mineurs ont des relations avec d'autres mineurs venant d'autres institutions en charge des délinquants mineurs¹⁰¹.

Nous retenons dans ce chapitre que le système de rééducation des mineurs en conflit avec la loi et plus précisément à Bétamba repose sur une action à trois niveaux. On a ainsi l'action scolaire pour les mineurs encore en âge de scolarisation, le rattrapage scolaire pour certains dont l'âge est dépassé, l'action psychosociale à travers, le déconditionnement, le reconditionnement, la personnalisation, l'action par le groupe et enfin, la formation professionnelle. Dans notre prochain et dernier chapitre, nous faisons un bilan critique de ces structures.

¹⁰⁰ Meyeme Made Mathieu, Directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

¹⁰¹ AMINAS, Fiche de présentation de l'ICE Bétamba, 1988, p. 3.

CHAPITRE IV : EVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE PRISE EN CHARGE DES MINEURS DELINQUANTS A TRAVERS LE CAS DE L'ICE AU CAMEROUN

Les politiques d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun reposent sur un principe. Ce principe consiste à sortir les jeunes inadaptés sociaux du milieu qui a créé leur inadaptation. Pour remédier à l'inadaptation ainsi créée, on procède à la formation professionnelle des mineurs. En plus de cette formation professionnelle, on leur apporte une assistance psycho-sociale et scolaire¹⁰². Si ces méthodes permettent quand même d'essayer de resocialiser certains mineurs à leur sortie, il reste qu'une structure comme Bétamba ne peut pas réussir ce pari seule. En plus, beaucoup de limites sont encore observées¹⁰³. Dans ce chapitre, notre objectif est de procéder d'abord à la présentation des acquis de la politique de rééducation des enfants en conflit avec la loi à partir du centre de Bétamba d'une part. D'autre part, nous voulons aussi y ressortir les faiblesses et limites de cette politique.

I. LES ACQUIS

Les centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun apportent sans doute un soutien à ces derniers et même aux enfants des différentes localités où ils sont créés ou installés. Ils permettent quand même de doter les jeunes délinquants de certaines formations qui leur sont souvent utiles à leur sortie. Dans cette partie, notre objectif est de ressortir les retombées positives de ces centres pour les mineurs délinquants en particulier, et en général pour les mineurs des localités qui entourent. Ainsi dans cette partie de notre étude, nous commençons par présenter les retombées positives de l'action des centres de rééducation pour certains mineurs délinquants qui y ont séjournés. Après avoir parlé de l'avantage de ces centres pour les mineurs délinquants, nous présentons les retombées positives que ces centres peuvent avoir sur les enfants des localités qui les environnent.

¹⁰² Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 5.

¹⁰³ Ibid.

A. LA RELATIVE MULTIPLICATION DES CENTRES D'ENCADREMENT INCIDENCE DANS LA SUR RESOCIALISATION MINEURS DELINQUANTS

Au moment de l'accession du Cameroun à l'indépendance, il existait seulement deux centres pour les enfants en conflit avec la loi. C'étaient notamment l'ICE de Bétamba et le CAO de Bépanda à Douala. Mais au fil des années, la montée en force de la délinquance juvénile a conduit le gouvernement à créer les centres dédiés à la rééducation et à la resocialisation des mineurs dans presque toutes les régions du Cameroun. On peut donc dire que cette multiplication des est certes faible et souvent en inadéquation avec le nombre croissant de cas de délinquances des enfants. Mais cela constitue déjà quand-même une certaine avancée. La création de ces centres a eu quelques incidences positives les mineurs. Certains d'entre eux ont quand-même pu se réinsérer en perfectionnant leur apprentissage et en créant leur propre activité ou en regagnant une structure relative à leur formation. D'autres ont pu intégrer des corps de métiers. Dans cette première partie de notre dernier chapitre, nous allons traiter en premier lieu de la création de divers centres dédiés à l'encadrement des mineurs délinquants comme une avancée timide. Dans un deuxième temps, nous allons nous intéresser à quelques retombées positives de ces centres sur les pensionnaires qu'ils forment¹⁰⁴.

1. La timide création des centres d'encadrement des mineurs délinquants : une relative avancée

Le phénomène de délinquance juvénile au Cameroun a émergé sous la période coloniale, notamment dans les grandes villes comme Yaoundé et Douala. Il a ainsi posé un défi énorme pour les autorités coloniales. Ces derniers avaient effet réagi de façon timide et tardive pour résoudre ce problème. Elles avaient dans premier temps créé dès 1933, la colonie pénitentiaire de Malimba par Edéa¹⁰⁵. Cette structure n'avait pas fonctionné pendant longtemps et connaissait des difficultés énormes si bien que les évasions des mineurs étaient massives. Elle a donc dû fermer ses portes en 1939¹⁰⁶. Comme le phénomène de délinquance ne faisait que s'amplifier, les autorités coloniales françaises ont été amenées à créer une véritable structure qui allait encadrer et protéger cette catégorie vulnérable d'indigènes. C'est ce qui avait alors conduit à la création de l'ICE de Bétamba en 1953 et le CAO de Douala la même année. Il faut dire ici que ce n'était pas trop parce que les Français se souciaient trop de la population jeune du Cameroun que ces structures avaient été créées. C'était en partie à cause du contexte et des

¹⁰⁴ Djiogap, *Tout sur l'institution camerounaise...*, p. 5.

¹⁰⁵ Idrissou Alioum, "Les prisons au Cameroun"..., p. 253.

¹⁰⁶ Ibid., p. 261.

pressions internationales, notamment celle de l'ONU. Ce qui fait que le Cameroun disposait donc de deux centres de rééducation des mineurs délinquants lorsqu'il accède à l'indépendance.

Après l'accession à l'indépendance, le phénomène de délinquance juvénile ne s'était pas atténué. Au contraire, il ne faisait que s'amplifier dans les grandes villes qui connaissaient un exode rural massif. Mais les autorités camerounaises n'ont pas tout de suite procédé à la création de telles structures. Elles s'étaient contentées juste d'hériter des centres laissés par les administrateurs coloniaux et à amorcer progressivement un processus de nationalisation. C'est en 1965 que le tout premier centre de rééducation pour mineurs délinquants créé par le gouvernement camerounais voit le jour. Il s'agissait du l'Institut Borstal de Buéa¹⁰⁷. Vers la fin des années 1970, un projet de création d'une structure d'encadrement des mineurs délinquants dans la ville de Bafoussam voit le jour. Une année plus tard, on assistait la création d'une école qui devait s'occuper de la formation des assistants sociaux qui devaient servir dans les structures d'encadrement de mineurs en conflit avec la loi. Il s'agissait de l'EFEAS en 1966¹⁰⁸. Mais ce projet avait été réalisé plusieurs années après. C'est ce projet lointain qui a conduit à la création du CAO de Bafoussam. Comme tous centres étaient uniquement réservés aux garçons, le gouvernement a créé en 1986 une structure dont l'objectif était d'encadrer les mineures délinquantes, à savoir le Home Ateliers. Quelques années plus tard, c'est-à-dire en 1989, on créait le Centre d'Accueil d'Observation et de Rééducation de Maroua(CAOR). Ce dernier a été transformé ICE comme Bétamba en 1992. D'autres centres comme le Centre d'Accueil des Mineurs délinquants de Bertoua ont été aussi mis sur pied. Nous proposons le tableau ci-dessous pour mieux illustrer notre propos.

Tableau 25: Aperçu de quelques institutions majeures de rééducation des mineurs délinquants au Cameroun

Institutions	Année de création	Capacités	Régions
ICE de Bétamba	1953	240	Centre
CAO de Douala	1953	120	Littoral
CAO de Bafoussam	-	100	Ouest
Home Ateliers	1986	180	Littoral
CAM Bertoua	-	60	Est
ICE Maroua	1992	60	Extrême-Nord
Borstal Institute	1965	120	Sud-Ouest
EFEAS	1966	880	Centre

Source : A.MINAS, Note portant convocation des membres des conseils de direction des institutions spécialisées du MINAS, 21 juin 2001, E. Ndjéré, "Protection juridique et judiciaire des enfants au

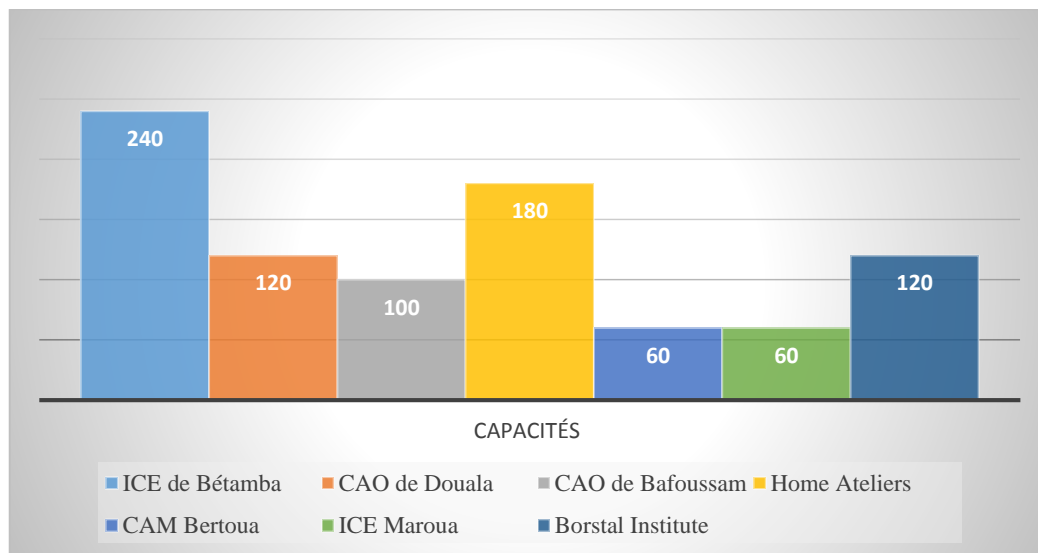
¹⁰⁷ A.MINAS, Projet de création du *borstal institute*, 1965.

¹⁰⁸ AMINAS, Décret de création de l'EFEAS, 1966.

Cameroun. Législation moderne et coutumière (droit social, civil et pénal)", in N. Ageneau-Duniau, *Regard d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, 2009, p. 111-118.

Pour mieux comprendre la répartition des institutions quant aux capacités d'accueil, nous avons accompagné notre tableau d'un graphique.

Graphique 18: Aperçu sur les capacités d'accueil des centres d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun



Source : A.MINAS, Note portant sur les différentes convocations des membres des conseils de direction des institutions spécialisées du MINAS, 21 juin 2001, E. Ndjéré, "Protection juridique et judiciaire des enfants au Cameroun. Législation moderne et coutumière (droit social, civil et pénal)", in N. Ageneau-Duniau, *Regard d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, 2009, p. 111-118.

Le tableau que nous venons de dresser ci-haut montre quand- même que six régions sur les dix que compte le Cameroun sont dotées au moins d'une structure destinées à l'encadrement des mineurs délinquants et même des mineurs en détresse¹⁰⁹. C'est ce qui nous permet de dire qu'il y a une évolution depuis l'indépendance dans ce sens-là. Nous n'avons pas cependant eu connaissance de l'existence d'autres structures de ce type. Les régions qui sont les plus nanties en de telles structures sont le centre qui est le siège des institutions et le littoral qui abrite la capitale économique. On pourrait alors dire que si le problème de délinquance juvénile est une réalité dans ces deux plus grandes villes du Cameroun, elle est aussi une réalité dans toutes les autres villes du Cameroun. Nous pensons aussi que ces structures qui ont des capacités faibles ne peuvent pas à elles toutes seules régler le problème de délinquance juvénile.

¹⁰⁹E. Ndjéré, "Protection juridique et judiciaire des enfants au Cameroun. Législation moderne et coutumière (droit social, civil et pénal)", in N. Ageneau-Duniau, *Regard d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, 2009, p. 111-118.

2. Les formations professionnelles offertes dans les centres de rééducation : instruments au service d'une relative resocialisation et réinsertion des mineurs délinquants

Dans cette sous articulation, nous voulons montrer que les formations offertes aux mineurs en conflit avec la loi dans les structures qui leur sont dédiées peuvent leur permettre de se réinsérer socialement au moment de leur sortie. Cette réinsertion peut se faire dans les domaines dans lesquels ils sont formés pendant qu'ils séjournent dans les structures qui les encadrent. Elle peut aussi se faire dans d'autres domaines. Nous allons donc commencer par les possibilités d'insertion à partir des formations avant de nous intéresser aux autres domaines dans lesquels ces mineurs peuvent se réinsérer. Nous notons que presque tous les cas pris ici s'appuient sur le cas de l'ICE de Bétamba qui est notre étude de cas.

a. La réalisation des prestations de services par les mineurs pendant leur passage dans les centres de rééducation : entre test des connaissances et motivation

Les centres de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi au Cameroun offrent diverses formations professionnelles qui peuvent faciliter la réinsertion et la resocialisation de ces derniers. Les exemples pris ici concernent largement l'ICE de Bétamba qui est notre étude de cas. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, notamment au deuxième et troisième chapitre, ces centres offrent une gamme variée de formation qui est dans la plupart des cas en rapport avec les programmes des trois premières années des Collèges d'Enseignement Technique (CETIC). Les différentes formations que l'on retrouve dans ces centres sont dans l'ensemble plus ou moins similaires. Ces formations concernent notamment les domaines tels que la maçonnerie, la menuiserie bois, la mécanique-automobile, la mécanique de fabrication¹¹⁰, l'agro-pastoral, la couture, cuisine et restauration, informatique etc. pour les institutions en charge de la rééducation des jeunes garçons délinquants¹¹¹. Dans l'unique centre axé sur la rééducation des jeunes filles en conflit avec la loi qui existe au Cameroun, à savoir le home ateliers, on retrouve les formations telles que :

- La couture et la broderie
- Tapisserie ou tissage des tapis ;

¹¹⁰ Tewouo Souleymane, 27 ans, moniteur de l'atelier de mécanique de fabrication (Soudure) à l'ICE de Bétamba, Bétamba ; 10 août 2022.

¹¹¹ AMINAS, Dossier historique des institutions spécialisée du Minas, Programmes de formation professionnelle dans les centres de rééducation pour mineurs délinquants.

- La teinture sur tissus ou batik-tritik ;
- La céramique d'art (utilitaire et de fantaisie¹¹²).

Ces formations ont pour but d'éradiquer l'inadaptation du mineur délinquant à travers l'apprentissage d'un métier. Notons que lorsque les jeunes garçons sortent des centres de rééducation après avoir séjourné pendant au moins trois ans, ils ont la possibilité de continuer ou de parfaire l'apprentissage acquis soit dans les CETIC ou même dans les différents ateliers selon leur domaine. Certains des anciens pensionnaires trouvent même souvent du travail au sein de l'institution qui les a formé ou rééduqué. A l'ICE de Bétamba, nous trouvons le cas de monsieur Ipotoué qui était un pensionnaire et qui après est devenu encadreur dans le domaine la mécanique automobile¹¹³. On peut même dire que la formation professionnelle acquise par les jeunes placés dans les centres de rééducation commence à porter du fruit pendant même qu'ils sont encore en formation. Nous avons vu que les différents ateliers que comportent les sections professionnelles de ces centres permettent l'entrée des fonds dits propres. Car ces ateliers ont aussi un objectif de rentabilité. Les jeunes sous la supervision de leurs encadreurs offrent souvent des prestations de services qui permettent l'entrée des fonds dans l'institution concernée. On note par exemple que dans les sections mécanique-automobile, menuiserie, ou maçonnerie, les jeunes à travers le dépannage d'une voiture, la fabrication d'un meuble en bois, ou la construction d'un édifice, gagnent un peu d'argent.

Ceci a pour objectif de booster leur moral et de leur inculquer le goût de l'effort. Une partie de ces recettes fournies par le travail des jeunes partent au trésor public, une partie dans les comptes de l'institution, et l'autre est partagée aux pensionnaires de la section concernée. Si c'est ceci qui est prévu dans les textes, les éducateurs ainsi que les moniteurs nous ont fait savoir que donner de l'argent à un enfant constitue un danger. Car, aussitôt qu'il reçoit cet argent, il s'en va soit s'acheter de la drogue, soit la cigarette ou tout autre stupéfiant¹¹⁴. Le gardien de l'ICE de Bétamba faisait remarquer que lors qu'un mineur venait à s'approcher de lui pour lui demander de l'argent, il préfère lui donner du pain s'il en a plutôt que de lui donner même une pièce de 100 FCFA. Car disait-il, "le fait que moi-même je sois un fumeur ne devrait pas m'encourager à donner l'occasion à un mineur de fumer aussi comme moi. Je préfère souvent leur donner un bout de pain quand j'en ai, mais jamais de l'argent¹¹⁵". L'un des

¹¹² AMINAS, Présentation des activités du Home Ateliers de Douala, p. 1

¹¹³ J.P. Medza et S. Okala Tsala, "Mettre à l'écart et insérer : l'idée camerounaise de la protection de l'enfance difficile à la lumière de l'institution camerounaise de l'enfance de Bétamba et du village pionnier de Minkama", inédit, pp. 5-6.

¹¹⁴ Tewouo Souleymane, 27 ans, moniteur de l'atelier de mécanique de fabrication(Soudure) à l'ICE de Bétamba, Bétamba ; 10 août 2022.

¹¹⁵ Tso René, 55 ans, gardien placé par la Mairie de Ntui à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

moniteurs de l'ICE de Bétamba nous faisait savoir qu'il demande souvent la permission au directeur et à l'éducateur en chef pour pouvoir amener les enfants dans les chantiers. Il s'agissait du moniteur de l'atelier électricité, à savoir monsieur Kaobassu Emile. Le but de les amener dans ces chantiers est de leur apprendre à tester leurs connaissances¹¹⁶. Monsieur Tewouo Souleymane nous permis d'obtenir la photo ci-dessous montrant un exemple d'objet fabriqué à l'aide de ses élèves.

Photo 6: Une vue des mineurs en pleine activité dans les ateliers mécanique de fabrication et électricité



Source : Photos monsieur Tewouo Souleymane, moniteur de l'atelier mécanique de fabrication, année éducative 2021-2022.

Nous devons rappeler que le pécule qu'on reverse à ces jeunes vise seulement à leur faire comprendre qu'ils peuvent gagner leur pain quotidien à travers les métiers appris sans avoir besoin de procéder aux méthodes qui ont conduits à leur placement. C'est en fait le goût de l'effort qu'on entend cultiver en eux.

Les témoignages des mineurs rencontrés lors de notre enquête à Bétamba vont dans le sens de ceux donnés par les moniteurs mais contrastent quelque peu. Certains mineurs à l'instar de Ekani Bella Bella¹¹⁷ placés à l'ICE de Bétamba dans la section maçonnerie par les services du MINAS grâce à l'opération pilote Enfants de la Rue, va un peu dans ce sens. Il affirme que : "Parfois quand mon moniteur a un chantier, il nous amène pour que nous puissions nous entraîner. Actuellement, je peux faire élever un mur, le crépir, composer le béton et le mortier¹¹⁸". Il poursuit en disant que, lorsque le travail est fini, mon moniteur peut parfois me

¹¹⁶ Kaobassu Emile, 32 ans, moniteur de l'atelier électricité de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

¹¹⁷ Ekani Bella Bella, 17 ans, pensionnaire à l'ICE de Bétamba, atelier maçonnerie, Bétamba, 10 août 2022.

¹¹⁸ Ekani Bella Bella, 17 ans, pensionnaire à l'ICE de Bétamba, atelier maçonnerie, Bétamba, 10 août 2022

donner même 500, même 1000 quand il est de bonne humeur, parfois, je ne reçois rien et il me dit souvent, que le plus important c'est ma formation¹¹⁹. C'est dans ce même élan que s'inscrit le mineur Nyobe Alain Joël pensionnaire de l'ICE de Bétamba dans la section mécanique automobile¹²⁰. Ce dernier est arrivé à Bétamba grâce adoptif¹²¹. Au cours de l'année éducative 2001-2002, les recettes propres de cette institution s'étaient élevées à 642 000 FCFA¹²².

Pour ce qui est du Home Ateliers, il permet aux jeunes filles qui y sont placées de pouvoir se prendre en charge elles-mêmes et de sortir de la précarité. On sait d'ailleurs que les jeunes filles qui sont placées dans ces structures sont souvent de façon générale, issues de familles pauvres. Ce qui les rend donc vulnérables. En leur donnant une formation professionnelle, on leur permet de devenir autonomes¹²³. Pendant qu'elles sont encore en formation dans le HA, les jeunes tout comme les jeunes garçons apprennent à gagner leur vie ou pain quotidien par le travail et le goût de l'effort. Le renforcement des capacités qui leur est apporté est véritablement important pour elles. Au cours de l'année éducative 1996-1997, les jeunes filles de la section couture et broderie du Home Atelier avaient réalisé 24 pièces de services et 10 roquettes¹²⁴. Au cours de l'année suivante, c'est-à-dire 1997-1998, leur production avait augmenté avec 13 nappes, 22 soutiens gorges, 22 slips etc¹²⁵.

Nous retenons donc ici que les centres de rééducation comme c'est le cas de l'ICE de Bétamba sur laquelle nous avons fait une étude de cas permettent quand-même de redresser quelques mineurs égarés à travers l'action de formation professionnelle. Les différentes tâches qu'ils effectuent que ce soit en atelier ou en dehors lorsqu'ils accompagnent leurs encadreurs professionnels les préparent à exercer leurs métiers respectifs. Dans la prochaine articulation, nous allons voir quelques exemples de mineurs qui sont sortis de l'ICE de Bétamba et qui se sont insérés dans la vie socioprofessionnelle.

¹¹⁹ Ekani Bella Bella, 17 ans, pensionnaire à l'ICE de Bétamba, atelier maçonnerie, Bétamba, 10 août 2022

¹²⁰ Nyobe Alain Joël, 17 ans, pensionnaire à l'ICE de Bétamba, atelier mécanique automobile, Bétamba, 10 août 2022.

¹²¹ En effet, lors de notre entretien avec ce pensionnaire, il nous a fait comprendre qu'il ne connaissait pas ses parents biologiques. Il avait été trouvé dans la rue alors qu'il n'avait que trois mois, puis adopté par un actuel colonel du Bataillon d'Intervention Rapide(BIR), à savoir, monsieur Oyongo. Son placement à l'ICE par ce colonel, qui est son père adoptif tient au fait que cet enfant n'a pas encore l'âge requis pour intégrer le BIR. L'apprentissage en, mécanique automobile sera pour lui un grand avantage dans l'armée. Lors que l'âge d'entrer au BIR sera atteint et que l'occasion se présentera, il désire intégrer ce corps de l'armée camerounaise.

¹²² AMINAS, Compte de gestion ICE de Bétamba, exercice 2001-2002, p. 1.

¹²³ AMINAS, Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998, p. 4.

¹²⁴ AMINAS, Rapport d'activités du Home Ateliers, exercice 1996-1997, p. 6.

¹²⁵ Ibid.

b. Quelques exemples de pensionnaires réinsérés dans leurs domaines

Les pensionnaires qui sont passés dans les institutions spécialisées du MINAS en charge de l'encadrement des mineurs en conflit avec la loi ont la possibilité à leur sortie, de poursuivre leurs études ou intégrer n'importe quel corps de métiers. Nous allons essayer de voir les cas de ceux qui s'insèrent dans leurs domaines formation et ceux qui le font dans d'autres corps de métiers. Nos exemples ici vont beaucoup plus concerner l'ICE de Bétamba qui est notre d'étude de cas. Le fait que ces anciens délinquants ne soient pas discriminés et qu'ils aient la possibilité d'exercer n'importe quelle activité légale, est déjà un signe qu'ils sont acceptés ou réinsérés dans la société à laquelle ils ont pourtant causé un tort. Ceci veut dire quelque part que la société met aux oubliettes leur conduite d'hier et essaie de les voir sous un nouvel œil. Nous allons commencer ici par les exemples quelques d'anciens pensionnaires qui se sont insérés ou établi dans leurs domaines avant de voir les cas de ceux qui se sont insérés dans d'autres corps de métiers.

Au cours de notre descente sur le terrain à Bétamba, nous avons pu retracer quelques cas d'anciens pensionnaires qui vivent aujourd'hui grâce à ce qu'ils ont appris pendant leur rééducation à l'ICE de Bétamba. Nous devons dire que les retracer n'est pas évident à partir de l'ICE. L'éducateur en chef de l'ICE de Bétamba nous a fait comprendre que ce sont en effet les services sociaux qui ont placés les enfants qui doivent assurer leur suivi postcure. Or, disait-il, Nous perdons souvent les traces de ces enfants une fois qu'ils sont sortis d'ici. Il n'y a parfois que quelques parents qui gardent le contact avec nous mais les services de centres sociaux ne nous donnent pas toujours des éléments pouvant nous permettre d'évaluer le degré de réinsertion de nos ex-pensionnaires¹²⁶. Nous avons cependant au niveau repéré le cas de monsieur Ipotoué, ex-pensionnaire de la section mécanique de l'ICE.

En effet, monsieur Ipotoué était entré dans le centre par son oncle. Ce dernier est du village Nguetté situé à environ 2 kilomètres de Bétamba. Il avait été placé à l'ICE en 1981 alors qu'il n'avait que 13 ans¹²⁷. Le motif de son placement vient de ce qu'il était anormalement turbulent et violent¹²⁸. Ce dernier avait suivi sa formation dans la section mécanique auto de l'ICE. Après être sorti de l'ICE, il a continué ses études en mécanique au CETIC de Ngoa-Ekellé où il avait obtenu son Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP¹²⁹). Revenu s'installer au village, ce dernier est engagé comme moniteur de la section mécanique automobile à l'ICE

¹²⁶ Abaté, 43 ans environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

¹²⁷ Medza et Okala, "Mise à l'écart et réinsertion" ..., p. 9.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

suite à une vacance de poste dans cette section-là en 2000. Il a ajouté que "la présence de ces anciens pensionnaires constituera une belle expérience et pourra motiver ce qui sont actuellement à l'ICE à croire qu'eux aussi peuvent un jour retrouver une vie normale¹³⁰".

c. Quelques cas de mineurs réinsérés dans d'autres corps de métiers

Le cas de monsieur Ngassa qui travaille aujourd'hui au palais de justice de Ntui¹³¹. L'un des métiers que nous avons identifié ici est l'armée. En effet, dans les années 1970, par exemple, nous avons consulté plusieurs documents d'archives qui montraient que les pensionnaires de l'ICE de Bétamba et ceux du CAO de Douala pouvaient intégrer l'armée sans discrimination. Mais pour pouvoir solliciter cette entrée dans l'armée camerounaise, le directeur de l'ICE de Bétamba et celui du CAO de Douala devaient d'abord écrire au ministre de la défense de l'époque. C'est pour cela que le secrétariat particulier des forces armées disait que les mineurs réinsérés dans la société ne sont pas des citoyens à part¹³². Cela signifiait qu'ils ne devaient pas faire l'objet d'une quelconque discrimination. Mais, toutefois, le chef du secrétariat particulier des forces armées Boniface Essomba se montrait, un peu prudent. C'est la raison pour laquelle il écrivait : "Il ne serait pas sage, du moins prudent de remettre les armes ceux qui seraient dangereux pour la société¹³³". D'autres cas de mineurs étant passés à l'ICE de Bétamba ou au CAO de Bépanda à Douala ou dans d'autres de rééducation avaient gagné les rangs des corps de métiers autres que l'armée.

Par ailleurs, le directeur actuel de l'ICE nous a fait comprendre qu'il a créé une page Facebook ou il essaie de rassembler tous les anciens pensionnaires de l'ICE à travers le monde. Il a signalé que certains sont aujourd'hui dans les pays comme le Canada, la Nouvelle Zélande, l'Australie et¹³⁴c. il disait aussi "Qu'au mois de novembre prochain, nous allons fêter les 70 ans de la création de l'ICE de Bétamba et beaucoup d'anciens pensionnaires à travers le monde ont manifesté leur profond besoin de retourner à la case qui les a extirper de la perdition¹³⁵". Nous pouvons quand-même dire que le fait que plusieurs pensionnaires se trouvent aujourd'hui à l'étranger et manifestent le désir de venir partager leur expérience avec les mineurs délinquants actuels constitue une sorte de réussite de la part de l'ICE. On peut encore dire que l'ICE a

¹³⁰ Meyme Madé Mathieu, 45 ans environ, Actuel directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba 9 août 2022.

¹³¹ Gassa, 45 ans environ, en service au palais de justice de Ntui, Ntui, 11 août 2022.

¹³² AMINAS, Note du chef de secrétariat particulier des forces armées à l'intention du ministre adjoint des forces armées au sujet des conditions d'admission des pensionnaires de l'ICE de Bétamba dans les forces armées camerounaises, 1971.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Meyeme Madé Mathieu, 45 ans environ, Actuel directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba 9 août 2022.

¹³⁵ Idem.

participé à leur restructuration et resocialisation¹³⁶. Nous pouvons quand-même donc dire que le passage à l'ICE de Bétamba de ses pensionnaires qui ont pu retrouver une place normale dans la société, est une réussite dans une certaine mesure.

d. Perception contrastée de quelques pensionnaires au sujet de leur séjour à l'ICE de Bétamba

Il est clair aujourd'hui que la rénovation de l'ICE de Bétamba à partir de 2017 avec le don de 2.2 milliards de FCFA alloués à cette structure par le chef de l'Etat Paul Biya a redonné vie à cette institution. Ce qui fait que les conditions de vie des mineurs ont été dans une certaine mesure, améliorées. Car tous les bâtiments ont été rénovés. Ce qui n'était pas toujours le cas par le passé. Mais de tout temps, les mineurs se sont toujours plaints de la qualité des repas qui leur sont servis. C'était encore le cas pour cette année où nous avons effectué une descente sur le terrain dans cette institution. Les mineurs que nous avons eu à rencontrer racontaient presque la même histoire au sujet des repas. Ils estimaient que ces repas étaient très peu variés. Les mineurs rencontrés au cours de notre descente sur Bétamba comme Yomo Biya Paul¹³⁷, Ambassa Vincent¹³⁸, Bédignouné Serge¹³⁹. Ces mineurs racontaient que leur repas est toujours du riz et de la sauce d'arachide du lundi au dimanche. "Parfois, le riz qu'on nous sert ne cuit même pas bien", déclare le mineur Nyobe Alain Joël¹⁴⁰. Ces femmes nous regardent parfois comme si nous étions des animaux, ajoute-t-il. Certains pensionnaires ont même dénoncé le traitement que leur infligent certaines femmes de la cuisine. C'est dans ce sens que le mineur Ekani Bella Bella de la section maçonnerie déclarait : "Nous mangeons du riz sauce d'arachide chaque jour. Ce n'est que les jours de fêtes que nous pouvons changer de nourriture, ou bien les jours où il y a une manifestation dans notre centre¹⁴¹". Mais comme nous n'avons pas pu rencontrer les cuisiniers de l'ICE, nous avons essayé d'interroger l'éducatrice Nandzié Pouaty Sita Rolande à ce sujet. Elle nous a fait savoir que "même quand vous êtes à la maison avec

¹³⁶ Abaté, 44 environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, le 9 août 2022.

¹³⁷ Yomo Biya Paul, 19 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 12 août 2022.

¹³⁸ Ambassa Vincent, 16 ans, ex-enfant de la rue(EDR), actuellement pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section électricité, Bétamba 10 août 2022.

¹³⁹ Bédignouné Serge, 16 ans, EDR, actuellement pensionnaire à l'ICE de Bétamba, section électricité, Bétamba, 11 août 2022.

¹⁴⁰ Nyobe Alain Joël, 17 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section mécanique automobile, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁴¹ Ekani Bella Bella, 17 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section maçonnerie, Bétamba, 11 août 2022.

votre propre enfant, vous ne pouvez pas lui donner à manger la même chose chaque jour. Donc ici, nous varions les repas des pensionnaires¹⁴²".

Si les pensionnaires se plaignent de leur repas qui ne leur semble pas varié, la plupart d'entre eux reconnaissent quand-même être mieux à l'ICE que dans la rue. C'est ce que le mineur Ambassa Vincent nous disait lors de notre entretien avec lui. Il affirmait ceci : "Je peux dire que je suis mieux ici à l'ICE car, je mange trois fois par jour et je suis à l'abris du froid. En plus, dans la rue, tu dors et tu as peur des autres grands frères qui te briment parfois tout le temps même pour rien¹⁴³." Certains nourrissent même l'espoir de retour en famille ou de fonder leur propre famille. Beaucoup veulent au sortir de Bétamba, s'installer à leur propre compte. Beaucoup apprécient aussi les formations qu'ils reçoivent. Le mineur Nyobe Alain Joël de l'atelier mécanique automobile nous expliquait que grâce à la formation qu'il reçoit, il peut déjà être capable d'effectuer certaines tâche comme : changer les bougies dans une voiture, changer la pompe à Essence, réparer une roue percée, changer les pièces du moteur¹⁴⁴ etc. Ekani Bella Bella lui également nous parlait de sa formation avec enthousiasme et beaucoup de joie. Il nous disait que : " Grâce à la formation que j'ai eu à recevoir ici à l'ICE, je suis déjà capable d'élever un mur, crépir, préparer le béton, même couler une dalle¹⁴⁵".

Nous pouvons donc dire au vu des équipements neufs que nous avons vu sur place à Bétamba que, le cadre matériel est vraiment agréable. Par ailleurs, les pensionnaires disent que l'organisation des évènements sportifs et culturels leur permet quand-même de s'épanouir. C'est dans ce sens que le mineur Kwayim Richel de la section Mécanique de fabrication déclare que : " On nous organise des championnats de football et parfois des soirées culturels. En plus de cela, nous avons une partie de la nuit où on peut regarder la télévision avant d'aller dormir vers 22heures¹⁴⁶". Ce dernier nous a confié qu'il entendait obtenir son Baccalauréat étant encore à l'ICE de Bétamba, car il va s'inscrire en classe de seconde F3, spécialité électrotechnique¹⁴⁷. C'est l'occasion pour nous de préciser que certains mineurs sont placés à l'ICE tout en fréquentant les établissements d'enseignement secondaires à la fois technique et général situés aux environs de Bétamba.

¹⁴² Nandzié Pouaty Sita Rolande, Educatrice à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁴³ Ambassa Vincent, 16 ans, actuel pensionnaire à l'ICE de Bétamba, section électricité, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁴⁴ Nyobe Alain Joël, 17 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section mécanique automobile, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁴⁵ Ekani Bella Bella, 17 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section maçonnerie, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁴⁶ Kwayim Richel, 19 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section mécanique de fabrication, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁴⁷ Idem.

B. LES RETOMBEES POUR LES ENFANTS DES POPULATIONS ENVIRONNANTES DES CENTRES DE REEDUCATION

Les centres de rééducation comme celui de Bétamba ou d'autres n'accueillent pas uniquement les mineurs délinquants ou en danger moral. Les enfants des populations qui vivent à proximité de ces centres bénéficient aussi des services que ces derniers offrent. Ainsi, dans presque tous les centres, on retrouve les mineurs qui ne sont pas des pensionnaires tant dans la section scolaire que dans la section professionnelle. En plus de cela, dans les centres situés dans les zones rurales, certaines populations fournissent des denrées alimentaires pour la nutrition des pensionnaires contre de l'argent. C'est justement le cas pour les ICE de Bétamba et de Maroua. Dans cette section, nous allons donc voir comment les institutions de rééducation des mineurs délinquants bénéficient aux populations environnantes. Pour cela, nous allons d'abord voir ces bénéfices sur le plan scolaire et professionnel, puis sur le plan financier.

1. Les bénéfices des centres de rééducation pour la progéniture des populations environnantes et celle du personnel : cas de l'ICE de Bétamba

Les centres de rééducation des mineurs délinquants ne profitent pas seulement aux seuls mineurs délinquants. Ils sont aussi bénéfiques pour la progéniture des populations des localités qui les abritent sans oublier celle de certains encadreurs et autre personnel de ces mêmes centres. Ainsi, que ce soit dans la section scolaire ou professionnelle, on retrouve souvent en dehors des mineurs, d'autres enfants qui sont soit la progéniture des populations d'alentours, soit celle du personnel encadrant de ces centres. Nous allons alors essayer d'analyser ce bénéfice pour les non-pensionnaires en considérant la section scolaire et la section professionnelle.

Pour ce qui est de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, il faut dire qu'elle a encadré depuis la création de l'ICE, plusieurs générations des enfants des populations de Bétamba¹⁴⁸. Les effectifs des enfants des villages environnants de Bétamba ont même souvent été supérieurs dans les classes que ceux des pensionnaires. La raison de cette supériorité est due au fait que jusqu'à une époque, il n'existait pas d'autres établissements aux alentours de Bétamba. Les enfants devaient parcourir de longues distances pour se rendre à Ntui ou alors d'autres devaient aller jusqu'à Bafia. Ce n'était donc pas chose facile. C'est pour cela que les parents que quand l'ICE a ouvert ses portes, les parents sans véritables moyens d'envoyer leurs enfants loin préféraient les inscrire à la section scolaire de l'ICE de Bétamba. C'était donc normal que les effectifs des enfants des villages d'alentour soient souvent supérieurs à ceux des

¹⁴⁸ Meyeme Madé Mathieu, 45 ans environ, Actuel directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba 9 août 2022.

pensionnaires¹⁴⁹. C'est ce qu'un parent d'ex élèves externes de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, en la personne de monsieur Belinga Owona Jean explique lorsqu'il dit " comme je n'avais vraiment pas de moyens pour payer la moto pour les enfants jusqu'à Ntui ou Nguetté, je les ai inscrits à l'école primaire de l'ICE de Bétamba. Car l'école publique de Bétamba n'existait pas encore¹⁵⁰". Il poursuit en déclarant que cette école leur a fait beaucoup de bien. Nous avons pu rencontrer deux enfants de ce monsieur. Une fille et un garçon. Tous ont quitté l'Ecole Publique d'Application (EPA) de Nguetté pour des raisons de distance pour s'inscrire à la section scolaire de l'ICE de Bétamba où tous deux ont obtenu le Certificat d'Etude Primaire (CEP¹⁵¹). Son frère qui est actuellement en classe de cinquième dans un Collège d'Enseignement Secondaire(CES) est aussi par là pour obtenir son CEP ainsi que le concours d'entrée en sixième¹⁵². Les chiffres contenus dans le tableau que nous allons dresser ici en bas permettent de voir cette supériorité des externes par rapport aux pensionnaires de l'ICE.

Au CAO également ; les effectifs des externes dépassent souvent ceux des pensionnaires. Sur 249 élèves que comptait la section scolaire du CAO au cours de l'année éducative 1985-1986, 230 étaient des externes, et seul 19. Etaient des pensionnaires¹⁵³. Notons aussi que plusieurs générations d'enfants d'encadreurs ont bénéficié de cette section scolaire. Les avantages de l'ICE ou pour tous les autres centres pour les populations environnantes ne se limitent pas uniquement au volet scolaire. Les sections professionnelles aident aussi à la formation de la progéniture des riverains. Nous avons par exemple rencontré monsieur Mballa Anatole actuellement âgé de 49 ans. Ce dernier a été envoyé par ses parents à l'ICE parce qu'à l'époque, il n'y avait d'établissements d'enseignement technique dans les environs. Et son père "n'avait pas de moyens" pour l'envoyer jusqu'à Bafia¹⁵⁴. Ce dernier a passé deux années dans l'atelier de maçonnerie.

Etant sorti de là nanti d'un certificat de fin d'apprentissage, j'ai passé trois ans à la maison. Lorsque j'ai repris l'école dans un collège technique, j'ai tenu et j'ai eu mon CAP en maçonnerie. Actuellement, je vis de mes plantations, mais aussi des chantiers que je gagne dans la construction des maisons¹⁵⁵.

¹⁴⁹ Abaté, 44 environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, le 9 août 2022.

¹⁵⁰ Belinga Owona Jean, 59 ans, planteur résidant en face de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁵¹ Awodja Belinga, 20 ans, ex-semi pensionnaire de la section scolaire de l'ICE de Bétamba de 217-2020, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁵² Belibi Alexandre, 17 ans, ex-semi pensionnaire de la section scolaire de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁵³ AMINAS, Compte rendu du XIème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990, p. 3.

¹⁵⁴ Mballa Anatole, 49 ans, Planteur et maçon, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁵⁵ Idem.

Mais actuellement, l'éducateur en chef et le directeur de l'ICE nous ont fait savoir qu'il n'y a pas eu des externes au sein de cette institution au cours de l'année dernière. La raison peut être le fait que les établissements se créent déjà progressivement aux environs de Bétamba. Nous avons cependant posé des questions sur la perception que les parents avaient de cette école. Certains parents d'après le directeur, ont estimé qu'envoyer leurs enfants à l'ICE était un risque car leur contact avec les mineurs délinquants pouvaient influencer leurs enfants. D'autres sont même allés jusqu'à dire que nos pensionnaires étaient des possédés¹⁵⁶. "Nous avons donc tenu à expliquer aux parents que ces enfants n'étaient pas possédés, mais qu'ils étaient en situation d'inadaptation sociale¹⁵⁷". Nous avons demandé à l'éducateur en chef de l'ICE si le fait mélanger les enfants issus des villages environnants avec les pensionnaires ne constituait pas un risque. Il nous a fait savoir que cela était plutôt un avantage. C'était un avantage parce que la présence d'autres enfants qui ne sont pas inadaptés sociaux comme les délinquants pourrait constituer un début de resocialisation. Car, c'est au sein de la société ouverte que les mineurs délinquants sont appelés à vivre au sortir de l'ICE¹⁵⁸. C'est la même chose qu'une éducatrice de l'ICE nous aussi fait comprendre¹⁵⁹.

En fin de compte, nous retenons que les institutions spécialisées du MINAS en matière de rééducation des mineurs en conflit avec la loi comme c'est le cas de l'ICE de Bétamba ne profitent pas seulement à la catégorie de mineurs pour laquelle elles sont créées. Elles offrent des opportunités scolaires tant pour la formation scolaire que professionnelle. Nous voulons à présent voir le bénéfice pour les populations rurales.

2. Les services de base offerts aux populations par les centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi : cas de l'ICE de Bétamba

Nous venons de voir un peu plus haut que les structures d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun offrent des avantages pour les populations qui les entourent pour ce qui est de la scolarisation de leurs enfants et de la formation professionnelle. Mais en prenant le cas de l'ICE de Bétamba, nous voyons qu'il y a d'autres avantages pour les populations. Ainsi, jusqu'à une certaine période, l'ICE de Bétamba se ravitaillait en denrées alimentaires auprès des populations. Celles-ci trouvaient ainsi un moyen d'écouler leurs produits sans avoir

¹⁵⁶ Meyeme Madé Mathieu, 45 ans environ, actuel directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

¹⁵⁷ Idem.

¹⁵⁸ Abaté, 43 ans environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

¹⁵⁹ Nandzié Pouaty Sita Rolande, 45 ans, Educatrice à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2002.

besoin de se déplacer de Bétamba¹⁶⁰. Ainsi, les femmes du village Bétamba et ceux des villages qui l'entourent pouvaient venir vendre aux encadreurs de l'ICE plusieurs denrées comme le manioc, la macabo, l'igname, le couscous manioc, les légumes pour la nutrition des pensionnaires¹⁶¹. Ces ventes peuvent avoir lieu le jour du marché qui est le jeudi ou sur commande un jour ordinaire. Mais, notons que dans la zone de Biatanga, l'ICE dispose d'un terrain d'environ 104 hectares. Ce terrain est cultivé par les villageois qui l'ont envahi. Ces derniers refusent régulièrement de verser ce qui avait été convenu avec l'ICE. En outre, de plus en plus, l'ICE cherche à peu dépendre des paysans et crée elle-même ses propres plantations¹⁶².

En plus de cette occasion de commerce, l'ICE de Bétamba offre plusieurs autres services aux populations de Bétamba et à celles des villages qui sont aux alentours de Bétamba. C'est ainsi que par exemple les populations peuvent bénéficier de l'eau potable issue des châteaux placés dans l'enceinte de l'ICE. C'est ce que nous faisait comprendre un informateur, en la personne de Louis Nguetta¹⁶³. Marie Chantale Essono va dans le même sens quand elle nous dit : " Le problème d'eau à boire ici au village est un peu trop compliqué. Mais grâce au château de l'ICE, mes enfants parviennent à nous ramer chaque matin et chaque soir¹⁶⁴". Par ailleurs, les populations de Bétamba reçoivent le soutien de l'ICE lorsqu'elles veulent par exemple organiser des événements.

C'est par exemple le stade de l'ICE que les populations utilisent pour divers championnats de vacances. En plus elles peuvent solliciter la salle de fête de l'ICE pour organiser certains événements culturels. Chaises, bâches, peuvent leur être louées. Actuellement, la salle du centre d'animation de l'ICE abrite la paroisse catholique de Bétamba et même son curé¹⁶⁵. Le matériel de sonorisation utilisé lors des homélies est celui de l'ICE de Bétamba. En plus, certains ressortissants de Bétamba sont souvent recrutés même de façon temporaire quand les travaux sont entrepris là-bas. L'actuel gardien de l'ICE de Bétamba à savoir monsieur Tso René est un ressortissant de Bétamba. On y trouve aussi dans l'infirmerie certains ressortissants de Bétamba. C'est même également le cas pour la cuisine et l'éducation. Ces services que les ressortissants de Bétamba rendent à l'ICE sont rémunérés.

¹⁶⁰ Bessalla, 90 ans environ, Conseiller à la chefferie de Bétamba et contemporain de la création de l'ICE, Bétamba, 15 novembre 2021.

¹⁶¹ Ngonu Abanda Emilienne, cultivatrice habitant le village Koussi, Bétamba, 11 août 2022.

¹⁶² Belinga Owona Jean, 59 ans, planteur résidant en face de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁶³ Nguetta Louis, 40 ans environ, Photographe à l'ICE et natif de Bétamba, Bétamba, 11 août 2022.

¹⁶⁴ Essono Marie Chantale, 42 environ, cultivatrice et habitante de Bétamba, Bétamba, 15 août 2022.

¹⁶⁵ Nguetta Louis, 40 ans environ, Photographe à l'ICE et natif de Bétamba, Bétamba, 11 août 2022.

II. LES LIMITES DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI

La politique d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun connaît de nombreux problèmes. Ces problèmes sont d'une part d'ordre qualitatif et d'autre part, d'ordre quantitatif. Le phénomène de délinquance juvénile devient de plus en plus préoccupant dans notre société. Les structures qui ont été créées depuis la période coloniale ne peuvent vraiment actuellement contenir toute cette jeunesse en perdition. Beaucoup de mineurs restent jusqu'ici incarcérés les prisons pour adultes¹⁶⁶. Selon l'Organisation Non-Gouvernementale suisse ACAT-Suisse pour un monde sans torture, la prison centrale Kondengui compte plus de 250 mineurs. Nous essayons dans cette dernière partie de notre travail de présenter les limites de l'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun. Pour cela, nous commençons par montrer que les capacités d'accueil des centres de rééducation sont faibles et inégalement répartis à travers le pays. Ensuite, nous posons le problème de la gestion de ces centres.

A. LA TROP FAIBLE CAPACITE ET L'INEGALE REPARTITION A TRAVERS LE PAYS

Les structures d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun ont des capacités d'accueil trop faibles et sont inégalement réparties à travers le pays. Mais nous observons un grand paradoxe. A mesure que le temps passe, l'on constate que les effectifs de ces centres baissent considérablement. Les centres sont donc pour la plupart sous-occupés. Dans cette première articulation, nous penchons sur ce paradoxe tout en montrant comment ces centres sont inégalement répartis.

1. Paradoxe entre faibles capacités d'accueil et sous-occupation des centres de rééducation pour mineurs au Cameroun

Le Cameroun compte sept centres d'encadrement pour mineurs délinquants. Il s'agit notamment des CAO de Douala, Bafoussam, le CAM-CAO de Bertoua, des l'ICE de Bétamba et de Maroua, du Borstal Institute de Buéa, et enfin du Home Ateliers de Douala. Ces centres de rééducation des mineurs délinquants ont des capacités d'accueil qui varient. Ainsi le Borstal Institute de Buéa a une capacité de 120 places, l'ICE de Maroua 60 places, le CAO de Douala-Bépanda (120 places), le CAO de Bafoussam (100 places), l'ICE de Bétamba (240 places depuis sa réfection de 2107), CAM de Bertoua (60 places), le Home Ateliers (180 places). Les

¹⁶⁶ M. Morelle, "La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir", *Annales de Géographie*, n°691, 2013, pp. 332-356.

capacités d'accueil cumulées de ces institutions s'élèvent à un total de 880 places. Ces capacités sont de loin inférieures à la proportion de mineurs délinquants qu'on retrouve dans nos villes ou même dans les prisons¹⁶⁷. Les travaux du professeur Idrissou Alioum montrent qu'en 2003 par exemple, 848 mineurs étaient soit en détention préventive, soit condamnés¹⁶⁸. Ces derniers représentaient à cette période 4,11%¹⁶⁹ de toute la population carcérale du Cameroun. Ce nombre a dû augmenter si on s'en tient à l'actualité. De plus, à cette époque certains centres n'existaient pas encore.

Bien que les besoins en capacités des centres de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi soient faibles comparativement à la montée en puissance du phénomène de délinquance juvénile, on observe une baisse des effectifs au dans ces centres au fil des années. Nous constatons donc qu'il s'agit d'un véritable paradoxe. C'est dans ce sens que David Djiogap, ancien directeur de l'ICE de Bétamba entre 1993 et 1997 écrit : "Pourtant, nos institutions dont la capacité d'accueil est d'environ 100 à 120 pour la majorité d'entre elles se vident de jour en jour de leurs effectifs et tombent progressivement en ruine¹⁷⁰". Entre 2010 et 2022 par exemple, les effectifs étaient les suivants :

- CAO Bépanda, 30-35 ;
- Borstal Institute, 25-30,
- CAO-CAM de Bertoua, 15 à 25,
- CAO de Bafoussam, 5 à 15
- ICE de Bétamba, 30 à 45 entre 2010 et 2021 et une cinquantaine de pensionnaires en 2022¹⁷¹.

Ces chiffres nous montrent alors que les institutions sont sous-exploité ou sous peuplés. La moyenne de pensionnaires par établissement varie entre 30 et 35¹⁷². Dans certains centres par exemple, l'effectif du personnel éducatif ou d'encadrement est supérieur au nombre de pensionnaires¹⁷³. D'autres institutions telles que l'ICE de Maroua, le CAO de Bafoussam, disposent de moins en moins de mineurs placés. Ce qui fait que, l'équipe éducative pluridisciplinaire en services dans ces centres s'ennuie et se retourne les pouces. L'éducateur en chef de l'ICE de Bétamba nous faisait d'ailleurs savoir que depuis un temps, ils ne recevaient

¹⁶⁷ Bounoungou, "La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage colonial et traditions culturelles", Thèse de Doctorat Ph.D en Administration publique, Université de Grenoble, 2006, p. 10.

¹⁶⁸ Idrissou, "La prison au Cameroun" ..., p. 271.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ Djiogap, *La rééducation des enfants* ..., p. 154.

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ Ibid.

plus des mineurs placé par ordonnance ou par un juge. La plupart des mineurs qu'on leur envoie sont soit des enfants de la rue, soit les placements administratifs. Or, les institutions de rééducation disait-il, ne sont pas appropriées pour les enfants de la rue. Ces derniers devraient normalement être pris en charge dans les Centres d'Education en Milieu Ouvert(CEMO). La baisse des placements judiciaires serait-elle liée à la baisse de la délinquance juvénile ou serait-elle due au fait que les magistrats jugent mieux d'envoyer les enfants dans les prisons plutôt que dans les centres de rééducation pour lesquels ils sont destinés.

2. L'inégale répartition des centres à travers le pays

Les centres de rééducation pour mineurs en conflit avec la loi au Cameroun ont des capacités d'accueil faibles mais en même temps sont de plus sous exploités en termes d'effectifs de pensionnaires. Mais nous avons constaté que ces centres n'existent pas dans toutes les régions du Cameroun. Nous qu'ils sont seulement dans six régions à savoir le centre (ICE de Bétamba), le littoral (CAO de Bépanda, Home Ateliers), le sud-ouest (Borstal Institute), l'ouest (CAO de Bafoussam), l'extrême-nord (ICE de Maroua), et l'Est (CAM-CAO de Bertoua¹⁷⁴). Nous voyons donc que seules six régions disposent de ces centres. Les quatre autres régions à savoir le Nord, l'Adamaoua, le Nord-Ouest, le Sud ne disposent pas de telles structures. Ceci voudrait-il alors dire que ces zones ne connaissent pas de délinquance ? La réponse est bien évidente, non. Celles qui existent même comparées au nombre grandissant de délinquants ne peuvent pas véritablement accueillir toute cette population mineure et délinquante. Nous pensons donc que les autorités devraient mettre des moyens afin que toutes les régions soient couvertes par de tels centres. On pourrait même créer de nouveau au regard de la délinquance juvénile qui est sans cesse croissante. Les régions du Nord, de l'Adamaoua, du Nord-Ouest ou du Sud devraient chacune disposé de structures pareilles.

B. LES PROBLEMES ET LIMITES MANAGERIAUX

Les centres de rééducation pour mineurs délinquants ne connaissent pas seulement les problèmes d'effectif ou de répartition régionale. Ils ont davantage des problèmes financiers, de ressources humaines et même de profils des mineurs placés à leur sein. D'autres problèmes comme celui du suivi postcure qui n'est pas toujours effectif. C'est de ces difficultés ou problèmes que nous voulons parler ici dans cette dernière partie de notre travail. Nous allons commencer par les problèmes financiers et de ressources humaines, ensuite, viennent les

¹⁷⁴ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 154.

problèmes de profils des mineurs qui créent de véritables difficultés aux éducateurs ou encadreurs. Puis nous allons enfin parler des révoltes et suivi post-cure.

1. La mise en berne de la formation des cadres spécialisés en service social et en rééducation : une cause profonde de l'échec des politiques de rééducation

En 1966, le gouvernement fédéral du Cameroun créait l'EFEAS pour combler le manque d'éducateurs et assistants sociaux capables de remplacer les Européens. Elle avait été installée à Bétamba, juste à quelques mètres de l'ICE de Bétamba. Cette institution avait donc permis au Cameroun de commencer à disposer de ses propres assistants sociaux. Lorsque le Cameroun est devenu un Etat unitaire après le référendum de 1972, cette école changea de dénomination et devint ENEAS. Une troisième réforme intervenue en 1980 avait permis la délocalisation de cette école pour Yaoundé. Elle était donc ainsi passée d'ENEAS à ENAAS¹⁷⁵. Cette institution avait donc ainsi formé de nombreux assistants et cadres sociaux dans le domaine de la rééducation des enfants mineurs inadaptés sociaux. Malgré que les indemnisations avaient été payées pour trouver un siège permanent à l'ENAAS à Yaoundé, comme nous l'avons dit au deuxième chapitre, on n'a jamais réalisé ce siège qui devait être à Nyom. Ce qui fait que son siège est toujours à Elig-Essono.

En 2006, le gouvernement a voulu élargir les missions de l'ENAAS en la transformant en INTS¹⁷⁶. Mais depuis presque dix ans, les produits de l'ENAAS ne sont plus intégrés. Ce qui fait que les centres de rééducation des enfants délinquants manquent de plus en plus d'éducateurs spécialisés et d'assistants sociaux. Ce manque s'exprime de façon quantitative et qualitative. Car depuis 2008, aucun concours en matière de recrutement des assistants sociaux n'a réellement été organisé. Les inspecteurs des affaires sociales n'étaient plus formés depuis aujourd'hui plus de dix ans à l'ENAM¹⁷⁷. Mais depuis 2016, cette formation a été reprise¹⁷⁸. A l'ICE de Bétamba où nous avons effectué notre descente sur le terrain, l'éducateur en chef nous a fait savoir que la section éducative qui s'occupe de l'encadrement psychosocial pour le compte de l'année 2021-2022 comptait quatorze éducateurs. Sur les quatorze éducateurs, 9 sont des intervenants sociaux tandis que (seulement) sont des spécialistes de l'encadrement social des mineurs délinquants¹⁷⁹. On les appelle aussi, les travailleurs sociaux. Il est donc important de préciser la différence qui existe entre intervenants sociaux et travailleurs sociaux.

¹⁷⁵ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 155.

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Abaté, 43 ans environ, Educateur en chef de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

En effet, un intervenant sociaux est une personne qui a été recruté ou contractualisé par le MINAS et puis envoyé dans les centres de rééducation pour mineurs délinquants sur la seule base de son diplôme académique sans que cette dernière soit nantie d'une formation spécialisée en travail ou assistance sociale. Il s'agit d'une personne qui n'est donc pas formée dans le sens de l'encadrement des mineurs inadaptés sociaux. Cette dernière ne peut acquérir l'expérience que sur le terrain. Or, un travailleur ou assistant social est toute personne qui est sortie d'une école de formation d'assistants ou de travailleurs sociaux. En d'autres termes, il s'agit d'une personne qui est passé par l'ENAAS. Cette dernière est donc surement de loin plus outillée que celle qu'on a juste recruté sur la seule base de son diplôme académique. Cette situation est donc certainement liée au fait que l'Etat ne veut plus former et recruter les assistants et travailleurs sociaux. C'est donc un véritable danger que court la prise en charge des mineurs délinquants. Actuellement, l'ENAAS ou l'INTS qui l'a remplacée ne fonctionnent pas. On veut désormais recruter les cadres en assistance sociale plutôt à l'Ecole de Nationale de Magistrature(ENAM). Mais nous devons dire que cette situation ne date pas d'aujourd'hui. Car dans plusieurs rapports, nous avons constaté que depuis des années, même quand l'ENAAS fonctionnait encore, le problème de ressources humaines se posait toujours à Bétamba et même dans d'autres centres. A Bétamba par exemple, au cours de l'année éducative 2000-2001, on avait 21 agents formateurs. Sur ces 21, 11 étaient des temporaires, trois de ces 11 étaient formés et les 8 autres ne l'étaient pas¹⁸⁰.

Nous pouvons donc dire que le fait que l'ENAAS ne fonctionnent presque plus ne va que compliquer davantage la situation. C'est dans ce sens que le directeur de l'ICE de Bétamba dans les années 2000, à savoir monsieur Gambesso Bernard déclarait que : "l'un des problèmes majeurs auxquels les centres de rééducation sont confrontés est l'insuffisance qualitative et quantitative du personnel¹⁸¹". Ce directeur ajoutait encore lorsqu'il écrivait que : "Il s'agit beaucoup plus d'un personnel peu qualifié (...) pour l'encadrement de notre catégorie de jeunes¹⁸²." Le directeur actuel de l'ICE nous disait d'ailleurs que les jeunes qu'on leur envoie sans formation sont parfois peu réceptifs et ne veulent pas apprendre¹⁸³. Ce même ancien directeur signalait qu'en plus du manque de qualification du personnel, il y'avait absence de séminaires de formation pour la remise à niveau de ce personnel non qualifié¹⁸⁴. La section éducative de l'ICE de Bétamba n'est celle qui avait un minimum de personnel requis en ces

¹⁸⁰ AMINAS, Rapport d'activités annuel de l'ICE de Bétamba, Exercice 2000-2001, p. 5.

¹⁸¹ Ibid.

¹⁸² Ibid., p. 6.

¹⁸³ Meyémé Madé Mathieu, 45 ans environ, Actuel directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

¹⁸⁴ AMINAS, Rapport d'activités annuel de l'ICE de Bétamba, Exercice 2000-2001, p. 6.

années-là¹⁸⁵. Tout comme l'actuel directeur nous l'a dit, les temporaires non formés étaient la plupart du temps indisciplinés¹⁸⁶. Tous ces manquements contribuaient à perturber le bon fonctionnement de l'institution. En plus de ce volet, il est parfois arrivé que ces institutions manquent de moniteurs qualifiés aussi. Ainsi, au cours de l'année qui vient de s'écouler, certaines sections comme la vannerie, l'agropastoral, de l'ICE de Bétamba n'ont pas pu fonctionner faute de moniteurs et de matières premières. Pour terminer, nous disons que dans notre pays, on abandonne la formation des éducateurs et travailleurs sociaux au moment où la délinquance juvénile augmente de jour en jour. La conséquence directe de cette façon de faire se ressent car, sur le terrain, nous pouvons constater que la

noble, délicate et laborieuse mission des praticiens du service social est de plus en plus confiée à des mains inexpertes ou aux néophytes par des responsables chargés de la supervision de l'action sociale dans notre pays. Les différentes promotions ou nominations ne tiennent plus compte du profil du cadre¹⁸⁷.

2. Problèmes généraux des enfants placés dans les centres de rééducation pour mineurs délinquants : cas de l'ICE de Bétamba

Dans cette sous articulation, nous présentons les difficultés ou problèmes que les enfants placés dans les institutions de prise en charge des mineurs délinquants rencontrent souvent. Nous présentons également les difficultés des éducateurs quant au profil même des mineurs qui leur sont envoyés.

a. L'abandon

Une grande majorité des adolescents placés dans les centres de rééducation en général, et à l'ICE de Bétamba en particulier vit une situation d'abandon¹⁸⁸. Monsieur l'éducateur en chef de l'ICE de Bétamba, en la personne de Abaté nous faisait remarquer que :

Beaucoup de parents viennent nous abandonner leurs enfants qui les ont dépassés à la maison et ne daignent même plus remettre pied ici à Bétamba pour au moins savoir comment ils vont ou même comment ils vivent. Il arrive des fois où un enfant placé sous ordonnance d'un magistrat vient ici sans son trousseau ou matériel. Devant une telle situation, ce sont les éducateurs qui doivent se débrouiller à lui trouver ce nécessaire. Les parents ou la famille dans bien des cas, n'est même pas souvent au courant leur enfant a été placé ici¹⁸⁹.

¹⁸⁵ AMINAS, Note n°98/131/MINAS du 15 septembre 1998, p. 2.

¹⁸⁶ Ibid.

¹⁸⁷ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 156.

¹⁸⁸ AMINAS, Dossier historique, rapport sur les problèmes généraux de l'ICE de Bétamba, 1992, p. 1.

¹⁸⁹ Abaté, 43 ans environ, Educateur en chef de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

¹⁸⁹ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 19.

Les centres de rééducation comme celui de Bétamba semblent donc souvent perçus comme des lieux où on peut se débarrasser d'un enfant encombrant. Ceci est bien sûr, le résultat de la déstructuration de la famille traditionnelle¹⁹⁰. Il s'agit d'une situation qui est due en grande partie à l'exode rural des jeunes vers les villes ou plutôt à l'élargissement des villes vers les périphéries. Ainsi, les jeunes se retrouvent souvent dans l'abandon de leurs familles qui ne peuvent pas toujours assurer leur encadrement à cause de leur dénuement ou pauvreté¹⁹¹. Ceci est aussi le fait de la poussée de certaines valeurs occidentales dans notre société avec le développement de plus en plus de l'individualisme. L'attrait de la réussite matérielle altère les consciences familiales et laissent place à l'individualisme. L'enfant perd ainsi la place centrale ou privilégiée qu'il occupait dans la société ou dans la famille. Les effets de cet abandon ou tout simplement cette démission des parents et des familles se fait sentir ici à l'ICE de Bétamba chez les enfants qui y sont placés. L'on peut observer cela à partir des réactions de ces enfants. Ces enfants manifestent ce trouble d'affection de plusieurs manières. Ainsi, nous observons chez ces enfants des cas des actes inconsidérés, des angoisses, manque de stimulation affective, et toutes autres formes de troubles de la personnalité¹⁹².

On peut aussi ajouter à cela, les troubles allant des simples difficultés réactionnelles assez simples aux atteintes plus graves de la personnalité. Les symptômes de ces troubles sont divers : instabilité, impulsivité, fugues, vols, mensonges, passivité, dépression, frustrations affectives graves¹⁹³. Face à une telle déstructuration de la personnalité par ces frustrations affectives graves, certains adolescents placés à Bétamba peuvent être amenés à mettre en place des mécanismes de défense plus pathologiques pouvant s'apparenter à des attitudes névrotiques ou psychotiques¹⁹⁴. Dans de tels cas, la vie en groupe, vient encore exaspérer ce climat, renforcer l'isolement, cultiver le fantasme, les tendances agressives, les désirs de révolte, les sentiments d'injustice, l'impression d'une liberté perdue¹⁹⁵.

Lors de notre descente sur le terrain à l'ICE de Bétamba, presque tous les mineurs avec lesquels nous avons eu à nous entretenir faisaient savoir qu'ils avaient été abandonnés par leurs familles soit à la suite de la perte d'un être cher, soit par l'un des parents ou parfois par les deux. Certains n'ont même plus aucun contact avec leurs familles ou parents. Ce qui fait qu'au sortir de la rééducation, on ne sait où les envoyer. Le cas du mineur Nyobe Alain Joël que nous avons

¹⁹⁰ AMINAS, Dossier historique, rapport sur les problèmes généraux, p. 1.

¹⁹¹ Ibid.

¹⁹² Ibid.

¹⁹³ Ibid.

¹⁹⁴ Ibid., p. 2.

¹⁹⁵ Ibid.

rencontré est édifiant à ce propos. En effet, ce jeune raconte qu'il avait été abandonné par sa mère dans la rue alors qu'il n'avait que trois mois. Il a été récupéré par les populations puis, déposé aux services sociaux. Y étant là-bas, monsieur Oyongo, actuellement colonel au Bataillon d'Intervention Rapide(BIR), l'a adopté. Il n'a donc aucune idée ici de qui sont les réels membres de sa famille¹⁹⁶. Il explique qu'il est tour à tour passé par le CAED, le Foyer des sœurs de la Sainte famille. Le cas du mineur Ekani Bella Bella est aussi marquant. En effet, ce mineur relate que ses parents se sont séparés lorsqu'il n'avait que trois ans d'âge. Le père a disparu sans laisser de traces. C'est sa grand-mère paternelle et une de ses tantes qui l'ont pris en charge. Sa maman serait actuellement partie en mariage à *Doumétang* par l'Est Cameroun, et celle-ci ne cherche même pas à avoir de ses nouvelles. Lorsque sa grand-mère est décédée, sa tante n'ayant pas les moyens de le scolariser, il s'est retrouvé dans la rue et a pu être placé à l'ICE de Bétamba grâce à l'opération "pilote Enfants de la rue"¹⁹⁷. Il avait laissé l'école en classe de quatrième espagnole¹⁹⁸.

b. Problèmes du profil des mineurs placés placements politique Cas de fugues

L'un des principaux problèmes auxquels les centres de rééducation pour mineurs délinquants ou en conflit avec la loi connaissent aujourd'hui c'est bien celui du profil des mineurs de leurs pensionnaires. Ces centres avaient été créés en effet, pour des mineurs ayant été condamnés ou dont l'affaire était encore en instruction. C'était même en quelque sorte des alternatives à la prison pour les mineurs délinquants. Mais aujourd'hui, l'on retrouve les enfants de la rue dans ces centres. En effet, selon les explications que l'éducateur en chef de l'ICE de Bétamba nous a données, les enfants de la rue ne doivent pas être rééduqués en internat ou en milieu clos ou fermé. Leur rééducation se doit d'être faite dans les Centres d'Education en Milieu Ouvert(CEMO)¹⁹⁹. L'Education en Milieu Ouvert(EMO) consiste à faire venir les mineurs ou enfants de la rue, de s'entretenir avec eux puis de les laisser repartir en soirée. Dans la ville de Yaoundé par exemple, on retrouve un de ces centres au Centre d'Ecoute et de Transit de Yaoundé (CETY). En fait l'Education en Milieu Ouvert est une méthode d'assistance éducative qui consiste à maintenir l'enfant mineur âgé de 18 ans au maximum, délinquant ou en danger moral ou sortant d'une prison ou d'une maison de rééducation, dans son cadre

¹⁹⁶ Nyobe Alain Joël, 17 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

¹⁹⁷ Ekani Bella Bella, 17 ans, actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section maçonnerie, Bétamba, 9 août 2022.

¹⁹⁸ Idem.

¹⁹⁹ Abaté, 43 ans environ, Educateur en chef de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

habituel de vie, et le faire suivre par un éducateur spécialisé chargé d'agir sur lui et son milieu naturel de vie ou son environnement immédiat²⁰⁰. Ces centres conviennent alors plus aux Enfants de la Rue(EDR). Or en les envoyant dans les Centres de Rééducation en Milieu Fermé(CREMF) comme Bétamba, où ils sont fermés dans un espace clos, leur rééducation devient difficile. Car, ayant déjà passé beaucoup d'années dehors, il n'est pas évident de les fermer. La plupart du temps, les équipes d'éducateurs ne sont pas souvent formées pour une telle catégorie d'enfants.

De plus, ces enfants de la rue qu'on envoie dans les centres comme Bétamba donnent du fil à retordre aux éducateurs. Le directeur de l'ICE de Bétamba nous l'expliquait quand nous étions sur le terrain. Il disait que "ces enfants de la rue qu'on nous envoie commettent des forfaits ici même dans le camp. Il arrive parfois qu'ils prélèvent le cuivre des fils de courant sous tension pour aller les revendre²⁰¹".

3. Aperçu sur quelques défaillances de gestion, lacunes du suivi post-cure d'encadrement des mineurs dans les centres de rééducation : cas de l'ICE de Bétamba

Les structures d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi au Cameroun et l'ICE de Bétamba en particulier, n'ont jamais fonctionné sans difficultés managériales ou de gestion. Ces difficultés sont en fait communes à toutes celles qui de la société camerounaise. Dans cette articulation nous allons évoquer les difficultés de gestion, d'encadrement ainsi que celles du suivi postcure.

a. Quelques défaillances de gestion

L'histoire de l'ICE de Bétamba, tout comme celle des autres structures du Cameroun a souvent été marquée par des imperfections liées à la nature humaine. On se souvient que le tout premier directeur de l'ICE de Bétamba, monsieur Pierre Colonna au moment de son départ avait été accusé en ce qui concernait sa gestion financière. On lui reprochait en fait de n'avoir pas une transparence dans les caisses qu'il gérât. Ces difficultés de gestion se sont poursuivies, sinon aggravées avec certains gestionnaires camerounais. Ainsi, nous avons non seulement eu des informations sur les cas de malversations financières, mais également sur les détournements divers de matériels de l'ICE à des fins personnels par certains de ses responsables. Nous n'avons pas l'intention ou la prétention de ressortir tous ces cas ici. Car, nous ne sommes pas forcément entrée en possession de tous les documents y relatifs. Nous allons donc nous intéresser au cas d'un économe nommé Mvombo. Ainsi, le rapport de mission de contrôle de l'ICE de Bétamba

²⁰⁰ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 19.

²⁰¹ Meyème Madé Mathieu, 45 ans, actuel directeur de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

de 1993 rédigé par madame Ngo Basse Emilienne et son rapporteur Onan Abala Ambroise indiquait que cet économe avait fait disparaître un nombre important de matériels destinés à l'ICE de Bétamba²⁰². Ce rapport indique que ce dernier avait même reconnu ses torts.²⁰³ En plus du fait qu'il avait détourné le matériel de l'ICE, cet économe était encore accusé d'utiliser les moyens et ressources financières de l'institution à ses propres fins²⁰⁴. C'est ainsi qu'on lui revendiquait une somme de 102 000 FCFA²⁰⁵ représentant 60% des recettes issues de la vente des poulets de l'ICE de Bétamba. Interrogé sur ces faits qui lui était reprochés, ce dernier a répondu en disant qu'il avait préféré remettre ces fonds à son cousin à Yaoundé, plutôt que de les confier au directeur de l'ICE de l'époque en attendant que les activités de l'institution soient relancées²⁰⁶. Il faut dire qu'à cette époque, il existait un conflit ouvert entre le directeur et son économe au sujet de l'argent des recettes ainsi que la gestion du matériel destiné à l'ICE.

En plus de ce cas de détournement individuel, de nombreux cas d'irrégularités ont été constatés dans la gestion de la caisse d'avance. C'est ainsi que nous avons eu à constater de nombreux cas de factures falsifiées et litigieuses²⁰⁷. Ces dernières n'étaient même pas souvent certifiées par le comptable-matière. Les recettes de l'institution faisaient en fait objet de détournement par le directeur qui percevait des sommes au-dessus de 60% comme convenu. C'est l'occasion de dire que lorsque les recettes générées par l'ICE sont disponibles, 40% de ces fonds sont en principe reversés au trésor public. Les 60% qui restent sont réservés à l'ICE. Ce directeur cherchait souvent à brouiller les pistes de contrôle financier. Au cours de l'exercice 1991-1992, les recettes propres de l'ICE de Bétamba s'élevaient à 842 000 FCFA²⁰⁸. La même année, le président de la république avait attribué une somme de 1 000 000 de FCFA pour la réalisation d'un projet destinés à l'élevage des poussins. Mais le matériel qui devait servir à la réalisation de ce projet n'a jamais été acheté²⁰⁹. Le tableau qui va suivre ici donne une idée de quelques objets détournés par soit le directeur de l'ICE de Bétamba en 1991, soit son économe.

²⁰² AMINAS, Rapport de mission de contrôle de l'ICE de Bétamba, février 1993, p. 3.

²⁰³ Ibid.

²⁰⁴ Ibid.

²⁰⁵ Ibid.

²⁰⁶ Ibid.

²⁰⁷ Ibid.

²⁰⁸ AMINAS, Rapport d'activités de l'ICE de Bétamba, exercice 1991-1992.

²⁰⁹ Ibid.

Tableau 26: Matériel détournés à l'ICE de Bétamba en 1991

N°	Nature des objets	Quantité	Prix unitaire	Total
1	Draps	4	10 500	42 000
2	Taies d'oreillers	13	1000	13 000
3	Sacs de farine	3	7 500	22 500
4	Paquets de sucre	20 kgs	300	6 000

Source : AMINAS, Rapport de mission de contrôle à l'ICE de Bétamba, mai 1991, p. 3.

b. Les cas de vols, et de soulèvement des mineurs à l'ICE de Bétamba

Les institutions spécialisées du Minas chargées de l'encadrement des jeunes inadaptés sociaux connaissent souvent des problèmes en termes d'encadrement ou de surveillance et même de gestion. L'ICE de Bétamba a ainsi connu beaucoup de cas de soulèvement de ses pensionnaires. Ces soulèvements sont souvent dus aux mauvaises conditions d'encadrement ou de prise en charge. C'est ce qui conduit souvent à de nombreux cas de vols à l'intérieur et à l'extérieur de l'ICE. Actuellement, un pensionnaire de l'ICE de Bétamba se trouve incarcéré à la prison de Ntui pour vol²¹⁰. Lorsque nous étions même sur le terrain, nous avons constaté un cas de vol dans la chambre d'un mineur. Ce forfait a été causé par un autre pensionnaire qui avait cassé sa porte. D'autres cas de vols de la part des mineurs de Bétamba existent. Certaines personnes que nous avons rencontré dans le village de Bétamba nous ont informé de ce que parfois, les pensionnaires de l'ICE sortent et commettent des vols hors du centres et même à l'intérieur.

Pour ce qui est des soulèvements, il y en a de façon plus ou moins régulière. Nous notons ainsi comme exemple, le soulèvement du 11 avril 1991²¹¹. Cette révolte faisait suite un mauvais repas servi aux pensionnaires. En effet, pendant qu'ils d'apprêtaient à prendre leur repas de midi, les pensionnaires constatent que le riz qu'ils mangeaient régulièrement avec de la sauce d'arachide était ce jour-là accompagné d'une sauce noirâtre dans laquelle nageaient des écailles de poisson²¹². Ils avaient alors refusé de manger ce repas. C'est ainsi qu'ils se rendent au domicile du comptable matière pour avoir autre chose à manger. Mais au lieu de chercher à un arrangement avec les enfants, le comptable matière armé d'une lance avait menacé les enfants. C'est ce qui avait donc provoqué la colère des enfants. Ces derniers ont commencé à se

²¹⁰ Abaté, 43 ans environ, Educateur en chef à l'ICE de Bétamba, Bétamba, 10 août 2022.

²¹¹ AMINAS, Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991, p. 1.

²¹² Ibid., p. 2.

déchaîner contre lui en lui lançant des cailloux²¹³. Face à une telle situation, le directeur adjoint de l'ICE de l'époque et les éducateurs étaient intervenus. Leur intervention a réussi à calmer les pensionnaires de l'ICE, à qui, un meilleur repas pour la soirée avait été promis. Mais cette promesse n'avait pas été entièrement tenue, car, au lieu de la sauce qu'ils attendaient, on leur avait juste donné quelques boîtes de conserve.

Nous devons noter que le comptable-matière avait insulté les mineurs et les avait qualifiés de tous les noms. Il les avait traités de bandits, voyous, délinquants²¹⁴. Mais ces derniers avaient aussi réagi de façon violente et avaient cassé plusieurs choses. Le directeur adjoint de l'ICE avait été obligé d'aller faire appeler la gendarmerie et le sous-préfet à Ntui. Quand les gendarmes sont arrivés, ils ont voulu utiliser la violence face aux pensionnaires. Ceci n'a pas marché. Au contraire, les pensionnaires ont encore manifesté de la façon la plus violente dans la nuit. Les gendarmes avaient donc été obligés de passer par les conseils pour calmer les pensionnaires²¹⁵. Lorsque le directeur de l'ICE est rentré de sa mission de Yaoundé, le sous-préfet a effectué une descente sur le terrain à Bétamba pour engager le dialogue avec les pensionnaires. Les pensionnaires ont exigé que leurs éducateurs n'assistent pas à l'entretien. Les éducateurs quant à eux ont menacé en disant qu'ils ne travailleront plus si le sous-préfet acceptait les exigences des pensionnaires. Mais le sous-préfet a plutôt choisi d'écouter la voix des mineurs. Il a eu un entretien avec ces derniers. Pendant cet entretien, les mineurs ont expliqué au sous-préfet que :

Le poste téléviseur et le magnétoscope qui leur avaient été offerts par le Lions club était confisqué par le directeur depuis deux ans sans qu'ils ne puissent y avoir accès. Ils étaient ainsi obligés de se tenir aux fenêtres des gens pour y visionner et on les chassait parfois sans scrupule. On doit dire qu'à cette époque, c'était leur unique moyen de distraction. L'argent des mineurs déposé à la Banque de l'ICE disparaissait sans raison. En fait, un mineur a dit au sous-préfet qu'il avait déposé 10 000 dans son compte. Et n'avait retiré que 3 000 FCFA. Mais à sa grande surprise, lorsqu'il se rend pour retirer encore un peu d'argent, on lui fait savoir qu'il n'avait plus rien en réserve²¹⁶. Lorsque ce dernier a voulu manifester sa colère, on ne lui a servi autre chose que le fouet²¹⁷.

Les pensionnaires ont également expliqué au sous-préfet qu'ils sont souvent amenés à travailler dans les plantations des particuliers. Ce qui correspond au régime de prisons de production. Mais l'argent perçu pour ces travaux va on ne sait où. Le sous-préfet a pu constater que cet argent va ni dans les caisses de l'Etat, ni dans les poches des enfants, ni même utiliser pour améliorer les conditions de vie de ceux-ci. Les enfants effectuaient de véritables corvées

²¹³ AMINAS, Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991, p. 1.

²¹⁴ AMINAS, Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991, p. 1.

²¹⁵ Ibid.

²¹⁶ Ibid., p. 2.

²¹⁶ Ibid.

²¹⁷ Ibid.

qui étaient loin d'être en rapport avec le travail prôné pour les jeunes²¹⁸. Les enfants subissaient des sévices corporels de la part d'un éducateur surnommé éducateur musclé du fait de son gabarit pour une moindre faute. Lorsqu'un enfant amène une machette neuve pour le travail manuel, on la lui retirait pour lui remettre une machette usée. Si par erreur un enfant revenait de sa famille sans machette, il devait remettre une somme de 5 000 FCFA à l'institution or, le prix de la machette était estimé à moins de 2000 FCFA²¹⁹. Etc. Tous ces actes expliquent donc la raisons qui avait amené les mineurs à se révolter à l'ICE de Bétamba en 1991. L'affaire du mauvais repas était donc juste la goutte d'eau qui avait débordé le vase.

c. Les lacunes du suivi post-cure et récidive des mineurs

A la fin de son placement, le mineur est souvent remis à sa famille ou à une famille d'accueil qui veut bien le recevoir. Les services sociaux qui l'ont placé dans une institution de rééducation comme l'ICE de Bétamba doivent assurer en principe son suivi post-cure. Nous devons dire que, la post-cure peut être définie comme toutes les mesures éducatives qui sont menées sur l'enfant en fin de séjour en institution de rééducation et placé dans son milieu naturel²²⁰. Les centres sociaux qui devraient s'occuper de ce volet semblent ne pas toujours assurer cette mission²²¹. Ces services devraient souvent envoyer les rapports sur le suivi des mineurs qui sont passés dans les institutions de rééducation. Ce sont ces services qui doivent chercher parfois où placer l'enfant pour qu'il puisse de façon pratique se réinsère dans la société. Monsieur Abaté Thomas, qui est éducateur en chef de l'ICE de Bétamba actuellement nous a fait savoir que le Fonds National de l'Emploi(FNE) a des relations avec le MINAS et essaie quand-même à sa manière d'assurer la réinsertion des mineurs sortis des différent centres de rééducation²²². L'ancien directeur de l'ICE de Bétamba, monsieur Djiogap David évoque ce laxisme des éducateurs et du MINAS quant au suivi post-cure. C'est ainsi qu'il déclare :

Si certaines langues prétendent que les résultats de la rééducation sont peu visibles, c'est à cause de l'échec de la post-cure. Tout se passe un peu comme ce paludéen qui est fréquemment hospitalisé, mais qui ignore qu'il y a un nid d'anophèles tout autour de sa case. Et tel est le cas de nos éducateurs qui n'accompagnent pas toujours nos pensionnaires sortis des institutions de rééducation d'où de nombreux échecs enregistrés jusqu'à nos jours²²³.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ AMINAS, Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991, p. 1.

²²⁰ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 106.

²²¹ Abaté Thomas, 43 ans environ, Educateur en chef de l'ICE de Bétamba, Bétamba, 9 août 2022.

²²² Idem.

²²³ Djiogap, *La rééducation des enfants...*, p. 107.

C'est également ce que soutient Mengue Agnès Edwige qui qualifie d'échec les politiques d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun²²⁴. Ainsi, malgré que les jeunes mineurs délinquants soient formés dans les institutions spécialisées en rééducation, certains retombent dans les mêmes choses qui les ont d'abord emmenés en rééducation. Certains étant déjà en âge de faire la prison sont donc parfois condamnés et emprisonnés. Ceci montre que le suivi post-cure est plus théorique que pratique. C'est ce qui peut faire dire que la rééducation des mineurs délinquants est un échec. Car une bonne partie des enfants passés dans les centres de rééducation retombent dans les mêmes travers. Le MINAS ainsi que ses institutions spécialisées en matière d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi ne disposent pas d'un répertoire qui peut leur permettre de rester en contact avec les anciens pensionnaires. Lorsque l'enfant est sorti du centre, il est difficile de garder le contact avec lui. Monsieur l'éducateur en chef de l'ICE de Bétamba expliquait que certains rares parents gardent le contact avec eux et leur rendent parfois compte de quelques cas de réussite. La post-cure constitue donc un facteur de resocialisation des mineurs délinquants lorsqu'elle est conduite efficacement.

Nous retenons à la fin de ce chapitre qui est le dernier de notre travail que, depuis son accession à l'indépendance le Cameroun a procédé à la mise en place de quelques structures d'encadrement des mineurs délinquants. Mais ce processus a progressivement évolué, mais, reste lent. Toutes les régions du Cameroun ne disposent pas encore des centres dédiés à la prise en charge des mineurs délinquants. Malgré ces limites et bien d'autres encore, ces centres ont quand-même réussi à assurer la réinsertion de quelques mineurs grâce aux formations professionnelles qu'ils offrent. D'autres mineurs qui sont même passés par ces centres ont pu continuer leurs études de façon harmonieuse. Certains autres se sont insérés dans d'autres domaines. Le directeur nous disait à notre passage à Bétamba qu'il était en voie de créer une plateforme pour rentrer en contact avec certains anciens pensionnaires de l'ICE de Bétamba.

²²⁴ Mengue, " Les structures sociales d'encadrement" ..., p. 86.

CONCLUSION

L'encadrement de l'enfance en conflit avec la loi au Cameroun est un héritage de l'administration coloniale française. En effet, comme nous avons eu à le voir dans nos développements, l'encadrement de l'enfance délinquante au Cameroun sous administration française a connu deux grandes phases. La première était caractérisée par une négligence de la question de l'enfance délinquante. Elle correspond à la période de mandat. Mais, c'est au cours de cette période que la toute première institution dédiée à la prise en charge des enfants délinquants a vu le jour. Il s'agissait de la colonie pénitentiaire de Malimba créée en 1933. Cette dernière avait fermé ses portes en 1939 suite à l'évasion de presque tous ses pensionnaires. Le phénomène de délinquance juvénile au cours de cette période ne faisait donc que prendre une grande ampleur, sans qu'une véritable solution soit envisagée. Mais, après la seconde guerre mondiale, les autorités françaises mettent en place un service social formel au sein duquel la question de l'encadrement de l'enfance en danger moral ou délinquante figurait en bonne place. La mise en place de ce service social au cours de cette période n'était due vraiment au fait que les Français voulaient aider l'enfance difficile au Cameroun. Le contexte international de l'époque marqué par les pressions de l'ONU ainsi que celles des superpuissances y étaient pour beaucoup. Ainsi, la France dans le cadre de la tutelle qu'elle exerçait au Cameroun avait en place le plan FIDES. C'est dans le cadre de ce plan que les premiers centres de rééducation des mineurs délinquants au sens formel sont nés. Il s'agissait notamment de l'ICE de Bétamba d'une part et d'autre part, le CAO de Bépanda. Ces deux structures voient le jour en 1953.

Lorsque le Cameroun devient indépendant, il hérite de ces structures qu'il nationalise. Le phénomène de délinquance juvénile étant toujours en extension, les autorités du Cameroun indépendant vont créer d'autres centres sous inspiration des deux premiers. Nous avons vu que la création de ces nouveaux centres était quand-même tardive. C'est ainsi qu'on a vu naître le Home Ateliers en 1986, le CAOR de Maroua en 1989, devenu ICE de Maroua en 1992, le CAO de Bafoussam, le CAMB de Bertoua, le Borstal Institute de Buea en 1965 etc. Ces différentes institutions sont alors des sortes de centres de peines alternatives à la prison pour les mineurs délinquants. En d'autres termes, ils ont été créés pour éviter d'envoyer les jeunes mineurs dans les prisons pour adultes. Ceci se faisait à cause du fait que les adultes allaient davantage les pervertir. L'autre but de ces centres était d'assurer la resocialisation des mineurs en conflit avec la loi dans la société au Cameroun. Ainsi, pour parvenir à resocialiser ces jeunes, une actions à trois dimensions a été entreprise. Il s'agit notamment, de la rééducation du comportement à travers l'usage des méthodes d'éducation psycho-sociales, l'éducation scolaire, et enfin, l'apprentissage d'un métier. Pour mieux conduire notre recherche, nous avons basé notre étude sur l'étude d'un cas de figure, à savoir l'ICE de Bétamba. En effet, l'ICE de Bétamba a été

créée par le Haut-Commissaire Soucadeaux en 1953. Il s'agit de la plus ancienne et la plus grande structure dédiée à l'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun. Elle a formé plusieurs générations de mineurs délinquants. Dans cette institution, les mineurs placés sont encadrés par une équipe multidimensionnelle. L'encadrement dans cette structure repose sur la même logique que la période coloniale. On forme les enfants à divers métiers comme nous l'avons vu. Entre autres métiers, on retrouve la maçonnerie, la menuiserie, la mécanique automobile, la mécanique de fabrication ou métallurgie, l'électricité, la vannerie, la restauration etc. A côté de la formation professionnelle, on a un volet scolaire qui s'occupe des mineurs encore en âge de scolarisation et dans une certaine mesure, ceux voulant faire le rattrape scolaire. Pour pouvoir agir sur le comportement déviant des mineurs, les éducateurs spécialisés en rééducation sont sollicités. Ces derniers œuvrent sur le comportement de l'enfant à travers cinq étapes à savoir : le déconditionnement, le reconditionnement, la personnalisation, l'action par le groupe. Pour rendre agréable le séjour des mineurs à l'ICE de Bétamba, des activités ludiques, sports, évènements culturels, causeries éducatives, excursions, colonies de vacances sont parfois organisés. La prise en charge sanitaire et la nutrition des mineurs font aussi partie de l'activité de l'ICE.

Plusieurs mineurs sont donc passés dans ce centre depuis sa création en 1953. Certains de ces enfants sortis du centre ont pu se réinsérer ou resocialiser. Une partie a réussi à se réinsérer dans le cadre de leur métier appris à l'ICE d'autres ont pu se réinsérer dans d'autres corps de métiers dans la société. Il faut noter que, ce centre a passé une longue période de léthargie et a repris un souffle nouveau grâce à l'action du chef de l'Etat camerounais Paul Biya qui a fait déboursé une somme de 2,2 milliards de FCFA pour sa rénovation. C'est ce qui fait que sa capacité d'accueil a doublé passant ainsi de 120 à 240 places.

Toutefois, nous pouvons globalement dire que les centres de rééducation pour mineurs délinquants au Cameroun ont augmenté du point de vu numérique. On est passé de deux centres en 1960 à environ sept aujourd'hui (ICE de Bétamba, ICE de Maroua, Home Ateliers de Douala, CAO de Douala, CAO de Bafoussam, CAM de Bertoua et Borstal Institute de Buea). Leur capacité totale d'accueil environne les 800 places. Mais, on peut quand-même déplorer que ces centres ne couvrent que six régions du Cameroun à savoir le Centre, le Sud-Ouest, l'Ouest, l'Extrême-Nord, le Littoral, et enfin, l'Est. Leurs capacités d'accueils qui n'atteignent même pas 1000 places ne peuvent pas permettre d'accueillir tous les mineurs délinquants du Cameroun y compris ceux qui sont dans les prisons ordinaires. D'un autre côté, nous avons constaté que certains de ces centres comme celui de Bétamba sont parfois sous-exploités. Car lors de notre passage à l'ICE de Bétamba, nous avons constaté que ce centre n'avait qu'une

cinquantaine de pensionnaires alors que ses capacités d'accueil est de 240 places. L'autre problème ou difficulté que connaissent les centres de rééducation pour mineurs au Cameroun est celui de la ressource humaine. L'école qui formait les assistant sociaux et autres spécialistes de la rééducation, l'ENAAS devenu INTS depuis 2006 ne fonctionnent presque plus. Il n'y a plus eu de concours là-bas depuis au moins cinq ans. La conséquence que nous avons observée est que le travail de rééducation est maintenant laissé aux intervenants sociaux qui n'ont aucune qualification en matière d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi. Ils sont recrutés sur la seule base de leurs diplômes académiques. Ils éprouvent alors de nombreuses difficultés sur le terrain. Les moyens financiers accordés à ces institutions d'encadrement des mineurs délinquants sont aussi très limités. Tous ces problèmes soulevés permettent donc de constater que ces centres ont peu de chances pour réussir leur mission.

Nous avons aussi vu que, les différents centres n'ont pas de statistiques permettant de retracer les itinéraires de leurs anciens pensionnaires pour voir si ceux-ci se sont bien insérer ou non. Le suivi postcure qui doit être mené par les centres sociaux du MINAS en charge du placement des mineurs n'est pas vraiment assuré. Enfin de compte, nous pouvons dire que les résultats de ces institutions de rééducation des mineurs délinquants et plus précisément ceux de l'ICE de Bétamba sont mitigés. Il faudrait ainsi mettre en œuvre le suivi postcure, et doter ces structures d'encore plus de moyens.

ANNEXES

Annexe1 : Extrait d'un certificat d'apprentissage d'un pensionnaire de l'ICE de Bétamba

18 AVR. 1972

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
AND POPULATION

INSTITUTION CAMEROUNAISE
DE L'ENFANCE
CAMEROON INSTITUTION
FOR CHILDREN
BETAMBA R.F. D. NTSI

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN
PAIS - TRAIRES - PEINS
FEDERAL REPUBLIC OF CAMEROON
Pais - Traires - Peins

18 AVR. 1972

N° _____

Référence _____


Objet / Subject _____


CERTIFICAT D'APPRENTISSAGE

Je soussigné, Directeur de l'Institution Camerounaise de l'Enfance, certifie que l'élève PAMBE Florant, né le 24 Novembre 1952 à Yaoundé, a suivi pendant deux ans un apprentissage de Mécanique auto à l'I.C.E.

En foi de quoi le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

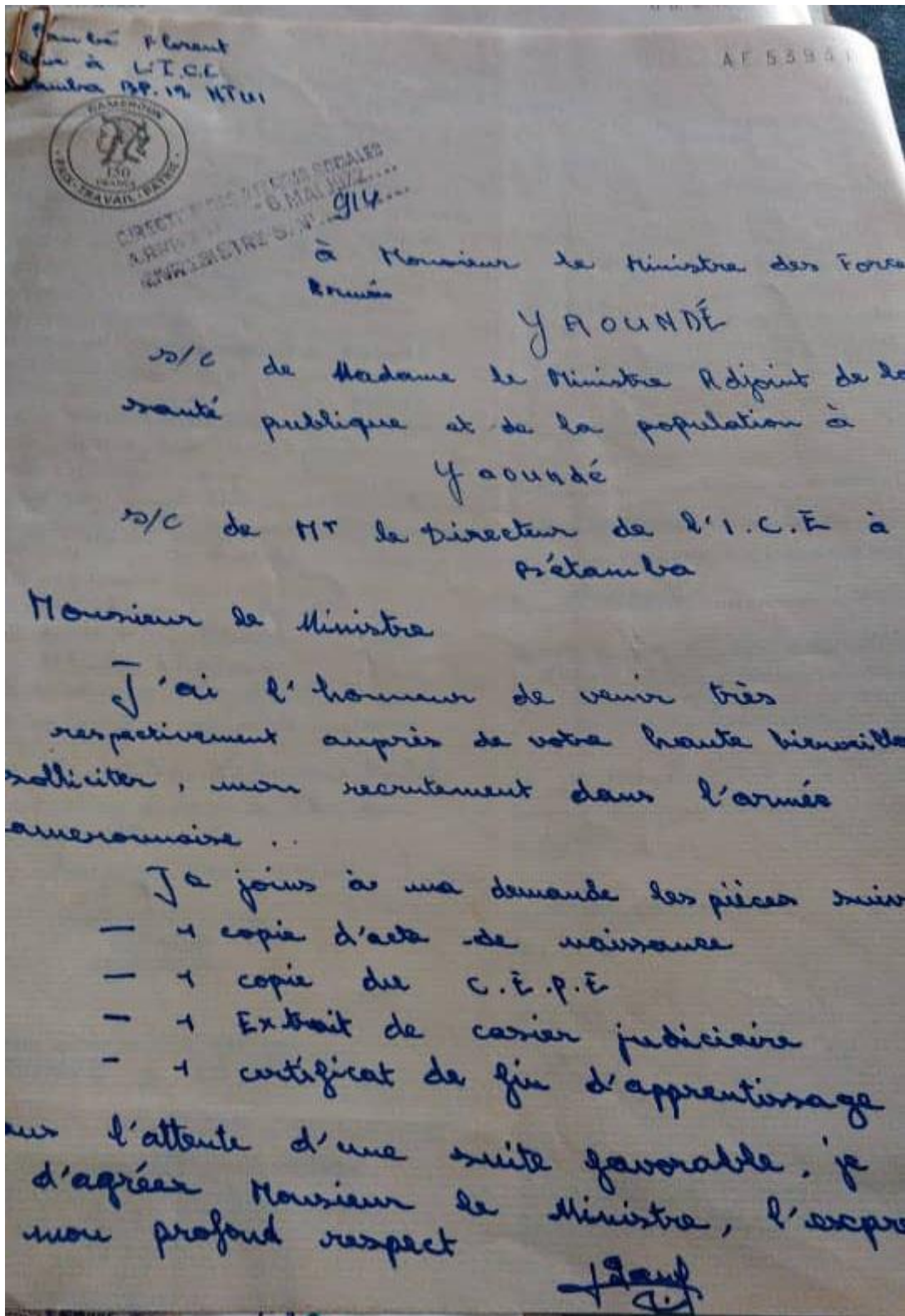
Le Directeur,


J. MBAS NGAN



Source : Archives du Ministère des Affaires Sociales(MINAS)

Annexe 2 : Extrait d'une demande d'entrée à l'armée camerounaise d'un pensionnaire de l'ICE de Bétamba



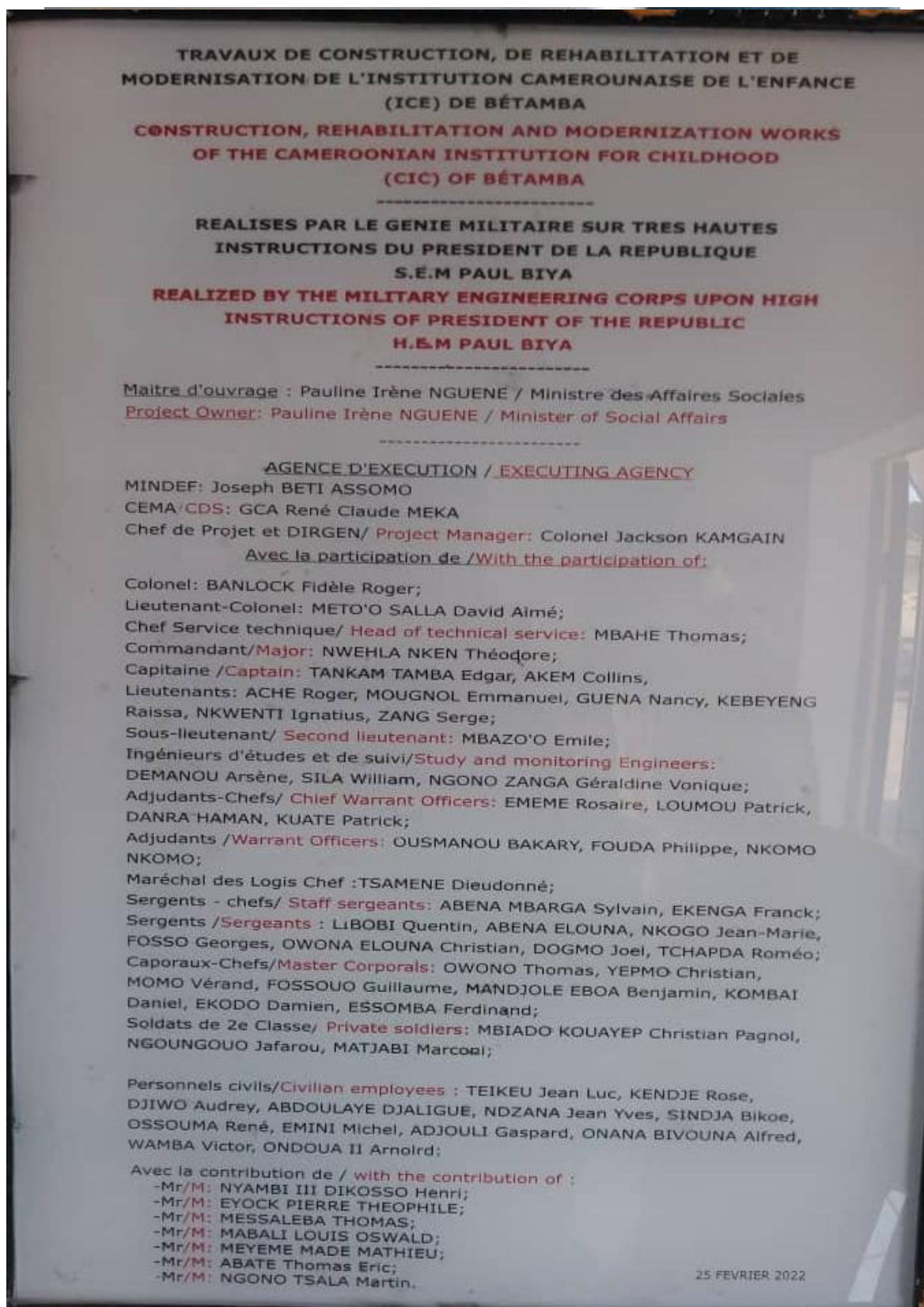
Source : Archives du Ministère des Affaires Sociales(MINAS)

Annexe3 : Liste nominative complète de tous les directeurs de l'ICE de Bétamba(1953-2022)

DIFFERENTS DIRECTEURS DEPUIS LA CREATION EN 1953	
NOMS ET PRENOMS	Années
COLONNA PIERRE	1953 - 1967
MBAS NGAN JEAN	1967 - 1976
ENGBAN E. DENIS	1976 - 1978
EKO'O MENGATA SALOMON	1978 - 1979
MBIDA NAMA MAURICE	1979 - 1983
FOKA TATIEDZE P.L	1983 - 1989
EHONGO CAMILLE	1989 - 1991
RIM A GOUFAN R.	1991 - 1993
DJOGAP DAVID	1993 - 1997
GAMBESSO BERNARD	1997 - 2003
MIYILA PLACIDE	2003 - 2005
WETEMDIE EMMANUEL	2005 - 2008
NGUE DIEUDONNE BERNARD	2008 - 2011
EYOCK PIERRE THEOPHILE	2011 - 2017
MESSALEBA THOMAS	2017 - 2019
MABALI LOUIS OSWALD	2019 - 2020
MEYEME MADE MATHIEU	2020 -

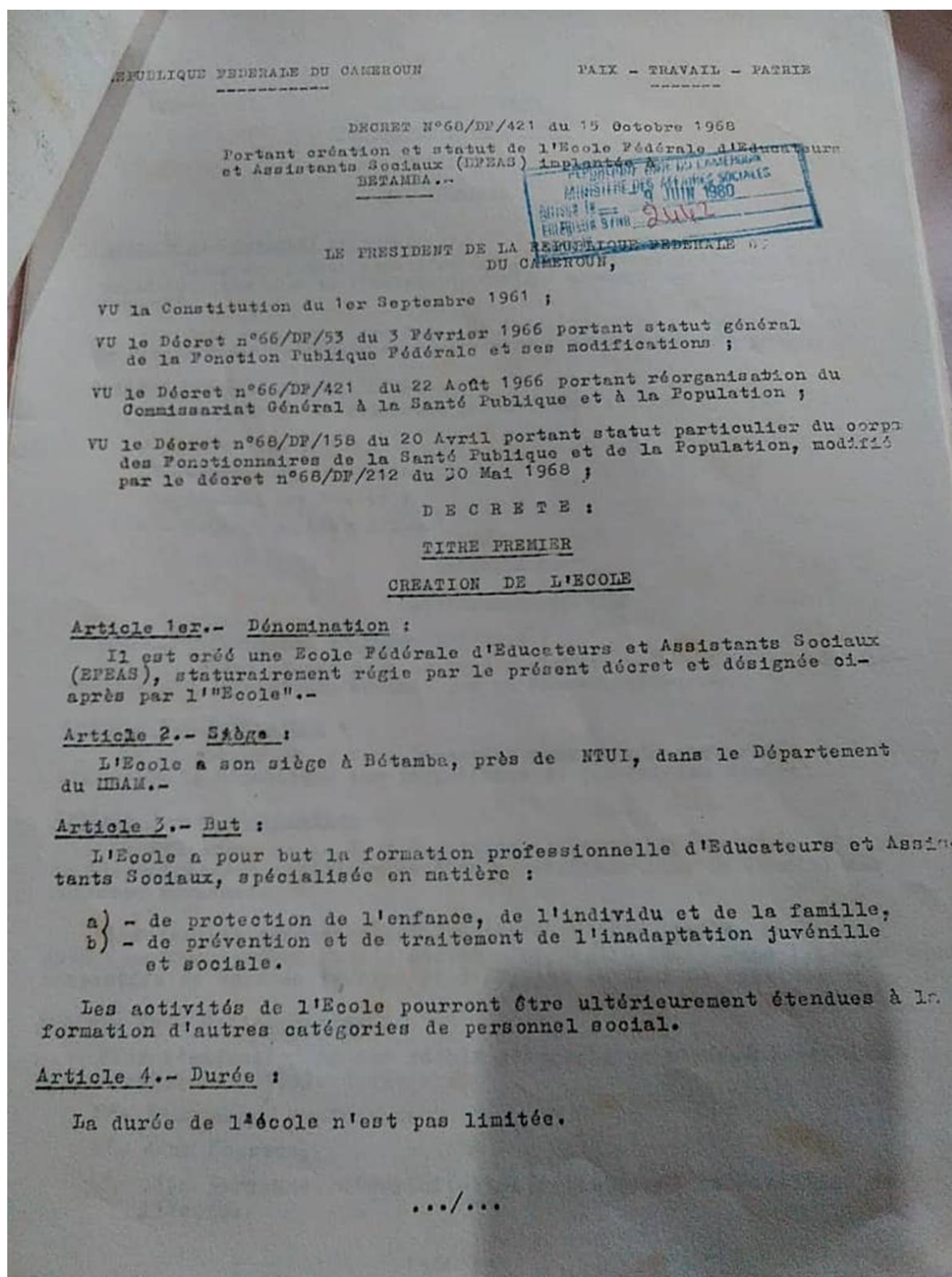
Source : Archives de l'ICE de Bétamba.

Annexe 4 : Travaux de réfection de l'ICE de Bétamba



Source : Archives de l'ICE de Bétamba

Annexe 5 : Extrait du décret de 1973 réorganisant l'ICE de Bétamba



- 2 -

durée normale du placement est de 3 ans. Elle est d'un an au moins et ne peut en aucun cas excéder 4 ans.

Toute décision de placement à l'Institution doit émaner d'une autorité judiciaire. Celle-ci consulte préalablement la Direction de l'Institution pour examiner avec elle l'opportunité du placement à la lumière des renseignements sociaux, éducatifs et psychologiques recueillis et compte tenu des places disponibles.

Pour les cas d'urgence, le Service Social fait procéder à l'admission immédiate du mineur. Cette admission devra être entérinée par l'autorité judiciaire.

Le juge doit exiger des parents qu'ils restent en contact avec leurs enfants placés à l'Institution et ce, par un engagement écrit.

La Direction de l'Institution juge de l'opportunité de mettre fin au placement après consultation du Conseil de Maison et fait toute proposition dans ce sens à l'autorité qui a pris la décision du placement.

ARTICLE 4.- La Direction de l'Institution est tenue de préparer soigneusement la sortie des mineurs, en ce qui concerne notamment leur réintégration familiale, sociale et professionnelle. La supervision des mineurs doit être assurée pendant le temps nécessaire.

A cette fin, la Direction prend assez tôt tous les contacts utiles et requiert la collaboration des responsables des services sociaux concernés.

Les mineurs placés à l'Institution peuvent faire l'objet de la part du Directeur durant leur placement, des mesures suivantes qui tendent chacune avec ses modalités à leur réadaptation à une vie normale :

- 1°- la permission de courte durée ;
- 2°- la semi-liberté ;
- 3°- le placement à l'extérieur en stage ou à l'essai dans une entreprise ;
- 4°- la permission de longue durée ;
- 5°- les vacances scolaires.

Les mineurs demeurent pendant ce temps inscrits au nombre des mineurs de l'Institution.

ARTICLE 5.- L'administration de l'Institution comprend les organes suivants :

- 1°- le Conseil de Direction

./.

- 2 -

durée normale du placement est de 3 ans. Elle est d'un an au moins et ne peut en aucun cas excéder 4 ans.

Toute décision de placement à l'Institution doit émaner d'une autorité judiciaire. Celle-ci consulte préalablement la Direction de l'Institution pour examiner avec elle l'opportunité du placement à la lumière des renseignements sociaux, éducatifs et psychologiques recueillis et compte tenu des places disponibles.

Pour les cas d'urgence, le Service Social fait procéder à l'admission immédiate du mineur. Cette admission devra être entérinée par l'autorité judiciaire.

Le juge doit exiger des parents qu'ils restent en contact avec leurs enfants placés à l'Institution et ce, par un engagement écrit.

La Direction de l'Institution juge de l'opportunité de mettre fin au placement après consultation du Conseil de Maison et fait toute proposition dans ce sens à l'autorité qui a pris la décision du placement.

ARTICLE 4.- La Direction de l'Institution est tenue de préparer soigneusement la sortie des mineurs, en ce qui concerne notamment leur réintégration familiale, sociale et professionnelle. La supervision des mineurs doit être assurée pendant le temps nécessaire.

A cette fin, la Direction prend assez tôt tous les contacts utiles et requiert la collaboration des responsables des services sociaux concernés.

Les mineurs placés à l'Institution peuvent faire l'objet de la part du Directeur durant leur placement, des mesures suivantes qui tendent chacune avec ses modalités à leur réadaptation à une vie normale :

- 1°- la permission de courte durée ;
- 2°- la semi-liberté ;
- 3°- le placement à l'extérieur en stage ou à l'essai dans une entreprise ;
- 4°- la permission de longue durée ;
- 5°- les vacances scolaires.

Les mineurs demeurent pendant ce temps inscrits au nombre des mineurs de l'Institution.

ARTICLE 5.- L'administration de l'Institution comprend les organes suivants :

- 1°- le Conseil de Direction

./.

- 2 -

TITRE DEUXIEME
ORGANISATION DE L'ECOLE

Chapitre I

Principe

Article 5.- Autorité de tutelle :

L'Ecole est placée sous l'autorité du Commissaire Général à la Santé Publique et à la Population, désigné ci-après par "Commissaire Général".

Le Chef du Service des Affaires Sociales et de la Population est le représentant permanent du Commissaire Général auprès de l'Ecole.

Article 6.- Organes de l'Ecole.

Les organes de l'Ecole sont les suivants :

- 1°- Direction ;
- 2°- Conseil de direction
- 3°- Conseil des Etudes ;
- 4°- Conseil de Discipline.

Chapitre II.-

Direction de l'Ecole

Article 7.- Direction et Sous-Direction :

L'Ecole est placée sous la responsabilité pédagogique et administrative d'un Directeur, secondé par un Sous-Directeur.-

Article 8.- Nomination :

Le Directeur et le Sous-Directeur sont nommés par arrêté du Président de la République sur proposition du Commissaire Général.

Article 9.- Qualification :

Le Directeur et le Sous-Directeur doivent disposer d'une formation de l'enseignement supérieur et être spécialisés dans le domaine des sciences humaines.

Ils peuvent prétendre au bénéfice de l'indemnité de sujétion à leur fonction, prévue par le décret n°66/DF/110 du 11 Mars 1966 aux taux respectifs de Chef de service et d'Adjoint au Chef de service.

Article 10.- Collaboration :

Pour l'exécution de ses tâches pédagogiques et administratives, la Direction de l'Ecole dispose :

- 1°- d'un corps professoral,
- 2°- d'un Econome,
- 3°- d'un personnel d'exploitation recruté par la Direction de l'Ecole.

.../...

- 2^e- la Direction ;
- 3^e- le Conseil de Maison.

ARTICLE 6.- Le Conseil de Direction assiste le directeur dans l'orientation de la politique de l'Institution. Il approuve le budget de celle-ci et arrête toutes les mesures administratives et éducatives destinées à améliorer le fonctionnement et l'efficacité. A ce titre, il prend connaissance du rapport annuel d'activité rédigé par la Direction de l'Institution. Il se compose :

- du Vice-Ministre de la Santé et de l'Assistance Publiques, Président ;
- d'un représentant du Conseil Economique et Social ;
- d'un représentant du Ministère des Finances ;
- du Procureur Général près la Cour d'Appel de Yaoundé ;
- du Directeur des Affaires judiciaires du Ministère de la Justice ;
- du Directeur de la Jeunesse ;
- du Directeur de l'enseignement technique du Ministère de l'Education Nationale ;
- du Directeur de l'enseignement primaire et maternel ;
- du Directeur du Travail ;
- du Directeur de l'Agriculture ;
- du Préfet du Mbam ;
- X- du Directeur des Affaires Sociales du Ministère de la Santé et de l'Assistance Publiques ;
- X- du Directeur de l'Administration Générale du Ministère de la Santé et de l'Assistance Publiques ;
- X- du Chef de Service Provincial de la Santé et de l'Assistance Publiques du Centre-Sud.

Le Directeur et le Directeur-Adjoint de l'Institution assistent aux séances du Conseil avec voix consultative.

Le Conseil de Direction peut, en outre, s'adjoindre toute personne de son choix en raison de ses compétences.

ARTICLE 7.- Le Conseil de Direction se réunit sur convocation de son Président chaque fois que celui-ci le juge nécessaire, mais au moins une fois par semestre. Les avis du Conseil sont adoptés à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

Il est dressé un procès-verbal de chaque séance. L'original en est adressé dans les meilleurs délais au Ministre de la Santé et de l'Assistance Publiques.

La Secrétariat est assuré par la Direction de l'Institution.

ARTICLE

stitution
cette-ci
destinée
titre, la
la Direction de l'

... dans l'orien-
... budget du
... et éducatives
... activité. A ce
... activité rédigé par

- du Vice-Ministre de la Santé et de l'Assistance Publiques,
Président ;
- d'un représentant du Conseil Economique et Social ;
- d'un représentant du Ministère des Finances ;
- du Procureur Général près le Cour d'Appel de Yaoundé ;
- du Directeur des Affaires judiciaires du Ministère
de la Justice ;
- du Directeur de la Jeunesse ;
- du Directeur de l'enseignement technique du Ministère
de l'Education Nationale ;
- du Directeur de l'enseignement primaire et maternel ;
- du Directeur du Travail ;
- du Directeur de l'Agriculture ;
- du Préfet du Mbam ;
- X - du Directeur des Affaires Sociales du Ministère de la Santé
et de l'Assistance Publiques ;
- X - du Directeur de l'Administration Générale du Ministère de
la Santé et de l'Assistance Publiques ;
- X - du Chef de Service Provincial de la Santé et de l'Assistance
Publiques du Centre-Sud.

Le Directeur et le Directeur-Adjoint de l'Institution assistent
aux séances du Conseil avec voix consultative.

Le Conseil de Direction peut, en outre, s'adjoindre toute
personne de son choix en raison de ses compétences.

ARTICLE 7.- Le Conseil de Direction se réunit sur convocation de son
Président chaque fois que celui-ci le juge nécessaire, mais au moins
une fois par semestre. Les avis du Conseil sont adoptés à la majorité
des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président
est prépondérante.

Il est dressé un procès-verbal de chaque séance. L'original
est adressé dans les meilleurs délais au Ministre de la Santé et de
l'Assistance Publiques.

Le Secrétariat est assuré par la Direction de l'Institution.

- 3 -

ARTICLE 13. - Le budget et les comptes de l'Institution sont contrôlés périodiquement et au moins deux fois par la Direction de l'Administration Générale du Ministère de la Santé et de l'Assistance Publiques, agissant en qualité de vérificateur des comptes. Ce contrôle n'exclut pas celui opéré par les agents du Ministère des Finances et ceux de l'Inspection Générale de l'Etat.

ARTICLE 14. - Un arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre de la Santé et de l'Assistance Publiques déterminera le régime du fonctionnement des ateliers de formation professionnelle et de la section agricole ainsi que les modalités d'attribution d'un pécule à chaque mineur à la fin de sa rééducation.

ARTICLE 15. - La composition et le fonctionnement du Conseil de Maison seront déterminés par le règlement intérieur de l'Institution.

ARTICLE 16. - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret et notamment celles contenues dans l'arrêté n° 1315 du 11 mars 1953 portant création de l'Institution Camerounaise de l'Enfance.

ARTICLE 17. - Le Ministre de la Santé et de l'Assistance Publiques,

- le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
- le Ministre de l'Éducation Nationale,
- le Ministre des Finances
- le Ministre de l'Emploi et de la Prévoyance Sociale,
- le Ministre de l'Administration Territoriale,
- le Ministre de la Jeunesse et des Sports,
- le Ministre de l'Agriculture,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent décret, qui sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun en français et en anglais. /

YAKOUNDE, le 25 JUIN 1973

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

EL HADJ AHMADOU AHIDJO

JMN/BR.-
MINISTRE DE LA SANTE ET DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUES

REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

INSTITUTION CAMEROUNAISE
DE L'ENFANCE
BETAMBA B. P. 12 NTUI



COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bétamba, le 9 Novembre 1973

Le Directeur,

J. IBAS NGAN

- 2 -

durée normale du placement est de 3 ans. Elle est d'un an au moins et ne peut en aucun cas excéder 4 ans.

Toute décision de placement à l'Institution doit émaner d'une autorité judiciaire. Celle-ci consulte préalablement la Direction de l'Institution pour examiner avec elle l'opportunité du placement à la lumière des renseignements sociaux, éducatifs et psychologiques recueillis et compte tenu des places disponibles.

Pour les cas d'urgence, le Service Social fait procéder à l'admission immédiate du mineur. Cette admission devra être entérinée par l'autorité judiciaire.

Le juge doit exiger des parents qu'ils restent en contact avec leurs enfants placés à l'Institution et ce, par un engagement écrit.

La Direction de l'Institution juge de l'opportunité de mettre fin au placement après consultation du Conseil de Maison et fait toute proposition dans ce sens à l'autorité qui a pris la décision du placement.

ARTICLE 4.- La Direction de l'Institution est tenue de préparer soigneusement la sortie des mineurs, en ce qui concerne notamment leur réintégration familiale, sociale et professionnelle. La supervision des mineurs doit être assurée pendant le temps nécessaire.

A cette fin, la Direction prend assez tôt tous les contacts utiles et requiert la collaboration des responsables des services sociaux concernés.

Les mineurs placés à l'Institution peuvent faire l'objet de la part du Directeur durant leur placement, des mesures suivantes qui tendent chacune avec ses modalités à leur réadaptation à une vie normale :

- 1°- la permission de courte durée ;
- 2°- la semi-liberté ;
- 3°- le placement à l'extérieur en stage ou à l'essai dans une entreprise ;
- 4°- la permission de longue durée ;
- 5°- les vacances scolaires.

Les mineurs demeurent pendant ce temps inscrits au nombre des mineurs de l'Institution.

ARTICLE 5.- L'administration de l'Institution comprend les organes suivants :

- 1°- le Conseil de Direction

- 3 -

Article 11.- Rôle du Directeur :

Le Directeur a les compétences suivantes :

- 1°- Il assure la conduite générale de l'Ecole, du point de vue pédagogique et administratif ;
- 2°- Il remplit certaines fonctions d'enseignement ;
- 3°- Il administre et note en dernier ressort tout le personnel de l'Ecole ;
- 4°- Il est chargé, en qualité de gestionnaire de crédits, de l'élaboration du projet du budget de l'Ecole, en liaison avec l'Econome ;
- 5°- Il assure l'exécution du budget, conformément aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur ;
- 6°- Il est responsable de l'emploi des crédits budgétaires mis à sa disposition ;
- 7°- Il assure la surveillance administrative directe de l'utilisation des crédits dont la comptabilité est tenue jour le jour par l'Econome ;
- 8°- Il veille à la régularité des actes de dépenses et signe tous les documents d'engagement de dépenses.

Article 12.- Rôle du Sous-Directeur :

Le Sous-Directeur assiste le Directeur dans l'exercice de ses fonctions ;

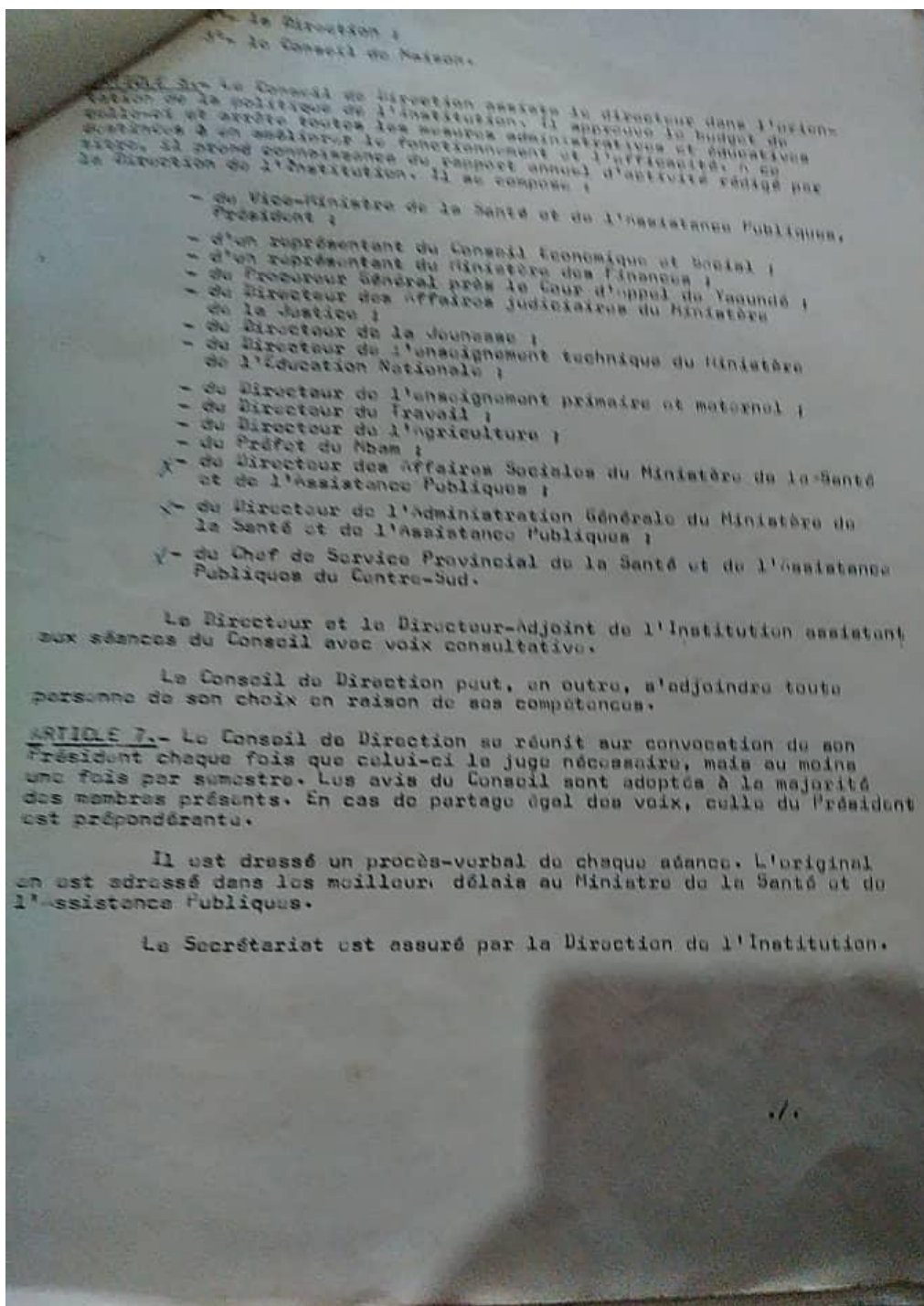
- remplace le Directeur absent ;
- remplit certaines fonctions d'enseignement ;
- est surveillant général de l'Ecole.

CHAPITRE IIIConseil de DirectionArticle 13.- Composition :

Le Conseil de Direction est composé :

- 1°- du Commissaire Général ou son représentant ;
- 2°- du Commissaire Général ou de son représentant ;
- 3°- du Ministre des Finances ou de son représentant ;
- 4°- du Ministre de l'Education, de la Jeunesse et de la Culture ou de son représentant ;
- 5°- du Ministre-Adjoint chargé de la Fonction Publique Fédérale ou de son représentant ;
- 6°- du Directeur des Affaires administratives et Financières du Commissariat Général à la Santé Publique et à la Population ou de son représentant ;
- 7°- du Chef du Service des Affaires Sociales et de la Prévoyance ou de son représentant ;
- 8°- du Préfet du MBAM ou de son représentant.

Le Directeur et le Sous-Directeur assistent de droit aux séances du Conseil de Direction, avec voix consultative.



Source : Source : Archives du Ministère des Affaires Sociales(MINAS)

Annexe 6 : Certificat d'Etudes Prmaires et Elémentaires d'un pensionnaire obtenu à la section scolaire de l'ICE de Bétamba

CB 38785

SECRETARIAT D'ETAT
A L'ENSEIGNEMENT
DU CAMEROUN ORIENTAL

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN

SECRETARIAT GENERAL

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

150 FRANCS

C E R T I F I C A T D ' E T U D E S
PRIMAIRES ELEMENTAIRES

Vu les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'examen du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'ENSEIGNEMENT

certifie que Monsieur PAMBE Florent

né le 24 Novembre 1952 à Yaoundé

subi avec succès l'examen du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires

session des 10 et 11 Juin 1970 Centre de Bétamba


A Yaoundé le 1^{er} Septembre 1970

Impétrant, Pour le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement;
L'Inspecteur Régional, L'Inspecteur Départemental de l'Enseignement du premier degré, Président du jury

(s) A. EBOLO (s) C. N K O D O

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

à Ntui le 2 Mai 1972


A. MATCHAY

Source : Archives du Ministère des Affaires Sociales(MINAS)

SOURCES ET REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. SOURCES

A. ARCHIVES (MINAS)

1. Rapports et comptes rendus

a. Rapports

Dossier historique, rapport sur les problèmes généraux de l'ICE de Bétamba, 1992.

Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991.

Rapport de mission de contrôle de l'ICE de Bétamba, février 1993

Note n°98/131/MINAS du 15 septembre 1998.

Rapport d'activités de l'ICE de Bétamba, exercice 1991-1992.

Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991

Rapport d'activités de l'ICE de Bétamba, exercice 1991-1992.

Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991

Rapport de mission de crise à l'ICE de Bétamba, 30 avril 1991.

Rapport de mission de contrôle de l'ICE de Bétamba, février 1993

Rapport d'activités du Home Ateliers, exercice 1996-1997

Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998

Rapport d'activités annuel de l'ICE de Bétamba, exercice 2000-2001

Rapports d'activités et projet de budget de l'ENAAS, exercice budgétaire 2000-2001.

Rapport d'activités du CAO, exercice 1985-1986.

Rapport d'activités de l'ICE de Maroua, 1999.

Rapport d'activités annuel du Home Ateliers de Douala, exercice 1997-1998

Rapport du XIème conseil de direction du CAO de Bépanda-Douala, session du 29 janvier 1992

Rapport d'activités du Home Ateliers, exercice 1996-1997.

b. Compte rendu

Compte rendu du Xème conseil de direction du CAO de Douala, 16 février 1990.

2. Décrets et autres types de textes

a. Décrets

Décret n°2001/109/PM du 20 mars 2001 portant organisation et fonctionnement des institutions publiques d'encadrement des mineurs et de rééducation des mineurs inadaptés sociaux.

Décret n°68/DF/421 du 15 octobre 1968 portant création et statut de l'EFEEAS

Décret n°73/332 du 25 juin 1973 portant organisation et fonctionnement de l'Institution Camerounaise de l'Enfance de Bétamba (ICE)

Décret n°85/256 du 26 février 1985 portant institution et organisation des Home-Ateliers au Cameroun.

b. Autres types de textes

Arrêté n°477/CAB/PR du 22 septembre 1986 portant création du Home Ateliers de Douala

Note de service n°417/NS/ MINFI/AG, du ministre des finances, Charles Onana Awana

Note du chef de secrétariat particulier des forces armées à l'intention du ministre adjoint des forces armées au sujet des conditions d'admission des pensionnaires de l'ICE de Bétamba dans les forces armées camerounaises 1972.

Lettre n°002061/19 du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat du 15 mai 1987 relative à la construction de l'ENAAS

Note n°98/131/MINAS du 15 septembre 1998

Note de madame le vice-ministre de la santé et de l'assistance publique relative à l'octroi d'un stage professionnel aux pensionnaires de l'ICE, juillet 1973

Note de madame le vice-ministre de la santé et de l'assistance publique relative à l'octroi d'un stage professionnel aux pensionnaires de l'ICE, juillet 1973

Extrait de la décision ministérielle n°95 portant règlement intérieur de l'ICE

3. Correspondances et lettres

Correspondance de l'éducateur-assistant social au centre éducatif de la prison centrale de Yaoundé adressée à madame le ministre-adjoint de la santé publique et de la population, 1971.

Correspondance du ministre des Affaires Sociales au ministre des finances relative à la construction de l'INTS 2006.

Correspondance du chef service social au Cameroun adressée à monsieur le directeur des finances à Yaoundé relativement à la rétribution du frère Alfred.

Correspondance du directeur de l'ICE adressée à monsieur le ministre de l'intérieur relativement au recrutement dans l'armée d'anciens pensionnaires de l'ICE de Bétamba, 1972.

4. Documents divers

Résolutions du quatrième conseil de direction de l'ICE de Maroua, 30 juin 1999

Procès-verbal de l'état de paiement des indemnités attribuées aux personnes victimes de destruction de cultures dans le cadre de la construction de l'ENAAS, 1989

Compte de gestion de l'ICE de Maroua, exercice 1999-2000.

Protocole de financement du home ateliers de Douala par le ministère français des affaires étrangères en vue de l'aménagement et de la réhabilitation du home ateliers, 14 février 2001.

Présentation des activités du Home Ateliers

Historique du Bortal Institute

Extrait du budget estimatif des finitions de la construction de l'Institut Borstal de Buéa, 1971.

Dossier historique, règlement intérieur de la cuisine de l'ICE de Bétamba.

Extrait de la décision ministérielle n°95 portant règlement intérieur de l'ICE de Bétamba.

Résolutions du quatrième conseil de direction de l'ICE de Maroua, 30 juin 1999
Historique de l'ICE de Bétamba.

Fiche de présentation de l'ICE de Bétamba.

Compte de gestion ICE de Bétamba, exercice 2001-2002.

Projet de budget de l'ICE de Bétamba, exercice 1998-1999

Compte de gestion ICE de Bétamba, exercice 2001-2002.

Dossier historique, Fiche de présentation de l'ICE de Bétamba

Programme de formation pratique, 1ère année mécanique générale

Programme d'action de l'ICE de Bétamba, exercice budgétaire 1994-1995

Programme de Formation en première année de menuiserie-bois à l'ICE de Bétamba

Programme d'action de l'ICE, année éducative 1998-1999

Fiche technique de micro-projet relatif à l'organisation d'une colonie de vacances pour les mineurs de Bétamba.

Dossier historique des institutions spécialisée du Minas, Programmes de formation professionnelle dans les centres de rééducation pour mineurs délinquants.

B. SOURCES ORALES

Noms et prénoms	Age	Sexe	Statut social	Date et lieu d'entretien
Abaté Thomas	43 ans environ	Masculin	Educateur en chef à l'ICE de Bétamba	Bétamba 9 août 2022
Ambassa Vincent,	16 ans,	Masculin	Actuel pensionnaire à l'ICE de Bétamba, section électricité	Bétamba, 10 août 2022.
Ambassa Vincent,	16 ans,	Masculin	ex-enfant de la EDR actuellement pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section électricité,	Bétamba 10 août 2022
Awodja Belinga	20 ans	Masculin	ex-semi pensionnaire de la section scolaire de l'ICE de Bétamba de 217-2020	Bétamba, 10 août 2022.
Bédignouné Serge	16 ans,	Masculin	EDR, actuellement pensionnaire à l'ICE de Bétamba, section électricité	Bétamba, 11 août 2022.
Belibi Alexandre,	17 ans	Masculin	Ex-semi pensionnaire de la section scolaire de l'ICE de Bétamba,	Bétamba, 10 août 2022
Belinga Owona Jean	59 ans	Masculin	Planteur résidant en face de l'ICE de Bétamba,	Bétamba, 10 août 2022.
Bessalla Basile	90 ans environ,	Masculin	Conseiller à la chefferie de Bétamba et contemporain de la création de l'ICE	Bétamba, 15 novembre 2021
Ekani Bella Bella	17 ans	Masculin	Pensionnaire à l'ICE de Bétamba, section maçonnerie	Bétamba, 10 août 2022
Essono Marie Chantale	43 ans	Féminin	Cultivatrice et habitante de Bétamba,	Bétamba, 15 août 2022
Kaobassu Emile	32 ans	Masculin	moniteur de l'atelier électricité de l'ICE de Bétamba	Bétamba, 10 août 2022
Kwayim Richel,	19 ans	Masculin	actuel pensionnaire de l'ICE de Bétamba, section mécanique de fabrication	Bétamba, 10 août 2022.
Meyémé Madé Mathieu	45 ans environ,	Masculin	Actuel directeur de l'ICE de Bétamba	Bétamba, 9 août 2022
Nandzié Pouaty Sita Rolande	45 ans	Féminin	Educatrice à l'ICE de Bétamba	Bétamba, 10 août 2002.

Ngono Abanda Emilienne	56 ans	Féminin	Cultivatrice habitant le village Koussi	Bétamba, 11 août 2022
Nguetta Louis, ans environ	40 ans	Masculin	Photographe à l'ICE et natif de Bétamba,	Bétamba, 11 août 2022
Nyobe Alain Joël	17 ans	Masculin	Pensionnaire à l'ICE de Bétamba, section mécanique automobile	Bétamba, 10 août 2022
Tewouo Souleymane	27 ans,	Masculin	Actuel moniteur de l'atelier de mécanique de fabrication (Soudure) à l'ICE de Bétamba,	Bétamba 10 août 2022
Tso René	55 ans	Masculin	gardien placé par la Mairie de Ntui à l'ICE de Bétamba,	Bétamba, 10 août 2022
Yomo Biya Paul, 2.	19 ans	Masculin	Pensionnaire de l'ICE de Bétamba,	Bétamba, 12 août 2022

II. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

A. Ouvrages

1. Ouvrages généraux

Ki -Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972

2. Ouvrages Spécialisés

Ancel M., *La défense sociale nouvelle*, Paris, Editions CUJAS

Bernault F. (Dir.), *Enfermement, prison et châtement en Afrique du 19^{ème} siècle à nos jours*, Paris, Karthala, 1999

Bernault F., *Enfermement, prison et châtements en Afrique du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Kartala, 1999.

Capul M. (Dir.), *L'invention de l'enfance inadaptée. L'exemple de Toulouse Saint-Simon (1950-1975)*, Toulouse, éditions érès, 2010

Capul M., *L'invention de l'enfance inadaptée .L'exemple de Toulouse Saint-Simon (1950-1975)*, Toulouse, Editions Eres, 2010

Djiogap D., *La rééducation des enfants mineurs inadaptés sociaux au Cameroun*, Yaoundé, Editions de la Catho, 2022

Djiogap D., *Tout sur l'institution camerounaise de l'enfance, Yaoundé*, collection voix des enfants inadaptés sociaux, tome I, 1995

Commission Internationale des Juristes(CIJ), *Les droits de l'enfant en Afrique*, Rapport d'un séminaire régionale, Abidjan, 1996

Foucault M., *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975

Gaillac H., *Les maisons de correction 1830-1945*, Edition Cujas, 1971

Jover J. et als, *L'enfance en difficulté dans la France des années 40. L'exemple de Toulouse Saint-Simon*, Toulouse, Erès, 1999

Nerac-Croisier R., *Le mineur et le droit pénal*, Paris, L'harmattan, 1997

3. Ouvrages méthodologiques

Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 2006

Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Cahier des annales, Armand Colin, 1949

Durkheim E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1983

Ebalé R., *Initiation aux méthodes quantitatives pour historiens*, Yaoundé, Editions d'Arimathée, 2014

Grawitz M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001

Langlois C. et Seignobos C., *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1992

N'Da P., *Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, 2002

N'da P., *Méthodologie et guide pratique de recherche du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, l'Harmattan, 2007

Pyck J., *La critique historique*, Louvain, Bruylant-académie, 3^{ème} édition, 2000.

Quivy R. et Campenhoudt L. V., *Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod*, 2^e édition, 1995

Steele Commager H., *L'historien et l'histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967

Vorms M., *Qu'est-ce qu'une théorie scientifique?*, Paris, Editions Vuiton, 2011

B. Thèses et Mémoires

1. Thèses

Adiémé F.S.L., "La domestication des instruments internationaux en matière d'inclusion sociale des personnes handicapées au Cameroun : approche historique (1945-2009)", Thèse de Doctorat Ph/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2017

Assembe Ndi A.H., "La problématique des droits de l'homme au Cameroun (1960-2013)", Thèse de Doctorat/Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019

Bounougou, "La réforme du système pénitentiaire camerounais : entre héritage colonial et traditions culturelles", Thèse de Doctorat Ph.D en Administration publique, Université de Grenoble, 2006.

Idrissou Alioum, " Les prisons au Cameroun sous-administration française, 1916-1960", Thèse de Doctorat P.h/D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2005

2. Mémoires

Chevrier N., "Etude descriptive des pratiques d'encadrement des tuteurs en entreprise qui favorise l'apprentissage des stagiaires dans un programme de formation professionnel en alternance", Mémoire de maîtrise en éducation, université du Québec à Montréal, 2016

Etémé F.P., "Partenariat entre acteurs internationaux et structures locales d'encadrement des enfants vulnérables dans le département du Mfoundi 1977-2018)", Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2021

Mbemo, "Protection psychologique des minorités sociales : le cas des enfants de l'Institution camerounaise de l'enfance de Bétamba", Mémoire de DEA en psychologie de l'enfant, Université de Yaoundé I, 2004

Mengue A.E., "Les structures sociales d'encadrement des mineurs délinquants au Cameroun : étude comparative entre le Centre d'Accueil et d'Observation de Douala du Borstal de Buéa 1953-2017.", Mémoire de master en Histoire, Université de Yaoundé I, 2019

Ntonga J., "Mémoire de fin d'étude, école fédérale d'éducateurs et assistants sociaux de Bétamba", 1978

Yarro Tagoumthé J., "Travail social au Cameroun : identité et enjeux", Mémoire de maîtrise en sciences sociales, Université de Montréal, 1990

C- ARTICLES SCIENTIFIQUES

Barry T.S., "Quid du droit à la santé mentale de l'enfant particulièrement vulnérable : enfant réfugié, enfant en conflit avec la loi, enfant impliqué dans les conflits armés...", *Revue de l'Université de Moncton* n°1-2, volume 46, 2015, pp. 61-88.

Bennouna M., "La convention des nations unies relative aux droits de l'enfant", *Annales Françaises du Droit International* n° 35, 1989

Llorca A., "La criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle", *Raisons Politiques* n°17, 2005, pp. 47-64.

Medza J.P. et Okala Tsala S., "Mettre à l'écart et insérer : l'idée camerounaise de la protection de l'enfance difficile à la lumière de l'institution camerounaise de l'enfance de Bétamba et du village pionnier de Minkama", inédit.

Morelle, "La prison centrale de Yaoundé : l'espace au cœur d'un dispositif de pouvoir", *Annales de Géographie*, n°691, 2013, pp. 332-356.

Muller P., "De la théorie de l'Etat à l'analyse des politiques publiques", *Les politiques publiques* n°23, 2011.

Myriam Isimat-Mirin P., "Les alternatives à la détention des mineurs en conflit avec la loi en Côte d'Ivoire", *Revue de l'Université de Moncton*, numéro hors-série, 2017, pp. 145 -154.

Ndjéré E., "Protection juridique et judiciaire des enfants au Cameroun. Législation moderne et coutumière (droit social, droit civil, droit pénal)", in T. Agossou (éd.), *Regards d'Afrique sur la maltraitance*, Paris, Karthala, 200, pp. 11-118.

Zani M., "La convention des nations unies relative aux droits de l'enfant. Réflexions sur un troisième projet de protocole facultatif prévoyant un mécanisme de plainte", *Etudes Internationales* n°4, volume 42, 2011, pp. 511-519.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	iv
LISTE DES SIGLES ET ACCRONYMES	vii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
I- CONTEXTE DE L'ETUDE.....	1
II- RAISONS DE CHOIX DU SUJET.....	5
III-CADRE CHRONOLOGIQUE	6
IV-INTERET DE L'ETUDE	7
V-CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE.....	7
a. Cadre conceptuel	7
b. Cadre théorique de l'étude.....	10
VI.LA REVUE CRITIQUE DE LITTERATURE.....	12
VII.PROBLEMATIQUE.....	16
VIII.METHODOLOGIE	17
IX.DIFFICULTES RENCONTREES	19
X. PLAN DU MEMOIRE.....	20
CHAPITRE I : LES ORIGINES DE L'ENCADREMENT DES JEUNES INADAPTES SOCIAUX OU EN CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN.....	21
I. LE DEVELOPPEMENT DE LA DELINQUANCE JUVENILE AU CAMEROUN FRANÇAIS : DETERMINANT DE LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI.....	22
A. APERÇU SUR LES CAUSES GENERALES DE LA DELINQUANCE JUVENILE.....	22
1. Causes endogènes.....	23
2. Causes exogènes.....	24

B. LES CAUSES COLONIALES DE LA DELINQUANCE JUVENILES ET SON EXPRESSION.....	26
1. La colonisation comme cause de la délinquance juvénile au Cameroun français.....	26
2. Les modes d’expression du phénomène	27
II. LES REPONSES DES AUTORITES FRANCAISES AU PROBLEME DE DELINQUANCE JUVENILE AU CAMEROUN.....	29
A. LA REPONSE AVANT LA STRUCTURATION DU SERVICE SOCIAL : LA CREATION DE LA COLONIE PENITENTIAIRE DE MALIMBA	30
1. Le contexte de création et aperçu géographique de la colonie pénitentiaire de Malimba...	30
2. Les conditions d’encadrement des mineurs délinquants	32
B- LA REPONSE DES AUTORITES FRANCAISES AU PHENOMENE DE DELINQUANCE JUVENILE APRES LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE : LA MISE EN PLACE DU SERVICE ET LA CREATION DES PREMIERES STRUCTURES	36
1- La mise en place du service social au Cameroun français	37
2. La structuration de la politique d’encadrement de l’enfance en conflit avec la loi en France et sa transposition au Cameroun.....	39
3. La création des deux premières structures d’encadrement des mineurs au Cameroun.....	41
a. La création du centre des jeunes délinquants de Bétamba (CJD).....	41
b. La création du CAO de Douala	42
CHAPITRE II : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES D’ENCADREMENT DES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI AU CAMEROUN	44
I. LES BASES JURIDIQUES DE LA POLITIQUE CAMEROUNAISE D’ENCADREMENT DE L’ENFANCE EN CONFLIT AVEC LA LOI	44
1. Les conventions internationales.....	45
2. La législation nationale : cas du décret du premier ministre sur les centres de rééducation.	47
B. ACTEURS ET CADRE JURIDIQUE NATIONAL DE PROTECTION DE L’ENFANCE	48
1. Les acteurs internationaux et leur soutien à la protection de l’enfance en conflit avec la loi	48
2. Les acteurs locaux	50
II. CARTOGRAPHIE DES INSTITUTIONS SPECIALISEES EN MATIERE DE PROTECTION DE L’ENFANCE	50
A. LES STRUCTURES DE FORMATION DES ASSISTANTS SOCIAUX (EFEAS-ENEAS-ENAAS-INTS).....	50

1. Contexte et enjeux de la création de l'EFFEAS	51
2. L'évolution de l'EFEAS à l'INTS.....	52
B. LES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLITS AVEC LA LOI PROPRESMENT DITES	54
b. La section professionnelle du CAO de Douala	58
2. Les ICE : cas de l'ICE de Maroua.....	60
a. Contexte et processus de création.....	60
b. Fonctionnement	63
c. La section scolaire de l'ICE de Maroua	66
d. La formation professionnelle.....	69
3. Le home ateliers de Douala et le Borstal Institute.....	72
a. Le Home Atelier (HA).....	73
b. Le <i>Borstal Institut</i> de Buea (BIB).....	78
4. Les centres de transit et d'hébergement	81
CHAPITRE III : ETUDE MONOGRAPHIQUE DE L'ICE DE BETAMBA.....	83
I. L'ICE DE BETAMBA : HISTORIQUE ET MODE DE FONCTIONNEMENT	83
A. HISTORIQUE DE LA CREATION DE L'ICE.....	84
1. Les raisons de l'implantation de l'ICE à Bétamba	84
2. La petite histoire du pont de l'enfance en liaison avec l'ICE de Bétamba.....	85
B. LE FONCTIONNEMENT	87
1. Architecture institutionnelle et organisationnelle de l'ICE/ textes Personnels	87
a- Le Conseil de Direction.....	88
b- La Direction.....	88
c- Le conseil de maison	90
2. Aperçu sur les procédures de placement et les infrastructures ou services de l'ICE	90
a. Les procédures et types de placement	90
b. Les infrastructures ou équipements de l'ICE	93
c. Emploi de temps et règlement intérieur.....	95
3. Les ressources de l'ICE	98
a. Les ressources financières	98
b. Les ressources humaines de l'ICE de Bétamba.....	101

II. LA TRIPLE DIMENSION DE LA STRATEGIE D'ENCADREMENT DES MINEURS A L'ICE de BETAMBA	102
A. L'ENCADREMENT SCOLAIRE ET PSYCHO-SOCIAL	103
1. La section scolaire	103
2. La prise en charge psycho-sociale	105
a. Le déconditionnement	106
b. Le ré conditionnement	106
c. L'action par le groupe.....	107
d. L'action de personnalisation.....	108
B. L'ENCADREMENT SOCIOPROFESSIONNEL	108
1. Les ateliers de menuiserie, de mécanique auto et mécanique de fabrication	109
a. Les ateliers de mécanique auto et mécanique de fabrication.....	109
b. L'atelier de menuiserie bois	111
2. L'atelier de maçonnerie	113
C. ACTIVITES LUDIQUES ET SITUATION DES MINEURS A LEUR SORTIE DE L'ICE DE BETAMBA	114
1. Les activités ludiques	115
2. La situation des mineurs à la sortie de l'ICE de Bétamba	116
CHAPITRE IV : EVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE PRISE EN CHARGE DES MINEURS DELINQUANTS A TRAVERS LE CAS DE L'ICE AU CAMEROUN.....	117
I. LES ACQUIS	117
A. LA RELATIVE MULTIPLICATION DES CENTRES D'ENCADREMENT INCIDENCE DANS LA SUR RESOCIALISATION MINEURS DELINQUANTS	118
1. La timide création des centres d'encadrement des mineurs délinquants : une relative avancée	118
2. Les formations professionnelles offertes dans les centres de rééducation : instruments au service d'une relative resocialisation et réinsertion des mineurs délinquants.....	121
a. La réalisation des prestations de services par les mineurs pendant leur passage dans les centres de rééducation : entre test des connaissances et motivation	121
b. Quelques exemples de pensionnaires réinsérés dans leurs domaines.....	125
c. Quelques cas de mineurs réinsérés dans d'autres corps de métiers.....	126
d. Perception contrastée de quelques pensionnaires au sujet de leur séjour à l'ICE de Bétamba	127

B. LES RETOMBEES POUR LES ENFANTS DES POPULATIONS ENVIRONNANTES DES CENTRES DE REEDUCATION.....	129
1. Les bénéficiaires des centres de rééducation pour la progéniture des populations environnantes et celle du personnel : cas de l'ICE de Bétamba.....	129
2. Les services de base offerts aux populations par les centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi : cas de l'ICE de Bétamba.....	131
II. LES LIMITES DES STRUCTURES D'ENCADREMENT DES MINEURS EN CONFLIT AVEC LA LOI.....	133
A. LA TROP FAIBLE CAPACITE ET L'INEGALE REPARTITION A TRAVERS LE PAYS.....	133
1. Paradoxe entre faibles capacités d'accueil et sous-occupation des centres de rééducation pour mineurs au Cameroun.....	133
2. L'inégale répartition des centres à travers le pays.....	135
B. LES PROBLEMES ET LIMITES MANAGERIAUX.....	135
1. La mise en berne de la formation des cadres spécialisés en service social et en rééducation : une cause profonde de l'échec des politiques de rééducation.....	136
2. Problèmes généraux des enfants placés dans les centres de rééducation pour mineurs délinquants : cas de l'ICE de Bétamba.....	138
a. L'abandon.....	138
b. Problèmes du profil des mineurs placés placements politique Cas de fugues.....	140
3. Aperçu sur quelques défaillances de gestion, lacunes du suivi post-cure d'encadrement des mineurs dans les centres de rééducation : cas de l'ICE de Bétamba.....	141
a. Quelques défaillances de gestion.....	141
b. Les cas de vols, et de soulèvement des mineurs à l'ICE de Bétamba.....	143
c. Les lacunes du suivi post-cure et récurrence des mineurs.....	145
CONCLUSION.....	147
ANNEXES.....	151
SOURCES ET REFFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	167
TABLE DES MATIERES.....	175